Quatre-vingtième année. — N° 264. Le Numéro : 7 francs. Dimanche 7 Novembre 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêtés portant détachements (administration centrale et services extérieurs) (p. 10786).

Vice-présidence du conseil, Ministère de la justice.

Arrêté du 30 octobre 1948 portant remise de débet (p. 10787).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 15 octobre 1948 relatif à la création auprès du ministère des affaires étrangères d'une régie pour l'encaissement de recettes diverses provenant de la tenue de conférences internationales (p. 10787).

Arrêté fixant les quantités de produits originaires de la zone française du Maroc à admettre annuellement en franchise les droits de douane en France, en Algérie et dans les départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion (rectificatif) (p. 10787).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 10787).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 5 novembre 1948 conférant l'honorariat au grade de conseiller de préfecture (p. 10787).

Décret portant témoignage de la Reconnaissance française (rectificatif) (p. 10788).

Arrêté portant détachement (personnel du cadre des préfectures) (p. 10788).

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes (p. 10788).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 48-1688 maintenant provisoirement les caisses de péréquation de la Guadeloupe et de la Martinique (rectificatif) (p. 10788).

Arrêté du 22 octobre 1948 portant attribution de la qualité d'ordonnateur secondaire et donnant délégation en vue de la gestion du compte spécial « Liquidation de biens italiens en Tunisie » (p. 10788).

Arrêté du 5 novembre 1948 relatif aux prix de cession des alcools (p. 10788).

Arrêté fixant les modalités d'application de la loi n° 48-1076 du 7 juillet 1948 relative au payement dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, des indemnités afférentes à certaines catégories d'opérations d'assurances dommages et d'assurances de personnes (rectificatif) (p. 10788).

Arrêté portant retrait de mandat et nomination au conseil d'administration de la Société nationale de vente des surplus (p. 10788).

Arrêtés portant détachements :

Administration centrale des finances (p. 10788).

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques (p. 10788).

Caisse nationale des marchés de l'Etat des collectivités et établissements publics (p. 10789).

Contributions indirectes (p. 10789).

Percepteurs (p. 10789).

RAVITAILLEMENT

Arrêté du 5 novembre 1948 concernant la circulation du bétail (p. 10789).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 48-1710 du 4 novembre 1948 portant organisation de l'enseignement technique dans l'armée de terre (p. 10791).

Décret du 4 novembre 1948 portant délimitation des nouvelles zones de servitudes des ouvrages Nord du Grand Lot, ouvrages d'Eschérange Ouest et Est, ouvrages Est du Petersberg, ouvrages du Petersberg, Ouest et Est et création d'une zone réduite (p. 10791).

Décret du 4 novembre 1948 portant homologation de la zone réduite de servitude de la batterie de la Badine (p. 10791).

Décrets du 4 novembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et concession de la médaille militaire (p. 10792).

Décrets du 4 novembre 1948 portant nominations, promotions, changement d'armée, annulation de promotion, acceptations de démission, radiations des cadres et rectificatif (armée de terre et de mer) (p. 10816).

Arrêtés portant détachements (administration centrale de la guerre et administration centrale de l'air) (p. 10818).

Décisions portant radiations des contrôles de l'école militaire interarmes (p. 10819).

Décision portant nomination au grade d'aspirant de réserve des élèves officiers de réserve de la classe 1947/2 ayant satisfait aux examens de sortie (troupes métropolitaines) (rectificatif) (p. 10819).

Liste d'admission à l'école d'état-major en 1948 (rectificatif) (p. 10819).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 5 novembre 1948 déclarant d'utilité publique l'acquisition par l'université de Dijon d'un terrain destiné à la construction d'une nouvelle faculté des sciences à Dijon (p. 10820).

Arrêté conférant le titre de docteur *honoris causa* (p. 10820).

Arrêtés portant nominations et détachements:
Direction de l'éducation physique (p. 10820).
Enseignement supérieur (p. 10820).
Enseignement du second degré (p. 10820).
Enseignement du premier degré (p. 10820).

Arrêté portant complément à la liste des candidats autorisés à prendre part aux épreuves du concours d'agrégation des facultés de droit (p. 10821).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 2 novembre 1948 portant relèvement des taxes perçues au profit de la chambre de commerce de Marseille sur les navires en stationnement dans le port de la Ciotat (p. 10821).

Arrêté du 2 novembre 1948 modifiant les dispositions des décrets des 1er septembre 1928 et 22 octobre 1929 et de l'arrêté du 19 novembre 1947 relatif à la taxe sur la valeur du poisson débarqué perçue au port de Guilvinec au profit de la chambre de commerce de Quimper (p. 10821).

Arrêté du 3 novembre 1948 interdisant le survol du département de la Seine aux aéronefs effectuant certains exercices d'entraînement en vol (p. 10822).

Tableau d'avancement des inspecteurs principaux des transports pour le grade de contrôleur général (p. 10822).

Médaille d'honneur des chemins de fer (p. 10822).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 10790).

Arrêté du 1er octobre 1948 relatif aux versements à effectuer à la caisse de compensation des distributions d'énergie électrique (p. 10790).

Arrêté du 2 novembre 1948 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 10790).

Arrêté du 5 novembre 1948 relatif à la cotisation due par les houillères de bassin aux Charbonnages de France (p. 10790).

Arrêté du 5 novembre 1948 portant homologation de normes (p. 10790).

Liste d'admission à l'école technique des mines de Douai (p. 10790).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 27 octobre 1948 relatif à la mouture à façon et à la transformation de céréales secondaires ainsi qu'aux obligations des personnes et sociétés se livrant à des opérations portant sur les céréales secondaires et leurs produits dérivés (p. 10822).

Arrêté du 30 octobre 1948 fixant les taux des retenues à effectuer pour le financement du fonds de progrès agricole « chicorée à café » (p. 10823).

Arrêté du 2 novembre 1948 complétant l'arrêté du 5 juin 1947, modifié par l'arrêté du 24 mars 1948, fixant les conditions d'attribution de certaines indemnités au personnel des écoles d'agriculture (p. 10823).

Arrêté du 3 novembre 1948 fixant le régime des sons et issues (p. 10823).

Arrêtés portant titularisations, détachements et annulant un précédent arrêté (génie rural, institut national agronomique et école nationale d'agriculture de Rennes) (p. 10823).

Liste des élèves diplômées de l'école nationale d'enseignement ménager agricole de Coëtlogon-Rennes (p. 10824).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 6 novembre 1948 modifiant, en ce qui concerne la Côte française des Somalis, le décret du 25 septembre 1948 fixant la date des élections au Conseil de la République dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle (p. 10824).

Arrêté du 29 octobre 1948 complétant l'arrêté du 16 septembre 1948 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer (p. 10824).

Arrêtés portant nomination, réintégration, détachements, admission à la retraite rétrogradation, maintiens en position de congé, acceptation de démission et rapportant les dispositions de précédents arrêtés:
Administration centrale (p. 10824).
Administrateurs adjoints des colonies (p. 10824).
Agriculture aux colonies (p. 10824).
Attachés de parquet dans les territoires d'outre-mer (p. 10824).
Eaux et forêts de l'Indochine (p. 10824).
Médecins africains (p. 10824).
Transmissions coloniales (p. 10824).
Vétérinaires de l'Indochine (p. 10825).

Arrêté décernant le certificat de fin d'études de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale (p. 10825).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret du 5 novembre 1948 portant nomination d'un directeur adjoint à la caisse nationale de sécurité sociale (p. 10819).

Décret n° 48-1537 relatif à la situation des agents en fonctions dans les services des assurances sociales d'Alsace et de Lorraine, à la date du 30 juin 1946 (rectificatif) (p. 10820).

Arrêtés des 29 octobre et 4 novembre 1948 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 10820).

Arrêtés du 4 novembre 1948 portant approbation des statuts de sociétés mutualistes (p. 10820).

Arrêté portant détachement (contrôleurs généraux de la sécurité sociale) (p. 10820).

Ministère de la marine marchande.

Décret n° 48-1711 du 5 novembre 1948 portant modification des limites des quartiers d'inscription maritime du Havre, de Rouen et de Caen (p. 10825).

Naturalisations, réintégrations, retraits de naturalisation et rectificatifs (p. 10825).

Suspension temporaire de fonctions (p. 10835).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Conseil de la République. — Avis de concours pour l'emploi de secrétaire des débats du Conseil de la République (p. 10835).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux utilisateurs d'alcool de rétrocession (p. 10835).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décision F. 112, du 3 novembre 1948, du répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels concernant les fécules de manioc ou de pommes de terre (p. 10835).

Décision F. 113, du 3 novembre 1948, du répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels concernant la farine de manioc (p. 10836).

Décision F. 114, du 3 novembre 1948, du répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels concernant l'amidon gonflant (p. 10836).

Décision F. 115, du 3 novembre 1948, du répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels concernant les soufres travaillés pour usages industriels, les soufres travaillés pour usages agricoles, les soufres de récupération, les soufres noirs (p. 10836).

Décision n° 39 du 6 novembre 1948, du directeur répartiteur de l'électricité relative à la réduction de la consommation de l'électricité (p. 10836).

Décision I. 167 du répartiteur chef de la section du cuir et des pelleteries de l'office central de répartition des produits industriels rendant obligatoire la mise en ventes publiques de tous les cuirs et peaux bruts de bovins, veaux et équidés et modifiant la décision I. 161 (rectificatif) (p. 10836).

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Avis de concours pour l'accès au grade d'officier d'administration de 2e classe de l'inscription maritime (p. 10836).

Annonces (p. 10837).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 4 novembre 1948, est détachée, à compter du 1er janvier 1948, pour une durée de cinq ans auprès du ministère de la France d'outre-mer (Madagascar) dans les conditions prévues à l'article 99 (§ 2°) de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946, Mme Biraghi, commis des postes à Paris-chèques postaux.

L'intéressé sera utilisée en qualité de dame employée auxiliaire du haut commissariat.

Par arrêté du 4 novembre 1948, est détaché au commissariat de l'énergie atomique, à titre de régularisation et pour la période du 5 janvier au 30 septembre 1948, dans les conditions prévues à l'article 99 (§ 3) de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946, M. Arnold Greenberg, contrôleur des postes, télégraphes et téléphones, à Paris-chèques.

Services extérieurs.

Par arrêté du 4 novembre 1948, est mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour le service des postes, télégraphes et téléphones de l'Afrique occidentale française, pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 1948, M. Hadjadj (Robert), contrôleur principal des postes, télégraphes et téléphones à la Martinique.

Par arrêté du 4 novembre 1948, est détachée auprès du ministère de la France d'outre-mer (Madagascar), pour une période de cinq ans, à compter du 1er avril 1948, en qualité de dame employée auxiliaire à la direction des transmissions, à Tananarive, dans les conditions prévues à l'article 99 (§ 2°) de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946, Mme Lebraud, commis des postes au centre de chèques postaux de Limoges.

VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Remise de débet.

Par arrêté du 30 octobre 1948, il est fait remise gracieuse à M. Martinie (Paul), surveillant principal (1re classe) des services pénitentiaires coloniaux, d'une somme de 10.829 F dont il est redevable envers le Trésor et qui représente la différence entre la somme de 58.283 F perçue indûment au titre de l'indemnité spéciale de congé et celle de 47.454 F acquise à titre de rappel de solde et non encore payée

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Création auprès du ministère des affaires étrangères d'une régie pour l'encaissement de recettes diverses provenant de la tenue de conférences internationales.

Le ministre des affaires étrangères, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'arrêté du 26 avril 1946, modifié par l'arrêté du 17 juin 1946 et par l'arrêté du 30 juillet 1947, créant une régie d'avances auprès du ministère des affaires étrangères, service technique des conférences internationales,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué auprès du ministère des affaires étrangères (service technique des conférences internationales) une régie de recettes pour la perception des produits ci-après désignés:

1° Recettes de toutes natures à provenir de l'organisation de conférences internationales telles que:

Remboursement des salaires du personnel du service technique des conférences internationales mis à la disposition d'organismes internationaux officiels ou d'organismes privés ayant ce caractère et patronés officiellement;
Remboursement de frais de voyages;
Location d'installations techniques;
Location de locaux et de services;
Location de matériel et de meubles;
Remboursement du prix de fourniture de petit matériel de bureau;
Remboursement de communications téléphoniques;
Concessions d'exploitations (stands de journaux et autres);
Cession de matériaux et d'appareils.

La présente désignation étant énumérative et non limitative;

2° Tenue à Paris de la 3e session de l'assemblée générale des Nations Unies.

Prix des locations de matériel effectuées par le Gouvernement français à l'Organisation des Nations Unies (art. 2 de la loi n° 48-979 du 16 juin 1948) et évaluées à 53.520.000 F par l'article 3 de ladite loi.

Art. 2. — Le montant des recettes énumérées à l'article précédent peut être versé soit en numéraire, soit par voie de virement ou de versement au crédit du compte courant postal du régisseur, ou par voie de remise de chèques ou ordres de virements établis à l'ordre du Trésor, les chèques étant barrés au profit de la Banque de France. Le régisseur délivre pour tous les encaissements qu'il effectue des quittances extraites d'un registre à souche numéroté qui lui est remis par le receveur central des finances de la Seine.

Art. 3. — Le régisseur est tenu de verser à la fin de chaque mois, par virement au crédit du compte courant postal du receveur central des finances de la Seine, la totalité des sommes encaissées en numéraire ou par l'intermédiaire de son compte courant postal pendant le mois écoulé.

Lorsque les règlements ont été effectués par chèques ou ordres de virement, ces effets sont transmis au receveur central des finances de la Seine par le régisseur, au plus tard le premier jour ouvrable qui suit le jour de leur réception. Les chèques sont préalablement endossés à l'ordre dudit comptable supérieur.

Le receveur central des finances de la Seine porte le montant des virements postaux et des remises de chèques ou ordres de virement au crédit d'un compte de trésorerie et en délivre récépissé au régisseur.

Les virements postaux et les dépôts ou envois de chèques ou ordres de virement font l'objet d'un bordereau de versement au Trésor.

Art. 4. — Le régisseur arrête mensuellement ses écritures et procède avec le receveur central des finances de la Seine à la vérification des opérations effectuées au cours du mois. Il établit dans ce but un relevé faisant ressortir les recettes encaissées par ses soins.

Au vue de ce relevé, et après accord sur le montant des recettes effectuées, le receveur central des finances de la Seine débite le compte de trésorerie visé à l'article 3 et verse au budget de l'Etat lesdites recettes.

Le montant des recettes nettes du mois fait l'objet d'un titre de perception établi par le ministre des affaires étrangères au titre des comptes:

1° « Dépenses des ministères à annuler par suite de reversement de fonds » quand il s'agit des recettes visées au paragraphe 1er de l'article 1er du présent arrêté;

2° A la ligne « Recettes spéciales résultant de la tenue à Paris de la 3e assemblée générale des Nations Unies » des produits divers du budget pour l'exercice 1948 créée par l'article 3 de la loi n° 48-979 du 18 juin 1948 quand il s'agit des recettes visées au paragraphe 2 de l'article 1er du présent arrêté.

Art. 5. — Le régisseur de recettes est astreint à un cautionnement de 500.000 F.

Ce cautionnement peut être réalisé en numéraire, en rentes sur l'Etat ou être remplacé par la garantie résultant d'une affiliation à une association française de cautionnement mutuel.

Art. 6. — Le régisseur d'avances du service technique des conférences internationales est chargé des fonctions de régisseur des recettes.

Il est soumis au contrôle de l'inspection générale des finances et du receveur central des finances de la Seine.

Il recevra une indemnité de responsabilité de 6.600 F pour l'année 1948.

Art. 7. — Le directeur du personnel et de la comptabilité au ministère des affaires étrangères et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 octobre 1948.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
BERNARD VILLERS.

Le secrétaire d'Etat au budget,
ALAIN POHER.

Quantités de produits originaires de la zone française du Maroc à admettre annuellement en franchise des droits de douane en France, en Algérie et dans les départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 octobre 1948:

Page 9783, nos 23 A, 23 B et 24, Poissons d'eau douce frais et poissons de mer frais, colonne des Contingents fixés, supprimer « 12.000 » au regard des nos 23 A et 23 B; comprendre dans une même accolade les positions 23 A, 23 B et 24 (le contingent de 120.000 quintaux net s'appliquant aux trois positions tarifaires 23 A, 23 B et 24).

Page 9784, 1re colonne, Numéros du tarif, rubrique Blé dur, au lieu de: « 85 ex. 93 B », lire: « Ex. 93 ».

Même page, rubrique 99, 2e colonne, au lieu de: « sarrazin », lire: « sarrasin ».

Page 9785, rubrique 118 G, 2e colonne;

Au lieu de:
« Apétalées en sacs.....
« Autres .....
« Fleurs: »,

Lire:
« Fleurs « Apétalées en sacs.....
« Autres .....

Page 9787, rubrique 229 B, Tourteaux autres, 1re colonne, au lieu de: « 229 B à 11 », lire: « 229 B à H ».

Même page, rubrique 244, Graphite naturel, 3e colonne, au lieu de: « Quintal net », lire: « Tonne nette »; rubrique 245, Phosphate de calcium naturel, 3e colonne, au lieu de: « Quintal net », lire: « Tonne nette »; rubrique 247, Sulfure d'antimoine, 3e colonne, au lieu de: « Quintal net », lire: « Tonne nette »; rubrique 262, Talc et stéatite naturels, 3e colonne, au lieu de: « Quintal net », lire: « Tonne nette »; rubrique 263, Amiante, 3e colonne, au lieu de: « Quintal net », lire: « Tonne nette »; rubrique 264, Mica, 3e colonne, au lieu de: « Quintal net », lire: « Tonne nette ».

Page 9789, rubrique 819, 2e colonne, au lieu de: « Tresses et bandes d'une largeur de 5 cm », lire: « Tresses et bandes d'une largeur de plus de 5 cm ».

Page 9792, rubrique Ferrailles, déchets et débris d'ouvrages en fonte, 1re colonne, au lieu de: « 128 A et B », lire: « 1280 A et B ».

Même page, rubrique Déchets et débris d'ouvrages en aluminium, 1re colonne, au lieu de: « 1317 C », lire: « 1347 C ».

Administration centrale.

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Chassaing de Bourdeille (Alfred-Charles-Henri), administrateur de 3e classe, 3e échelon, du ministère des affaires étrangères, est mis à la disposition du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, en qualité de chargé de mission, pour la période du 1er avril 1948 au 31 mars 1947.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 5 novembre 1948 conférant l'honorariat au grade de conseiller de préfecture.

Par décret en date du 5 novembre 1948, M. Nouis (René), ancien conseiller de préfecture de 2e classe à Montpellier, est nommé conseiller de préfecture honoraire.

Décret portant témoignage de la Reconnaissance française.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 octobre 1948: page 9813, 2e colonne, 38e ligne, au lieu de: « M. Hanser (Jean), 9, rue Edouard-Valentin, à Paris (8e) », lire: « M. Hauser (Jean), 9, rue Edmond-Valentin, à Paris (7e) ».

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Leroux (Roger), rédacteur de 1re classe à la préfecture de l'Eure, est placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er juin 1948, auprès du département de l'Eure, pour exercer les fonctions de contrôleur des lois d'assistance.

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes.

Par arrêté en date du 13 octobre 1948, le préfet du Finistère a prononcé le rattachement à la commune de Loc-Brevalaire (Finistère) du village de Kergroas, dépendant antérieurement de la commune de Plouvien (même département).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 48-1688 maintenant provisoirement les caisses de péréquation de la Guadeloupe et de la Martinique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 novembre 1948: page 10623, 1re colonne, article 6, 1re ligne, au lieu de: « articles 3 à 9 », lire: « articles 2 à 9 ».

Attribution de la qualité d'ordonnateur secondaire et donnant délégation en vue de la gestion du compte spécial: « Liquidation de biens italiens en Tunisie ».

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 31 mai 1862 sur la comptabilité publique;

Vu le règlement du 26 décembre 1866 sur la comptabilité des dépenses du ministère des finances;

Vu la loi n° 48-1503 du 8 septembre 1948 instituant un service de liquidation des biens italiens en Tunisie et autorisant l'ouverture dans les écritures du Trésor d'un compte spécial intitulé « Liquidation de biens italiens en Tunisie »;

Vu les propositions du conseiller d'Etat, directeur général des impôts;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrête:

Art. 1er. — Est désigné en qualité d'ordonnateur secondaire, le chef du service de liquidation des biens italiens en Tunisie.

Ce fonctionnaire pourra émettre des mandats de payement dans la limite des crédits qui lui seront délégués sur les chapitres du budget du ministère des finances.

Art. 2. — Il est donné délégation au chef du service de liquidation des biens italiens en Tunisie, pour gérer, au nom du ministre des finances, et sous l'autorité et le contrôle du chef du service des domaines au ministère des finances, le compte spécial « Liquidation de biens italiens en Tunisie ».

Le chef du service de liquidation des biens italiens en Tunisie aura qualité, pour engager, liquider et ordonnancer toutes dépenses imputables au compte susvisé et pour émettre les titres de perception des recettes alimentant ledit compte.

Le chef du service des domaines fixera les limites maxima au-delà desquelles les dépenses du compte spécial ne pourront être engagées sans son autorisation.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 octobre 1948.

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques;
Le chef du cabinet,
YVES MALÉCOT

Prix de cession des alcools.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 2 du code des contributions indirectes;

Vu l'article 14 de la loi du 25 juin 1917;

Vu l'arrêté du 29 octobre 1948,

Arrête:

Art. 1er. — Les prix de cession de 27.500 F et 31.500 F visés au paragraphe 1° de l'article 1er de l'arrêté du 29 octobre 1948 sont ramenés respectivement à 25.500 F et 29.500 F.

Art. 2. — Le directeur du service des alcools et le directeur général des impôts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* et applicable en France continentale, en Corse et en Algérie avec effet de la date d'entrée en vigueur de l'arrêté du 29 octobre 1948.

Fait à Paris, le 5 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Modalités d'application de la loi n° 48-1076 du 7 juillet 1948 relative au payement, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, des indemnités afférentes à certaines catégories d'opérations d'assurances dommages et d'assurances de personnes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 novembre 1948: page 10624, 2e colonne, 19e ligne, au lieu de: « le directeur des assurances sociales ou son représentant », lire: « le directeur des assurances ou son représentant ».

Conseil d'administration de la Société nationale de vente des surplus.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 24 août 1946 créant une société nationale chargée de la liquidation du matériel dit « surplus » acquis par l'Etat;

Vu le décret du 15 octobre 1946 fixant le fonctionnement administratif de la Société nationale de vente des surplus, modifié par le décret du 27 novembre 1946;

Vu l'arrêté du 12 octobre 1946 portant nomination d'administrateurs de la Société nationale de vente des surplus,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est mis fin au mandat d'administrateur de la Société nationale de vente des surplus, de M. Paris, qui a cessé de représenter l'organisme sur présentation duquel il avait été désigné.

Art. 2. — M. Maurice Viateau, représentant de laboratoire, 15, rue Daubenton, Paris, est nommé, au titre de la Confédération générale du travail, administrateur de la Société nationale de vente des surplus en remplacement de M. Paris.

Art. 3. — M. Jacques Cucuel, maintenu dans ses fonctions, représentera, à compter de la date de parution du présent arrêté, la Confédération générale du travail force ouvrière au sein du conseil d'administration de la Société nationale de vente des surplus.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 novembre 1948.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat au budget,
ALAIN POHER.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Morne (René-Clément), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, en vue d'exercer les fonctions de directeur financier de la caisse nationale de garantie des ouvriers dockers, à compter du 9 novembre 1947.

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Berlin-Mourot (René), administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, afin d'exercer les fonctions de contrôleur des dépenses engagées.

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Fauque (Maurice), commissaire contrôleur principal des assurances au ministère des finances, est placé en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, afin d'exercer les fonctions de directeur général, président du conseil d'administration de la caisse centrale de réassurance.

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Chaussard (René), commis principal d'ordre et de comptabilité hors classe à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, auprès de l'école nationale d'administration.

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques.

Par arrêté du 4 novembre 1948, sont rapportées les dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie nationale en date du 5 juin 1946 portant mise en service détaché auprès du gouvernement général de l'Algérie de M. Duconge (Yves), sous-chef de bureau de 2e classe à l'administration centrale du ministère de l'économie nationale.

M. Duconge (Yves), agent supérieur de 2e classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est placé en service détaché auprès du gouvernement général de l'Algérie (direction générale des finances), à compter du 1er juillet 1946.

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Reyman (Michel), agent supérieur de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est détaché, pour une durée d'un an, en qualité de commissaire aux prix de 3e classe.

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Dible (Jean), assistant administrateur (2e échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est placé, sur sa demande, en service détaché auprès du secrétariat général du Gouvernement, pour exercer les fonctions de sous-chef de bureau des études à la direction de la documentation.

Caisse nationale des marchés de l'Etat, des collectivités et établissements publics.

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Lacoste-Seignouret (Jacques-Jean-Louis-Lucien), secrétaire hors classe à la caisse nationale des marchés de l'Etat, des collectivités et établissements publics, est placé en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 août 1947, en vue de lui permettre d'exercer les fonctions de chargé de mission au service de presse et de publicité du ministère des finances et des affaires économiques.

Contributions indirectes.

Par arrêté du 4 novembre 1948, est autorisé, pour une période de cinq ans, le détachement auprès du ministère des affaires étrangères, en vue d'exercer les fonctions d'attaché à la direction de l'économie et des finances de la délégation supérieure pour le gouvernement militaire de l'Etat rhéno-palatin, de M. Delapierre (Joseph-Mary), inspecteur adjoint de 1re classe des contributions indirectes, à compter du 1er avril 1946.

Percepteurs.

Par arrêté du 4 novembre 1948, est autorisé, pour une période maximum de deux ans, le maintien en service détaché auprès du service de la trésorerie aux armées de MM. Dautan et Moret, percepteurs hors classe, de M. Pezous, percepteur de 1re classe, 2e échelon, de M. Naillod, percepteur de 1re classe, 1er échelon, et de M. Tomasini, percepteur de 2e classe, 2e échelon.

RAVITAILLEMENT

Circulation du bétail.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques (ravitaillement) et le ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 11 juillet 1938 (art. 46) portant organisation de la nation en temps de guerre;

Vu la loi du 27 février 1948 maintenant provisoirement en vigueur au delà du 1er mars 1948 certaines dispositions législatives et réglementaires du temps de guerre, prorogée par la loi du 28 février 1947 et par la loi du 30 août 1947;

Vu l'ordonnance n° 45-2086 du 12 septembre 1945 portant dissolution du comité national interprofessionnel des viandes;

Vu l'arrêté interministériel du 6 septembre 1945 réglementant la circulation des produits alimentaires, denrées et animaux;

Vu le décret n° 48-1554 du 4 octobre 1948 donnant pouvoir au secrétaire d'Etat aux affaires économiques (ravitaillement) de réglementer la circulation du bétail,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 4 octobre 1948 concernant la circulation du bétail sont abrogées.

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté interministériel du 6 septembre 1945 portant réglementation de la circulation des produits alimentaires, denrées et animaux, se trouve, en ce qui concerne le bétail et les viandes, complété par les dispositions visées à l'article ci-après.

Art. 3. — Les expéditions de gros bétail, de boucherie de race bovine et des viandes en provenant, soumises à l'obligation du bon de circulation, ne pourront s'effectuer au départ des départements d'origine visés dans le tableau suivant que pour les destinations auxquelles ces départements sont rattachés:

DÉPARTEMENT d'origine.	VILLES DESTINATAIRES
Ain	Paris, Lyon.
Aisne	Paris, Valenciennes (1), Nancy, Metz, Reims.
Allier	Paris, Lyon, Marseille, Nancy, Metz, Strasbourg, Colmar, Sarrebruck, Nîmes, Toulon, Nice, Avignon, Saint-Etienne.
Ardennes	Paris, Valenciennes (1), Nancy, Metz, Reims.
Ariège	Paris, Béziers, Toulouse, Carcassonne, Perpignan.
Aveyron	Paris, Marseille, Nîmes, Toulouse, Béziers.
Calvados	Paris.
Cantal	Paris, Lyon, Marseille, Nice, Toulouse, Saint-Etienne, Béziers, Nîmes.
Charente	Paris, Bordeaux, Saint-Etienne, Perpignan.
Charente-Maritime	Paris, Nice, Bordeaux.
Cher	Paris, Lyon, Sarrebruck.
Corrèze	Avignon, Bordeaux, Paris.
Côte-d'Or	Lille, Sarrebruck, Paris, Lyon, Marseille, Toulon.
Côtes-du-Nord	Paris, Lille, Metz, Mulhouse, Strasbourg, Sarrebruck.
Creuse	Paris, Marseille, Nice, Toulon, Avignon, Béziers, Lyon.
Dordogne	Paris, Marseille, Bordeaux.
Eure	Paris, Strasbourg, Mulhouse, Sarrebruck, Rouen, Elbeuf.
Eure-et-Loir	Paris.
Finistère	Paris.
Garonne (Haute-)	Paris, Carcassonne, Perpignan.
Gers	Paris, Marseille, Nîmes, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Bordeaux, Lyon.
Ille-et-Vilaine	Paris.
Indre	Paris, Lyon.
Indre-et-Loire	Paris.
Jura	Paris, Mulhouse, Strasbourg, Marseille.
Landes	Paris, Bordeaux.
Loire (Haute-)	Paris, Marseille, Nice, Avignon, Lyon, Saint-Etienne.
Loire-Inférieure	Paris, Lille, Nancy, Metz, Mulhouse, Strasbourg.
Loir	Paris, Marseille, Nîmes, Toulouse.
Lot-et-Garonne	Paris, Marseille, Toulouse, Béziers, Carcassonne, Perpignan, Toulon, Bordeaux, Lyon.
Lozère	Paris, Marseille, Nice, Nîmes, Avignon.
Maine-et-Loire	Paris, Lille, Metz, Mulhouse, Strasbourg, Sarrebruck, Marseille.
Manche	Paris.
Marne	Paris, Nancy, Metz, Sarrebruck.
Marne (Haute-)	Paris, Nancy, Metz.
Mayenne	Paris.
Meuse	Paris, Nancy, Metz.
Morbihan	Paris.
Nièvre	Paris, Lyon, Marseille, Sarrebruck, Nice, Toulon, Avignon, Saint-Etienne.
Oise	Paris, Valenciennes (1), Metz.
Orne	Paris.
Puy-de-Dôme	Paris, Marseille, Nice, Avignon, Lyon, Saint-Etienne.
Pyrénées (Basses-)	Paris, Montpellier, Carcassonne, Bordeaux.
Pyrénées (Hautes-)	Paris, Toulouse.
Saône (Haute-)	Paris, Mulhouse, Strasbourg.
Saône-et-Loire	Paris, Lille, Sarrebruck, Lyon, Marseille, Nice, Toulon, Saint-Etienne.
Sarthe	Paris, Lille, Metz, Mulhouse, Strasbourg, Sarrebruck.
Seine-Inférieure	Paris, Lille.
Sèvres (Deux-)	Paris, Nancy, Metz, Mulhouse, Strasbourg, Sarrebruck, Nice.
Somme	Paris, Lille.
Tarn	Paris, Marseille, Nice, Nîmes, Avignon, Béziers, Carcassonne, Perpignan, Toulouse, Bordeaux.
Tarn-et-Garonne	Paris, Marseille, Toulon, Carcassonne, Bordeaux, Lyon.
Vendée	Paris, Bordeaux, Nancy, Lyon.
Vienne	Paris, Béziers, Perpignan, Bordeaux, Lyon.
Vienne (Haute-)	Paris, Nice, Toulon, Nîmes, Avignon, Béziers, Carcassonne, Perpignan, Lyon, Saint-Etienne.
Yonne	Paris.

(1) Les viandes foraines sont dirigées sur le marché de Lille.

Les expéditions de gros bovins de boucherie peuvent être effectuées vers Paris au départ de tous les départements.

Art. 4. — Lorsque tous les contingents mensuels de bovins notifiés à ces départements auront été satisfaits, la circulation interdépartementale des gros bovins de boucherie et des viandes en provenant pourra être autorisée dans le cadre des échanges avec leurs départements limitrophes.

Art. 5. — Au départ des départements suivants: Allier, Côte-d'Or, Creuse, Eure-et-Loir, Indre, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Yonne, les expéditions de veaux, moutons, porcs destinés à la boucherie et à la charcuterie, ainsi que les viandes en provenant, ne pourront être effectuées que sur les villes de Paris, Lyon, Marseille, Nancy, Metz, Strasbourg, Mulhouse, Nîmes, Toulon, Nice, Avignon, Saint-Etienne, Toulouse, Béziers, Carcassonne, Perpignan, Valenciennes, Lille.

Au départ des départements du Calvados, de la Manche, de l'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne et de l'Orne, les bons de circulation concernant les veaux, moutons, porcs de boucherie et de charcuterie, ainsi que les viandes en provenant, ne seront délivrés que pour Paris.

Art. 6. — Les expéditions de gros bovins de boucherie et des viandes en provenant, ne pourront être autorisées au départ des départements non énumérés aux articles 2 et 4 ci-dessus que pour les villes destinataires visées à l'article 4 ou vers les foires et marchés situés dans les départements qui leur sont limitrophes.

Art. 7. — Les expéditions des animaux de boucherie et de charcuterie des races bovine, ovine et porcine, et des viandes en provenant, des départements où se trouve située une des villes destinataires visées à l'article 4, seront autorisées par le directeur départemental du ravitaillement général, proportionnellement à l'approvisionnement dont il dispose.

Art. 8. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 et par l'arrêté du 6 septembre 1945 relatif à la circulation des denrées, bétail et produits alimentaires.

Art. 9. — Le directeur de l'approvisionnement du secrétariat d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 novembre 1948.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ALBERT MICHOT.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND HAAS-PICARD.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 novembre 1948: page 10677, 3e colonne, au lieu de: « Cuvelier (Etienne-Célestin-François-Marie-Joseph) », lire: « Cuvelier (Joseph-Henri-Marie) ».

Versements à effectuer à la caisse de compensation des distributions d'énergie électrique.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 16 juillet 1935 tendant à l'abaissement du prix de l'électricité, et notamment les articles 32 à 36;

Vu le décret du 19 décembre 1935, modifié le 4 avril 1940 et relatif à la caisse de compensation des distributions d'énergie électrique;

Vu le décret du 17 juin 1938 relatif aux mesures destinées à assurer le développement de l'équipement électrique de la France, et notamment les articles 35 et 37;

Vu l'ordonnance du 24 mars 1945 relative aux indemnités versées par la caisse de compensation des distributions d'énergie électrique;

Vu le décret du 17 avril 1947 transférant à Electricité de France, service national, les biens, droits et obligations de la caisse de compensation des distributions d'énergie électrique,

Arrête:

Article unique. — Les versements annuels pour l'année 1946 et pour la période du 1er janvier 1947 au 30 avril 1947, à la caisse de compensation des distributions d'énergie électrique, sont fixés forfaitairement au montant versé par chaque entreprise à la caisse, au titre du deuxième semestre 1938, multiplié par cinq.

Toutefois, ces versements ne pourront être inférieurs aux versements effectués au titre de l'année 1945.

Le montant des versements annuels à Electricité de France pour la période postérieure au 1er mai 1947 est fixé sur les mêmes bases.

Fait à Paris, le 1er octobre 1948.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce:
Le chargé de mission,
PIERRE VALLÉ.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 2 novembre 1948, il a été ouvert à titre de fonds de concours sur le budget du ministère de l'industrie et du commerce pour l'exercice 1948, un crédit de 1.954.208 F applicable pour:

1.030.043 F au chapitre 303: « Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Matériel »,

et 924.165 F au chapitre 306: « Matériel. — Fonctionnement du laboratoire central des services chimiques de l'Etat ».

Cotisation due par les houillères de bassin aux Charbonnages de France.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, modifiée par la loi n° 48-1305 du 23 août 1948 et, notamment, son article 27;

Vu l'arrêté du 20 août 1946 portant fixation de la cotisation due par les houillères de bassin aux Charbonnages de France, modifié par les arrêtés des 26 décembre 1946 et 19 janvier 1948,

Arrête:

Art. 1er. — En vue d'assurer l'équilibre des recettes et des dépenses d'exploitation des Charbonnages de France, les houillères de bassin verseront à cet établissement, à dater du 1er octobre 1948, une cotisation dont le taux, fixé chaque semestre par décision du directeur général des Charbonnages de France, après avis conforme du contrôleur d'Etat, ne pourra excéder 0,17 p. 100 du montant des ventes de combustibles minéraux solides.

Art. 2. — Cette cotisation sera versée aux Charbonnages de France à trente jours fin de mois.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté du 20 août 1946, modifié par les arrêtés des 26 décembre 1946 et 19 janvier 1948, sont abrogées à dater du 1er octobre 1948.

Fait à Paris, le 5 novembre 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DREYFUS.

Homologation de normes.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'article 7 (1er alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble l'ordonnance subséquente, maintenant provisoirement en application l'acte dit loi du 24 mai 1941 relatif à la normalisation et l'acte dit décret du 24 mai 1941 fixant le statut de la normalisation;

Sur proposition du commissaire à la normalisation,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologuées, à la date du 31 octobre 1948, les vingt-trois normes françaises suivantes:

Mécanique, broches.

NF E 66-611. — Entraîneurs à lumière de diamètre 8 à 63 mm.

NF E 66-612. — Entraîneurs à tenon de diamètre 4 à 40 mm.

NF E 66-613. — Entraîneurs à gorge de diamètre 8 à 63 mm.

Matériel ferroviaire.

NF F 01-053. — Matériel de transport ferroviaire: symboles graphiques pour matériel roulant (moteur et remorqué).

NF F 05-003. — Installations fixes ferroviaires: symboles graphiques pour installations de traction électrique.

Construction navale.

NF J 31-411. — Loquet de serrage: grand modèle.

NF J 31-430. — Tourniquet: différents cas de montage.

NF J 31-431. — Tourniquet à douille soudée avec presse-garniture.

NF J 31-432. — Tourniquet à douille rivée avec presse-garniture.

NF J 31-433. — Tourniquet à douille de serrage avec presse-garniture.

NF J 31-434. — Tourniquet à douille soudée avec presse-garniture pour panneau à plat pont.

NF J 31-435. — Tourniquet à douille rivée avec presse-garniture pour panneau à plat pont.

NF J 31-440. — Tourniquets et loquets: coin de serrage coudé.

NF J 31-449. — Tourniquet avec presse-garniture pour panneau à plat pont: clé de manœuvre.

NF J 31-450. — Tourniquet à douille de serrage avec presse-garniture.

NF J 31-451. — Tourniquet à douille soudée sans presse-garniture.

NF J 31-460. — Tourniquet avec ou sans presse-garniture: poignées.

NF J 46-220. — Paumelle olive.

Documents bancaires.

NF K 12-46. — Bordereau d'estampille sur certificats nominatifs.

Combustibles solides.

NF M 03-001. — Méthode d'échantillonnage.

Gaz de pétrole liquéfiés.

NF M 41-001. — Méthodes d'échantillonnage.

NF M 41-005. — Propane et butane commerciaux: détermination de la tension de vapeur

Industrie des peintures,

NF T 31-003. — Pigments: bleu d'outre-mer.

Art. 2. — Sont annulées, à la date du 31 octobre 1948, les deux normes françaises suivantes:

NF J 36-220. — Paumelle olive (ex-J 512) (homologuée en mai 1935).

NF M 03-001. — Combustibles solides : méthode d'échantillonnage (homologuée le 31 juillet 1944).

Fait à Paris, le 5 novembre 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DREYFUS.

Liste d'admission à l'école technique des mines de Douai.

Par arrêté en date du 3 novembre 1948:

Sont admis à la suite des examens de 1948 comme élèves à l'école technique des mines d Douai, les candidats dont les noms suivent par ordre de mérite, savoir:

1 Szyba (Jean).
2 Legrain (André).
3 Noël (Jean).
4 Maes (Edouard).
5 Hoffmann (Gabriel)
6 Francon (Félix).
7 Marko (Joseph).
8 Bonvarlet (Michel).
9 Kmarski (Bernard)
10 Bon (Rodolphe).
11 Kowalik (René)
12 Debeffe (Robert).
13 Finez (Gérard).
14 Maj (Stéphane).
15 Mouton (Jean).
16 Ramez (Marcel).
17 Michel (Jean).
18 Cholewka (Jérôme)
19 Sicard (Gérard).
20 Correia (David).
21 François (Georges)
22 Scherentz (Gaston)
23 Deshaies (Gaston).
24 Vogt (Paul).
25 Szymanski (Jean).
26 Boutry (Claude).
27 Gineys (Robert)
28 Frondziak (Alphons
29 Pataniak (Henri).
30 Chevalier (Claude).
31 Lesur (Frédéric).
32 Menu (Jacques).
33 Marotine (René).
34 Schwartz (Moïse).

Sont admis à la suite de l'examen du second degré les candidats reçus en 1947 au premier degré dont les noms suivent:

Celisse (Claude).
Fauvergue (Auguste)
Valin (Henri).
Flament (Robert).
Lienard (Raymond).
Barlet (Jean).
Penin (Jean).
Roddier (André).
Vadasz (Imré).
Coquerelle (René).
Randon (Virgile).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret n° 48-1710 du 4 novembre 1948 portant organisation de l'enseignement technique dans l'armée de terre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu le décret du 20 février 1947 relatif à l'organisation de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique dans l'armée de terre;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 48-1420 du 16 septembre 1948 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale;

Vu le décret n° 48-1434 du 16 septembre 1948 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées,

Décrète:

Art. 1er. — La formation technique des officiers de l'armée de terre a pour but la sélection d'officiers capables:

1° De devenir les conseillers techniques du commandement en suivant les études des matériels d'armement et participant à l'élaboration des programmes;

2° De devenir des expérimentateurs des matériels d'armement ou des professeurs de technique militaire;

3° D'être chargés de l'entretien et de la réparation des matériels en service dans l'armée de terre.

Art. 2. — La formation des officiers conseillers techniques du commandement a été organisée par décret du 20 février 1947 portant attribution du brevet technique.

Art. 3. — L'enseignement destiné aux officiers chargés de l'expérimentation des matériels de l'armée de terre comprend deux parties:

Un enseignement technique donné dans les écoles d'application dépendant des directions de service, comprenant une partie commune aux différentes armes, une série de stages dans divers établissements et une partie plus spécialisée pour chacune des armes;

Un enseignement pratique donné au cours d'un stage d'une durée d'un an dans des emplois d'expérimentateurs.

Art. 4. — La formation de ces officiers est dirigée par l'officier général directeur de la section technique de l'armée qui les détache dans les différentes écoles d'application pendant la durée des cours correspondants.

Art. 5. — L'enseignement destiné aux officiers chargés de l'expérimentation des matériels de l'armée de terre est sanctionnée par l'attribution d'un diplôme technique. Ce diplôme est attribué à l'issue des cours, par le secrétaire d'Etat aux forces armées « guerre », sur proposition d'une commission présidée par l'officier général directeur de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique et comprenant deux autres membres désignés par le secrétaire d'Etat aux forces armées « guerre ».

Art. 6. — La formation technique des officiers chargés de l'entretien et de la réparation des matériels en service dans l'armée de terre est à la charge des directions de service.

Art. 7. — Cet enseignement est donné dans des cours dont les programmes sont soumis à l'approbation du secrétaire d'Etat aux forces armées « guerre ». Ces cours donnent aux officiers une formation générale sur les différents problèmes d'entretien et de réparation des matériels, de telle sorte qu'ils puissent passer facilement d'un matériel à l'autre, en s'aidant d'une notice technique.

A la suite de ces cours, les officiers accomplissent un stage pratique de six mois dans une formation où ils se perfectionnent dans la technique particulière à laquelle ils sont immédiatement destinés.

Art. 8. — L'enseignement ainsi donné est sanctionné par le « certificat technique ». Ce certificat est attribué par le secrétaire d'Etat aux forces armées « guerre » à la fin du stage de six mois, sur proposition de la commission prevue à l'article 5.

Art. 9. — Les officiers titulaires du diplôme ou du certificat technique restent à la disposition de leur arme.

Art. 10. — Aux différents titres techniques définis précédemment pourront éventuellement s'attacher des avantages matériels.

Art. 11. — Une formation préparatoire sera organisée dans des conditions analogues à celle qui est prévue au décret du 20 février 1947, pour permettre à tous les officiers quelle que soit leur origine, de se préparer aux enseignements techniques.

Art. 12. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent decret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
MAX LEJEUNE.

Décret du 4 novembre 1948 portant délimitation des nouvelles zones de servitudes des ouvrages Nord du Grand-Lot, ouvrages d'Escherange Ouest et Est, ouvrages Est du Petersberg, ouvrages du Petersberg, Ouest et Est, et création d'une zone réduite.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu les lois des 10 juillet 1791, 17 juillet 1819 et 10 juillet 1851 concernant le classement et la conservation des places de guerre et postes militaires ainsi que les servitudes imposées autour des fortifications pour la défense de l'Etat;

Vu le décret réglementaire du 10 août 1853 pour l'application des lois précitées;

Vu l'article 55 de la loi de finances du 19 mars 1928 relatif au classement des places de guerre et aux servitures militaires;

Vu les décrets des 13 décembre 1933 et 15 mars 1934 portant classement des places de guerre;

Vu le décret du 25 mars 1948;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 48-1420 du 16 septembre 1948 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale;

Vu le décret n° 48-1434 du 16 septembre 1948 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 25 mars 1948 est annulé.

Art. 2. — Les décrets des 13 décembre 1933 et 15 mars 1934 portant classement dans la première série des places de guerre des ouvrages suivants:

Ouvrage Nord du Grand-Lot;
Ouvrages d'Escherange, Ouest et Est;
Ouvrages du Petersberg, Ouest et Est;
Ouvrage Est du Petersberg,

sont modifiés comme suit:

« La partie de la zone de servitudes représentée en violet sur le plan au 1/5000 annexé est transformée en zone réduite ».

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
MAX LEJEUNE.

Décret du 4 novembre 1948 portant homologation de la zone réduite de servitude de la batterie de la Badine.

Par décret en date du 4 novembre 1948, sont définitivement arrêtés et homologués le procès-verbal de bornage et le plan de délimitation de la zone réduite de servitude de la batterie de la Badine (Var).

Décret du 4 novembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 4 novembre 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées « guerre »,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang du 17 mai 1933.)

DELMOTTE (Gabriel-Henri), ancien lieutenant du 8e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 2637 au recrutement de Saint-Omer.

(Pour prendre rang du 7 septembre 1945.)

LOUX (Antoine-Adam), ancien maître tailleur du 31e régiment d'artillerie, classe 1904, mle 150 au recrutement d'Angoulême.

(Pour prendre rang du 14 octobre 1947.)

MAILLARD (Francis-Fortuné), ancien lieutenant au 1er échelon au 163e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 814 au recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 24 décembre 1947.)

LEHMANN (Marcel-Stéphan-Simon), ancien lieutenant au 1er échelon du 3e bataillon de tirailleurs malgaches, classe 1914, mle 1965 au recrutement de Cambrai.

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang du 7 juillet 1931.)

LOISEAU (Camille), ancien soldat du 14e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 39 au recrutement de Montargis.

(Pour prendre rang du 5 septembre 1933.)

BERTRAND (Cyprien-Joseph), ancien soldat du 150e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 4178 au recrutement de Beauvais.

(Pour prendre rang du 13 décembre 1938.)

MARTEL (Paul-Julien-Alexandre), ancien soldat du 13e régiment d'artillerie de campagne, classe 1918, mle 438 au recrutement de Saint-Omer.

(Pour prendre rang du 16 décembre 1937.)

TARDIEU (Julien), ancien gendarme à la 12e légion, classe 1916, mle 1451 au recrutement d'Angoulême.

(Pour prendre rang du 8 mai 1939.)

OUARI MOHAND BEN KASSA BEN SLIMANE, ancien soldat du 7e régiment de tirailleurs, classe 1909, mle 1361.

(Pour prendre rang du 30 avril 1940.)

BABEIX (Antoine-Désiré-Léon), ancien caporal au 1er régiment du génie, classe 1891, mle 4515 au recrutement de Limoges.

(Pour prendre rang du 29 mars 1941.)

DUMAS (Gabriel-Jean), ancien soldat du 57e régiment d'infanterie, classe 1900, mle 1902 au recrutement de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 24 mai 1941.)

ORSINI (François), ancien soldat du 413e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1228 au recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 7 décembre 1943.)

RICHE (Paul-Emilien-Maurice), ancien brigadier du 1er régiment d'artillerie de campagne, classe 1911, mle 833 au recrutement de Poitiers.

(Pour prendre rang du 16 juillet 1945.)

CAMPMAS (Joseph), ancien sergent du 28e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 173 au recrutement d'Albi.

(Pour prendre rang du 27 février 1946.)

DUBRETON (Maurice), ancien soldat du 317e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 1628 au recrutement du Mans.

(Pour prendre rang du 7 mars 1946.)

BONEL (Jean-Joseph-Germain), ancien soldat du 80e régiment d'artillerie, classe 1906, mle 1329 au recrutement de Perpignan.

(Pour prendre rang du 7 mars 1946.)

LIOGIER (Antoine-Pierre), ancien soldat du 64e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1175 au recrutement du Puy.

(Pour prendre rang du 25 mars 1946.)

ESTEVE (Gabriel-Antonin), ancien soldat du 8e régiment de hussards, classe 1917, mle 175 au recrutement de Foix.

FALCHI (Humbert-Eugène-Alexandre), ancien soldat du 161e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 675 au recrutement de Cambrai.

(Pour prendre rang du 9 avril 1946.)

DUCOURET (Henri-Eugène), ancien soldat du 160e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 4697 au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 14 mai 1946.)

BRUNEAU (Marcellin-Jules), ancien caporal du 20e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 5162 au recrutement de Châteauroux.

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

BORIES (Joseph-Sylvain), ancien soldat du 203e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 1094 au recrutement de Mende.

(Pour prendre rang du 22 juin 1946.)

BAUMIER (Marius-Désiré), ancien soldat du 10e régiment d'artillerie à pied, classe 1904, mle 261 au recrutement de Toulon.

(Pour prendre rang du 10 juillet 1946.)

MALAPERT (Antonin-François), ancien soldat du 164e régiment d'infanterie, classe 1913 mle 917 au recrutement de Carcassonne.

(Pour prendre rang du 6 septembre 1946.)

BOUZA (Etienne), ancien caporal du 5e régiment d'infanterie coloniale, classe 1916, mle 27 au recrutement de Bordeaux.

JAMMES (Félicien-Elisée), ancien soldat du 281e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 176 au recrutement de Toulouse.

MARCHI (Pierre-Marie), ancien soldat du 42e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 2418 au recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 19 décembre 1946.)

CALVAGE (Jean), ancien soldat du 412e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 376 au recrutement d'Agen.

REMONDIERE (Louis), ancien caporal du 268e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 1337 au recrutement du Blanc.

(Pour prendre rang du 8 mai 1947.)

BORDES (Charles-Paul), ancien sergent du 234e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 132 au recrutement de Mont-de-Marsan.

BOUIC (Justin-Jean), ancien soldat du 184e régiment d'infanterie, classe 1900, mle 857 au recrutement de Bordeaux.

TESSE (Marcel-Henri-Eugène), ancien caporal de la 15e section d'infirmiers militaires, classe 1913, mle 867 au recrutement de Nîmes.

(Pour prendre rang du 29 mai 1947.)

BOMBOUDIAC (Jean-Ernest), ancien soldat du 49e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 824 au recrutement de Bayonne.

GLIZE (Joseph), ancien soldat du 234e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 886 au recrutement de Mont-de-Marsan.

MASSON (Louis-Célestin), ancien soldat du 94e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 640 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

MESPLEDE (Jean), ancien soldat du 355e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 1538 au recrutement de Mont-de-Marsan.

(Pour prendre rang du 13 août 1947.)

BLAISE (Albert-Gabriel), ancien soldat du 156e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 850 au recrutement de Nancy.

SARREBEYROUX (Jean-Baptiste), ancien soldat du 131e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 2228 au recrutement de Bayonne.

(Pour prendre rang du 18 août 1947.)

BARRUTAUD (Clément), ancien soldat du 2e régiment de zouaves, classe 1912, mle 763 au recrutement de Périgueux.

(Pour prendre rang du 28 août 1947.)

POSTEL (Albert-Pierre), ancien soldat du 161e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 838 au recrutement de Granville.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

PAMELA (Adrien-Paul-François), ancien soldat du 56e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 76 au recrutement de Cayenne.

(Pour prendre rang du 14 octobre 1947.)

ROGER (Narcisse-Eugène), ancien soldat du 17e régiment d'artillerie, classe 1914, mle 87 au recrutement d'Amiens.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1947.)

LEPIN (André), ancien soldat du 52e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 685 au recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 25 janvier 1948.)

SOULERAS (Jean), ancien soldat du 2e régiment d'artillerie de montagne, classe 1893, mle 713 au recrutement de Riom.

(Pour prendre rang du 17 février 1948.)

CORMIER (Emile-Frédéric), ancien soldat au 117e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 840 au recrutement du Mans.

Décret du 4 novembre 1948 portant promotions et nominations dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 4 novembre 1948, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur pour faits de guerre exceptionnels et titres de résistance:

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

LASHERMES (Maurice-Ernest), commandant. Chevalier de la Légion d'honneur du 9 novembre 1917.

WINTREBERT (Henry-Edouard-Auguste), commandant. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 juin 1920.

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

HENNEBERT (Gérard), commandant.

LUCAS (Joseph-Louis), lieutenant.

PORETSKI (Lazare), lieutenant.

TRINQUES (Maurice-Elie-Raymond), lieutenant.

COUDERC (Jean-Marcel), sous-lieutenant.

MOYSE (José-Raphaël), sous-lieutenant.

VITTORI (Paul-Lucien), sous-lieutenant.

Décret du 4 novembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 4 novembre 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur les militaires de l'armée active dont les noms suivent:

AU GRADE D'OFFICIER

Corps du contrôle de l'administration de l'armée.

ARNAUD (André-Léon), contrôleur de 1re classe; 27 ans de services, 4 campagnes. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1939.

BOMPAIRE (François-Gaston-Maurice), contrôleur de 1re classe; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

PERNOT (Jean-Claude-Joseph), contrôleur de 2e classe; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

RIVET (Jean-Marie), contrôleur de 1re classe; 26 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

Infanterie.

DELMAS (Raoul-Louis), chef de bataillon; 32 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 24 juillet 1918.

AUBRY (Albert-Pierre), chef de bataillon; 33 ans de services, 20 campagnes. A été cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

DE FRANCOLINI (Germain-Marie-André-Raymond), chef de bataillon; 24 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité Chevalier du 25 décembre 1929.

HUNOLD (Léon), chef de bataillon; 27 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 31 décembre 1930.

PALLET (Hippolyte), chef de bataillon; 32 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 24 décembre 1931.

LANCRENON (François-Marie-Paul), lieutenant-colonel; 23 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1932.

DARRICAU (Antoine-Jacques), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 décembre 1932.

MINVIELLE (Jean-Gaston), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 14 campagnes. A été cité Chevalier du 31 décembre 1932.

MAHEAS (François-Louis-Marie), capitaine; 33 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 7 juillet 1933.

DUFFOUR (Pierre-Joseph-Georges-Antoine), chef de bataillon; 22 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 7 décembre 1933.

MICHE DE MALLERAY (Hervé-Yves-Paul-Henri), chef de bataillon; 25 ans de services, 15 campagnes. A été cité Chevalier du 17 décembre 1933.

TRIMAILLE (Pierre), chef de bataillon; 21 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 12 décembre 1934.

APPIETTO (André-Dominique), chef de bataillon; 24 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité Chevalier du 19 décembre 1934.

GARNIER-DUPRE (Francisque-Léon), chef de bataillon; 30 ans de services, 26 campagnes. Chevalier du 28 juin 1935.

BRUNET DE LA CHARIE (Gabriel-François-Joseph-Marie), chef de bataillon; 30 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 28 juin 1935.

ROCH (Louis-Marius), chef de bataillon; 25 ans de services, 21 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

DE CRESPIN DE BILLY (Gonzalve-Marie-Philippe), chef de bataillon; 30 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 20 décembre 1935.

ROUZAUD (Marcel), chef de bataillon; 28 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 3 juillet 1936.

BENEDITTINI (André), lieutenant-colonel; 34 ans de services, 21 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

BERNARD (Pierre-Julien), chef de bataillon; 31 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

AYZAC (Noël-Jean-Baptiste), chef de bataillon; 24 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

GRIMALDI (Dominique), capitaine; 32 ans de services, 22 campagnes. A été cité. Chevalier du 11 juin 1937.

ESUN (Camille-Louis), chef de bataillon; 30 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 11 juin 1937.

LOUVRIER (Charles-Louis), chef de bataillon; 27 ans de services, 17 campagnes. A été cité. Chevalier du 11 juin 1937.

CARRIBOU (Louis-Etienne-Cyprien), chef de bataillon; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 11 juin 1937.

THIRIET (Robert-Marie-Rémi), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

SIMONOT (André-Marie), colonel; 27 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

DE HALDAT DU LYS (Pierre), lieutenant-colonel; 20 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 2 décembre 1937.

MILLOT (André-Eugène-Gabriel), chef de bataillon; 26 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

GOUJAT (Jean), chef de bataillon; 30 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1937.

PONTEIX (Antoine-Georges-Raphaël), chef de bataillon; 27 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 30 juin 1938.

MILLOT (Lucien-Albert), chef de bataillon; 29 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 juin 1938.

GUILLAUME (Joseph-Marie Raphaël), chef de bataillon; 28 ans de services, 15 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 juin 1938.

CRUT (André-Gaston-Robert), chef de bataillon; 25 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

PRIEUR (Georges-Ernest), chef de bataillon; 23 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

DELPY (Albert-Jean), chef de bataillon; 23 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

DENEF (Henri-Marie-Louis), chef de bataillon; 23 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

LUGAND (André), chef de bataillon; 22 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

BORIE (Firmin-Roger), chef de bataillon; 25 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

CURE (Marcel-Auguste), chef de bataillon; 25 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

ROUAIX (Léopold-François), chef de bataillon; 27 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 1er janvier 1939.

FROSSARD (André), chef de bataillon; 23 ans de services, 17 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 juin 1939.

KLEIN (André-Théodore-Henri-Clément), chef de bataillon; 26 ans de services, 15 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 juin 1939.

DEFRASNE (Pierre-Charles-Emile), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 juin 1939.

DE GAIGNERON JOLLIMON DE MAROLLES (Louis-Marie-Robert-Jacques), chef de bataillon; 28 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 juin 1939.

OBERLE (Ernest-Florent-René), chef de bataillon; 31 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 22 juin 1939.

BILLOT (René-Antoine), chef de bataillon; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 juin 1939.

GEORGES (Paul-Edmond), chef de bataillon; 23 ans de services, 14 campagnes, A été cité. Chevalier du 29 juin 1939.

DUTAILLY (Jean-Marie-Abel), chef de bataillon; 26 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 décembre 1939.

AMEILHAUD (Pierre-Jean-André), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 décembre 1939.

LUQUET (Jean-Edme-Alexis), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 décembre 1939.

BARBIER (André-Hippolyte-Michel-Hyacinthe), colonel; 27 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 1er janvier 1940.

GUARY (Louis-Léon-Jack), chef de bataillon; 26 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 1er septembre 1940.

EDOU (Michel-Victor-Joseph-Marie), colonel; 27 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 septembre 1940.

FOURNIER (Lucien-Henri), chef de bataillon; 25 ans de services, 20 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

TERMIGNON (René-Gabriel), chef de bataillon; 22 ans de services, 20 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

VERLET (Guido-Aloyse-Henri), chef de bataillon; 24 ans de services, 19 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

ROUSSEAU (Jean-Baptiste-Emile), chef de bataillon; 24 ans de services, 18 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

QUAIX (Joseph-Henri-Louis), chef de bataillon; 23 ans de services, 18 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

MONTJEAN (Jacques-Louis), chef de bataillon; 23 ans de services, 17 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

D'HAUTEVILLE (Christian-Humbert-Antoine-Marie), chef de bataillon; 19 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

CHARTON (Jean-Marie-Joseph), chef de bataillon; 23 ans de services, 17 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

POMMIER (Albert-Julien), chef de bataillon; 20 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

LATREILLE (Alphonse-Pierre-Louis), chef de bataillon; 24 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

COMES (Pierre-Joseph-Honoré), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

TOULOUSE (Kléber), lieutenant-colonel; 24 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

BALMITGERE (Jean-Louis-Pierre-Joseph), lieutenant-colonel; 27 ans de services 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

BATTESTI (Joseph-Antoine), chef de bataillon; 21 ans de services 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 juin 1941; 5 ans de majoration pour campagnes de guerre.

MARTEL (Louis-Ernest-Antoine), chef de bataillon; 26 ans de services 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 22 décembre 1941; 5 ans de majoration pour campagnes de guerre.

BONNAUD (André-François-Jean-Auguste), lieutenant-colonel; 27 ans de services 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 31 décembre 1941; 3 ans de majoration pour campagnes de guerre.

BESSON (Louis-Maurice-Henri), colonel; 22 ans de services 4 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 9 juin 1942. Titres exceptionnels.

DE LAMBILLY (Jean-Eugène-René-Augustin), colonel; 27 ans de services 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 juin 1942; 3 ans de majoration pour campagnes de guerre.

D'HARANGUIER DE QUINCEROT (Marie-Joseph-Claude), chef de bataillon; 24 ans de services 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 20 août 1942; 4 ans de majoration pour campagnes de guerre.

DAVIRON (Raoul-Michel), lieutenant-colonel; 24 ans de services 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 novembre 1942; 3 ans de majoration pour campagnes de guerre.

NORD-AFRICAINS

SADJI (Said), capitaine; 32 ans de services 19 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1932.

HADERBACHE (Mohamed Kassa ben Ouali), capitaine; 30 ans de services 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 octobre 1941; 3 ans de majoration pour campagnes de guerre.

Arme blindée et cavalerie.

CRIVET (Paul-Emile), chef d'escadrons; 35 ans de services 17 campagnes. A été cité. Chevalier du 27 décembre 1927.

ROULIN (Camille-Louis), lieutenant-colonel; 33 ans de services 15 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1932.

HEQUET (André-Georges), chef d'escadrons; 30 ans de services 25 campagnes. Chevalier du 24 juin 1934.

NICQ (Pierre-Camille-Marie), chef d'escadrons; 30 ans de services 20 campagnes. A été cité. Chevalier du 19 décembre 1934.

WILMART (Henri-Pierre-Marie), chef d'escadrons; 30 ans de services 17 campagnes. A été cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

BENOIST (Jean-Marie), chef d'escadrons; 26 ans de services 18 campagnes. A été cité. Chevalier du 7 juillet 1936.

ROYER (Pierre-Léon-Robert), lieutenant-colonel; 25 ans de services 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

MALDAN (Maurice), lieutenant-colonel; 32 ans de services 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

NOGUES (Albert-Lucien), chef d'escadrons; 29 ans de services 22 campagnes. A été cité. Chevalier du 11 juin 1937.

BARTON DU JONCHAY (Médéric-Marie-Joseph), chef d'escadrons; 27 ans de services 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 11 juin 1937.

BAILLY DE TAURINES (Jean-Georges-Etienne), lieutenant-colonel; 31 ans de services 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

BOUQUET DE JOLINIERE (Maurice-Serge-Gaëtan), chef d'escadrons; 24 ans de services 17 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 juin 1938.

BOUVAIS DE LA FLEURIAYE (Henri-Charles-Marie), chef d'escadrons; 27 ans de services 19 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 juin 1938.

DE BRACH (Guy-Raoul-Joseph-Marie), chef d'escadrons; 27 ans de services 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 juin 1938.

DURIN (André), chef d'escadrons; 25 ans de services 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

BOUQUET DE JOLINIERE (Henri-Paul-Albert), chef d'escadrons; 26 ans de services 17 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 22 juin 1939.

DARU (Marie-François-Louis-Jacques), lieutenant-colonel; 30 ans de services 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 décembre 1939.

LE BESCHU DE CHAMPSAVIN (Louis-Joseph-Marie-Anne), chef d'escadrons; 31 ans de services 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 décembre 1939.

DE BOERY (Guy), chef d'escadrons; 25 ans de services 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 9 juin 1940.

DE BURETEL DE CHASSEY (André-Marie-Gaston), chef d'escadrons; 27 ans de services 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 3 février 1941; 4 ans de majoration pour campagnes de guerre.

Train.

BRAGER DE LA VILLE MOYSAN (Roger-Joseph-Hubert), colonel; 33 ans de services, 21 campagnes. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 8 juillet 1932.

BOUSSEAU (Jacques-Paul-Ernest), chef d'escadron; 30 ans de services, 18 campagnes. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 19 décembre 1934.

ROBERT (Henri-Albert-Georges), colonel; 35 ans de services, 22 campagnes. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 décembre 1936.

DUISSON (Robert-Charles-Adolphe), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1939.

CHAUDRON (Ludovic-Fernand-Georges), colonel; 31 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1939.

NICOLAS (Raymond-Joseph-Ernest), capitaine; 30 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 septembre 1940.

Artillerie.

RICHARD (Ernest-Léopold), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 24 décembre 1931.

DE FRESSE DE MONVAL (Henri-François-Joseph), colonel; 32 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 24 décembre 1931.

MOREL (Georges-Jean-Baptiste), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 17 décembre 1933

HOUSSIN DE SAINT-LAURENT (Emmanuel), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 19 décembre 1934.

AMOURETTI (Pierre-Marie-Edmond), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

HAURE-PLAGE (Pierre-Louis), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

BRUNET (Raymond-Robert-Louis), chef d'escadron; 31 ans de services, 8 campagnes A été blessé et cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

GAULTIER DE LA FERRIERE (Jean-Marie-Albert), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité Chevalier du 20 décembre 1935.

GRENET (Paul-Auguste-Pascal), colonel, 31 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

VIGNOBOUL (Alexandre-Pierre-Joseph-Jean), chef d'escadron; 33 ans de services, 10 campagnes A été blessé et cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

NELTNER (Charles-Julien-Maxime), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

BASTIEN (Pierre-André), colonel; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

CHANAL (René-Marcel), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 16 campagnes. A été cité Chevalier du 30 juin 1939.

DE COINTET DE FILLAIN (René-Charles-Edouard), colonel; 29 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 décembre 1939.

KERENFORT (Guy-Georges-Marie), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 décembre 1939.

GEZE (Amédée-Jean-Baptiste-Marie), colonel; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 décembre 1939.

MENGUS (Pierre-Edouard-Marie-Jean), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 décembre 1939.

BONNEFONS (Jacques-Marie-Antoine-Xavier), chef d'escadron; 31 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

HOQUETIS (Gérard-Martial-Marie), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

LEJAY (André-Paul), colonel; 27 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

D'ELISSAGARAY DE JAURGAIN (Marie-Jean-Edouard), chef d'escadron; 24 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

BLAIN (Albert), chef d'escadron; 27 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

BLANCHER (Roger-Louis), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 31 décembre 1941. 4 ans de majoration pour campagne de guerre.

HARLE (Camille-Alphonse-Emile-Léon), chef d'escadron; 31 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 31 décembre 1941. 5 ans de majoration pour campagne de guerre.

CAPELLO (Paul-Joseph), colonel; 31 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 juin 1942. 3 ans de majoration pour campagne de guerre.

Génie.

PORTIER (Maurice-Albin), chef de bataillon; 31 ans de services, 13 campagnes. A été blessé. Chevalier du 10 décembre 1936.

TAVERNIER (Eugène-Joseph-Nicolas), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

TREMEAU (Georges-Amand-Achille), chef de bataillon; 26 ans de services, 21 campagnes, Chevalier du 30 juin 1938.

DORINET (Marc-Louis-François), chef de bataillon; 23 ans de services, 18 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

FENSCH (André-Joseph-Auguste), colonel; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 juin 1943. Titres exceptionnels.

Services du génie.

GUY (Georges-Florian), colonel; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 22 décembre 1925.

GRINGOIRE (Victor-Joseph-François), lieutenant-colonel; 34 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 31 décembre 1930.

CREISSEN (Jean-Auguste), colonel; 32 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 24 décembre 1931.

LAPPRAND (Adolphe-Charles-Joseph), chef de bataillon; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 8 juillet 1932.

DE SOLERE (Marie-Bernard-Claude), colonel; 34 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 décembre 1932.

MORETTI (Paul-Jacques), chef de bataillon; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité Chevalier du 17 décembre 1933.

COLIN (Gabriel-Faustin-Raymond), chef de bataillon; 33 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 juillet 1936.

DELIBESSART (Robert-Alphonse-Victor-Alexis), chef de bataillon; 32 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

ESPINASSE (Emilien-Louis-Joseph), chef de bataillon, 30 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 30 juin 1938.

LUTIER (Léon-Emile-Marcel), chef de bataillon; 29 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1938.

DUBURG (Pierre), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 22 juin 1939.

Transmissions.

a) Arme

DAUBIGNY (René-Albert), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 19 décembre 1934.

RODARY (Maurice-Auguste-Dominique), chef de bataillon; 23 ans de services, 15 campagnes. A été cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

WILLOTTE (Abel-Paul-Antoine), chef de bataillon; 30 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

LAMURE (Ulysse-Pierre-René), colonel; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

CHATENOUD (Jean), colonel; 30 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

b) Poste militaire

SOUCHE (Marius-Emile), commandant; 34 ans de services, 23 campagnes. Chevalier du 1er juillet 1937.

Corps du matériel.

Subdivision « Artillerie »

Cadre des ingénieurs.

ENJALBERT (André - Louis - Marie), colonel; 33 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 juin 1934.

JOUVENOT (Pierre-Auguste-Simon), commandant; 30 ans de services, 13 campagnes Chevalier du 2 juillet 1936.

BOURDIAUX (Gustave-Henri-Michel), colonel; 33 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

HENIN (Gilbert), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

DE BOUET DU PORTAL (Antoine-Edouard-Marie-René), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 décembre 1939.

POMMERET (Emile-Agnan-Joseph-Maurice), colonel; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 décembre 1939

Cadre des adjoints administratifs.

TAVERNIER (Marcel-Hippolyte), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 19 décembre 1934.

WAUTHIER (Maurice-Eugène-Ernest-François), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 24 juin 1937.

DEPAULE (Joseph-Emilien), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 décembre 1939.

Cadre des adjoints techniques.

BERCE (Gabriel-Théophile), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 24 décembre 1931.

BECT (Roger-Etienne-Albert), commandant; 33 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 24 décembre 1931.

BARDIN (Auguste-Emile-Joseph), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1932.

VUATRIN (André-Jules-Marie-Charles), commandant; 33 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 17 décembre 1933.

BARRIER (Yvon-Aimé), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 juin 1934.

DUFAU (Pierre-Marcel-Alfred), commandant; 33 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 19 décembre 1934.

CHEVALLIER (Marie-Jean-Marcel), commandant; 34 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 19 décembre 1934.

MERCE (Joseph-Dominique), commandant; 31 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

ROLLET (Georges-Victor), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

RICAUD (Pierre-Lucien), commandant; 33 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 juillet 1936.

ROBERT (Charles-Michel-Alix), commandant; 34 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 juillet 1936

DE BAUDREUIL (Marie-François-Guy), lieutenant-colonel, 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

ROQUE (Théophile), commandant; 30 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 11 juin 1937.

JAMES (Henri-Joseph-Ernest), commandant; 33 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

RICOUX (Aimé-Edouard-Octave), commandant; 31 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

BERANGER D'ARCE (Pierre-Charles-Ernest), commandant; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

TRUILLET (Henri-Paul), commandant; 34 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 22 juin 1939.

Intendance.

a) Fonctionnaires

ALARY (Jean-Gervais-Marie), intendant militaire de 1re classe; 37 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 31 décembre 1930.

LECARON (Georges-Edouard-Marie), intendant militaire de 1re classe; 33 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 24 décembre 1931.

PITHON (René-Aimé-Maurice), intendant militaire de 1re classe; 32 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1931.

GIROUDON (André-Marius), intendant militaire de 1re classe; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 24 décembre 1931.

CHABOT (Joseph-Augustin-Pierre), intendant militaire de 1re classe; 34 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 17 décembre 1933.

MAILLET (Henri-Joseph), intendant militaire de 1re classe; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 juillet 1936.

ANTOINE (Denis-Joseph), intendant militaire de 1re classe; 34 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

DOMEJEAN (Jean-Marie-André), intendant militaire de 1re classe; 26 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

DUPORT (Mathieu), intendant militaire de 3e classe; 31 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 11 juin 1937.

BONNY (Alphonse-Jean), intendant militaire de 2e classe; 27 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

CALDAMAISON (Désiré-Antoine), intendant militaire de 2e classe; 29 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 30 juin 1938.

DALEX (Louis-Bernard-Joseph), intendant militaire de 3e classe; 29 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 30 juin 1938.

LACATON (Maurice-Armand), intendant militaire de 2e classe; 29 ans de services, 13 campagnes. A été cité Chevalier du 13 décembre 1938

b) Officiers d'administation

BOUSQUET (Etienne), commandant; 37 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 3 juillet 1930.

VEILLEUX (Ferdinand-François), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 24 décembre 1931.

ARNOULT (Emile-Fernand-Raymond), lieutenant-colonel; 39 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 29 décembre 1932.

GILLE (André-François-Xavier), lieutenant-colonel; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 19 décembre 1934.

MOUREAU (Louis-Victor), lieutenant-colonel; 34 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 juin 1935.

DURRIEU (Bernard), commandant; 34 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 28 juin 1935.

LEONETTI (Pierre-Paul), commandant; 32 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

GASSIAT (Jean), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 8 campagnes. A été blessé. Chevalier du 20 décembre 1935.

LAGRAULET (Jean-Juillet-Raoul), lieutenant-colonel; 34 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

BALEAU (Pierre-Marie-Joseph-Gustave), commandant; 36 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

MERLE (Michel-Gérard-Joseph-Marie), commandant; 30 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

ALLEYSSON (Paul-Joseph), commandant; 31 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 2 décembre 1937.

Service de santé.

Médecins

TETE (Laurent-Marie-Nicolas-Frédéric-Charles), médecin colonel; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 15 septembre 1926.

LEBLAIS (Alcime-Marie-Gabriel), médecin colonel; 36 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 31 décembre 1930.

PIQUEMAL (Jérôme-Maximilien), médecin lieutenant-colonel; 36 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 24 décembre 1931.

ROLLING (Henri-Léon), médecin colonel; 35 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 24 décembre 1931

MALATERRE (Marcel-Félix-Honoré), médecin lieutenant-colonel; 37 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 8 juillet 1932

CARRIE (Pierre-Eugène), médecin lieutenant-colonel; 29 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 décembre 1932.

VANDIER (Emile-Tony-Gaston-Guy), médecin lieutenant-colonel; 35 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 17 décembre 1933.

PROVOST (Jules-Joseph-Jean-Baptiste), médecin colonel; 28 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 28 juin 1935.

ROQUE (Paul-Antoine), médecin lieutenant-colonel; 23 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

BOYRIE (Jean-Louis-Pierre), médecin colonel; 27 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 juillet 1936.

BIZIEN (Pierre-Yves-Marie), médecin colonel; 32 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 11 juin 1937.

ARTHENAC (Maurice-Jean-Gabriel), médecin lieutenant-colonel; 25 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

LIEUX (Louis-André-Antoine-Jean), médecin colonel; 30 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

CAZAUX (Jean-Maurice), médecin lieutenant-colonel; 25 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 juin 1939.

PHARMACIEN

MURAINE (Robert-Jean-Michel-Gustave), pharmacien colonel; 32 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

BEZON (François-Henri), commandant d'administration; 35 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1932.

PERRIN (Philibert), commandant d'administration; 37 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 19 décembre 1934.

QUIQUAMPOIX (Charles-Constant), commandant d'administration; 31 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 2 juillet 1936.

RASTOUIL (Henri-Pascal), commandant d'administration; 28 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 11 juin 1937.

FINE (Marcel-Arthur), commandant d'administration; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

CANQUET (Jacques-André-Gérard), vétérinaire lieutenant-colonel; 33 ans de services, 17 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 décembre 1934.

Chancellerie.

A. — CADRE DES CHANCELIERS

GALLIENNE (Marcel-Alfred-Jean), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

B. — CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

GUYON (Louis-Albert), commandant; 35 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 4 mai 1917.

OURSET (Gabriel-Jules-Joseph), commandant; 32 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

SIMONPIERI (François), commandant; 34 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

HENRY (Paul-Lucien), commandant; 33 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 3 juillet 1930.

PERRAUD (Noël-Louis), commandant; 37 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 juillet 1936.

SUDRAUT (Pierre), commandant; 31 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité Chevalier du 2 juillet 1936.

DOMMANGET (André), commandant; 32 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 11 juin 1937.

HELME (Victor-Joseph), commandant; 32 ans de services, 21 campagnes. A été blessé. Chevalier du 11 juin 1937.

SALZIGER (Albert), commandant; 33 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 11 juin 1937.

SAINT-GERMES (Albert-Benoit), commandant; 35 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 juin 1938.

BLOUIN (Emile-Jules), commandant; 35 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

CORPS DES OFFICIERS DES AFFAIRES MILITAIRES MUSULMANES

CARBONNIER (André), commandant; 30 ans de services, 25 campagnes. Chevalier du 17 décembre 1933.

MARTIN (Henri-Georges), commandant; 24 ans de services, 21 campagnes. A été cité. Chevalier du 19 décembre 1934.

GUIEU (Aimé-Julien), commandant; 26 ans de services, 20 campagnes. A été cité. Chevalier du 8 juin 1935.

ASPINION (Robert-Léonard), commandant; 25 ans de services, 24 campagnes. A été cité. Chevalier du 8 juillet 1936.

BALY (Maurice-Clément-Henri), commandant; 23 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

RATHIER (Albert-Cyrille), commandant; 26 ans de services, 22 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

FRANCHI (Jean-Marie), commandant; 23 ans de services, 22 campagnes. A été cité. Chevalier du 23 juin 1939.

AUMÔNERIE MILITAIRE AUX ARMÉES

PEINTE (Diogène-Edonard-Désiré), aumônier militaire titulaire; 33 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

SAINT-LEGER (Marcel-Paul), aumônier militaire titulaire; 32 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

SERVICE DE LA TRÉSORERIE AUX ARMÉES

TURCHI (Mlle Ermine), payeur particulier de 1re classe « commandant »; 31 ans de services, 21 campagnes. A été blessé. Chevalier du 12 juillet 1932.

Recrutement. — Statistique.

DELATTRE (Marcel-Victor), commandant; 32 ans de services, 23 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1929.

BERTRAND (Alfred-Antoine-Thomas), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 3 juillet 1930.

LOAS (Jean-Yves-Augustin-Marie), commandant; 30 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

LAUDOYER (Louis-Jean-Joseph), commandant; 27 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 juin 1938.

Service des fabrications d'armement

a) CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES

FOURNIOL (Jacques-Henri-Léon-Louis), ingénieur militaire en chef de 1re classe; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 17 décembre 1933.

ESTEREZ (Emile-Louis-Bernard), ingénieur militaire en chef de 2e classe; 35 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 17 décembre 1933.

GRIN (Joseph), ingénieur militaire en chef de 2e classe; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

MEYNENG (Pierre-Raoul-Eugène), ingénieur militaire en chef de 1re classe; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

LATIL (Henri-Louis-Antoine), ingénieur militaire en chef de 1re classe; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1938.

BRISORGUEIL (Jean-Henri-Toussaint), ingénieur militaire en chef de 1re classe; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 28 décembre 1939.

b) CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX

VAILHE (Henry-Joseph-Adolphe), ingénieur de 1re classe de travaux d'armement; 36 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 23 janvier 1915.

TROUILLOT (Léon-Alida), ingénieur en chef de travaux d'armement; 38 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 7 juillet 1927.

BOMPIEYRE (Paul-Grégoire), ingénieur en chef des travaux d'armement; 36 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 décembre 1932.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

GARNIER (André-Paul-Désiré), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 16 campagnes. A été blessé. Chevalier du 23 juillet 1925.

DELBOSC (Isidore-Lucien-Victor), chef de bataillon; 35 ans de services, 24 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 décembre 1925.

SAILLARD (Henri-René-Armand), chef de bataillon; 26 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 27 juillet 1930.

REUL (Alphonse-Albert-Floriam-Maurice), chef de bataillon; 24 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 décembre 1930.

LORTIES (Jean-Laurent-Simon-Christian), chef de bataillon; 22 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 24 décembre 1931.

MEAR (Louis-Adolphe), lieutenant-colonel, 27 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 décembre 1932.

NURET (Paul-Eugène-Octave), chef de bataillon; 32 ans de services, 22 campagnes. A été cité. Chevalier du 17 décembre 1933.

GUILLON (Raymond-Fulbert-Delphin), chef de bataillon; 31 ans de services, 21 campagnes A été cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

MAURICE (Louis-Johannès), chef de bataillon; 30 ans de services, 21 campagnes. A été blessé. Chevalier du 20 décembre 1935.

LEPOINTE (Paul-Marcel), chef de bataillon; 30 ans de services, 20 campagnes. A été cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

GUEHO (Alfred-Joseph-Adrien), chef de bataillon; 30 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 20 décembre 1935.

MAURY (Charles-Jean), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 18 campagnes. A été cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

DELORGE (Jean-François), chef de bataillon; 29 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

BEYSSEN (Maurice), chef de bataillon; 28 ans de services, 19 campagnes. A été cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

BRUN (Frédéric-Joseph), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

LE GAC (Jean-Joseph-Louis), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 2 juillet 1936.

PEIGNE (Jacques-Prosper), chef de bataillon; 30 ans de services, 21 campagnes. Chevalier du 2 juillet 1936.

MARTIN DE LASSALLE (Jean-Marie-Antoine), chef de bataillon; 29 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 10 décembre 1936.

LAYEC (Benjamin), colonel; 30 ans de services, 19 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

CAPBER (Pierre), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 17 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

SOREAU (Jean-Paul-Marie-Gérard), lieutenant-colonel; 24 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

MARCOU (Edmond-Julien-Philippe), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 15 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

BEURTEBIZE (Pierre-Amédée), chef de bataillon; 30 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

LIVROZET (André-Lucien), chef de bataillon; 30 ans de services, 19 campagnes. A été cité. Chevalier du 1er juillet 1937.

MARCHESSEAU (Jacques), chef de bataillon; 27 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 2 décembre 1937.

LEGROS (Albéric-Antoine), chef de bataillon; 30 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 2 décembre 1937.

BASTIAN (Gérard-Paul-Léon-Philippe), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

NIOX (Yves), chef de bataillon; 25 ans de services, 21 campagnes. Chevalier du 30 juin 1938.

MICHEL (Jean), chef de bataillon; 28 ans de services, 21 campagnes. Chevalier du 30 juin 1938

LE MESTRE (André-Louis-Marie), chef de bataillon; 27 ans de services, 19 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 juin 1938.

FARGAIN (Henri-Jean-Louis), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 30 juin 1938

GORILLOT (René-Jules), chef de bataillon; 27 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1938.

SERIEYE (Louis), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

BAUME (Frédéric-Charles-Joseph-Marie), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 17 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 décembre 1938

LE RUMEUR (Guy-Louis), chef de bataillon; 26 ans de services, 18 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

CHAUVEAU (Victor-Henri-Raymond), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 23 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 juin 1939.

THOMAS (Amaury-Marie-Claude), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 juin 1939.

PEHAUT (Bernard-André-Justin), chef de bataillon; 30 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 juin 1939.

ROUSSON (Maurice-Joseph-Régis), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 21 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 décembre 1939

CLEMENT (Louis-Pierre), chef de bataillon; 26 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 décembre 1939.

JACQUET (Antoine-Félix-Joseph), chef de bataillon; 25 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 décembre 1939.

CHAPOUTHIER (René-Jean-Pierre), lieutenant-colonel; 24 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 décembre 1939.

Artillerie.

GAUTHIER (Raymond), colonel; 31 ans de services, 21 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1932.

DESPAUX (Robert-Paul), colonel; 31 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1932.

CUQUEMELLE dit LECHEVALLIER (Henri-Paul-Edouard), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 19 décembre 1934.

RENUCCI (Alexis-Paul-Henri), chef d'escadron; 30 ans de services, 18 campagnes. A été cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

VALANTIN (Louis-Marie-Henri), colonel; 26 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

BONNARD (François-Marcel), colonel; 30 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

PASQUIER (Kléber-Marius), chef d'escadron; 27 ans de services, 20 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

THIEBAUX (René-Jean-Baptiste), colonel; 25 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 1er janvier 1940.

STENGEL (Camille-Marie-Joseph), colonel; 30 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

MISSONIER (Serge-Hippolyte), colonel; 25 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

RANCUREL (Oscar-Ulysse-Homère), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 décembre 1941 (titres exceptionnels).

Service des matériels et bâtiments.

COHUET (Henri-Marie-Jean), commandant; 33 ans de services, 24 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 juin 1935.

SAMSON (Charles-Edouard), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 21 campagnes. Chevalier du 30 juin 1938.

Intendance.

A. — Fonctionnaires

COURTANT (Georges-Gabriel-André), intendant militaire de 1re classe; 30 ans de services, 21 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 juin 1934.

BERTHON (René-Jean), intendant militaire de 2e classe; 29 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 2 juillet 1936.

B. — Officiers d'administration

ROY (Maurice-Emile), commandant; 31 ans de services, 20 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 19 décembre 1934.

FEDERICI (Jean-Paul), commandant; 31 ans de services, 20 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

Service de santé.

A. — Médecins

PICOT (Paul-Yves-Jacques), médecin-colonel; 29 ans de services, 16 campagnes. A été blessé. Chevalier du 24 décembre 1931.

PHIQUEPAL D'ARUSMONT (Louis-Marie-Ernest), médecin-colonel; 26 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 28 juin 1935.

GRINSARD (Frank-Emmanuel-Yves), médecin lieutenant-colonel; 27 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 10 décembre 1936.

SANNER (Marie-Joseph-Léon), médecin-colonel; 23 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1938.

LE GAC (Paul-Joseph-Marie), médecin colonel; 24 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 1er juillet 1939.

ROBIN (Léonard-Albert-Georges), médecin lieutenant-colonel; 23 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1939.

LIEURADE (Louis-Giraud-Paul), médecin colonel; 21 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 décembre 1939.

FILIPPI (Paul-François-Valentin), médecin lieutenant-colonel; 15 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 juin 1940.

B. — Pharmaciens

PLUCHON (Jules-Pierre-Georges), pharmacien colonel; 29 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 22 juin 1939.

C. — Officiers d'administration

TROADEC (Ignace), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 30 juin 1938.

Services administratifs des corps de troupe.

COCHINARD (Auguste-Octave-Léon), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 20 campagnes. A été blessé. Chevalier du 8 juillet 1932.

GRANGIER (Marcel-Augustin), commandant; 33 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1932.

BOURLIER (Louis-Henri-Victor), commandant; 35 ans de services, 28 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 7 juillet 1933.

DUPRESSOIR (Jules-Albert), commandant; 32 ans de services, 26 campagnes. A été cité. Chevalier du 28 juin 1935.

VIGNEAU (René-Constant-Pierre-Marcel), commandant; 32 ans de services, 23 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 juin 1935.

LACHARTRE (Joseph), commandant; 31 ans de services, 20 campagnes. A été cité. Chevalier du 28 juin 1935.

LAROSE (Eugène-Auguste), capitaine; 29 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

AU GRADE DE CHEVALIER

Corps du contrôle de l'administration de l'armée.

LEDUC (Camille-Alfred-René), contrôleur de 1re classe; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

SIMONET (Marie-Joseph-Lucien-Jean), contrôleur de 2e classe; 20 ans de services, 3 campagnes.

VIALARD (Marcel-Léon-Victor), contrôleur de 3e classe; 12 ans de services, 7 campagnes.

RIDEAU (Louis-Marie-Joseph), contrôleur de 3e classe; 12 ans de services, 5 campagnes.

Infanterie.

BLAZY (Lucien), lieutenant; 23 ans de services, 17 campagnes.

GODIN (Pierre-Ernest-Cyrille), lieutenant; 24 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

VIGUIE (René-Irénée), lieutenant; 25 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

LANDOIS (René-Albert), lieutenant; 23 ans de services, 16 campagnes.

VERDIER (François-Baptiste), lieutenant; 23 ans de services, 16 campagnes.

CASANOVA (Paul), lieutenant; 23 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

ARCHER (Jean-André-François), capitaine; 27 ans de services, 12 campagnes.

GABETTE (Emile-André), lieutenant; 24 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

LE MAITRE (André-Louis), capitaine; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MICHEL (Eugène-Lucien), lieutenant; 26 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

BASQUES (Ferdinand), lieutenant; 20 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

MOUSSET (Pierre-Jean), lieutenant; 21 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

VINCENT (Arthur), sous-lieutenant; 24 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

SIMON (Antoine-Robert-Joseph), lieutenant; 26 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

MARY (Gaston), lieutenant; 20 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

FREMIOT (Maurice-Alphonse), lieutenant; 28 ans de services, 11 campagnes.

CHARPENTIER (André-Raoul), lieutenant; 27 ans de services, 14 campagnes.

GUICHAR (Alexandre-Paul-Honoré), lieutenant; 29 ans de services, 11 campagnes.

BAUZON (Albert-Jean-Marie), capitaine; 27 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

FAVRET (Gaston), lieutenant; 30 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

ANGERER (Ludwig), lieutenant; 20 ans de services, 18 campagnes. A été cité.

DUFRENE (Roger-Albert), lieutenant; 29 ans de services, 12 campagnes.

GAROUTE (Francis), capitaine; 21 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

HOURCADE (Henri-Louis-Jean), lieutenant; 24 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

OTTOLINI (Marin-Robert), capitaine; 22 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

HESTIN (Raymond-Jean), lieutenant; 22 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

VIALET (Gonzague-Marie), chef de bataillon; 23 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

VENU (René-Léon-Marcel), lieutenant; 29 ans de services, 9 campagnes.

LUMINET (Jean), lieutenant; 24 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

DURAND (Pierre-Gérard), capitaine; 20 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

RIHET (Maurice-Albert), lieutenant; 24 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.

TRAMINI (Antoine-Xavier-David), capitaine; 26 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

BARON (Robert-Olivier), capitaine; 25 ans de services, 13 campagnes.

DELANNOY (Marceau), lieutenant; 20 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

AMAURY (Fernand-Eugène-Louis), lieutenant; 21 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

JACQUIN (Henri-Maurice), capitaine; 18 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

BLIN (Roger-Georges-Achille), capitaine; 23 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

GUIGNOT (André-Marie-Auguste), capitaine; 19 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

VALACHE (Jean-Hyacinthe-Eugène-Pierre), capitaine; 20 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

DERUELLE (Pierre-Henri-Gustave), lieutenant; 19 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité.

BLANC (Pierre-Jean-Jacques), lieutenant; 21 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

SIPEYRE (André-Paul-François), lieutenant; 17 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

KRUG (Michel-Edouard), capitaine; 21 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

RUET (Charles-Claude), capitaine; 21 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

ROCHETTE-CASTEL (Edouard), capitaine; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

OULE (Rémy-Jean-Joseph-Antoine), capitaine; 26 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

RUFFEY (Jean-Louis-Emmanuel), capitaine; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

FOUASSON (Pierre-Aristide-Marie), capitaine; 20 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

LAPEBIE (Clovis), lieutenant; 22 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

BAPTISTE (Roger-Emile), lieutenant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

DE GIGORD (Joseph-Vincent-Pierre-Jules), chef de bataillon; 26 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DE VALLOIS (Jacques-Marie), chef de bataillon; 23 ans de services, 10 campagnes.

MERLE DES ISLES (Jehan-Georges), capitaine; 23 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

SOYEUX (Robert-Léopold), chef de bataillon; 26 ans de services, 8 campagnes.

DELCOURT (Pierre-Alphonse-Marie), capitaine; 20 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

FUANT (Maxime-Louis-Emile), chef de bataillon; 27 ans de services, 6 campagnes.

ARTUS (André-Louis), lieutenant; 24 ans de services, 11 campagnes.

LÆGEARD DE LA DIRIAYS (Antoine-Donatien-Joseph-Marie), chef de bataillon; 23 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

REBOURS (Maurice-Auguste), lieutenant; 17 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

GARREAU (Léon-Henri-Léopold), chef de bataillon; 23 ans de services, 12 campagnes.

DEMIAUTTE (René-Jules-Eloi), capitaine; 17 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

BERGUE (Jean-Pierre-Charles), chef de bataillon; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

FONDERE (René-Norbert-Louis), lieutenant; 16 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.

THIRION (Roger-Marie-Aimé), capitaine; 21 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

BOET (Léon-Benjamin-Georges), chef de bataillon; 18 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

GUERINET (Maurice-Henri); chef de bataillon; 20 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

DUPART (Pierre-Constant), capitaine; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

PETITJEAN (Gilbert), capitaine; 23 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

PIRAT (Roger-Jules-Edouard), chef de bataillon; 27 ans de services, 6 campagnes.

KALCK (Charles), lieutenant; 24 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

BIGNE (Maurice), lieutenant; 21 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

BOGNON (Alfred-Charles-Georges), lieutenant; 24 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

VELAIN (Charles-Camille-André), lieutenant; 26 ans de services, 7 campagnes.

LAQUEL (Maurice-Auguste-Eugène), lieutenant; 25 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

BERTHEUX (Paul-Joseph-Pierre), chef de bataillon; 24 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

CHALMIN (Pierre-Marie-Georges), chef de bataillon; 24 ans de services, 8 campagnes.

LAPEYRE (André-Marie-Auguste), chef de bataillon; 23 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

CORADIN (Jacques-Charles-Louis-Emmanuel), capitaine; 21 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

MERLE DES ISLES (Jacques-Charles), chef de bataillon; 23 ans de services, 9 campagnes.

GUITER (Emile-Louis-Antoine), lieutenant; 25 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

TAGNON (Charles-Emile), lieutenant; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

THOUARD (Raymond), lieutenant; 25 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

FORESTIER (Roger-Marie-Louis), chef de bataillon; 22 ans de services, 11 campagnes.

DI-BIASE (Philippe), lieutenant; 25 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

RONDOT (René-Léon-Joseph-Valère), lieutenant; 24 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

GIRAULT (Robert-Auguste), chef de bataillon; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

PHILIPPE (André-Lucien), lieutenant; 25 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

FROMENT (Maurice-Marie-Joseph-René), chef de bataillon; 21 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

LLOBERES (Gabriel-Pierre-Joseph), lieutenant; 20 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

D'ERSU (Jean-Edmond), chef de bataillon; 23 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

FERRY (Jean-Marie), chef de bataillon; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

FOREST (Camille-Adolphe-Emile-Jean), chef de bataillon; 22 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

LANAUD (Maurice), lieutenant; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

LE BIDEAU (Michel-Marie-Paul), chef de bataillon; 21 ans de services; 10 campagnes. A été cité.

LAUBER (Georges-Jean-Baptiste); lieutenant; 24 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

D'ALNONCOURT (André-Pierre-Raoul), chef de bataillon; 18 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

LESNARD (Georges-Henri), chef de bataillon; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

GAUTHEROT (Roland-François), chef de bataillon; 22 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

DEPRAS (Gaston-Marie-Martial-Jacques), chef de bataillon; 22 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

WATELET (Charles-Emile-André), chef de bataillon; 21 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

LE VILLIERS DE L'ISLE ADAM (Georges-Claudius), chef de bataillon; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

RICHARD (Paul-Louis-Eugène), chef de bataillon; 19 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

PY (Robert), chef de bataillon; 23 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

FEAT (Vincent-Marie), lieutenant; 18 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

NOUQUERET (Jean-André), chef de bataillon; 22 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

CANNEVA (Louis-Alfred-Yves), chef de bataillon; 21 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

MONIE (Antonin-Pierre-Charles), chef de bataillon; 21 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

JOYEUX (Paul-Henri-Claude), chef de bataillon; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

COSSE-KNAUSS (Marcel-Emile-Auguste), chef de bataillon; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

JACQUIN (Georges-Pierre-Charles), chef de bataillon; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

GARAT (Arnaud-Alexandre), chef de bataillon; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

DE BAZELAIRE DE LESSEUX (Joseph-Marie-Pierre), capitaine; 19 ans de services, 7 campagnes A été blessé et cité.

CARPENTIER (Camille-Ernest), lieutenant; 17 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

TERREUX (André-Gabriel), chef de bataillon; 22 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

DE CHASSEPOT DE PISSY (Adalbert-Jean-Marie), chef de bataillon; 19 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

HOFF (Pierre-Marie-Joseph), chef de bataillon; 21 ans de services, 6 campagnes.

BOISSELET (Pierre-Albert-Marie-Joseph), chef de bataillon; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

RIVIERE (Maurice-Marcel), chef de bataillon; 21 ans de services, 6 campagnes.

GAUCHET (Georges-Christophe), chef de bataillon; 21 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

ROBELIN (René-Théodore), chef de bataillon; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

DUCHAUSSOY (Armand-Paul-Henri), chef de bataillon; 22 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

ARNOULD (Jean-Marie-François), chef de bataillon; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

CAMBRUBI (Elie-Joseph), lieutenant; 15 ans de services 12 campagnes. A été blessé et cité.

GLISES DE LA RIVIERE (Léon-Alexandre-Marie-René), chef de bataillon; 21 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

MOREAU (Henri-Arsène-Marie), lieutenant-colonel; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

DE LAMBERT DE BOISJAN (Pierre-Marie-Joseph-Jacques), chef de bataillon; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

WAAG (Auguste), chef de bataillon; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

FORGADE (Louis-Joseph-François), chef de bataillon; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MONTAGNON (Pierre-Jacques-Marie-André), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

JACQUEME (Raoul-Denys-Emile), capitaine; 18 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

MIREMONT (Antoine-Jean-Henri), chef de bataillon; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

QUEROL (Georges-Louis-Gustave), chef de bataillon; 18 ans de services, 5 campagnes.

CHABRIER (Edmond-Paul), chef de bataillon; 18 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

BERNARD (Gabriel-Louis-Raymond), chef de bataillon; 21 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DE BELLAIGUE DE BUGHAS (Etienne-Marie), chef de bataillon; 22 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

CLOCHARD (Jean-Marie-Paul), chef de bataillon; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

CHARLET (Jean-Denis-Jules-Gérard), chef de bataillon; 21 ans de services 6 campagnes. A été cité.

MILLET (Robert-Désiré), chef de bataillon; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

LEROY (Christian-Marie-André), chef de bataillon; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

NERI (Virgile-Félix), chef de bataillon; 18 ans de services 8 campagnes. A été cité.

BALAC (Robert-Louis), chef de bataillon; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

LAVELLE (François-Hector-Clodomir), chef de bataillon; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

PECHAUDRA (Roger-Ferdinand), chef de bataillon; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LEROY (Jean-Jacques-Edmond), chef de bataillon; 20 ans de services, 6 campagnes, A été blessé et cité.

LESUR (Jean-Marie-Henri), chef de bataillon; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

GASTON (Jean), lieutenant; 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

GUILLONNEAU (Maurice-Pierre), lieutenant; 14 ans de services, 10 campagnes A été cité.

GUIZOUARN (Jean-Marie), chef de bataillon; 22 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

JACQUEMIN (Georges-Claude-Maurice), lieutenant; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

MARTIN (Raymond-Paul-Henri), chef de bataillon; 23 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

BELLE (Joseph-Lucien), chef de bataillon; 17 ans de services, campagnes. A été blessé et cité.

MARCOUF (Jacques-Edouard-Georges-Emile), lieutenant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

NOBECOURT (Marcel-Joseph), lieutenant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

GAZANION (Georges-Henri-Laurent), lieutenant; 12 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

LELONG (Edmond), lieutenant; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

NORD-AFRICAINS

REBAI ABDEL HAMID, lieutenant; 22 ans de services, 18 campagnes. A été blessé.

DOUZANE MOHAMED, lieutenant; 23 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.

LHASSEN BEN MOHAMED, lieutenant; 24 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

AHMED BEN ABDALLAH BEN KRIM, lieutenant; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

CHEF DE MUSIQUE

MARTIN (Roger-Léon-Eugène), capitaine; 21 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

SOUS-OFFICIERS

REICHELT (Friedman-Horst), adjudant-chef; 23 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité.

ROBERT (Julien-Alphonse-Joseph-Marie), adjudant-chef; 36 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

MERMET (Pierre), adjudant-chef; 35 ans de services, 0 campagnes. A été blessé et cité.

BARDET (François), adjudant-chef; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Arme blindée et cavalerie.

OFFICIERS

BERNARD (Stanislas-René-Jean), lieutenant; 25 ans de services, 17 campagnes. A été cité.

GENTILHOMME (René-Victor), lieutenant; 22 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

LAFFAILLE (Gildas-Albert), lieutenant; 24 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

CLERGET DE SAINT-LEGER (Jacques-Henri-Marie), chef d'escadrons; 25 ans de services, 9 campagnes.

CAZENAVE DE LA ROCHE (Marie-Michel-Edouard), chef d'escadrons; 27 ans de services, 11 campagnes.

TUPINIER (Gabriel-Marie-Pierre), chef d'escadrons, 2e ans de services, 11 campagnes. A été cité.

D'HAUTEVILLE (Marie-Antoine-Bernard), chef d'escadrons; 24 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

ERNST (Robert-Marcel), lieutenant; 24 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

JEANNOT (Constant-Edouard-Louis), capitaine; 26 ans de services, 7 campagnes,

FORTIN (Fernand-Louis-Emile), capitaine; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MILLARD (Maurice-Alfred-Jules), capitaine; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

GASQ (André-Alexandre), chef d'escadrons; 25 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

NIVARD (Théophile-Pierre), capitaine; 26 ans de services, 6 campagnes.

VIDAL (Pierre-André-Henri), lieutenant; 24 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

GRUMBERT (Jacques-François-Abel-Charles), chef d'escadrons; 21 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

JEAN-JEAN (André-Constant-Noël), chef d'escadrons; 21 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

VIDALIN (Marie-Camille-Antoine), capitaine; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DE CARNE DE TRECESSON DE COETLOGON (Jacques-Henri-Marie), chef d'escadrons; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BALLIERE (Paul-Victor-Alexandre), capitaine; 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DE ROQUEMAUREL (Paul-Marie-François), chef d'escadrons; 24 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

BAZAILLE (Maurice), capitaine; 23 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

GIRESSE (Jean), capitaine; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BERNARD (Guy-Lucien-Armand), chef d'escadrons; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BERZIN (René-Emile), lieutenant; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

POUGIN DE LA MAISONNEUVE (Bernard-Yves-Marie), chef d'escadrons; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

NORD-AFRICAINS

LARECH AMAR BEN MOHAMED BEN BELGACEM, lieutenant; 27 ans de services, 7 campagnes.

SI MOHAMED BEN SI MADANI EL GLAOUI, capitaine, 27 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

EL MASCRI MOHAMED OULD HADJ, capitaine; 25 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

SOUS-OFFICIERS

CHARTON (Jules-Marie-Joseph), adjudant-chef; 37 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

SERES (Charles-Jean-Marie), adjudant-chef; 37 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Train.

HESS (Georges-François-Antoine), capitaine; 29 ans de services, 12 campagnes.

BAUDOUY (Gabriel-Casimir), capitaine; 24 ans de services, 13 campagnes.

ROMARY (André-Constant-Jules), lieutenant; 24 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

DULAS (Edouard), capitaine de réserve; 29 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

PIETRI (don Joseph), chef d'escadron; 26 ans de services, 12 campagnes.

PIERSON (Louis), chef d'escadron; 25 ans de services, 12 campagnes.

BALTHAZAR (Joseph), chef d'escadron; 23 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

VACHET (Paul-Auguste-Joseph), chef d'escadron; 26 ans de services, 11 campagnes.

DUFFOUR (Henri-Marius), lieutenant; 24 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

PRONIER (Camille-Marius), chef d'escadron; 25 ans de services, 12 campagnes.

LOCHEREAU (Bernard-Georges), capitaine; 25 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

RIBAT (Adrien), capitaine; 23 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

GAUTHIER (René-Georges), chef d'escadron; 20 ans de services, 10 campagnes, A été cité.

PLANEL (André-Pierre-Bernard), chef d'escadron; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

VALENTIN (André), lieutenant-colonel; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Artillerie.

VANRUYMBKE (Frédéric-Théophile), lieutenant; 32 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

PLASSIT (Jean-Albert), lieutenant; 20 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

MALGORN (Paul-Théophile-Marie), chef d'escadron; 27 ans de services, 5 campagnes.

ROUSSILHE (Henri-Eugène-Lucien), lieutenant; 22 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

DENCAUSSE (Simon-Vincent-Dominique), lieutenant; 25 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

SAUSSIER (André-Marcel), capitaine; 21 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

HASCOET (Corentin-Pierre-Marie), capitaine; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

GERMAIN (Gaston-Denis), chef d'escadron; 29 ans de services, 5 campagnes.

COURAT (Georges-Fernand), chef d'escadron; 25 ans de services, 6 campagnes.

CARRE (Henri-Jean-André), capitaine; 22 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

DIDIER (Léon-Firmin), lieutenant; 31 ans de services, 3 campagnes.

BALLOT (Charles-Henri), lieutenant; 25 ans de services, 9 campagnes.

CASENEUVE (Henri Marius-Louis-Joseph), chef d'escadron; 27 ans de services, 6 campagnes.

LAFITTE (Jean-Gaëtan), capitaine; 27 ans de services, 5 campagnes.

DELOY (Charles-Julien-Jean), chef d'escadron; 27 ans de services, 6 campagnes.

ANTIGES (Bernard-Robert-André), chef d'escadron; 25 ans de services, 8 campagnes.

ALZINA (Joseph-Michel-Henri), lieutenant; 19 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

VIGNON (Jean-René), chef d'escadron; 26 ans de services, 6 campagnes.

CANEL (César-Augustin), capitaine; 27 ans de services, 5 campagnes.

GRIBAUX (Peirre-François-Joseph), capitaine; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

OLIVIER (Rogatien-Joseph), lieutenant; 24 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

FAURE (Julien), chef d'escadron; 27 ans de services, 6 campagnes.

CAZENOVE (Antoine-Marius-Victorien), chef d'escadron; 25 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

PASQUIER (Léandre-André), chef d'escadron; 24 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

DE SIMARD DE PITRAY (Charles), chef d'escadron; 26 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BRUNOT (Marcel), capitaine; 27 ans de services, 6 campagnes.

ROUX (Paul-Marie-Philibert), chef d'escadron; 23 ans de services, 5 campagnes.

LEPORCQ (Marcel-Oscar-Alphonse), capitaine; 26 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LAPORTE (Raymond-Albert-André), chef d'escadron; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

BOSSY (Robert-Emile), chef d'escadron; 24 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

ROUX (Jean-Joseph-Marie-Régis), chef d'escadron; 24 ans de services, 5 campagnes.

ROBERT (Henri-Stanis), capitaine; 16 ans de services, 10 campagnes.

BEILLET (Charles-Lucien-Louis-Marie), capitaine; 23 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.

VERMEIL DE CONCHARD (Georges-Edouard-Gustave-Marie), capitaine; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

GUET (Georges-Louis-Aristide), capitaine; 22 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

BECH (Maurice-François-Robert), lieutenant (capitaine de réserve); 26 ans de services, 5 campagnes.

BOURSIER (Henri-Antoine-Pierre), capitaine; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

RUNTZ (Antoine-François), capitaine; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

ROMAZZOTTI (Paul-André-Noël), capitaine (chef d'escadron de réserve); 26 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BARAGNON (Marie-Henri-Jean), chef d'escadron; 25 ans de services, 6 campagnes.

MONNIER (Raoul-Lucien-Gustave), capitaine; 20 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

RICHARD (André-Louis-Henri), chef d'escadron; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

THOUARY (René-Pierre-Auguste-Marie), capitaine; 22 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

JOURDAN (André), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 6 campagnes.

GOUBET (Antoine-Marie-Gaëtan), chef d'escadron; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

JOLLY (Georges-Gaston), chef d'escadron; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MISSON (Paul-Louis-Albert), chef d'escadron; 25 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

CUNY (Henri-Eugène-Edgar), chef d'escadron; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

EMANUELLI (Marcel), capitaine; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

EZARD (René-Auguste-Marie), chef d'escadron; 24 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

VIDAL (Joseph-Marie-Jean), chef d'escadron; 22 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

BIET (René-Charles-Auguste), capitaine; 22 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

CLARAZ (Auguste-Jean-Léopold), chef d'escadron; 23 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

PHILIBERT (Pierre-Léon-Ferdinand), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 3 campagnes.

APOLIT (Maurice-Etienne-Marie), chef d'escadron; 25 ans de services, 5 campagnes.

EMANUELLI (René-Charles), chef d'escadron; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

TRICHET (Pierre) capitaine; 22 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

KOLB (Louis), chef d'escadron; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BONNIN (Médéric-Eugène), lieutenant; 18 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

DELAINE (Bernard-Marie), chef d'escadron; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DECLERCQ (Pierre-Jules-Adolphe), chef d'escadron; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

SARRET (Jean-Pierre-Louis), chef d'escadron; 25 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

ESCANDE (Pierre-Max-Louis), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

RICHARD (Paul-Edouard), capitaine; 17 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

MEUNIER (Paul-Jean), chef d'escadron; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

THOMAS (Henri), capitaine; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

ARNAUD (Pierre-Henri-Gabriel-Victor), chef d'escadron; 18 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Génie.

CHOLLEY (André-Paul), capitaine; 30 ans de services, 15 campagnes.

BON (Marcel-Eugène), lieutenant; 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

GAGNERES (Clovis-Eugène), capitaine; 25 ans de services, 11 campagnes.

RUZE (Robert-Blaise-Marie), chef de bataillon; 26 ans de services, 10 campagnes.

BRIHIEZ (Georges-Antoine), capitaine; 26 ans de services, 10 campagnes.

PERNOT (Maurice-Lucien), lieutenant; 23 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

CANIAC (Bernard-Yves), chef de bataillon; 25 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

FOUCARD (Georges-Louis), chef de bataillon; 25 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

BOURRELY (Frédéric-Paul), chef de bataillon; 27 ans de services, 8 campagnes.

TROUILLET (Gaston-Joseph-Eugène), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 6 campagnes.

THIRIET (René-Jean-Pierre), chef de bataillon; 22 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

MARTIN (Gaston-Victor-Marius), chef de bataillon; 23 ans de services, 10 campagnes.

ESCAFFRE (Robert), chef de bataillon; 25 ans de services, 8 campagnes.

HIBLOT (Jean), lieutenant-colonel; 22 ans de services, 9 campagnes.

FORGUES (Joseph-Mathieu-Eugène), chef de bataillon; 24 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

ROQUE (Charles-Marius), chef de bataillon; 25 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

PIGNAY (Léandre-Joseph-Marcel), chef de bataillon; 22 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

MAGDELEIN (Joseph-Maurice), chef de bataillon; 21 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

DERUDDER (Jules-Louis-Corneille), chef de bataillon; 25 ans de services, 5 campagnes.

FEGER (Joseph), chef de bataillon; 23 ans de services, 5 campagnes.

NECTOUX (Jean-François-Philippe), lieutenant-colonel; 20 ans de services, 6 campagnes.

ROULIOT (Jacques-Hubert-Frédéric), chef de bataillon; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

DE LESQUEN DU PLESSIS-CASSO (Pierre-Marie-Gustave), lieutenant-colonel; 24 ans de service, 1 campagne.

CROS (Pierre-Laurent), chef de bataillon; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

CAMUS (Raymond-Louis-Herman), chef de bataillon; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

HUBLOT (Emmanuel-Alix-Ernest), chef de bataillon; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

LONG (Pierre-Marie-Fernand), chef de bataillon; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

GOMBERT (Adolphe-Charles-Auguste), chef de bataillon; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Services du génie.

OFFICIERS

LANGLADE (Louis), capitaine; 26 ans de services, 17 campagnes. A été cité.

CHAINAS (Florentin-Eugène), capitaine; 24 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

TEISSIER (Henri), capitaine; 29 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.

LHEMANN (Eugène-Fernand), capitaine; 28 ans de services, 11 campagnes.

LHAUTE (Pierre-André), chef de bataillon; 25 ans de services, 12 campagnes.

MOREAU (Benoit-Joseph), capitaine; 29 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

REYNAUD (Florian-Georges), capitaine, 30 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

BROUTIN (Lucien-Paul), capitaine; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

ARMAND (Henri-René), chef de bataillon ; 26 ans de services, 6 campagnes.

FAGOIS (Maurice), chef de bataillon; 26 ans de services, 6 campagnes.

LEROY (Roger), chef de bataillon; 29 ans de services, 2 campagnes.

BELLAT (Paul-Ernest), chef de bataillon; 29 ans de services, 3 campagnes.

CHAMPAGNE (Alzire-François-Henri), chef de bataillon; 23 ans de services, 1 campagne.

REY (Jean-Charles-Justin), lieutenant-colonel; 23 ans de services, 1 campagne.

ROBERT (Charles-Louis-Léon), lieutenant-colonel; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

PASTERAN (Laurent-Jean), lieutenant-colonel; 20 ans de services, 3 campagnes.

SOUS-OFFICIERS

CARREAU (Emile-Louis), adjudant-chef; 27 ans de services, 18 campagnes.

BALANDREAU (Désiré-Xavier-Eugène), adjudant-chef; 26 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Transmissions.

a) ARME

DUPONT (Edouard-Philadelphe-Marie), lieutenant-colonel; 24 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

ROUY (Jean-Emile-Roger), capitaine; 23 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

GINESTE (Jean-Baptiste-Paul-Célestin), chef de bataillon; 27 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

REVIL (Jacques-Claudius), chef de bataillon; 19 ans de services, 12 campagnes.

CAMBROUSE (André-François-Joseph), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

CHERET (Marcel-Henri), lieutenant-colonel; 24 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

TARIS (Jean-René), chef de bataillon; 22 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

ROUDIL (Georges-Marie-Léon), chef de bataillon; 21 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

BRISSAUD (René-Léonard), lieutenant; 25 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

b) SERVICE DU MATÉRIEL DES TRANSMISSIONS

PRADELLE (René-Eugène), capitaine; 27 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

BRAYER (Jean-Emile), lieutenant; 31 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

LE PEILLET (Georges), capitaine; 27 ans de services, 13 campagnes.

FOUBERT (Victor-Eugène-Théodore), capitaine; 31 ans de services, 9 campagnes.

ROY (Régis-Charles), capitaine; 23 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

c) POSTE MILITAIRE

CLAUSE (Jean), chef de section de 2e classe, capitaine; 19 ans de services, 17 campagnes.

ROUSSON (Franck), chef de section de 1re classe, commandant; 29 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Corps du matériel.

SUBDIVISION « ARTILLERIE »

Cadre des ingénieurs.

DUMAS (Roger-Jean-Etienne), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

CAZELLES (Guilhaume-Joseph-Jean-Antoine), commandant; 25 ans de services, 6 campagnes

VIENOT DE VAUBLANC (Henry-Marie), commandant; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DONAT (Louis-François-André), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 3 campagnes.

DE BOVIS (Raymond-Louis-Marie), lieutenant-colonel; 21 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

DERRIER (Marcel-Jules-Eloi), lieutenant-colonel; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

OEHMICHEN (Jacques-Etienne), commandant; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Cadre des adjoints administratifs.

TETART (Maurice-Paul-Ernest), capitaine; 32 ans de services, 11 campagnes.

GRILLON (Marcel-Lucien-Georges), capitaine; 30 ans de services, 11 campagnes.

OLLIER (Elie-Etienne), lieutenant; 22 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

SOUILLER (Elie-Isidore-Antoine), capitaine; 32 ans de services, 8 campagnes.

BASSO (Joseph-Jean-Pierre), capitaine, 26 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

THUILLIER (Lucien-Raymond-Joseph), capitaine; 30 ans de services, 8 campagnes.

ARNE (Jean-Armand), capitaine; 30 ans de services, 8 campagnes.

MAUREL (Gaston-Paul), capitaine; 27 ans de services, 9 campagnes.

PARFAIT (Emmanuel-Hellet), capitaine; 27 ans de services, 11 campagnes.

MORLOT (Louis-Julien), capitaine; 28 ans de services, 8 campagnes.

PURSON (Camille-Cyprien), capitaine; 30 ans de services, 7 campagnes.

MARTINEZ (Alphonse), lieutenant; 21 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

WERMEILLE (Camille-Gustave-Louis), capitaine; 30 ans de services, 6 campagnes.

DUC (Fernand-Eugène), capitaine; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

VIAND (Georges-Marie), lieutenant; 27 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

WELLER (André-Raymond-Stanislas), commandant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

VINCENTI (Jules), capitaine; 23 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

BOGAERT (Robert-Aimé-Sébastien), commandant; 29 ans de services, 5 campagnes.

REUNGOAT (Tanguy-Fernand), commandant, 27 ans de services, 6 campagnes.

BIEBEL (Jean-Victor), lieutenant; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité

PUSEL (André-Eugène-Marie), capitaine; 24 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

MENNETEAU (Joseph-Louis), capitaine; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

HENRY (Marcel-Louis-Henri), capitaine; 25 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Cadre des adjoints techniues.

DETCHE (Emile-Eugène), capitaine; 31 ans de services, 11 campagnes.

TOURRET (Achille-Louis), capitaine; 30 ans de services, 11 campagnes

POIROUX (Fernand-Jean), capitaine; 24 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

GUERINI (Félix-Pascal), lieutenant; 25 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.

RAGUR (Jean), capitaine; 27 ans de services, 13 campagnes.

LE MERRE (Louis-Marie-Noël), commandant; 27 ans de services, 12 campagnes

HARTMANN (Alphonse-Bernard), lieutenant; 26 ans de services, 8 campagnes.

ROSECCHI (Antoine-Marie), capitaine; 31 ans de services, 8 campagnes.

CORDOUAN (Marcel-Robert-Marie-Ange), capitaine; 30 ans de services, 9 campagnes.

KING (Albert-Simon-Abel), capitaine; 28 ans de services, 11 campagnes.

CHAIX (Léo-Camille), capitaine; 25 ans de services, 14 campagnes.

GEORGE (Camille-Victor), capitaine; 28 ans de services, 10 campagnes.

MARCHAL (Louis-André-Henri), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

LOPEZ (Adolphe), lieutenant; 20 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

ANEL (Pierre-Maurice), capitaine; 25 ans de services, 8 campagnes.

TASTU (Georges), capitaine; 26 ans de services, 11 campagnes.

LALANNE (Pierre-Adrien), capitaine; 30 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

ETIENNE (Perre-Jean), lieutenant; 27 ans de services, 10 campagnes.

QUEMENER (Jean-Joseph), commandant; 20 ans de services, 6 campagnes.

BLOT (Victor-Paul), capitaine; 29 ans de services, 7 campagnes.

CHAUVEUR (René-Louis), commandant; 28 ans de services, 5 campagnes.

FERRER (Honoré-Jean-Simon), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

PICOCHE (Louis), capitaine; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

RAIGNE (Jules-Charles-Marie), capitaine; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

CANAL (André), capitaine; 23 ans de services, 11 campagnes. A été cité

IMBERT (Marcel-Camille), commandant; 27 ans de services, 6 campagnes.

DAURELLE (Louis-André), capitaine; 25 ans de services, 1 campagne. A été cité.

GUYON DE MONTLIVAULT (Michel-Jacques-Marie-François-de Paule), commandant; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

FAUCONNET (Emile-André), commandant; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

CHAMPION (Paul-Auguste), commandant; 24 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

BIAYS (Henri-Gustave), commandant; 26 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BASTIDE (Charles-André), lieutenant; 21 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

POIREY (René-Armand-Joseph), capitaine, 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

VIGNON (Joseph-Etienne), commandant; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

THOMAS (Marc-Armand), commandant; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

CLEMENT (Gilbert-Ernest-Marie), lieutenant; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

SOUS-OFFICIERS

DUPAQUIER (Jean-Marie), adjudant-chef; 31 ans de services, 18 campagnes

CHESNE (Marcel-Auguste), maréchal des logis maître sellier; 39 ans de services, 7 campagnes

PRAUD (François-Marie), adjudant-chef; 38 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

FAIGT (Jacques-Sébastien-François), adjudant-chef; 31 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Intendance.

a) Fonctionnaires

LIGERON (Louis-Alfred), intendant militaire de 2e classe; 21 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

LAURENT (René-Guillaume), intendant militaire de 2e classe; 25 ans de services, 10 campagnes.

LUMALE (Henri), intendant militaire de 3e classe; 22 ans de services, 13 campagnes.

MADON (Emile), intendant militaire de 2e classe; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

FURET (Jean-Alexandre), intendant militaire de 2e classe; 24 ans de services, 5 campagnes.

DURAND (Marcel-Louis), intendant militaire de 2e classe; 21 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.

DUBOST (Edouard), intendant militaire de 2e classe; 26 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

MEDARD (Jean-Marie), intendant militaire de 3e classe; 26 ans de services, 5 campagnes.

NONCLERCQ (Etienne-Victor), intendant militaire de 1re classe; 30 ans de services, 1 campagne.

JOANNY (Joseph-Henri-Marie), intendant militaire de 2e classe; 22 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

FAIVRE (Georges-Henri-Germain), intendant militaire de 2e classe; 24 ans de services, 2 campagnes.

GEISLER (Georges-Jean-Dominique), intendant militaire de 3e classe; 26 ans de services, 4 campagnes.

MATHA (Henri-Louis-Philibert), intendant militaire de 2e classe; 23 ans de services, 6 campagnes.

PLANES (Georges-Martin-Joseph), intendant militaire de 1re classe; 26 ans de services, 1 campagne.

FOURNIER (Pierre-Antoine-Louis), intendant militaire de 3e classe; 18 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

JULLIEN (Maurice-Charles-François), intendant militaire de 2e classe; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

CROZE (Emile-Paul-Etienne-Marie), intendant militaire de 3e classe; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

COLIN (Henri), intendant militaire de 3e classe; 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

b) Officiers d'administration

GALOUYE (Marcel-Edmond), lieutenant; 27 ans de services, 18 campagnes. A été cité.

DECOUTY (Jean-Jules), capitaine; 29 ans de services, 12 campagnes.

GIRARD (Maurice-Emmanuel-Alphonse), capitaine; 26 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

LEPRON (Denis-Louis), capitaine; 26 ans de services, 9 campagnes.

DUMONT (Louis-Eugène-Ernest), lieutenant; 25 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

MEILLER (Paul-Nicolas), commandant; 28 ans de services, 11 campagnes.

FEY (Marcel-Louis-Dominique), capitaine; 27 ans de services, 11 campagnes.

ROUIL (René-Joseph), 31 ans de services; 6 campagnes. A été blessé et cité.

LAMOUREUX (Raymond-André), lieutenant; 21 ans de services, 12 campagnes.

RIEHL (André-Joseph), commandant; 22 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

PERRIER (Edmond), capitaine; 28 ans de services, 9 campagnes.

ULPAT (Victor-François), lieutenant; 27 ans de services, 5 campagnes.

KELLERMANN (Louis-Jean-Baptiste), capitaine; 29 ans de services, 4 campagnes.

LUCIANI (Jean-Dominique), capitaine; 27 ans de services, 9 campagnes.

SIXDENIER (Joseph-Eugène), commandant; 28 ans de services, 4 campagnes.

GERMAIN (Paul-Louis-Jules), capitaine; 24 ans de services, 9 campagnes.

MEUNIER (André-Marc-Eugène), capitaine; 19 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

DERAYLES (Jean), commandant; 26 ans de services, 6 campagnes.

AUGIER (Jean-Georges-Joseph), commandant; 29 ans de services, 2 campagnes.

BARTHELEMY (Jean), commandant; 21 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

CARPENTIER (René-Auguste), commandant; 26 ans de services, 1 campagne.

CHYFRE (Raymond-Lucien-Clément), capitaine; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Santé.

Médecins

LERICH (Albert-Louis), médecin commandant; 27 ans de services, 15 campagnes.

VERNHET (René), médecin commandant; 26 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

GABAS (Roger-Jean), médecin commandant; 22 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

PERALDI (Félix-Antoine-Pierre-Alexandre), médecin commandant; 25 ans de services, 8 campagnes.

VERNEY (Aimé-Lucien-Maurice), médecin commandant; 24 ans de services, 8 campagnes.

BORDES (Marc-Hubert-Amable-Marie), médecin commandant; 20 ans de services, 9 campagnes.

CULTY (René-Constant-Félix), médecin lieutenant-colonel; 29 ans de services, 3 campagnes.

BROUSSES (André-Louis-Gaston), médecin lieutenant-colonel; 28 ans de services, 4 campagnes.

POULIN (Robert-Jean-Marie), médecin commandant; 25 ans de services, 7 campagnes.

TANGUY (Robert-Octave-Louis), médecin lieutenant-colonel; 25 ans de services, 7 campagnes.

PAGES (Louis-Guillaume-Emile), médecin lieutenant-colonel; 25 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

BURESTE (Paul-André), médecin commandant; 21 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

CASSOU (Roger-Ferdinand-François), médecin lieutenant-colonel; 28 ans de services, 2 campagnes.

SEMPE (Pierre-André-Louis), médecin commandant; 27 ans de services, 5 campagnes.

COSSERAT (Léon-Bernard-Eugène), médecin commandant; 26 ans de services, 5 campagnes.

RISTORCELLI (Albert-Philippe), médecin commandant; 21 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

PASQUIE (André-Jean-Louis), médecin commandant; 23 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

LACORRE (Camille), médecin commandant; 24 ans de services, 7 campagnes.

ROZAN (Pierre-Henri-Ferdinand), médecin capitaine; 20 ans de services, 9 campagnes.

DELVOYE (Pierre-Jean), médecin commandant; 22 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

LOMBARD (Jean-Marie-Alfred), médecin lieutenant-colonel; 26 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

GUINCHARD (Germain-Léon-Henri), médecin commandant; 23 ans de services, 6 campagnes.

DAUTANE (René-Eloi), médecin commandant; 20 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

NOGARDEL (Adrien-Armand-Emile), médecin commandant; 24 ans de services, 6 campagnes.

CONZE (Henri-Mary-Louis), médecin commandant; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MARCHETTI (Laurent-Honoré), médecin commandant; 2 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

BERGE (Louis-Maurice), médecin capitaine; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

BAYLOT (Jean-Louis-Lucien), médecin commandant; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DICHARRY (Marcel-Elie-Etienne), médecin commandant; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BERTY (Jean-Antoine-Félix-Jacques-Guillaume), médecin lieutenant-colonel; 26 ans de services, 3 campagnes.

PARNET (Marie-Félix-Jean), médecin lieutenant-colonel; 24 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

COLLIN (Gaston-Aristide-Pierre-Célestin), médecin lieutenant-colonel; 25 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

REYNAUD (Georges-Eugène-Antoine), médecin commandant; 20 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

HENRI (Guy-Georges), médecin lieutenant-colonel; 26 ans de services, 1 campagne. A été cité.

FALCONNET (René-Victor), médecin commandant; 23 ans de services, 3 campagnes.

Pharmaciens

JANOLI (Georges-Jean-Eugène), pharmacien capitaine; 21 ans de services, 14 campagnes.

ROUALEC (Eugène-Victor), pharmacien capitaine; 22 ans de services, 10 campagnes.

DIVERRES (René-Jean), pharmacien commandant; 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

COLIN (Yves), pharmacien lieutenant-colonel; 25 ans de services, 5 campagnes.

Officiers d'administration

MESLET (Léon), capitaine d'administration; 30 ans de services, 12 campagnes.

GAUTHIER (René), capitaine d'administration; 30 ans de services, 7 campagnes.

ORSINI (Jean-Baptiste-Charles-François), lieutenant d'administration; 21 ans de services, 9 campagnes.

BERNARD (Marius-Alexandre-François), capitaine d'administration; 22 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

DEBLIQUY (Fernand-Clodomir), capitaine d'administration; 27 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

BOUCHIAT (Henri), commandant d'administration; 24 ans de services, 10 campagnes.

LAUGIER (Victor-Joseph), capitaine d'administration; 23 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

MARTEAU (Achille-Adrien), capitaine d'administration; 24 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

GAULTIER DU MARACHE (Guy), capitaine d'administration; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

CHARIERAS (Robert-Alfred-Jean), capitaine d'administration; 23 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

MANGEAT (André-Emile), lieutenant d'administration; 17 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

RICHE (Francis), lieutenant d'administration; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

SOUS-OFFICIER

LIROLA (Joseph), adjudant-chef; 27 ans de services, 22 campagnes.

Service vétérinaire.

ROSELET (Georges-Léon-Anthony), vétérinaire commandant; 17 ans de services, 11 campagnes.

BERNOS (Marc-Maxime-Edouard), vétérinaire commandant; 20 ans de services, 8 campagnes.

CASTAGNERA (Henri-Hervé-Joseph-Etienne), vétérinaire commandant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

TARLIER (André-Léon-Daniel), vétérinaire commandant; 18 ans de services, 8 campagnes.

BORDE (René), vétérinaire commandant; 16 ans de services, 8 campagnes.

DUMESTE (Marcel-Henri), vétérinaire lieutenant-colonel; 19 ans de services, 3 campagnes.

Chancellerie.

A. — CADRE DES CHANCELIERS

DELETTREZ (Fernand-Georges-André), commandant; 28 ans de services, 4 campagnes

JOSSE (Albert-Fleuri), commandant; 22 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

GINESTIERE (François-Auguste), commandant; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

GAUDIN (Roger-Abel), commandant; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

B. — CADRE DES ADJOINTS

VIDAL (Antoine), lieutenant; 24 ans de services, 16 campagnes.

MARTY (Pierre-Albert), capitaine; 28 ans de services, 15 campagnes.

GROLEAU (André-Gabriel) lieutenant; 26 ans de services, 11 campagnes.

KLEIN (Charles-Baptiste), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes.

COMBEMOREL (Henri-Marcel), lieutenant 22 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

SANDRAS (Albert-Charles), capitaine; 30 ans de services, 6 campagnes.

POTHIER (Roger-Ernest), capitaine; 27 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

VERHAEGHE (Albert-René-Etienne), lieutenant; 20 ans de services, 12 campagnes.

VERONNEAU (Pierre-Dominique), lieutenant; 24 ans de services, 13 campagnes.

LE GALL (Edmond-François), lieutenant; 21 ans de services, 12 campagnes.

CAIRE (Louis-Lucien), capitaine; 27 ans de services, 9 campagnes.

FRADERE (Henri-Pierre), lieutenant; 21 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

MICLOT (Pierre-Charles), commandant; 23 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

MICHAUD (Raymond-Louis-Léon), lieutenant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

C. — CADRE DES AGENTS

HERVIEU (Albert-Onésime), adjudant-chef; 31 ans de services, 18 campagnes. A été blessé.

TROTTIER (Charles-Joseph), adjudant-chef; 33 ans de services, 18 campagnes.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

DIANTEILL (Jean-Joseph), lieutenant; 25 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité.

BECQUART (Emile-Alexandre), lieutenant; 24 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.

VARINOT (André-Jean), lieutenant; 24 ans de services, 19 campagnes.

DEMICHEL (Pierre), capitaine; 26 ans de services, 16 campagnes.

FOISSAC (René-Laurent), lieutenant; 24 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

HAUCHECORNE (Robert-Etienne), capitaine; 28 ans de services, 19 campagnes.

BERGES (Philippe-Lucien), lieutenant; 25 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

LION (Jean-Jacques), lieutenant; 27 ans de services, 16 campagnes.

THOMAS (Auguste-Albert), capitaine; 28 ans de services, 12 campagnes.

FLORI (Jean-Luc), capitaine; 33 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

HASSER (René), capitaine; 24 ans de services, 13 campagnes.

GRAVIER (Julien-André), lieutenant; 24 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

CHIARAMONTI (Ange-François), lieutenant; 25 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

SUZON (Louis), lieutenant; 29 ans de services, 13 campagnes.

CARTAILLER (Paul-Isidore), lieutenant; 22 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

DUPERRET (Paul-Henri), capitaine; 28 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

SIAILLES (Albert), capitaine; 27 ans de services, 14 campagnes.

DONIN (Raymond-Henri), capitaine; 27 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

VELIN (Denis-Jean), capitaine; 27 ans de services, 10 campagnes.

MONTARU (Jean-Marie), capitaine; 28 ans de services, 7 campagnes.

MAMBERTI (René-Joseph), capitaine; 25 ans de services, 13 campagnes.

PETIT (René-Achille), lieutenant; 27 ans de services, 12 campagnes.

PERETTI (François-Antoine), capitaine; 28 ans de services, 8 campagnes

ADOUE (Jean-Hippolyte), capitaine; 26 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

PEGEAUD (Prudent-Marie), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MARLIER (Marcel-Camille), capitaine; 28 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

LARGE (René-Augustin), capitaine; 25 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

MARCHANDISE (Edmond), lieutenant; 22 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

CADRE DES AGENTS DES CORPS DE TROUPE

DECRECY (Marius-Clément), adjudant-chef; 30 ans de services, 25 campagnes.

AULONI (Charles), adjudant-chef; 27 ans de services, 22 campagnes.

BELTZUNG (Armand-Alphonse), adjudant-chef; 27 ans de services, 14 campagnes.

DUCO (Albert-Marie), adjudant-chef; 30 ans de services, 17 campagnes.

BONNET (René-Célestin), adjudant-chef; 31 ans de services, 19 campagnes.

VOISEAU (Pierre), adjudant-chef; 30 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité.

CORPS DES OFFICIERS DES AFFAIRES MILITAIRES MUSULMANES

CABOY (Jean-Marie), capitaine; 21 ans de services, 18 campagnes.

RIEHL (Albert-Ludger), capitaine; 21 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

CONDAT (Jean-Paul), capitaine; 19 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité.

MARTIN (Roger-Valentin), commandant; 24 ans de services, 6 campagnes.

SERVICE DE LA TRÉSORERIE AUX ARMÉES

MOIROUX (Pierre-Hippolyte), payeur particulier de 1re classe « commandant »; 31 ans de services, 12 campagnes.

DUFOUR (Alphonse-Lucien), payeur adjoint de 1re classe « lieutenant »; 27 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Recrutement, statistique.

RENAUX (Lucien-Raymond), capitaine; 24 ans de services, 11 campagnes.

CAMUS (Georges-Auguste-Jean-Ernest), commandant; 28 ans de services, 9 campagnes.

DUMONT (Maurice-Léon-François-Sylvain), capitaine; 29 ans de services, 8 campagnes.

AUZEAU (Lucien-Jean-Baptiste), commandant; 25 ans de services, 8 campagnes.

DENIS (Gaston-Maximilien-Auguste), commandant; 26 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

MACRET (Marceau-Jérome-Louis), commandant; 26 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

FONTAN (Guillaume-Joachim-Félicien), commandant; 26 ans de services, 7 campagnes.

FRIEDEL (Raymond), commandant; 28 ans de services, 3 campagnes.

MONFORT (Alexandre-Marie), commandant; 25 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

SOUS-OFFICIERS

LAURENCIN (Louis-Philippe), adjudant-chef; 39 ans de services, 8 campagnes.

Service des fabrications d'armement.

a) CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES

CAIN (Robert), ingénieur militaire en chef de 2e classe; 27 ans de services, 2 campagnes.

LEMAITRE dit HOUELLE (Frédéric-Charles), ingénieur militaire en chef de 1re classe; 26 ans de services, 4 campagnes.

TOUZARD (Charles-Julien-Philippe), ingénieur militaire en chef de 2e classe; 24 ans de services, 6 campagnes.

OURNAC (Henri), ingénieur militaire en chef de 2e classe; 24 ans de services, 2 campagnes.

DERUELLE (Georges-Léon-Alfred), ingénieur militaire en chef de 2e classe; 27 ans de services, 2 campagnes.

b) CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX

OLLIER (Jean), ingénieur principal de travaux d'armement; 33 ans de services, 6 campagnes.

GRANGER (Jean-Eugène), ingénieur principal de travaux d'armement; 32 ans de services, 5 campagnes.

c) CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

GERY (Marius-Etienne), adjoint administratif de 1re classe: 38 ans de services, 6 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

TABARY (Paul-Louis-Noël), lieutenant; 26 ans de services, 17 campagnes. A été cité.

JECO (Jean-Hyacinthe-Henri), lieutenant; 25 ans de services, 17 campagnes.

DELSOUC (Georges-Marius), capitaine; 28 ans de services, 15 campagnes.

BOZON (Marcel), capitaine; 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

GOLOMER (Yvon-Emile), lieutenant; 26 ans de services, 17 campagnes.

NICOLAS (Paul-Jules-Alexandre), lieutenant; 21 ans de services, 18 campagnes.

PATERNI (Augustin-Antoine-Toussaint), capitaine; 31 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

CAHAGNET (Paul-Hilaire-Marie), chef de bataillon; 26 ans de services, 17 campagnes.

GAMBOTTI (François-Félix), lieutenant; 22 ans de services, 18 campagnes. A été cité.

DUCLOS (Charles-Aimé-Marcel), lieutenant; 24 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

LECA (Pierre-Jean), lieutenant; 24 ans de services, 17 campagnes. A été cité.

SARTHOU (Jean-Roger), chef de bataillon; 25 ans de services, 15 campagnes.

MESSAGER (Auguste-François-Marie), lieutenant; 24 ans de services, 16 campagnes.

PIET (Etienne-Edmond-Jules-Louis), capitaine; 27 ans de services, 16 campagnes.

JOBON DE VILLEROCHE (Alfred-Marie), chef de bataillon; 23 ans de services, 15 campagnes.

LAFFISSE (Jean-René), chef de bataillon; 23 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

MAISETTI (Antoine), lieutenant; 24 ans de services, 16 campagnes.

VAUTIER (Jean-Robert), capitaine; 23 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

BOSSAVY (Georges-Edouard), lieutenant-colonel; 22 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

STRAZZA (Pierre), lieutenant; 25 ans de services, 15 campagnes.

VALENTIN (Jean-Louis), chef de bataillon; 26 ans de services, 12 campagnes.

MORONVAL (Albert-Jules), capitaine; 26 ans de services, 13 campagnes.

FRANZELLI (Don-Pierre-Léon), lieutenant; 25 ans de services, 14 campagnes.

LAPLAIGE (Pierre-Henri-Albert), chef de bataillon; 24 ans de services, 14 campagnes.

PERRIN (Marcel), chef de bataillon; 25 ans de services, 15 campagnes.

DUMY (Pierre), chef de bataillon; 24 ans de services, 15 campagnes.

HUBICHE (Charles-Jean), capitaine; 26 ans de services, 13 campagnes.

HOCHIN (Marceau-Edmond-Aimé), sous-lieutenant; 23 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

JUVANON DU VACHAT (Rambert-Jules-Marie), chef de bataillon; 21 ans de services, 16 campagnes.

FARSAC (Léon-François), chef de bataillon; 24 ans de services, 13 campagnes.

CASENAVE (Louis-Robert), capitaine; 21 ans de services, 14 campagnes.

CASTANDET (Robert), lieutenant; 23 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

BESSON (Maurice-Louis-Michel), chef de bataillon; 24 ans de services, 14 campagnes.

DIEUMEGARD (Emmanuel), lieutenant; 25 ans de services, 13 campagnes.

NICOLAI (Mathieu), lieutenant; 21 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

TISSIER (Roger-Gustave-Léon), chef de bataillon; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

PONT (Dominique-Paul), chef de bataillon; 24 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

CARBONNE (Jean-Pallade), lieutenant; 23 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

THIRION (René-François-Lucien), capitaine; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

LE NUZ (Léon-Marie), lieutenant-colonel; 23 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

ATGER (Henri-André), capitaine; 23 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

JARRY (Louis), capitaine; 24 ans de services; 13 campagnes.

QUILICHINI (Valère), capitaine; 23 ans de services, 12 campagnes.

GENDRE (Roger-Raymond-Pierre), chef de bataillon; 21 ans de services, 14 campagnes.

ZUCCONI (Nicolas), capitaine; 23 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

ALLEGRINI (Charles-Antoine-Louis-André), chef de bataillon; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

ROY (Jacques-Jean), capitaine; 21 ans de services, 15 campagnes.

LACHAUME (Lucien-Jacques), capitaine; 23 ans de services, 13 campagnes.

HAUTIN (Alphonse-Corentin-Jean), lieutenant; 22 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

THIRY (Auguste), lieutenant; 19 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

CHABOUD (Henri-Antoine-Marie-Joseph), chef de bataillon; 22 ans de services, 13 campagnes.

AZENS (Henri-Albert-Jean-Louis), capitaine; 21 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

THOMAS (Paul-Marie-Michel), chef de bataillon; 21 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

VOLFF (Georges-Jean), chef de bataillon; 20 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

GAETAN (Raymond-Louis), chef de bataillon; 21 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

BEAUDU (Marcel-William), chef de bataillon, 22 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

JULE (André-Joseph-Marie), chef de bataillon; 23 ans de services, 13 campagnes.

PETITGIRARD (Jean-Marie), chef de bataillon; 22 ans de services, 13 campagnes.

DELSENY (René), capitaine; 19 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

BLANC (Jean-Victor), chef de bataillon; 21 ans de services, 14 campagnes.

VITART (Pierre-Marie-Henry), chef de bataillon; 21 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

FOLCO (Charles-Irman-Victor), chef de bataillon; 22 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

RAGUET (Pierre-Edmond-Marie-François), chef de bataillon; 22 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

THOMAS (René-Lucien), capitaine; 22 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

LIEGARD (Adrien-André), capitaine; 22 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

CORBEL (François), chef de bataillon; 21 ans de services, 12 campagnes.

JEANCENELLE (Maurice), capitaine; 20 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

CHANSARD (René-Louis-Arthur), capitaine; 21 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

CECCALDI (André-François), chef de bataillon; 20 ans de services, 13 campagnes.

BARRE (Léon-Eugène-René), lieutenant; 20 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

RENAUD (Marcel-Louis-André), lieutenant; 21 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

BERTIN (Charles-Maurice-Achille-Victorien), chef de bataillon; 20 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

LE CORRE (Alain-Corentin-René), capitaine; 22 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

MANON (Pierre), capitaine; 20 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

ALEN (Louis-Emile), lieutenant; 23 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

LESCUYER (Guy-Anatole-Elisabeth-Marie), chef de bataillon; 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

CYVOCT (Guy-Louis-Henri-Alain), capitaine; 18 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

GAUVAN (Charles-Victor), chef de bataillon; 23 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

ALBERNY (Félicien-Louis-Pierre), capitaine; 21 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

ROMAIN-DESFOSSES (Jacques-Gabriel-Georges-Marie), chef de bataillon; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

COIGNARD (Alfred-Joseph), capitaine; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

TAIX (Lucien-Amédée), chef de bataillon; 21 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

DE RAYMOND (Jacques-Paul-Léon-Marie), chef de bataillon; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

BAUDOUX (René-Paul-Marie), chef de bataillon; 21 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

PARIS DE BOLLARDIERE (Antoine-Paul-Marie), chef de bataillon; 21 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

BAUD (Roger), capitaine; 21 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

PEYRE (Lucien-Paul), capitaine; 20 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

LINARD (Raoul-Alexandre-Marie), chef de bataillon; 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

THOMAS (Raymond), capitaine; 23 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

D'OTTON LOYEWSKI (Stanislas-Witold-Charles), chef de bataillon; 18 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

MARTIN (André-Henri), capitaine; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

AUTOCHTONES

NGUYEN DUY NGUYEN, lieutenant; 32 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

BOSKOUKA (Remdé), lieutenant; 24 ans de services, 15 campagnes.

ABDOU, lieutenant; 25 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

SOULEYMANE SALL, lieutenant; 24 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

SOUS-OFFICIERS

CHEYLAN (Claude), adjudant-chef; 30 ans de services, 22 campagnes.

NAUDAR (Louis), adjudant-chef; 21 ans de services, 19 campagnes. A été cité.

PAINEAU (Jean), adjudant-chef; 27 ans de services, 22 campagnes. A été cité.

BEURET (Emile-Marcel), adjudant-chef; 28 ans de services, 20 campagnes. A été cité.

CENDRA (Maurice-Achille), adjudant-chef; 27 ans de services, 21 campagnes.

Artillerie.

MARC (Rémy-François), lieutenant; 25 ans de services, 18 campagnes.

CHATELET (René-Charles-Augustin), lieutenant; 25 ans de services, 15 campagnes.

LAURENT (André-François), chef d'escadron; 20 ans de services, 16 campagnes.

RAULT (Constant-Louis), lieutenant; 26 ans de services, 15 campagnes.

TOMASINI (Jean-Félix), capitaine; 25 ans de services, 16 campagnes.

GELY (Gustave-Jean-Georges), lieutenant; 24 ans de services, 16 campagnes.

TASSISTRO (Bernard), lieutenant; 22 ans de services, 17 campagnes.

HŒRLER (André-Emile-Marius-Eugène), lieutenant; 25 ans de services, 12 campagnes.

LAVERGNE (Robert-André), chef d'escadron; 22 ans de services, 16 campagnes.

CHARPENTIER (Jules-Marie), chef d'escadron; 25 ans de services, 14 campagnes.

HERAULT (Henri-Louis-Joseph), lieutenant; 23 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

LECOSSOIS (Pierre-Marie-Joseph-Alexis), chef d'escadron; 24 ans de services, 14 campagnes.

MANNARINI (Antoine-Rodolphe), capitaine; 21 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

LEOUFFRE (Antonin-Gaston-Lucien), chef d'escadron; 21 ans de services, 12 campagnes.

KURTZ (Marie-Joseph-Antoine), chef d'escadron; 23 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

RICHARD (Marc-Georges), chef d'escadron; 23 ans de services, 13 campagnes.

LE GOFF (Lucien-Marie-Emmanuel), capitaine; 24 ans de services, 13 campagnes.

BERTIN (Jean-Baptiste-Charles), chef d'escadron; 24 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

SARRAUTE (Gérard), chef d'escadron; 24 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

GUEDES (Maurice-Paul-André), chef d'escadron; 24 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

BRU (Edmond-Joseph-Octave), capitaine; 20 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

FUCHS (Adolphe-Frédéric), chef d'escadron; 21 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

MONSEAU (Maurice-Jérôme), chef d'escadron; 20 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

COUTIER (Georges-Jean-Louis), capitaine; 19 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

LEYMERGIE (Jean), chef d'escadron; 22 ans de services, 11 campagnes.

GAILLARD (Xavier-Pierre-Aimé-Gabriel), chef d'escadron; 21 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

FORESTIER (Louis-René-Jules), capitaine; 19 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

BATTUDE (Paul-Bernard-Raoul), capitaine; 20 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

PIERRE (Hubert-Charles-René), chef d'escadron; 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

SIMI (Emile-Marius), capitaine; 21 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

BOUGUENNEC (Jean-Marie), capitaine; 21 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

WURSTEN (Louis-Clément), chef d'escadron; 22 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

PATRY (Robert-Jules), chef d'escadron; 21 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

VEAU DE LA NOUVELLE (Jacques-Jean-Marie-Gaston), chef d'escadron; 22 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

COUBE (Jules-Alexandre-Marie), capitaine; 23 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

BUTSCH (Henri), chef d'escadron; 21 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

BLIN (Yves-Jean-Marie-Ferdinand), chef d'escadron; 18 ans de services, 11 campagnes.

SOUS-OFFICIER

HUBERVIC (Antony-Louis), adjudant-chef; 27 ans de services, 21 campagnes.

Services des matériels et bâtiments.

LE MONTAGNER (Théophile-Henri), capitaine; 29 ans de services, 18 campagnes.

THOUVENOT (Albert-Joseph-Frédéric), lieutenant; 28 ans de services, 15 campagnes.

BOIDEC (Henri-Léonce), capitaine; 28 ans de services, 17 campagnes. A été cité.

DUBOIS (Camille-Robert), lieutenant; 29 ans de services, 16 campagnes.

DODON (André-Eugène-Albert), capitaine; 28 ans de services, 16 campagnes.

PAUL (Martin-Marius-Louis), capitaine; 27 ans de services, 17 campagnes.

JAOUENNET (Jean), capitaine; 23 ans de services, 14 campagnes.

DELAPORTE (Lucien-Georges), capitaine; 28 ans de services, 15 campagnes.

GOUZENE (Jean-Henri), capitaine; 26 ans de services, 15 campagnes.

FOURNY (Fernand), chef d'escadron; 25 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

TEISSEIRE (Henri-Charles-Jean), chef d'escadron; 23 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

SOUS-OFFICIERS

RAYMOND (Théodore), adjudant-chef; 30 ans de services, 22 campagnes.

BONNIN (André-Constant), adjudant-chef; 30 ans de services, 22 campagnes.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

ROUX (Pierre-Edmond), intendant de 2e classe; 22 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

HERITIER (Hughes-Henri-Joseph), intendant de 3e classe, 23 ans de services, 15 campagnes.

ALBATRO (Alexandre-Victor), intendant de 2e classe; 23 ans de services, 14 campagnes.

LESQUOY (Robert-Jean-Marcel), intendant de 2e classe; 24 ans de services, 13 campagnes.

PERALDI (Paul-Henri), intendant de 3e classe; 24 ans de services, 12 campagnes.

DENIC (Hervé-Jean), intendant de 4e classe; 24 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

TEXIER (Armand), intendant de 2e classe; 22 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

CAZAUX (Robert-Aurélien-Auguste), intendant de 3e classe; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

NOEL (Charles-Marie-Maurice), intendant de 4e classe; 21 ans de services, 10 campagnes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

PELLEGRINI (Raymond), lieutenant; 27 ans de services, 17 campagnes. A été cité.

CITEL (Paul-André), lieutenant; 25 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

ZARZELLI (Dominique), lieutenant; 24 ans de services, 17 campagnes. A été cité.

OMBERT (Marie-Louis-Léo), capitaine; 26 ans de services, 16 campagnes.

VIDAL (Louis), commandant; 24 ans de services, 16 campagnes.

COMMIS ET OUVRIERS D'ADMINISTRATION

PARIS (Jules-Edmond-Jean), adjudant-chef; 27 ans de services, 18 campagnes. A été cité.

Service de santé.

MÉDECINS

GALY (Pierre-Paul-Auguste), médecin lieutenant-colonel; 20 ans de services, 17 campagnes.

DEBAILLE (Georges-Marceau), médecin commandant; 20 ans de services, 17 campagnes.

MONTALIEU (Francis-Pierre-Louis), médecin lieutenant-colonel; 19 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

JOSPIN (Yves-Michel), médecin lieutenant-colonel; 20 ans de services, 13 campagnes.

BENOIT (Charles-Pierre-Arthur), médecin lieutenant-colonel; 22 ans de services 14 campagnes. A été cité.

D'ANELLA (Marius-Marc), médecin lieutenant-colonel; 18 ans de services, 14 campagnes.

MORELET (Jean-Baptiste), médecin lieutenant-colonel; 19 ans de services, 13 campagnes.

CREMOUX (Georges-Adolphe), médecin lieutenant-colonel; 18 ans de services, 13 campagnes.

DEMANGE (Marcel), médecin commandant; 17 ans de services, 14 campagnes.

SAMARA (Auguste-Maurice), médecin commandant; 18 ans de services, 13 campagnes.

BROCH (Henri-Joseph), médecin commandant; 19 ans de services, 12 campagnes.

PAPE (Jean-Eugène), médecin commandant; 18 ans de services, 12 campagnes.

GRIZAUD (Henri-Jean), médecin lieutenant-colonel; 18 ans de services, 13 campagnes.

BERGOUGNOUX (Georges-René-Alfred-Lucien), médecin commandant; 18 ans de services, 13 campagnes.

FEYTE (Jean-Marie-Roger), médecin commandant; 17 ans de services, 14 campagnes.

COURMES (Edouard-Noël), médecin commandant; 18 ans de services, 13 campagnes.

BOUCHET (René-Jean), médecin commandant; 17 ans de services, 14 campagnes.

POUDEROUX (Jean-Henri-Marius), médecin commandant; 18 ans de services, 12 campagnes.

MORARD (Georges-Félicien), médecin lieutenant-colonel; 18 ans de services, 12 campagnes.

RAYMOND (Jean-Edouard-Roger), médecin lieutenant-colonel; 19 ans de services, 11 campagnes.

LONGE (Pierre-Ferdinand-Alexis), médecin commandant; 17 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

KIRSCHE (Pierre-Charles), médecin commandant; 17 ans de services, 13 campagnes.

VARRIN (Louis-Félix-Joseph-Gustave), médecin lieutenant-colonel; 20 ans de services, 10 campagnes.

DESVERNOIS (Marcel-Marius-Raphaël-Jean-Baptiste), médecin commandant; 17 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

MERCIER (Serge-Charles-Camille), médecin commandant; 17 ans de services, 12 campagnes.

BORIES (Maurice), médecin commandant; 16 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

MONFORT (Jean-Eugène-Marcel), médecin commandant; 17 ans de services, 12 campagnes.

WOITRELET (Georges-Clément-Auguste), médecin commandant; 16 ans de services, 13 campagnes.

SERAFINO (Paul-François-Alexandre), médecin commandant; 16 ans de services, 13 campagnes.

OUARY (Gaston-Pierre), médecin lieutenant-colonel; 17 ans de services, 12 campagnes.

KANY (Robert-Marius-Laurent), médecin commandant; 17 ans de services, 12 campagnes.

MAZEIRAT (Antonin-Pierre), médecin commandant, 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité

BRETEAU (Hébert-Alphonse-Emile), médecin commandant; 16 ans de services, 12 campagnes

ROUAN (Georges-Germain), médecin commandant; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité

RATON (Jean-Baptiste-Alphonse), médecin commandant, 16 ans de services, 12 campagnes.

NOMDEDEU (Georges), médecin commandant; 16 ans de services, 11 campagnes.

CANDILLE (René), médecin commandant; 17 ans de services, 10 campagnes.

CLERC (Samuel-Gustave), médecin commandant; 17 ans de services, 10 campagnes.

BERGERET (Charles-François-Joseph), médecin lieutenant-colonel; 18 ans de services, 9 campagnes.

TRINQUIER (Emile-Ferdinand), médecin commandant; 15 ans de services, 12 campagnes.

RIU (Georges-Marcel-Pierre), médecin capitaine; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

CAMPOURCY (André), médecin commandant; 16 ans de services, 11 campagnes.

HERVE (Gaston-Jean), médecin commandant; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

SALOU (Guillaume-Albert), médecin commandant; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

CAUVIN (Lucien-Rosin), médecin commandant; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

FLOCH (Hervé-Alexandre), médecin commandant; 15 ans de services, 11 campagnes.

VENTURINI (Fernand-Louis-Jean-Ernest), médecin capitaine; 18 ans de services, 12 campagnes

BEX (Albert), médecin commandant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

BERENI (Louis, Don Ignace), médecin capitaine; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

JEZEQUEL (Alain-Bastien-Nicolas), médecin commandant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

LEROUX (René), médecin capitaine; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

PHARMACIENS

WOLTZ (Henri-Eugène-Adolphe), pharmacien lieutenant-colonel; 19 ans de services, 15 campagnes.

AUFFRET (Léo-Corentin), pharmacien commandant, 18 ans de services, 15 campagnes.

DEMANGE (Roger), pharmacien commandant; 18 ans de services, 14 campagnes.

AUTRET (Marcel), pharmacien commandant; 15 ans de services, 14 campagnes

AUFFRET (Charles-François), pharmacien commandant; 16 ans de services, 12 campagnes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

RIBOUCHON (Joseph-Jean-Marie), lieutenant; 24 ans de services, 18 campagnes. A été cité.

TREDILLE (Jacques-René-Louis), commandant; 24 ans de services, 14 campagnes.

FELCE (André-Léon-Dominique), lieutenant; 23 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

JOLY (Pierre-Albert-Octave), capitaine; 20 ans de services, 16 campagnes.

Chancellerie.

OFFICIERS

ROGER (Pierre-Hippolyte), lieutenant; 26 ans de services, 15 campagnes.

SADOUL (Henri), lieutenant; 26 ans de services, 16 campagnes.

BACQUIE (Henri-Louis), capitaine; 26 ans de services, 15 campagnes.

SOUS-OFFICIERS

DENIS (Roger), adjudant-chef; 27 ans de services, 20 campagnes.

Service administratif des corps de troupe.

OFFICIERS

DEMANGEL (René-Ernest), capitaine; 27 ans de services, 21 campagnes.

MAZET (René-Jacques-Pierre-Paul), capitaine; 29 ans de services, 18 campagnes.

MAILLET (Robert-Marcel), lieutenant; 29 ans de services, 18 campagnes.

CHAUTARD (Léon-Ernest), capitaine; 27 ans de services, 18 campagnes.

PERRET (Léon), lieutenant; 27 ans de services, 17 campagnes.

AGENET (Marcel-Florentin), lieutenant; 27 ans de services, 17 campagnes. A été cité.

PAMBRUN (Henri-Marcel), capitaine; 28 ans de services, 15 campagnes.

CORBIN (Maxime-Louis), capitaine; 27 ans de services, 16 campagnes.

PORET (Henri-Marius-Gaëtan), capitaine; 27 ans de services, 15 campagnes.

GRAF (Eugène-Valentin), capitaine; 25 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

GAVINI (Paul), capitaine; 26 ans de services, 14 campagnes.

MUFFRAGI (Charles), sous-lieutenant; 27 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

SOUS-OFFICIERS

ACCOT (Maurice-Humbert), adjudant-chef; 28 ans de services, 20 campagnes. A été cité.

GUILLEMARD (Etienne-Marius), adjudant-chef; 27 ans de services, 19 campagnes. A été cité.

Décret du 4 novembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 4 novembre 1948 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les militaires de l'armée active dont les noms suivent:

AU GRADE D'OFFICIER

Gendarmerie.

GARNIER (Jacques-Joseph), colonel; 40 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

BRETEGNIER (Frédéric-Pierre-Georges), colonel; 33 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920;

DONNE (Jean-Joseph-Marie), chef d'escadron; 36 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

LEFAVADER (Georges-Louis), chef d'escadron; 33 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1929.

MOSER (Eugène-Jean-Louis), colonel; 36 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1929.

HEURTEL (Auguste-François-Joseph), lieutenant-colonel; 38 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1929.

SERGENT (Marcel-Joseph), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 17 décembre 1933.

LEAUBIE (Henri), chef d'escadron; 33 ans de services, 21 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 19 décembre 1934.

LEVRAUT (Pierre), chef d'escadron; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 19 décembre 1934.

CRAYOL (Raymond-Ludovic), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 19 décembre 1934.

MORISOT (Alexandre-Marius), chef d'escadron; 30 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 28 juin 1935.

DELLAC (Gabriel-Charles), chef d'escadron; 32 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

NICOLINI (Henri-Louis), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 2 décembre 1937.

BEZANGER (Martial-André), colonel; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

MORIN (Camille-Casimir), colonel; 28 ans de services, 18 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 juin 1939.

Service des poudres.

A. — CORPS DES INGÉNIEURS CHIMISTES

DALBERT (René-Armand-Xavier), ingénieur principal; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé. Chevalier du 10 décembre 1936.

B. — CORPS DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX DE POUDRERIES

FEYTIS (Georges-Adolphe-Ernest), ingénieur principal; 39 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 12 juin 1931.

JOUSSIER (Joseph), ingénieur principal; 36 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 14 juillet 1934.

MAQUIGNY (Louis-Jean-Auguste), ingénieur principal; 37 ans de services, 6 campagnes A été blessé. Chevalier du 22 juin 1939.

C. — CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

VERSEUX (Léon-Joseph), adjoint administratif principal; 36 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 30 juin 1938.

Justice militaire.

a) OFFICIERS DE JUSTICE MILITAIRE

DE GUERIN DU CAYLA (Maurice-Félix), colonel; 44 années de services, 20 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 mai 1927.

CHAUVEL (Paul-Hugues-Armand), colonel; 37 années de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 3 juillet 1930.

b) OFFICIERS GREFFIERS

MARTINI (Ange-Dominique), commandant; 23 années de services, 27 campagnes. A été blessé. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 juin 1937.

GUICHENEY (Jean), commandant; 33 années de services, 21 campagnes. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1937.

AU GRADE DE CHEVALIER

Gendarmerie.

CHARLIER (Jean-Constant), lieutenant; 33 ans de services, 24 campagnes.

ROUILLE (Joseph), lieutenant; 33 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité.

COLLIN (Jean-Dominique-Charles), lieutenant; 33 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

GUERIN (Félix), lieutenant; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

LEVEQUE (Paul-Victor), capitaine; 32 ans de services, 8 campagnes.

DINEUR (Robert-Louis-Auguste), lieutenant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

REYDET (Auguste-Stéphane-Maximilien), lieutenant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BONNAUD (Jean-Marie), lieutenant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

DUCONGE (Louis-Lucien-Gabriel), chef d'escadron; 30 ans de services, 8 campagnes.

SICAUD (Eugène-Pierre), chef d'escadron; 24 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

COURAUX (Urbain-Arthur), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes.

SALOMON (Raymond-Léonard-Charles), chef d'escadron; 27 ans de services, 7 campagnes.

OUVRARD (Joseph-Marie-Julien), capitaine; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

PETITGAS (Gabriel-Ernest-Aristide), chef d'escadron, 24 ans de services, 10 campagnes.

SOUTOUS (Georges-Marcel), chef d'escadron; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LEMERCIER (Olivier-Albert), chef d'escadron; 31 ans de services, 4 campagnes.

TROUILLOT (Robert-Félix-Emile), capitaine; 31 ans de services, 4 campagnes.

LECUREUIL (René-Robert-André), capitaine; 24 ans de services, 11 campagnes.

BROUSSE (René-Adolphe-Jules), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 7 campagnes.

FORTIN (Robert-Jules-Emmanuel), capitaine; 31 ans de services, 3 campagnes.

TIZANE (Emile-François-André), chef d'escadron; 28 ans de services, 5 campagnes.

BRINSTER (Victor-Alexandre), capitaine; 31 ans de services, 3 campagnes.

BARTHELET (Maurice-Léon), capitaine; 20 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

METAYER (Marcel-Auguste-Marie), chef d'escadron; 30 ans de services, 3 campagnes.

MAFFI BERTHIER (Aimé-Jules-Louis), capitaine; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

TOUYA (Alfred-Henri), chef d'escadron; 27 ans de services, 6 campagnes.

BITEAU (Denis-Jules-Antoine), chef d'escadron; 27 ans de services, 5 campagnes.

FELD (Paul-Marie), chef d'escadron; 22 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

BOUVIER (Jean-Clément), capitaine, 27 ans de services, 4 campagnes.

BOUQUIN (Jean-Henri), lieutenant; 22 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

BON (Emile-Jean), chef d'escadron; 28 ans de services, 3 campagnes.

CAUBARRUS (Clément-Pierre), capitaine; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

PIERRISNARD (Eugène-Marius-François), chef d'escadron; 23 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

SEQUIER (Georges-Louis), chef d'escadron; 28 ans de services, 3 campagnes.

AUZAS (Joseph-Léon), chef d'escadron; 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LAMY (Louis-Albert-Théophile), lieutenant; 27 ans de services, 3 campagnes.

CASTELLANET (Pierre-Elie-Félicien), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 1 campagne.

ROUX (Georges-André), chef d'escadron, 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

MATTER (Paul-Roger), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 3 campagnes.

PAGES (Fernand-Léopold-Louis), chef d'escadron; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

LAGET (Charles-Louis-Casimir), chef d'escadron; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

FOURREAU (Georges-Raymond), capitaine; 23 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

BEHARELLE (Emile-Gustave-Désiré), chef d'escadron; 28 ans de services, 1 campagne.

LEGASTELOIS (Francis-Auguste-Eugène), chef d'escadron; 28 ans de services, 1 campagne.

DORIN (Robert-Gaston-Emile), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 3 campagnes.

PELISSON (Jean-Fernand), chef d'escadron; 24 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

POULAIN (Maurice-Louis-Jean), chef d'escadron; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

RIOU (Théodore-Yves-Marie), chef d'escadron; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

ANDRE (Roger-Jean-Charles), chef d'escadron; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

BERTRAND (Jean-Ferdinand-Sixte), capitaine; 17 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

CHERASSE (André-Henri), chef d'escadron; 23 ans de services, 1 campagne.

DUBOIS (Rémi-Marcel-Anatole), chef d'escadron; 23 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

ALLAIS (Louis-Pierre), capitaine; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

MAITREHENRY (Henri-Joseph-Honoré), chef d'escadron; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

PIQUETON (Maurice-Jean), lieutenant-colonel; 23 ans de services, 1 campagne.

POIRIER (Jean-Marie-Jules), chef d'escadron; 24 ans de services, 1 campagne. A été cité.

ROMBACH (Fernand-Edouard-Emile), chef d'escadron; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

CORTEZ (Georges), lieutenant; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. (Titre exceptionnel.)

SOUS-OFFICIERS

BONNET (Pierre), maréchal des logis chef; 34 ans de services, 29 campagnes. A été cité.

GOUDEY (Fernand-Edmond) maréchal des logis chef; 32 ans de services, 18 campagnes.

CLAVEL (Henri-Jean-Théophile), adjudant-chef; 32 ans de services, 30 campagnes.

WALLISER (Emile-Thiébaud), adjudant; 33 ans de services, 27 campagnes. A été blessé.

PASQUA (François), adjudant-chef; 32 ans de services, 29 campagnes. A été cité.

HOCQUARD (Eugène-Edmond), adjudant-chef; 28 ans de services, 22 campagnes.

BERGES (Jean-François), adjudant; 33 ans de services, 25 campagnes.

DARTIGUELONGUE (Pierre-Joseph), adjudant-chef; 33 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité.

PONSEN (Edmond-Louis-Raoul), adjudant-chef trompette-major; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

MEIGNEN (Julien-Georges-Marie), adjudant-chef; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

BRUNET (Louis), adjudant-chef; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

NIQUE (François), adjudant-chef; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Service des poudres.

A. — Corps des ingénieurs militaires

L'HENAFF (Léon), ingénieur en chef militaire de 1re classe; 24 ans de services, 2 campagnes.

BATTAGLINI (Jean-Charles), ingénieur militaire principal; 21 ans de services, 5 campagnes.

B. — Corps des ingénieurs chimistes

LIOGIER (Henri-Gabriel), ingénieur en chef; 26 ans de services, 2 campagnes.

C. — Corps des ingénieurs des travaux de poudrerie

SELVY (Charles-Théodore-Louis), ingénieur de 1re classe; 32 ans de services, 4 campagnes.

CESSAT (Roger-André), ingénieur principal; 28 ans de services, 2 campagnes.

D. — Corps des adjoints administratifs

COUTON (Paul-Gaëtan), adjoint administratif de 1re classe; 33 ans de services, 5 campagnes.

E. — Corps des agents de poudrerie

GOURIER (Paul-Auguste), agent principal de 1re classe; 39 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

PATANCHON (Jean-Marcel), agent principal de 1re classe; 36 ans de services, 6 campagnes.

Service des essences.

GASTAUD (Julien-Félix), ingénieur principal des travaux; 21 ans de services, 18 campagnes.

Justice militaire.

a) Officiers de justice militaire

JALLUT (Etienne-Joseph), lieutenant-colonel; 23 années de services, 9 campagnes.

b) Officiers greffiers

JOURDAN (René-Théodule), lieutenant; 22 années de services, 16 campagnes. A été cité.

LESPLAUCQ (Jean-Louis), lieutenant; 27 années de services, 17 campagnes.

TEISSEIRE (Ernest-Darius-François), commandant; 26 années de services, 12 campagnes.

c) Officiers comptables

BAYSSIERE (Marius-Gabriel), lieutenant; 28 années de services, 12 campagnes.

BOIX (Christophe), lieutenant; 29 années de services, 13 campagnes.

d) Sous-officiers des établissements pénitentiaires

LAURIO (Auguste), adjudant surveillant; 38 années de services, 13 campagnes.

SANTONI (Albertin), adjudant-chef surveillant; 27 années de services, 19 campagnes.

Décret du 4 novembre 1948 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 4 novembre 1948, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la nomination dans la Légion d'honneur, des mutilés de guerre à 100 p. 100,

Vu, la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Sont ratifiées les inscriptions aux tableaux spéciaux de la médaille militaire faites au titre du décret du 5 septembre 1939, en faveur des anciens militaires désignés ci-dessous.

Les grands mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement). (Loi du 2 janvier 1932, art. 1er (guerre 1939-1945) :

AU GRADE DE CHEVALIER.

(Pour prendre rang du 3 janvier 1944.)

MAURICE (Joseph-Marie-Casimir), ancien soldat du 48e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 8,6 au recrutement de Lorient.

(Pour prendre rang du 27 juillet 1946.)

DALIBON (René-Adrien), ancien caporal-chef du 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 30 août 1946.)

FONTANINI (Aldo), ancien soldat du 12e régiment étranger d'infanterie, classe 1922, mle 169 au recrutement de Montauban.

(Pour prendre rang du 18 mars 1947.)

DE BELLY (Dino-Bruno), ancien soldat du 71e bataillon du génie colonial, classe 1944, recrutement de Briey.

(Pour prendre rang du 19 mars 1947.)

VALMONTE (Pierre), ancien soldat au 3e régiment de spahis algériens, classe 1943, recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 29 mai 1947.)

CONSIGLIO (Gaëtan), ancien soldat du 12e régiment de zouaves, classe 1930 mle 2423 recrutement de Toulon.

(Pour prendre rang du 11 juin 1947.)

MAERTENS (André), ancien soldat du 2e régiment de cuirassiers, classe 1944, recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 30 juin 1947.)

MARZIN (Jean-Pierre), ancien soldat du 8e régiment du génie, classe 1934, mle 2276 au recrutement de Quimper.

(Pour prendre rang du 30 août 1947.)

MONITION (Jean-Henri), ancien aspirant du 9 régiment de zouaves, classe 1944, recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1947.)

CHAVAIGNAC (Yves-Louis-Marcel), ancien soldat du 132e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 5147 au recrutement de Rouen.

MOREAU (Henri-Raymond), ancien adjudant de la 42 compagnie du camp de Suippes, classe 1919, mle 1677 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 24 avril 1948.)

BOULANGE (Maurice-Marcel-Eugène), ancien soldat du 74e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 4022 au recrutement de Rouen.

CHUNIAUD (André), ancien brigadier-chef du 18e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1928, mle 727 au recrutement de Nantes.

HEBERT (René-Louis-Pierre), ancien soldat du 36e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 896 au recrutement de Saint-Lô.

Décret du 4 novembre 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (mutilés à 100 p. 100 de la guerre 1939-1945).

Par décret en date du 4 novembre 1948, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), en application des articles 1er et 2 de la loi du 2 janvier 1932, relative à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur;

1° Est ratifiée l'inscription au tableau spécial de la médaille militaire faite au titre du décret du 5 septembre 1939, en faveur de l'ancien marin désigné ci-dessous;

2° Le mutilé de guerre 1939-1945 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaire des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

AU GRADE DE CHEVALIER

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

CESSON (Auguste-François-Marie), ex-quartier-maître de manœuvre, mle 501-F-32; 13 ans 6 mois 9 jours de services actifs. Réformé à 100 p. 100 pour blessures de guerre avec bénéfice de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919. Blessé. Cité.

Décret du 4 novembre 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (mutilés à 100 p. 100 de la guerre 1939-1945).

Par décret en date du 4 novembre 1948, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relative à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur;

1° Est ratifiée l'inscription au tableau spécial de la médaille militaire faite au titre du décret du 5 septembre 1939, en faveur de l'ancien marin désigné ci-dessous;

2° Le mutilé de la guerre 1939-1945 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

AU GRADE DE CHEVALIER

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

PODEUR (Bernard-Marie), ex-quartier-maître canonnier, mle 1789 Brest: services actifs, 2 ans 9 mois 15 jours. Blessé. Cité. Réformé à 100 p. 100 pour blessure de guerre.

Décret du 4 novembre 1948 portant promotion ou nomination dans la Légion d'honneur et concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 4 novembre 1948, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur ou décorés de la médaille militaire pour faits de guerre exceptionnels:

AU GRADE DE COMMANDEUR

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

SOUFFLET (Jacques), lieutenant-colonel. Officier de la Légion d'honneur le 12 juin 1945.

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

FLOCON (Ferdinand-Louis), lieutenant-colonel. Chevalier de la Légion d'honneur du 2 octobr 1920.

MAMY (André-Estève), commandant. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 juin 1920.

VAISSIER (Jean-Gustave), commandant. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1945.

DE GILLES (Bernard), capitaine. Chevalier de la Légion d'honneur du 21 juin 1945.

RAOUL-DUVAL (Claude), capitaine. Chevalier de la Légion d'honneur du 19 novembre 1945.

HENNECART (Charles), lieutenant. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 septembre 1944.

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang à la date du 1er mars 1948.)

GAVE (Jules-François-Marie), lieutenant.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

COHEN (Asdriel), commandant.

GIRERD (René-Jean), capitaine.

BERNARD (Jacques-René), lieutenant.

BLACHE (Maurice-Jules-Adolphe), lieutenant.

CORNEZ (René-Georges), lieutenant.

DAOULAS (Henri-Guillaume), lieutenant.

FARMAN (Dick-Pierre), lieutenant.

LANBERMONT (Paul-Marcel), lieutenant.

LEBLOND (Roland-Paul-Marie), lieutenant.

DE SAINT-PHALLE (Jacques-Gaston-André), lieutenant.

STOLOFF (Simon-Henri), lieutenant.

BUTEL (Michel-Maurice-René), sous-lieutenant.

FISCHOF (Jean-Claude), sous-lieutenant.

LEROY (Fernand-Emile), sous-lieutenant. Médaillé militaire du 25 septembre 1944.

DE RAYNAL DE SAINT-MICHEL (Michel-Alfred-Louis), sous-lieutenant. Médaillé militaire du 1er août 1945.

MEDAILLE MILITAIRE

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

BERTHELOT (Yves-Christian-Marcel), adjudant.

GRASSET (Pierre-François), adjudant.

MILLET (Clément-Edouard-Joseph), sergent-chef.

PLAUT (Kléber), sergent-chef.

REMOND (Yves-Marie), sergent-chef.

DRABIER (Jacques-Paul-Eugène), sergent.

HABIB (Raphaël), sergent.

Décret du 4 novembre 1948 portant modification de prise de rang de concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 4 novembre 1948, est modifié, en ce qui concerne la prise de rang, le décret du 7 septembre 1948 portant concession de la médaille militaire à l'adjudant-chef Meunier (André-Georges):

Au lieu de: « Pour prendre rang à la date du présent décret »,

Mettre: « Pour prendre rang du 15 juillet 1948 ».

Décret du 4 novembre 1948, portant concession de la médaille militaire

Par décret en date du 4 novembre 1948, sont décorés de la médaille militaire, les militaires dont les noms suivent:

ALFARO (Raymond), caporal-chef, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

CHOISY (Bernard-Alfred), adjudant, 2e régiment de spahis marocains.

KHAM-SAM, caporal, 22e régiment d'infanterie coloniale.

MONG CHU VAN, adjudant, 21e régiment d'infanterie coloniale.

TAI PHAN VAN, sergent-chef, 21e régiment d'infanterie coloniale.

TALAMAS (Jean), sergent, 5e bataillon de chasseurs laotiens.

VINCENT (René), brigadier-chef, 2e régiment de spahis marocains.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 14 juillet 1948.)

NGUYEN TRAN, adjudant-chef, 23e régiment d'infanterie coloniale

(Pour prendre rang du 2 août 1948.)

LAY (Louis), adjudant, 3e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

(Pour prendre rang du 9 septembre 1948.)

BOUCHTA BEN ALI, caporal-chef, troupes françaises en Extrême-Orient.

MEYER (Raphaël), sergent-chef, 22e régiment d'infanterie coloniale.

PEYRAUBE (René), sergent-chef, 2e demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

RADICE (Ange), sergent-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

A titre posthume.

ABDESSLEM BEN MHAMMED, mle n° 76, sergent, 4e régiment de tirailleurs marocains.

BERTHOT (Gabriel), soldat, 43e régiment d'infanterie coloniale.

Cette concession annule la citation à l'ordre de la division, par ordre du régiment n° 88, du 2 mars 1947.

DE LA COUSSAYE (Philippe-Eugène-Marie-Louis), aspirant, 5e compagnie d'ouvriers du service du matériel.

DELAHAYE (Charles-Maurice), maréchal des logis, 5e régiment de cuirassiers.

DESFONTAINE (François), sergent, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

DONISIO (Alexandre), caporal, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

ERB (René), adjudant, 22e régiment d'infanterie coloniale.

ESTEYRIE (Robert-Louis), sergent-chef, 1er bataillon de marche d'Extrême-Orient.

GENDRE (Paul-Léon-Louis-Marc), maréchal des logis, 1re légion de garde républicaine de marche d'Extrême-Orient.

GREZE (Gaston), adjudant-chef, 5e bataillon de chasseurs laotiens.

HIVERT (René-Claude-Louis), maréchal des logis chef, 1re légion de garde républicaine de marche.

LAGUILLON (Jean), soldat, 4e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

LESCOFFY (Simon-René-Charles), maréchal des logis chef, 1re légion de garde républicaine de marche.

LALES (Pierre), adjudant-chef, 2e régiment de spahis marocains.

LEMERCIER (Jean-Roger), maréchal des logis chef, 3e légion de gendarmerie républicaine de marche.

Cette concession annule la citation à l'ordre de la division à titre posthume, attribuée par ordre général n° 307, en date du 5 juillet 1948, du général commandant les troupes françaises en Indochine du Sud.

LEVENARD (Léon-Yves-Marie), garde, 1re légion de garde républicaine de marche.

PAYET (Etienne-Roland), sergent-chef, 1er bataillon de marche d'Extrême-Orient.

PEDRINI (Aldo), caporal-chef, 22e régiment d'infanterie coloniale.

REICHART (Charles), brigadier, 5e régiment de cuirassiers.

SEBTI BEN AMARA BEN BRAHIM, sergent, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

STEIN (Ernest), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie.

TRAUTMANN (Lucien-Ferdinand), adjudant-chef, 1re légion de garde républicaine de marche.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

EINZWEILER (Jean), soldat de 1re classe, classe, 1er régiment cambodgien de marche.

Cette concession annule la citation à l'ordre du corps d'armée, ordre général n° 266, du 29 mars 1946.

Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Décret du 4 novembre 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 4 novembre 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est attribuée, à titre posthume, aux militaires dont les noms suivent:

6e régiment d'infanterie.

BARADAT (Gabriel-Alexandre-Jean), soldat de 1re classe, classe 1935, mle 948 au recrutement de Bourg.

GORET (Raymond-Henri-Robert), soldat, classe 1935, mle 1336 au recrutement d'Alençon.

27e régiment d'infanterie.

GIRARD (Georges-Robert), soldat, classe 1944, au recrutement de Dijon.

44e régiment d'infanterie.

COLET (Georges-Joseph), adjudant, classe 1927, mle 669 au recrutement d'Arras.

51e régiment d'infanterie.

CLARYS (Charles), caporal-chef, classe 1937, mle 1658 au recrutement de Beauvais.

71e régiment d'infanterie.

COADIC (Yves-Marie), soldat, classe 1933, mle 2111 au recrutement de Guingamp.

80e régiment d'infanterie.

HERSSENS (Octave), soldat de 1re classe, classe 1936, mle 405 au recrutement de Lille.

GERMAIN (Auguste-Albert), soldat, classe 1936, mle 945 au recrutement du Mans.

84e régiment d'infanterie.

COUGNEAU (Eloi), sergent, classe 1930, mle 1698 au recrutement de Cambrai.

100e régiment d'infanterie.

DELEVA (Albert), sergent, classe 1928, mle 1845 au recrutement de Lille.

107e régiment d'infanterie.

COUPRIE (William), sergent-chef, classe 1928, mle 490 au recrutement d'Angoulême.

POMMIER (Georges), soldat, classe 1938, mle 2365 au recrutement de la Seine, 4e subdivision.

105e régiment d'infanterie.

DUBOIS (Alcide-Jean), caporal, classe 1929, mle 1505 au recrutement d'Avesnes.

GADIFFET (Marcel), soldat, classe 1935, mle 134 au recrutement de Laon.

212e régiment d'infanterie.

DEBUISSON (Jean), soldat, classe 1938, mle 1016 au recrutement de Vesoul.

334e régiment d'infanterie.

EGROS (Maurice-Lucien), soldat, classe 1936, mle 174 au recrutement de Lille.

173e demi-brigade alpine.

ADROGUER (Armand-Etienne-Jacques), soldat, classe 1948, mle 421 au recrutement de Perpignan.

BERRIEN (Jean), soldat, classe 1924, mle 3413 au recrutement de Lorient.

CARMES (Gérard-Louis-Roger), soldat, classe 1938, mle 298 au recrutement d'Albi.

6e bataillon de chasseurs alpins.

COLY (Jean), chasseur, classe 1942, mle 22862 (Ain) au recrutement de Lyon.

1re demi-brigade de zouaves.

CIRERA (Emmanuel-François), zouave, classe 1938, mle 2127 au recrutement d'Oran.

COVES (Lucien), zouave, classe 1944, mle 1568 au recrutement d'Oran.

2e bataillon de zouaves.

DELREY (Gabriel), zouave, classe 1940, mle 4313 au recrutement d'Oran.

2e régiment de tirailleurs algériens.

ESCOLANO (Gilbert-Roland), tirailleur, classe 1944, mle 2870 au recrutement d'Oran.

HERNANDEZ (Antoine), tirailleur, classe 1937, mle 268 au recrutement d'Oran.

4e régiment de tirailleurs tunisiens.

CUESTA (Vincent), tirailleur, classe 1934, mle 2781 au recrutement d'Oran.

1er régiment de tirailleurs marocains.

DUMAS (Cyrille), caporal-chef, classe 1943, mle 3314 au recrutement d'Oran.

2e régiment de tirailleurs marocains.

FONTAINE (Claude-Louis), caporal, classe 1943, mle 815 au recrutement d'Oran.

4e régiment de tirailleurs marocains.

FELICES (Antoine-Jean), tirailleur, classe 1943, mle 2009 au recrutement d'Oran.

GASO (Antoine), tirailleur, classe 1944, mle 3001 au recrutement d'Oran.

7e régiment de tirailleurs algériens.

FLORES (Miguel), tirailleur, mle 238, classe 1940, au recrutement d'Oran.

8e régiment de tirailleurs marocains.

FONTAINE (Jacques), aspirant, mle 473, classe 1940, au recrutement d'Oran.

CHAMOUX (Jean-Antoine), sergent, mle 1026, classe 1941, au recrutement du Maroc.

17e bataillon de chars de combat.

COMTE (Marcel-Louis-Lucien), chasseur, mle 186, classe 1939, au recrutement de Besançon.

505e régiment de chars.

CHAGNOLLEAU (Eugène), chasseur, mle 3374, classe 1931, au recrutement de la Roche-sur-Yon.

1er régiment de Bir-Hackeim.

GELIN (Lucien-Aimé), sergent-chef, mle 1954, classe 1931, au recrutement de Besançon.

1re brigade française libre.

COHARD (Maurice), maréchal des logis chef, mle 440, classe 1938, au recrutement de Lyon.

1er bataillon de choc.

CHALLOYARD (Jean), chasseur, mle 112, classe 1945, au recrutement de Dijon.

4e bataillon de choc.

CREMON (Alfred), soldat, mle 246, classe 1932, au recrutement de Valenciennes.

5e bataillon de choc.

FRANCESETTI (Jean-Victor), soldat, classe 1928, au recrutement.

Détachement d'armée de l'Atlantique.

ETIEN (Bernard), aspirant, mle 114 R. I.

COCHAUX (Claude), soldat.

FRANÇOIS (Roland), soldat, mle 53166.

Forces françaises de l'Ouest.

DUFRENOY (Alfred-André), sergent-chef, mle 3284.

ETIENNE (Alfred), sergent-chef.

DOAZAN (Marcel), sergent.

DORIER (André), sergent.

FAURE (Guy-Edmond-Jean), brigadier-chef.

GEGIELSKI (Léon), F. F. I.

CEROU (Guy-Christian-Charles), soldat.

DAMBRINE (Siméon), F. F. I.

DARNIS (Maurice-André), F. F. I.

DUBRANNA (Anges-Laurent), adjudant-chef, mle 1129, classe 1940, au recrutement de Paris.

DURAND (Marius), adjudant, mle 1477, classe 1930, au recrutement de Bourges.

1er régiment des volontaires de l'Yonne.

BROUSSIER (André), soldat de 1re classe, au recrutement F. F. I.

2e régiment de chasseurs d'Afrique.

FERNANDEZ (René), cavalier, mle 82, classe 1940, au recrutement d'Oran.

GIACOMINI (Maurice-Marcel), mle 1254, classe 1940, au recrutement d'Oran.

4e régiment de chasseurs d'Afrique.

GEROLT (Charles), mle 1430, classe 1941, au recrutement de Nancy.

9e régiment de chasseurs d'Afrique.

CID (Raymond), cavalier, mle 1121, classe 1936, au recrutement d'Oran.

DELPRADO (Antoine), cavalier, mle 986, classe 1936, au recrutement d'Oran.

2e régiment de spahis.

HAKMI AHMED O/MOHAMMED, brigadier, mle 0978, classe 1936, au recrutement d'Oran.

3e régiment de spahis algériens de reconnaissance.

COSTE (André), spahi, mle 704, classe 1937, au recrutement d'Oran.

4e régiment de dragons portés.

DENIS (Louis-Joseph), brigadier, mle 1149, classe 1937, au recrutement d'Amiens.

2e régiment de cuirassiers.

FRIESS (Didier-Jean), maréchal des logis chef, mle 1679, classe 1940.

80e compagnie hippomobile du train de la 1re D. I. M.

CROUZET (Marcel-Jean), conducteur, mle 1018, classe 1932, au recrutement de Bordeaux.

272e compagnie hippomobile du train.

BAUD-NALY (André-Maurice), soldat, mle 919, classe 1920, au recrutement de la Seine, 6e bureau.

Compagnie régulatrice routière 521/28.

FERNANDEZ (Antoine-Joseph), brigadier, mle 1569, classe 1933, au recrutement d'Oran.

HOLDRINET (René-Emile-Eugène), brigadier, mle 2368, classe 1938, au recrutement d'Oran.

Groupement d'artillerie no 5.

DELPECH (Paul-Frédéric-René), maréchal des logis, mle 2909, classe 1945, au recrutement d'Oran.

37e régiment d'artillerie.

GOVIN (Gilbert), maréchal des logis, mle 671, classe 1936, au recrutement d'Auxerre.

42e régiment d'artillerie.

BILLECOQ (Henri-Jean-Edouard), canonnier, mle 1637, classe 1934, au recrutement de Beauvais.

77e régiment d'artillerie.

BOUIN (Gustave), canonnier, mle 846, classe 1928, au recrutement de Niort.

91e régiment d'artillerie.

FONTAINE (Raoul), adjudant, mle 400, classe 1928, au recrutement de Poitiers.

191e régiment d'artillerie.

DEBENEST (Henri), maréchal des logis, mle 267, classe 1925, au recrutement de Poitiers.

301e régiment d'artillerie.

COUSIN (Jean-Louis-Henri), canonnier de 1re classe, mle 95, classe 1928, au recrutement de Beauvais.

20e régiment d'artillerie nord-africain.

ANCELIN (Jean), brigadier-chef, mle 1424, classe 1931, au recrutement de la Rochelle.

40e régiment d'artillerie d'Afrique.

DELAUZIN (Louis-Henri), maréchal des logis, mle 2, classe 1941, au recrutement d'Oran.

63e régiment d'artillerie d'Afrique.

COLL (Francisco), canonnier, mle 3218, classe 1932, au recrutement d'Oran.

Parc de réparation et d'entretien 511.

BEAUFORT (Julien), maréchal des logis, mle 732, classe 1931, au recrutement de Valenciennes.

3e régiment de génie.

PIONNIER (Marcel-André-Robert), sergent, mle 1530, classe 1932, au recrutement de Beauvais.

87e bataillon du génie.

DARTEVELLE (Albert-Ferdinand), sergent, mle 9321, classe 1940, au recrutement de Villers-sur-Thur (Bas-Rhin).

88e bataillon du génie.

GARCIA (Eugène-Bienvenu), sapeur, mle 2324, classe 1944, au recrutement d'Oran.

3e régiment d'infanterie coloniale.

DUFOURCET (Pierre-Albert), soldat, mle 301, classe 1936, au recrutement de Mont-de-Marsan.

6e régiment d'infanterie coloniale.

COLOMBO (François), soldat, mle 1026, classe 1943, au recrutement de Metz.

23e régiment d'infanterie coloniale.

FRIGONISI (Paul-Jean-Marc), sergent-chef, mle 842 LM, classe 1929, au recrutement de Toulon.

CRASSOUS (Roland-Emile-Jean), caporal, mle 266, classe 1941, au recrutement de Lyon.

GASPERI (Joseph), soldat, mle 4119, classe 1922, au recrutement de la Seine, 1er bureau.

2e régiment de marche du Tchad.

BEHAGUE (Roger-Emile-Albert), sergent, mle 1279 B 38, classe 1944.

3e régiment de marche du Tchad.

CLAUDEL (Marius), sergent-chef, mle 2080, classe 1939, au recrutement d'Epinal.

Régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad.

COSSE (Fernand-Marie-Adolphe), mle 5686, classe 1928, au recrutement de Cherbourg.

3e régiment d'artillerie coloniale.

DURAND (René-Henri), canonnier, mle 2118, classe 1942, au recrutement de Rennes.

Décret du 4 novembre 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 4 novembre 1948, sont décorés de la médaille militaire pour fais de guerre ayant fait l'objet de citations antérieures.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1947.)

SCHAFERLEE (Léon-Ernest), aspirant.

MATHEY (Maurice-Paul), adjudant.

BENET (François-Charles), sergent-chef.

SMITH (André-Charles), adjudant.

BRODIEZ (Roger), sergent-chef.

DELPECH (Jean-François), sergent-chef.

KIEFFERT, dit RUAUD (Henri), sergent-chef.

MOLLARD (René), sergent-chef.

RENWICK (Jean-Claude-David), sergent-chef.

VIGNY (Hervé-Marcel), sergent-chef.

AGUERRE (Jean-Robert), sergent.

ATTIAS (Maurice), sergent.

BASTIAN (Henri), sergent.

BISGAMBIGLIA (Pascal-Jean-François), sergent.

BRUNET (Robert), sergent.

COQUOT (Camille-Henri-Georges), sergent.

CRISTINACCE (Georges), sergent.

DUBOURGEAL (Maurice-Aimé-Lucien), sergent.

MARCHAL (Jean-Maurice), sergent.

NICOLAI (Jean-Antoine), sergent.

PATALANO (Pierre), sergent.

TALLONNEAU (Antoine), sergent.

TASSIGNY (Robert), sergent.

VILLARD (Raoul-Auguste-Antoine), sergent.

VIRUEGA (Antoine), sergent.

Décret du 4 novembre 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 4 novembre 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est conférée à titre posthume aux militaires dont les noms suivent:

6e régiment d'infanterie.

ABBOU (Raphaël), soldat, mle FM 52, classe 1932, 6e bureau de recrutement de la Seine.

41e régiment d'infanterie.

TURPIN (Albert-Armand-Marie), caporal-chef, mle 3165, classe 1940, recrutement de Rennes.

51e régiment d'infanterie.

RODRIGUE (Georges-Fernand), soldat, mle 20763, classe 1944, recrutement de Lille.

121e régiment d'infanterie.

DELPECH (Jean-Baptiste), soldat de 1re classe, mle 254, classe 1937, recrutement d'Alger.

131e régiment d'infanterie.

STROTTNER (Jean), sergent, mle 1136, classe 1933, recrutement de Mâcon.

150e régiment d'infanterie.

MATHIS (Paul-Albert-Hubert), caporal, mle 209, classe 1943, recrutement de Nancy.

155e régiment d'infanterie.

FONTAINE (Hervé-Pierre-Louis), médecin auxiliaire, mle 400, classe 1933, recrutement de Cherbourg.

BACH (Alfred), soldat.

159e régiment d'infanterie.

GABERT (Yves), soldat de 1re classe.

171e régiment d'infanterie de forteresse.

BERTRAND (Auguste-Louis-Joseph), soldat, mle 502, classe 1935, recrutement de Lons-le-Saunier.

279e régiment d'infanterie.

GOELLER (Charles), soldat, mle 260, classe 1936, recrutement de Strasbourg.

295e régiment d'infanterie.

FARGEIX (Francisque-Marius), soldat, mle 274, classe 1931, 3e bureau de recrutement de la Seine.

13e bataillon de chasseurs alpins.

VENTURINI (Alfred), chasseur, mle L. M. 3, classe 1942, recrutement de Lyon.

47e bataillon de chasseurs alpins.

MUGNIER (Robert-Joseph), chasseur de 1re classe, mle 2136, classe 1932, recrutement d'Annecy.

Forces françaises de l'intérieur.

SAVARIEAU (Armand-Alcime), sergent-chef, compagnie F. F. I. Mazaud.

JACQUENET (Marcel), sergent, mle 15870, classe 1941, recrutement de Dijon.

PIALAT (Lucien-Aimé), sergent-chef, mle 583, classe 1939, recrutement de Clermont-Ferrand.

DUMONTET (Claude-Marie), soldat.

GANDEMER (Jean-Ernest-Camille), soldat.

LAVEAU (Jacques), soldat, mle L. M. 734, classe 1948, recrutement de Dijon.

MION (Emile), soldat, classe 1943, recrutement de Dijon.

PROTAT (Louis-Gabriel), soldat, mle 1548, classe 1921, recrutement de Troyes.

RAULIN (Léon-Emile), gendarme, mle 552, classe 1923, recrutement de Bar-le-Duc

SCHIMBERG (Marcel), soldat.

TRONCY (René), soldat.

Régiment de marche de légion étrangère.

ROLL (Christian), sergent, mle 180 L. E., classe 1929, recrutement d'Oran.

21e régiment de marche de volontaires étrangers.

WOLF (Herz-Efroïn), soldat, mle 2045, classe 1939, bureau central du recrutement de la Seine.

9e régiment de zouaves.

CANTALOUBE (Jean-Raymond), sergent-chef, mle 2265, classe 1934, recrutement de Bordeaux.

1er régiment de tirailleurs algériens.

COUTU (Lucien), caporal-chef, mle 3237, classe 1940, recrutement d'Alger.

3e régiment de tirailleurs algériens.

MAIZI (Houcine), tirailleur, mle 1941 X 80 LM G.

27e régiment de tirailleurs algériens.

CROVISIER (Félix-Joseph), adjudant-chef, mle 1175, classe 1925, recrutement d'Epinal.

29e régiment de tirailleurs algériens.

TEDJINI AHMED OULD TAHAR, sergent, mle 0175, classe 1935, recrutement d'Oran.

4e régiment de tirailleurs tunisiens.

ALI BEN MANSOUR OUERCHAFANI, tirailleur, mle 5604, classe 1937, recrutement de Tunis.

5e régiment de tirailleurs marocains.

CUINET (Jean-Paul-Charles), sergent-chef, mle 8261, classe 1941, recrutement de Nancy.

6e régiment de tirailleurs marocains.

AUBRY (Félix-Marie-Charles), adjudant, mle 329, classe 1933, recrutement de Chaumont.

8e régiment de tirailleurs marocains.

MINEY (André), adjudant, mle 2819, classe 1927, recrutement de Bordeaux.

Commando de France.

BOUGET (Victor), soldat, mle 392, classe 1925, recrutement de Rennes.

Groupe de commandos d'Afrique.

SETA (Jean), adjudant-chef.

STEVENS (Théophile-Louis), adjudant-chef.

VERDIER (Elie), adjudant-chef.

67e bataillon de chars de combat.

PELLADEZ (Henri-Arthur), chasseur de 1re classe, mle 20, classe 1933, recrutement de Châlons-sur-Marne.

5e régiment de chasseurs d'Afrique.

VOURIOT (René-Alphonse), chasseur de 1re classe, mle 8699, classe 1941, recrutement de Nancy.

LECACHEUX (Jacques-Paul-Marie), soldat, mle 3319, classe 1938, recrutement de Rouen.

11e régiment de chasseurs d'Afrique.

VALUY (René-Jean), chasseur, mle 221, classe 1941, recrutement d'Alger.

11e groupe autonome de chasseurs d'Afrique.

THOMAS (Ernest-René), brigadier, mle 3621, classe 1941, recrutement de Nancy.

12e régiment de chasseurs d'Afrique.

KATZ DE WARRENS (William), maréchal des logis, mle 565, classe 1940, recrutement d'Alger.

1er régiment de spahis marocains.

RONDEAU (Paul-Daniel-Guy), brigadier, mle 1558, classe 1934, recrutement de la Roche-sur-Yon.

3e régiment de spahis marocains.

RODOT (Raoul), maréchal des logis, mle 144, classe 1934, recrutement de Lons-le-Saunier.

SCHMIDT (Jean-Lucien), brigadier, mle 7765, classe 1943, recrutement de Nancy.

5e régiment de cuirassiers.

FALLEKER (Guy-Robert), cavalier, mle 42046, classe 1942, recrutement de Paris.

1er régiment étranger des cavaleries de reconnaissance.

PERRE (René), adjudant, mle 3919, classe 1935, 3e bureau de recrutement de la Seine.

Compagnie de Q. G. 97.

ARNOULD (Jean), cavalier.

309e régiment d'artillerie.

LEGRAND (Octave-Edmond), canonnier de 1re classe, mle 306, classe 1934, recrutement d'Auxerre.

20e régiment d'artillerie nord-africain.

LAHAUSSE (Georges), maître pointeur, mle 793, classe 1937, recrutement de Châteauroux.

GENIAUT (Raymond-Pierre), canonnier, mle 2766, classe 1934, recrutement de la Rochelle.

GUION (Maurice-Edmond), canonnier, mle 863, classe 1928, recrutement de Niort.

MARTIN (Louis-Hippolyte-Henri), canonnier, mle 713, classe 1935, recrutement de Niort.

2e légion de la garde républicaine.

BORD (Louis-Paul-Irénée), garde, mle 2058, classe 1934, recrutement de Niort.

11e légion de la garde républicaine.

ROUQUETTE (Julien-Henri), garde, mle 8265, classe 1944, recrutement de Montpellier.

Légion de gendarmerie de Tunisie.

ROSIER (René-Marcel), gendarme, mle 853, classe 1935, recrutement de Chaumont.

45e bataillon de chars de la gendarmerie.

CHAUMET (Pierre-Marie-Alfred), gendarme, mle 562, classe 1938, recrutement de Mende.

Régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

PETITJEAN (Georges), soldat, mle 337, classe 1943, recrutement de Nancy.

1er régiment d'infanterie coloniale.

DUMON (Roger-Charles-Albert), soldat, mle 779, classe 1934, 4e bureau de recrutement de la Seine.

21e régiment d'infanterie coloniale.

ROSQUIN (Benoît-Marcel-Guy), adjudant-chef, mle 1834, classe 1936, recrutement de Châlons-sur-Marne.

SUSSET (Lucien-Joseph), adjudant-chef, mle 300, classe 1930, recrutement de Nancy.

23e régiment d'infanterie coloniale.

PAQUOT (Charles-Marcel), sergent, mle 9129, classe 1941, recrutement de Nancy.

TONUITTI (Venicio), caporal-chef, mle 24, classe 1938, recrutement de Chaumont.

PIERRON (Henri), soldat de 1re classe, mle 8077, classe 1943, recrutement de Nancy.

6e régiment de tirailleurs sénégalais.

SOULIER (Robert), aspirant, mle 1577, classe 1932, recrutement d'Agen.

1er régiment de marche du Tchad.

RUFIN (Robert-Georges), soldat, mle 632, classe 1937, recrutement de Châlons-sur-Marne.

Bataillon de marche no 21.

LAMOTTE (Jacques), caporal, mle 34013, classe 1943, recrutement de la Seine, Paris.

11e régiment d'artillerie lourde coloniale.

CHARME (Victor), canonnier, mle 382, classe 1937, recrutement de Limoges.

1er régiment d'artillerie lourde coloniale du Maroc.

BERNELAS (André), brigadier-chef, mle 7296, classe 1943, recrutement de Nancy.

Décret du 4 novembre 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 4 novembre 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées « guerre », le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est attribuée, à titre posthume, aux militaires dont les noms suivent.

25e régiment d'infanterie.

DONGIEUX (Lucien-Henri), soldat, mle 1208, classe 1939, recrutement de Mont-de-Marsan.

29e régiment d'infanterie.

DUBOIS (Joseph), soldat, mle 638, classe 1932 recrutement de Mâcon.

45e régiment d'infanterie.

DESUMEUR (André-Arthur), soldat, mle 3151, classe 1933, recrutement de Laon.

51e régiment d'infanterie.

DELCOURT (Marcel-Charles), caporal, mle 1338, classe 1935, recrutement de Valenciennes.

BRACONNIER (Léon-Edmond), soldat mle 3882, classe 1934, recrutement de Valenciennes.

DRUART (Fernand), soldat, mle 1880, classe 1930, recrutement de Valenciennes.

67e régiment d'infanterie.

TESSAINT (Louis-Eugène), soldat, mle 1254, classe 1935, recrutement de Laon.

78e régiment d'infanterie.

GUSTIN (Alfred-Georges), soldat, mle 1736, classe 1930, recrutement de Niort.

89e régiment d'infanterie.

LAMAULT (Lucien), caporal-chef, mle 133, classe 1931, recrutement d'Auxerre.

91e régiment d'infanterie.

ASSOULINE (Moïse), soldat, mle 941, classe 1936, recrutement d'Oran.

95e régiment d'infanterie.

ACCOLAS (Raymond), soldat, mle 2038, classe 1932, recrutement de Bourges.

99e régiment d'infanterie.

LARDIERE (Joseph-Etienne), soldat, mle 1781, classe 1933, recrutement de Bourg.

104e régiment d'infanterie.

ZAFFIROFF (André), soldat, mle 2040, recrutement de Beauvais.

110e régiment d'infanterie.

HERMANN (Germain-Justin), soldat, mle 4249, classe 1932, recrutement de Béthune.

120e régiment d'infanterie.

GARLIER (Jules), soldat de 1re classe, mle 1867, classe 1931, recrutement de Laon.

131e régiment d'infanterie.

CHAIGNEAU (Paul-Georges), aspirant.

CYPRIANI (Serge), soldat, mle 35, classe 1934, recrutement de Blois.

135e régiment d'infanterie.

SOAPPER (Henri-Louis), sergent, mle 518, classe 1933, recrutement de Béthune.

164e régiment d'infanterie.

TAFFIN (Paul), soldat, mle 415, classe 1930 recrutement de Béthune.

173e régiment d'infanterie alpine.

GIANNONI (Vincent-Auguste), soldat, mle 993, classe 1937, recrutement d'Ajaccio.

173e demi-brigade alpine.

VITALI (Pierre), soldat, mle 895, classe 1936, recrutement d'Ajaccio.

11e régiment étranger d'infanterie.

QUERE (Yves), sergent, mle 708, classe 1929, recrutement de Brest.

13e demi-brigade de légion étrangère.

MALINVERNI (Annibal), sergent, mle 56, classe 1937, recrutement du Maroc.

4e centre de rassemblement de permissionnaires.

CATTEAU (Fernand), soldat de 1re classe, mle 3867, classe 1926, recrutement de Lille.

6e bataillon de chasseurs alpins.

FOURNIER (Jean), caporal-chef, mle 16336, classe 1941, recrutement de Lyon.

19e bataillon de chasseurs portés.

MARTEAU (Jacques-Pierre), chasseur, mle 13491, classe 1941, recrutement de Dijon.

21e bataillon de chasseurs.

GONON (André-Marius), chasseur, mle 2310, classe 1939, recrutement de Grenoble.

69e bataillon de chasseurs.

TOURNADE (Florent-Pierre), chasseur, mle 211, classe 1935, recrutement de Lille.

1er régiment de zouaves.

BOUZIANE RABAH BEN AHMED, zouave, mle 01373, classe 1938, recrutement d'Oran.

2e régiment de zouaves.

AMRANE BOUZIANE, zouave de 1re classe, mle 0508, classe 1938, recrutement d'Oran.

BELKACEM MOHAMED, zouave, mle 01638, classe 1938, recrutement d'Oran.

1er bataillon de zouaves.

BOUKHIAR BOUZIANE ABDELKADER, zouave, mle 9812, classe 1940, recrutement d'Oran.

2e bataillon de zouaves.

AMMAR ABDELKADI BEN HANIZA, zouave, mle 01764, classe 1938, recrutement d'Oran.

BOUZID MANSOUR, zouave, mle 1210, classe 1938, recrutement d'Oran.

DAFI ZENAGUI MAHIEDINE, zouave, mle 10373, classe 1940, recrutement d'Oran.

1re demi-brigade de zouaves.

BARCELO (Emmanuel), caporal, mle 1957, classe 1933, recrutement d'Oran.

2e régiment de zouaves et tirailleurs.

BENCHOHRA ZADA, tirailleur de 1re classe, mle 1710, classe 1938, recrutement d'Oran.

2e régiment mixte de zouaves et tirailleurs.

AISSABEY ADDA BEN ABDELKADER, tirailleur, mle 0115, classe 1939, recrutement d'Oran.

1er régiment de tirailleurs algériens.

ABBAD ABDELKADER, sergent, mle 01124, classe 1935, recrutement d'Oran.

2e régiment de tirailleurs algériens.

BRAHIM ALI OULD ABDELKADER, mle 4721, classe 1931, recrutement d'Oran.

6e régiment de tirailleurs algériens.

AISSAOUI MOHAMMED, sergent, mle 02133, classe 1935, recrutement d'Oran.

GHOULI AOUNALLAH BEN KASIR, caporal, mle 01055, classe 1939, recrutement d'Oran.

ABDELKADER BEN MANSOUR, tirailleur, mle 01357, classe 1938, recrutement d'Oran.

BELEBNA ADDA OULD DJILLALI, tirailleur, mle 614, classe 1939, recrutement d'Oran.

BOUDOUR ZELALLACHE BEN AHMED, tirailleur, mle 0523, classe 1941, recrutement d'Oran.

CHIBOUB FELLAH ABDELGHANI, tirailleur, mle 5555, classe 1939, recrutement d'Oran.

FEHIM HAMMOU BEN AHMED, tirailleur, mle 3024, classe 1939, recrutement d'Oran.

7e régiment de tirailleurs algériens.

BELHADJ TAYEB, caporal, mle 01539, classe 1937, recrutement d'Oran.

4e régiment de tirailleurs marocains.

CATALA (Albert-Jacques-Vincent), caporal, mle 4076, classe 1942, recrutement d'Oran.

5e régiment de tirailleurs marocains.

ABDELLAOUI MAHE BEN MAHE, tirailleur de 1re classe, mle A-1512, classe 1941, recrutement d'Oran.

AMARA AHMED BEN ABDALLAH, tirailleur de 1re classe, mle 0244, classe 1941, recrutement d'Oran.

BESSAIM LAKHDAR BEN ALI, tirailleur de 1re classe, mle 3375, classe 1940, recrutement d'Oran.

DAHAOUI MEBARCK, tirailleur de 1re classe, mle 01252, classe 1938, recrutement d'Oran.

DENDEN HABIB, tirailleur de 1re classe, mle 2134, classe 1937, recrutement d'Oran.

DJERBOUBI MLOUD, tirailleur de 1re classe, mle 3615, classe 1937, recrutement d'Oran.

BAGHADADI MEBARCK, tirailleur, mle 5, classe 1938, recrutement d'Oran.

6e régiment de tirailleurs marocains.

BAYLET (Pierre-Edouard), sergent, mle 4314, classe 1941, recrutement d'Oran.

ROUSSEL (Jean-Max-Frédéric), sergent-chef, mle R-139, classe 1937, recrutement du Maroc.

7e régiment de tirailleurs marocains.

AUBEL (Pierre), sergent, mle 93, classe 1940, recrutement de Belfort.

8e régiment de tirailleurs marocains.

AMAR ABDELKADER BEN KADDOUR, tirailleur, mle 0107, classe 1941, recrutement d'Oran.

BENA BED SAADA OULD ABDELKADER, tirailleur, mle 13106, classe 1940, recrutement d'Oran.

2e bataillon de mitrailleurs.

FAVRELLE (Marcel), soldat de 1re classe, mle 3049, classe 1936, recrutement de Lille.

Bataillon de marche no 24.

SEROUX (Jean), soldat, mle 5100, classe 1945, recrutement de Lyon.

1er bataillon de choc.

FOUGEREUX (Robert), chasseur de 1re classe, mle 1127, classe 1945, recrutement de Dijon.

2e bataillon de choc.

DE BANES GARDONNE (Louis), caporal, mle 2941, classe 1940, recrutement de Périgueux.

4e régiment de dragons portés.

LEGRAND (Maurice), cavalier, mle 1717, classe 1935, recrutement d'Amiens.

2e régiment de cuirassiers.

AMARE (César), brigadier-chef, mle 3817, classe 1941, recrutement d'Oran.

6e régiment de chasseurs d'Afrique.

FABRE (Jean-Marie), brigadier, mle 989, classe 1942, recrutement de Bordeaux.

9e régiment de chasseurs d'Afrique.

BOUDIR ABDELKADER BEN MOHAMED, cavalier, mle 2508, classe 1940, recrutement d'Oran.

5e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

WARGNIEZ (Auguste), maréchal des logis, mle 1641, classe 1930, recrutement d'Arras.

47e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

RIBARD (Roger), cavalier, mle 500, classe 1930, recrutement de Vesoul.

8e groupe de reconnaissance de corps d'armées.

FOREL (Roger), cavalier, mle 895, classe 1934, recrutement de Versailles.

6e escadron du train.

LE ROUGET (Pierre-Louis), maréchal des logis, mle 1310, classe 1935, recrutement d'Amiens.

18e escadron du train.

LIET (Robert-Jean), soldat, classe 1933, mle 1621, recrutement de Bordeaux.

4e détachement de circulation routière.

PORTAIX (Robert), sergent, mle 5639, classe 1940, recrutement de Bordeaux.

355e compagnie du train.

JULIEN (André), soldat de 1re classe, mle 2557, classe 1938, recrutement d'Orléans.

29e régiment d'artillerie.

COET (Alcide), canonnier, mle 2664, classe 1931, recrutement de Beauvais.

43e régiment d'artillerie.

RACINE (Jean-Marie-Charles), maître pointeur, mle 1346, classe 1931, recrutement de Saint-Malo.

64e régiment d'artillerie.

TAUZIAS (Marcel), brigadier, mle 1300, classe 1928, recrutement de Mont-de-Marsan.

BARTHELEMY (François), canonnier, mle 701, classe 1927, recrutement de Mont-de-Marsan.

159e régiment d'artillerie.

DEMOL (Jacques-Louis-Jean), canonnier, mle 71, classe 1939, recrutement de Rouen.

302e régiment d'artillerie.

TRISTANT (Marcel-Georges), brigadier, mle 946, classe 1924, recrutement de Mézières.

406e régiment d'artillerie de D.C.A.

BEAUME (Lucien-Victor), canonnier, mle 1111, classe 1920, recrutement de Beauvais.

406e régiment d'artillerie.

BACHELLE (Claudius-Louis), canonnier, mle 613, classe 1928, recrutement de Péronne.

63e régiment d'artillerie d'Afrique.

AMAT (Antoine), canonnier, mle 502, classe 1943, recrutement d'Oran.

66e régiment d'artillerie d'Afrique.

AMCROS (Armand), brigadier, mle 3841, classe 1933, recrutement d'Oran.

68e régiment d'artillerie d'Afrique.

DJEMIL PACHA ABDELKADER BEN ABDELKADER, canonnier de 1re classe, mle 2905, classe 1940, recrutement d'Oran.

ELHAZATI MOHAMED BEN ALI, canonnier, mle 2353, classe 1940, recrutement d'Oran.

653e batterie antichars.

FREMONT (Robert-Paul-Aimé), canonnier, mle 2429, classe 1929, recrutement de Caen.

Parc d'artillerie 55.

VILLEM (Philippe-Léon), canonnier, mle L.M. 425, classe 1921, recrutement de Nevers.

107e compagnie d'équipement d'ouvrages.

VANDEPUTTE (Albert), brigadier, mle 3118, classe 1920, recrutement de Lille.

2e régiment de génie.

DERNONCOURT (Armand), sapeur, mle 957, classe 1932, recrutement de Valenciennes.

83e bataillon du génie.

DEBRKAOUI HADJ BEN ABDELKADER, sapeur, mle 6015, classe 1938, recrutement d'Oran.

96e bataillon du génie.

LEMOINE (Yves-Louis-Henri), sapeur de 1re classe, mle 2840, classe 1943, recrutement d'Alger.

Génie divisionnaire d'Alger.

DEKKICHE BELDJILALI BEN MOHAMED, sapeur, mle 3101, classe 1939, recrutement d'Oran.

Ecole de service de santé.

HALPERT (Jacques-Emile-Joseph), médecin auxiliaire, classe 1945.

LETARD (René-Pierre-Etienne), médecin aspirant, classe 1942

MORTIER (Max-Albert-Jean), médecin auxiliaire.

PICAUD (Francis-Yves-Elie), médecin auxiliaire, classe 1944.

ROBERT (Jean-Lucien-André), médecin auxiliaire, classe 1936, mle n° 1719, recrutement de Nancy.

5e légion de garde républicaine.

CHATELIER (Elie-Gaston), garde, mle 2720, classe 1934, recrutement de Périgueux.

Régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

SALINI (Antoine), caporal, mle 1883, classe 1925, recrutement d'Ajaccio.

7e régiment d'infanterie coloniale.

LAVAUD (Henri), soldat, mle 1824, classe 1928, recrutement de Limoges.

23e régiment d'infanterie coloniale.

BONNARD (Jean), soldat, mle 3038, classe 1941, recrutement d'Epinal.

COURGIBET (Raphaël-Raoul), soldat, mle 1166, classe 1927, recrutement de Châlons-sur-Marne.

POURTIER (Paul-Marcel), soldat, mle 1173, classe 1939, recrutement de Privas.

RETZMANICK (Joseph), soldat, mle 7735, classe 1943, recrutement de Nancy.

Régiment de marche du Tchad.

BEHAGUE (Roger-Emile-Albert), sergent, mle 1279, classe 1944, recrutement.

44e régiment de tirailleurs sénégalais.

AUBRY (Georges-Albert), caporal-chef, mle 1013, classe 1934, recrutement d'Auxerre.

Décret du 4 novembre 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 4 novembre 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées « guerre », le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est conférée, à titre posthume, aux militaires dont les noms suivent:

7e régiment d'infanterie.

CARRE (Lucien-Claude), soldat, classe 1935, mle 1041, recrutement de Bourges.

33e régiment d'infanterie.

LECŒUR (André), soldat, classe 1933, mle 1073, recrutement de Béthune.

38e régiment d'infanterie.

VANCANEGHEM (Albert), soldat, classe 1934, mle 711, recrutement de Valenciennes.

43e régiment d'infanterie.

LIMOUSIN (Gabriel-Abel-André), sergent, classe 1933, recrutement de Saint-Omer.

DESETTE (Paul), caporal-chef, classe 1935, mle 502, recrutement de Lille.

57e régiment d'infanterie.

CASSAT (Jean-Roger), soldat, classe 1934, mle 2836, recrutement de Bordeaux.

71e régiment d'infanterie.

LEGREE (Louis-Baptiste-Raymond), soldat, classe 1936, mle 1355, recrutement de Rennes.

78e régiment d'infanterie.

PIOTON (Jean), soldat, classe 1931, mle 3000, recrutement de Bordeaux.

89e régiment d'infanterie.

COQUELET (Alexandre), caporal, classe 1931, mle 1049, recrutement d'Auxerre.

CALBET (Daniel), soldat, classe 1931, mle 301, recrutement d'Auxerre.

FROGET (Maurice), soldat, classe 1937, mle 653, recrutement d'Auxerre.

95e régiment d'infanterie.

LECLERC (Maurice), classe 1933, mle 1016, recrutement de Bourges.

99e régiment d'infanterie.

DRAY (Baruk), soldat de 1re classe, classe 1929, mle 369, recrutement d'Oran.

CHAFFARD (Elie), soldat, classe 1931, mle 1394, recrutement de Grenoble.

106e régiment d'infanterie.

BOUVET (Louis-Noël-Victor), soldat, classe 1938, mle 1315, recrutement de Rennes.

110e régiment d'infanterie.

BEGREM (André-Marcel), soldat, classe 1935, mle 1101, recrutement de Dunkerque.

125e régiment d'infanterie.

VALLÆ (Camille-Joseph-Eugène), soldat, classe 1934, Mle 3117, recrutement d'Angers.

126e régiment d'infanterie.

VIGOUREUX (Charles-Henri), soldat, classe 1938, mle 3898, recrutement de Bordeaux.

127e régiment d'infanterie.

CAILLAUX (Eugène), adjudant, classe 1924, mle 2539, recrutement de Cambrai.

134e régiment d'infanterie.

BLONDIN (Eugène), sergent, classe 1927, mle 1016, recrutement de Mâcon.

BESSE (Albert), soldat, classe 1938, mle 1181, recrutement de Périgueux.

151e régiment d'infanterie.

DIOLEZ (Jean-Baptiste-Jules), sergent-chef, classe 1935, mle 579, recrutement de Metz.

152e régiment d'infanterie.

COLARD (Claude-Louis-Paul), soldat, classe 1933, mle 445, recrutement de Besançon.

173e régiment d'infanterie.

CARBONI (Jean), soldat, classe 1935, mle 1378, recrutement d'Ajaccio.

204e régiment d'infanterie.

DUPONT (René), caporal, classe 1931, mle 1914, recrutement d'Auxerre.

239e régiment d'infanterie.

QUENNEVILLE (Alfred-Pascal), soldat de 2e classe, classe 1925, mle 281, recrutement de Rouen.

248e régiment d'infanterie.

GARVENNES (François-Marie), soldat, classe 1929, mle 2451, recrutement de Guingamp.

295e régiment d'infanterie.

DEVEAU (Robert-Alexandre), sergent, classe 1926, mle 1151, recrutement de Nevers.

334e régiment d'infanterie.

CETRE (Marcel-Jean-Gabriel), soldat, classe 1936, mle 969, recrutement de Besançon.

46e bataillon de pionniers.

BOUTALEB AHMED OULD DJELLOUL, soldat, classe 1929, mle 14, recrutement d'Oran.

26e régiment de travailleurs.

BUHA (Roger-Georges), soldat, classe 1921, mle 1663, recrutement de Compiègne.

Dépôt d'infanterie n° 32.

LECOSSOIS (Emile-Lucien), caporal-chef, classe 1936, mle 380, recrutement de Beauvais.

Régiment de marche de la légion étrangère.

GOLLION (Lucien), soldat, classe 1940, mle 121, recrutement de Lons-le-Saunier.

1er bataillon de chasseurs à pied.

CHOLETTE (André), chasseur, classe 1933, mle 1576, recrutement d'Auxerre.

2e bataillon de chasseurs à pied.

HUGHES (Henri), caporal, classe 1933, mle 408, recrutement de Besançon.

13e bataillon de chasseurs alpins.

BUFFET (François-Louis-Elie), chasseur, classe 1946, mle 34678, recrutement de Lyon.

ROLLET (Marcel), chasseur, classe 1944, mle 20360, recrutement de Lyon.

Ecole d'application d'infanterie.

MAZABRAUD (Raymond), aspirant, classe 1943, mle 8140, recrutement de Poitiers.

1er bataillon de choc.

TOURRET (Emile), chasseur, classe 1943, mle 174, recrutement de Tunis.

Forces françaises de l'intérieur.

HENNEVILLE (Lucien), soldat, classe 1937, mle 110, recrutement de Troyes.

14e régiment de zouaves.

BOUCHENY (Georges), zouave, classe 1935, mle 3178, recrutement de Versailles.

2e régiment de tirailleurs algériens.

MAZOUZ OULD AISSA, tirailleur, classe 1926, mle 5071, recrutement d'Oran.

3e régiment de tirailleurs algériens.

LEGROS (Julien), sergent, classe 1943, mle 50, recrutement de Tunis.

LOUIS (Jean-Bapliste), caporal, classe 1943, mle 48, recrutement de Tunis.

7e régiment de tirailleurs algériens.

CUNGI (Charles), caporal-chef, classe 1945, mle 791, recrutement de Tunis.

PARIS (Edgard), tirailleur, classe 1934, mle 370, recrutement d'Auxerre.

14e régiment de tirailleurs algériens.

BELDJILALI (Adda), caporal, classe 1936, mle 02201, recrutement d'Oran.

BELARBI (Abdelkader), tirailleur, classe 1937, mle 320, recrutement d'Oran.

BENCHERGUI (Bounouar Ould Abdelkader), tirailleur, classe 1933, mle 1930, recrutement d'Oran.

BEN MOURIN (Abdelkader Ould Ali), tirailleur, classe 1937, mle 446, recrutement d'Oran.

BOUZIDI (Abdallah Ould Kader), tirailleur, classe 1933, mle 1988, recrutement d'Oran.

BRAHAMI (Benamar Ould Benali), tirailleur, classe 1936, mle 0182, recrutement d'Oran.

27e régiment de tirailleurs algériens.

CHARE DE LAVALETTE (Vincent-Joseph), sergent-chef, classe 1932, mle 1990, recrutement de la Seine, 6e bureau.

29e régiment de tirailleurs algériens.

GEORGES (André-Séraphin), tirailleur, classe 1943, mle 542, recrutement de Nancy.

22e bataillon nord-africain.

BENEDDINE BEN LAREDJ, sergent, classe 1935, mle 1922, recrutement d'Oran.

1re compagnie mixte du détachement d'appui et de reconnaissance régimentaire de la 2e division d'infanterie marocaine.

MORERA GARCIA (André-Fabien), caporal, classe 1945, mle 1111, recrutement du Maroc.

1er régiment de tirailleurs marocains.

DURAND (Georges-Henri), sergent, classe 1938, mle 985, recrutement d'Epinal.

5e régiment de tirailleurs marocains.

MARQUET (Jean-Alfred), caporal, classe 1942, mle 415, recrutement de Tunis.

6e régiment de tirailleurs marocains.

LEREDE (Emile-Jean), caporal, classe 1947, mle 3878, recrutement d'Oran.

14e bataillon de chars de combat.

LE GOUANVIC (Joseph-Louis-Marie), chasseur, classe 1935, mle 2119, recrutement de Lorient.

37e bataillon de chars.

JOSSERAND (Maurice), chasseur, classe 1937, mle 1292, recrutement de la Seine, 2e bureau.

4e régiment de dragons.

DESMOULIN (Marc), maréchal des logis, classe 1937, mle 647, recrutement de Valenciennes.

14e régiment de dragons.

GARNIER (Charles), maréchal des logis, classe 1931, mle 740, recrutement de Tours.

Dépôt de cavalerie n° 2.

LEFEBVRE (Augustin), cavalier, classe 1924, mle 1163, recrutement d'Amiens.

1er régiment de spahis algériens.

CRUCIATA (Antoine), spahi, classe 1941, mle 256, recrutement de Tunis.

VICINI (Rodi-Jean), spahi, classe 1943, mle 160, recrutement de Tunis.

1er régiment de marche de spahis marocains.

BOUNIN (Pierre), spahi, classe 1941, mle 1150, recrutement de Tunis.

1er régiment de spahis marocains.

GELORMINI (Lucien-Georges), spahi, classe 1946, mle 740, recrutement de Tunis.

CHAPELLE (Marcel), spahi, classe 1946, mle 142, recrutement de Tunis.

3e régiment de spahis marocains de reconnaissance.

PRUDHOMME (Lucien-Arsène-André), cavalier; classe 1943, mle 771, recrutement d'Oran.

XIMENES (Guy-Georges-Jean-Marie), spahi, classe 1943, mle 2956, recrutement d'Oran.

4e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

COLLOT (Jean-Jules), maréchal des logis chef, classe 1937, mle 445, recrutement de Vesoul.

1er groupe de reconnaissance de corps d'armée.

DESLANDES (Edmond-Achille), cavalier, classe 1926, mle 303, recrutement de Compiègne.

6e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

DUDOUIT (Prosper-Constant-René), cavalier, classe 1933, mle 609, recrutement de Saint-Lô.

17e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

BERNARD (Lucien-Marcel-Antoine), maréchal des logis chef, classe 1928, mle 656, recrutement de Nevers.

1er escadron du train.

COLLE (Paul-Ernest), soldat, classe 1924, mle 2072, recrutement de Rouen.

3e escadron du train.

RENARD (Maurice), soldat, classe 1921, mle 1145, recrutement de la Seine, 3e bureau.

5e escadron du train.

WUHRER (René), soldat, classe 1921, mle 1312, recrutement de Nancy.

14e escadron du train.

LIOTTIER (René-Eloi-Félix), soldat, classe 1929, mle 1588, recrutement de Valence.

112e escadron du train.

LEFEVRE (Marceau), soldat, classe 1938, mle 289, recrutement de Senlis.

1er régiment d'artillerie.

MLENECK (Marcel), maréchal des logis, classe 1932, mle 443, recrutement d'Auxerre.

4e régiment d'artillerie.

BERTRAND (Pierre-Joseph), canonnier, classe 1937, mle 9, recrutement du Puy.

45e régiment d'artillerie.

LAPLACE (Henri-Fernand), canonnier, classe 1934, mle 239, recrutement de Mâcon.

107e régiment d'artillerie.

SAUVANET (Marie-Joseph), canonnier, classe 1933, mle 1735, recrutement de Vesoul.

153e régiment d'artillerie.

BEC (Marius-Georges), canonnier, classe 1935, mle 1030, recrutement d'Amiens.

185e régiment d'artillerie.

GIBERT (Marcel), canonnier, classe 1927, mle 312, recrutement de Saint-Etienne.

220e régiment d'artillerie nord-africain.

LOUIS (Adrien), adjudant, classe 1926, mle n° 775, recrutement d'Angoulême.

401e régiment d'artillerie de D.C.A.

JACQUELINET (Albert), adjudant, classe 1927, mle n° 739, recrutement de Dijon.

402e régiment d'artillerie.

COUILLET (Lucien-Georges-Louis), canonnier, classe 1923, mle n° 2113, recrutement de la Seine, 6e bureau.

6e régiment du génie.

CANDELLIER (Pierre-Julien), sapeur, classe 1938, mle n° 562, recrutement d'Amiens.

18e régiment du génie.

VUILLEMIN (Elie-Henri-Séraphin), sapeur, classe 1934, mle n° 171, recrutement de Lons-le-Saunier.

19e régiment du génie.

MASSU (Roger Georges), sergent-chef, classe 1933, mle n° 1980, recrutement d'Auxerre.

13e bataillon du génie.

GRILLOT (Jean), caporal, classe 1945, mle n° 329, recrutement de Tunis.

1re section de C.O.M.A.

BODELE (Maurice), caporal, classe 1918, mle n° 516, recrutement de Dunkerque.

1re section de commis et ouvriers d'administration.

LESCHAEVE (Maurice), caporal, classe 1918, mle n° 729, recrutement de Lille.

JANNIN (Léonce), soldat, classe 1917, mle n° 2532, recrutement de Dunkerque.

8e section de commis et ouvriers d'administration.

TENA (Richard), soldat, classe 1926, mle n° 3797, recrutement de la Seine, 4e subdivision.

21e régiment d'infanterie coloniale.

MICHEL (Albin-William), caporal, classe 1943, mle 992, recrutement de Chaumont.

FENETRIER (Louis), soldat, classe 1946, mle n° 480, recrutement de Marseille.

41e régiment de marche d'infanterie coloniale.

ELBLING (Albert), adjudant-chef, classe 1926, mle n° 1172, recrutement de Belfort.

43e régiment d'infanterie coloniale.

COUTELLIER (Turenne(Raoul), soldat, classe 1929, mle n° 15, recrutement d'Orléans.

12e régiment de tirailleurs sénégalais.

FERNANDEZ (François), sergent, classe 1939, mle 712, recrutement d'Oran.

Régiment colonial de chasseurs de chars

POULMARCH (Vincent), adjudant, classe 1933, mle n° 1365, recrutement de Brest.

Bataillon de marche n° 4.

NANCEL (Armand), sergent-chef, mle n° 10899, recrutement de Lyon.

4e bataillon de marche.

MARRIN (André-Emile), sergent, classe 1933, mle n° 3124, recrutement de Lyon.

Décret du 4 novembre 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 4 novembre 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées « Guerre », le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est attribuée, à titre posthume, aux militaires dont les noms suivent :

3e régiment d'infanterie.

MAYSONNAVE (Yves-Gaston-Charles), soldat, classe 1943, mle 12106, recrutement de Bordeaux.

24e régiment d'infanterie.

BAVEZ-MASURE (Roger-Florent), sergent-chef, classe 1927, mle 1944, recrutement de Cambrai.

35e régiment d'infanterie.

DUCHET (Edmond-René), soldat, classe 1935, mle 1453, recrutement de Moulins.

51e régiment d'infanterie.

HAREL (Charles-Albert), soldat, classe 1937, mle 878, recrutement de Rouen.

109e régiment d'infanterie.

MERCIER (Marcel-Gustave), soldat, classe 1933, mle 1405, recrutement de Vesoul.

110e régiment d'infanterie.

DUHAMEL (Alexandre-Fernand), soldat de 1re classe, classe 1935, mle 1139, recrutement de Béthune.

128e régiment d'infanterie.

SEGUIN (Louis), soldat, classe 1937, mle 1484, recrutement de Béthune.

151e régiment d'infanterie.

BLONDEL (Emile-Georges-Henri), soldat, classe 1947, mle 282, recrutement de Rouen.

155e régiment d'infanterie.

DUBUS (Raoul-Henri), soldat, classe 1938, mle 331, recrutement de Beauvais.

173e régiment d'infanterie.

ALBERTINI (Jean-Baptiste), sergent, classe 1937, mle 1261, recrutement d'Ajaccio.

LUCIANI (François), soldat, classe 1933, mle 265, recrutement d'Ajaccio.

MORACHINI (Jean), soldat, classe 1934, mle 1134, recrutement d'Ajaccio.

223e régiment d'infanterie.

CHALVET (Maurice-Georges) soldat, classe 1934, mle 2626, recrutement de la Seine, 4e bureau.

260e régiment d'infanterie.

PERNNOT (Edouard), soldat, classe 1928, mle 645, recrutement de Lons-le-Saunier.

291e régiment d'infanterie.

GESNOT (Marcel-Marius), sergent, classe 1934, mle 282, recrutement de Mézières.

613e régiment de pionniers.

VIALLARD (Pierre), soldat, classe 1929, mle 703, recrutement de Clermont-Ferrand.

1er régiment étranger d'infanterie de marche.

SCHOKKAERT (Edmond), sergent, classe 1928, mle 356, recrutement d'Oran.

16e bataillon de chasseurs portés.

FOURGEAUD (François - André), chasseur, classe 1945, mle 25109, recrutement de Poitiers.

47e bataillon de chasseurs alpins.

LIARD (François-Joseph), chasseur, classe 1930, mle 528, recrutement de Chambéry.

52e bataillon de chasseurs alpins

DEBIOLLES (Stéphen-Gustave-François), chasseur de 1re classe, classe 1929, mle 745, recrutement d'Annecy.

Bataillon forces françaises de l'intérieur de Saint-Rémy.

GUILLON (Kléber-Edgar), adjudant, classe 1928, mle 755, recrutement d'Avesnes.

Forces françaises de l'intérieur.

DOHET (Gustave - Omer - Joseph), adjudant, classe 1917, mle 2092, recrutement de Béthune.

CROISSANT (Henri), soldat, classe 1940, mle 16700, recrutement de Dijon.

1er régiment de l'Yonne.

SPACH (Adam), adjudant-chef, mle 1399, recrutement de Saverne.

Bataillon de marche n° 4.

BUZIER (Henri-Léopold), adjudant, classe 1934, mle 634, recrutement de Metz.

Bataillon de marche n° 24.

BARRAL (Paul-Josime), soldat, mle 2605.

Groupe de commandos du 2e corps d'armée.

CLEMENT (Gilbert-Emile-Roger), soldat, classe 1947, mle 17045, recrutement de Nancy.

1re demi-brigade de zouaves.

AYACHE (Charles), soldat, classe 1944, mle 2512, recrutement d'Oran.

GUERIB MILIOUD OULD GERIB, zouave, classe 1940, mle 7942, recrutement d'Oran.

1er régiment de zouaves.

REMY (Léon-Marius-Georges), zouave, classe 1935, mle 1368, recrutement de Châlons-sur-Marne.

4e régiment de zouaves.

RIPOLL (Ernest-Jean), zouave, classe 1941, mle 83, recrutement d'Oran.

14e régiment de zouaves.

AYRAUD (Albert-Régis), zouave de 1re classe, classe 1933, mle 1697, recrutement de Privas.

2e bataillon de zouaves.

HASSAINE BRAHIM, classe 1938, mle 01557, recrutement d'Oran.

2e régiment de tirailleurs algériens.

RIPOLL (Vincent), caporal-chef, classe 1941, mle 3225, recrutement d'Oran.

BOUZIANE ABED OULD MOHAMMED, tirailleur, classe 1939, mle 2489, recrutement d'Oran.

GRAINE MOHAMED OULD AHMED, tirailleur, classe 1939, mle 6939, recrutement d'Oran.

HADJADJ MOHAMMED OULD ABDELKADER, tirailleur, classe 1939, mle 01240, recrutement d'Oran.

HADJI KADDOUR, tirailleur, classe 1938, mle 115, recrutement d'Oran.

HAMADI HADJ OULD BOUZID, tirailleur, classe 1940, mle 0629, recrutement d'Oran.

3e régiment de tirailleurs algériens.

SABBAH MARDOCHEE, tirailleur, classe 1929, mle 862, recrutement d'Oran.

6e régiment de tirailleurs algériens.

HADJI MOUSSA, tirailleur, classe 1938, mle 01607, recrutement d'Oran.

HAMEL MOHAMED OULD MOHAMED, tirailleur, classe 1940, mle 8, recrutement d'Oran.

76e régiment de tirailleurs algériens.

BELLIN (Henri), adjudant-chef, classe 1933, mle 555, recrutement de Poitiers.

13e régiment de tirailleurs algériens.

LONGAVESNE (Charles - Arthur), tirailleur, classe 1932, mle 704, recrutement de Saint-Omer.

MANSOUR MOHAND, tirailleur, classe 1932, mle RM 2492 R, recrutement d'Alger.

14e régiment de tirailleurs algériens.

BENALI ABDESSELAM, tirailleur, classe 1937, mle 5167, recrutement d'Oran.

BENALI MOHAMMED OULD TAYEB, tirailleurr, classe 1937, mle 5392, recrutement d'Oran

LAHOUEL MOHAMED, tirailleur, classe 1937 mle 5126, recrutement d'Oran.

22e régiment de tirailleurs algériens.

ABDELOUAHEIB MOHAMED, tirailleur, classe 1927, mle 0710, recrutement d'Oran.

AICHOUBA KHATIR, tirailleur, classe 1938 mle 0941, recrutement d'Oran.

AMMARIAT AHMED, tirailleur, classe 1938 mle 01070, recrutement d'Oran.

BOUDELLAA MOHAMMED, tirailleur, classe 1938, mle 0462, recrutement d'Oran.

BOUSADA MOHAMMED OULD MOHAMED, tirailleur, classe 1938, mle 2692, recrutement d'Oran.

CHAREF MOHAMMED, tirailleur, classe 1938, mle 01663, recrutement d'Oran

4e régiment de tirailleurs tunisiens.

FAIVRE (Ernest), adjudant.

4e régiment de tirailleurs marocains.

PASCUAL (Joseph), tirailleur, classe 1943, mle 2593, recrutement d'Oran.

5e régiment de tirailleurs marocains.

DEVAUD (Michel-Lucien), aspirant.

DE REGARD DE VILLENEUVE (Paul-Jean), caporal-chef, classe 1943, mle 1163, recrutement d'Oran.

GUECHICHE (Laam), tirailleur, classe 1939, mle 0518, recrutement d'Oran.

MARCO (Vincent), tirailleur, classe 1940, mle 2034, recrutement d'Oran.

6e régiment de tirailleurs marocains.

CONSTANS (Antoine-Emile-Paul-Fernand-Noël), sergent-chef, classe 1936, mle 35, recrutement de Carcassonne.

PAES (Paul-Jean), caporal-chef, classe 1943, mle 589, recrutement d'Oran.

8e régiment de tirailleurs marocains.

SANZ (Antoine), tirailleur de 1re classe, classe 1945, mle 717, recrutement d'Oran.

1er régiment de dragons portés.

WACOGNE (Albert), soldat, classe 1938, mle 1082, recrutement de Saint-Omer.

2e régiment de dragons.

LAOUFI (Kadda ben Mohamed), maréchal des logis chef, classe 1939, mle 083, recrutement d'Oran.

MAMEURLAINE (Kouider-Ould-Mohamed), cavalier, classe 1938, mle 4272, recrutement d'Oran.

11e régiment de dragons portés.

PROUTEAU (Louis-Marcel), cavalier, classe 1929, mle 1785, recrutement de Châteauroux.

Centre d'organisation de dragons portés.

WAECHTER (Jean-Marie-Joseph), aspirant, classe 1937, mle 854, recrutement de Beauvais.

4e régiment de cuirassiers.

LOURY (Marcel), cavalier de 1re classe, classe 1937, mle 79, recrutement de Bourges.

12e régiment de cuirassiers.

ARLANDIS (Manuel), cavalier, classe 1941, mle 1487, recrutement d'Oran.

1er régiment de chasseurs d'Afrique.

RICO (Jean-Lorenzo), cavalier, classe 1942, mle 3930, recrutement d'Oran.

2e régiment de chasseurs d'Afrique.

RIMET (Renand), brigadier, classe 1943, mle 2716, recrutement d'Oran.

1er régiment de spahis algériens.

MANGEART (René-Georges), spahi, classe 1932, mle 608, recrutement d'Oran.

7e escadron du train.

ROTHAMER (André), soldat de 1re classe, classe 1927, mle 1026, recrutement de Besançon.

Compagnie de quartier général du 19e corps d'armée.

PARRA (Antoine), conducteur, classe 1939, mle 1212, recrutement d'Oran.

24e régiment d'artillerie.

DUPUY (Jean-Paul), brigadier, classe 1931, mle 558, recrutement de Libourne.

28e régiment d'artillerie.

SIMONIN (Gaston-Louis), canonnier, classe 1933, mle 1687, recrutement de Lons-le-Saunier.

57e régiment d'artillerie.

DUTHILLEUL (Jules-Henri), maréchal des logis, classe 1938, mle 957, recrutement de Lille.

GRAVE (Jean-Hyacinthe), sapeur, classe 1931, mle 1646, recrutement de Dunkerque.

20e régiment d'artillerie nord-africain.

COLIN (Gilbert), canonnier, classe 1938, mle 691, recrutement de Blois.

64e régiment d'artillerie nord-africain.

HUDE (Raymond), canonnier, classe 1932, mle 3270, recrutement de Bordeaux.

66e régiment d'artillerie d'Afrique.

SATTORY (Firmin-Victor), maréchal des logis, classe 1930, mle 360, recrutement d'Oran.

2e régiment du génie.

RAYNAUD (François), sergent, classe 1933, mle 2720, recrutement d'Orléans.

GRAVE (Hyacinthe), sapeur, classe 1931, mle 1646, recrutement de Dunkerque.

6e régiment du génie.

BENMOKHTAR (Boumédine-Bendahar), caporal, classe 1938, mle 0367, recrutement d'Oran.

Compagnie du génie 96/1.

JARDEL (Roland), sapeur, classe 1940, mle 6794, recrutement de Bordeaux.

83e bataillon du génie.

CHALEM BOUAZZA OULD DJILALI, sapeur, classe 1938, mle 5846, recrutement d'Oran.

88e bataillon du génie.

SANS (Etienne-Léon-Henri), sapeur, classe 1944, mle 2166, recrutement d'Oran.

17e légion de garde républicaine mobile.

LABARRY (Noë), garde, classe 1934, mle 2833, recrutement de Périgueux.

MORIN (Jacques), garde, classe 1933, mle 2483, recrutement de Bordeaux.

20e légion de gendarmerie.

BILOT (Raymond-Louis), gendarme, classe 1926, mle 2, recrutement de Châlons-sur-Marne.

Brigade territoriale de gendarmerie d'Hyères.

RABATEAU (Camille-Marcel), gendarme, classe 1925, mle 1353, recrutement de Saintes.

8e section d'infirmiers militaires.

SCHMIT (Emile-Adrien), soldat, classe 1925, mle 463, recrutement de Châlons-sur-Marne.

1er régiment d'infanterie coloniale.

VOIZARD (Charles-Emile-Marie-Michel), aspirant, classe 1936, mle 129, recrutement de Nancy.

21e régiment d'infanterie coloniale.

ORTEGA (Marcel), soldat, classe 1943, mle 2574, recrutement d'Oran.

22e régiment d'infanterie coloniale

LIARD (Raoul-Gaston-Emile), sergent-chef, classe 1926, mle 1489, recrutement de Châlons-sur-Marne.

23e régiment d'infanterie coloniale.

POIROUX (Paul), sergent, classe 1944, mle 11339, recrutement de Rennes.

Régiment colonial de chasseurs de chars.

BEISSER (Marcel), soldat, classe 1941, mle 8186, recrutement de Nancy.

1er bataillon d'infanterie de marine.

BALTA (Roland), soldat, mle 10001.

Décret du 4 novembre 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 4 novembre 1948, rendu sur proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine); vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 20 octobre 1948 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée à l'officier marinier dont le nom suit:

(Décoration à titre posthume.)

BULEON (Auguste), second-maître mécanicien, mle 1659 L 31, cité à l'ordre de la marine nationale, par décision n° 244 E. M. G. O. du 16 juillet 1948: « officier marinier d'une conscience et d'un dévouement à toute épreuve; mortellement blessé dans une explosion à l'atelier de la flottille Amphibie Nord où, depuis un an, il travaillait sans relâche au maintien en état d'engins participant à des opérations incessantes ».

Décret du 4 novembre 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République, en date du 4 novembre 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine); vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 20 octobre 1948 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée à l'officier marinier dont le nom suit:

(Décoration à titre posthume.)

PICT (Robert), maître mécanicien volant, mle 1034 T 37. Cité à l'ordre de la marine nationale par décision n° 231 E. M. G. O. du 5 juillet 1948: « officier marinier ayant toujours fait preuve des plus belles qualités techniques et militaires. Plein d'allant, volontaire pour toutes missions, titulaire de deux citations à l'ordre du régiment. 1.380 heures de vol. A trouvé la mort en service aérien commandé le 12 mai 1948 ».

Décret du 4 novembre 1948 portant nominations dans le service de l'intendance (armée de terre, active).

Par décret en date du 4 novembre 1948, sont nommés, à titre définitif, au grade de sous-lieutenant d'administration, pour prendre rang du 1er octobre 1948, les élèves officiers dont les noms suivent qui ont satisfait aux examens de sortie de l'école militaire d'administration:

MM. Larios y Sanchez de Pina (Louis-Jean-Auguste) (habillement).
Souffiet (Paul-Benoît) (subsistance).
Rigaud (René) (habillement).
Noe (Gérard) (subsistances).
Bonnal (Henri-Marius-Antoine) (bureaux).
Herno (Charles-Gustave) (habillement).
Lacascade (Louis-Marcel-Benjamin) (bureaux).
Arnaud (René) (bureaux).
Drouilhet (Maurice-Gilbert) (habillement).
Navoizat (Louis-Marcel) (habillement).

Décret du 4 novembre 1948 portant promotion dans les cadres militaires du service des essences des armées (active).

Par décret en date du 4 novembre 1948:

Est promu dans le corps de direction du service des essences des armées, pour compter du 1er octobre 1948:

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

M. l'ingénieur principal Labbe (Raymond-Paul). — Maintenu.

Sont promus dans le corps des ingénieurs de travaux du service des essences des armées, pour compter du 1er octobre 1948:

Au grade d'ingénieur principal des travaux.

M. l'ingénieur de 1re classe des travaux Daumas (Félix-Marius-Gabriel). — Maintenu.

Au grade d'ingénieur de 1re classe des travaux.

(1er tour, choix.) M. l'ingénieur de 2e classe des travaux Sordet (Jehan-Félix-Marie-Marius). — Maintenu.

Décret du 4 novembre 1948 portant nomination et promotion à titre définitif dans l'armée de terre d'un élève sorti de l'école polytechnique (promotion 1944).

Par décret en date du 4 novembre 1948, est nommé à titre définitif:

TROUPES COLONIALES

ACTIVE

Artillerie.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1945.)

M. l'aspirant de Mollerat du Jeu (François-Jean-Marie).

L'officier désigné à l'article 1er ci-dessus est promu au grade de lieutenant, pour prendre rang du 1er décembre 1947.

Décret du 4 novembre 1948 portant changement d'armée.

Par décret en date du 4 novembre 1948:

Est admis, par voie de changement d'armée, dans les cadres des officiers du service de santé des troupes coloniales, M. le médecin de 2e classe du service de santé de la marine Serizier (Henri-Edouard).

M. le médecin lieutenant des troupes coloniales Serizier (Henri-Edouard) prendra rang dans les grades de:

Médecin lieutenant, pour compter du 31 décembre 1944.

Médecin sous-lieutenant, pour compter du 31 décembre 1942.

Décret du 4 novembre 1948 portant annulation de promotion armée de terre (réserve) prononcée par décret du 13 août 1948.

Par décret en date du 4 novembre 1948, le décret du 13 août 1948 portant promotions dans l'armée de terre (réserves) est annulé en ce qui concerne la promotion au grade de lieutenant de réserve d'artillerie coloniale de M. le sous-lieutenant de réserve Niney (Pierre).

Décret du 4 novembre 1948 portant acceptation d'offre de démission d'un officier (armée de terre, active).

Par décret en date du 4 novembre 1948, est acceptée, pour compter du 1er novembre 1948, l'offre de démission de son grade d'officier d'active présentée par M. le capitaine d'infanterie coloniale Aumont (Théophile-Léon).

Cet officier est nommé dans les réserves de l'infanterie coloniale avec son grade et son ancienneté de grade, pour compter de la même date.

Décret du 4 novembre 1948 portant acceptation d'offre de démission d'un officier (armée de terre, active).

Par décret en date du 4 novembre 1948, est acceptée, pour compter du 30 octobre 1948, l'offre de démission de son grade d'officier d'active présentée par M. le capitaine d'infanterie coloniale Perrin (Joseph-Marie-Jacques).

Cet officier est nommé dans les réserves de l'infanterie coloniale, avec son grade et son ancienneté de grade, pour compter de la même date.

Décret du 4 novembre 1948 portant acceptation d'offre de démission d'un officier (armée de terre, active).

Par décret en date du 4 novembre 1948, est acceptée, pour compter du 1er novembre 1948, l'offre de démission de son grade d'officier d'active présentée par M. le capitaine d'artillerie coloniale Lauradoux (Robert-Pierre-Louis).

Cet officier est nommé dans les réserves de l'artillerie coloniale avec son grade et son ancienneté de grade, pour compter de la même date.

Décret du 4 novembre 1948 portant acceptation d'offres de démission (armée de terre, réserves).

Par décret en date du 4 novembre 1948, les offres de démission de leur grade, présentées par les officiers de réserve du service de l'intendance dont les noms suivent, sont acceptées à compter de la date du présent décret:

MM. Perrin (Victor-Marie-Jean-Baptiste), lieutenant d'administration;
Blanc (Roger-Auguste-Louis), lieutenant d'administration.

Décret du 4 novembre 1948 portant acceptations de démission du cadre des officiers d'active et nominations dans le cadre des officiers de réserve (service vétérinaire).

Par décret en date du 4 novembre 1948, sont acceptées les offres de démission de leur grade présentées par les officiers d'active du service vétérinaire désignés ci-après à compter du 1er novembre 1948:

M. le vétérinaire capitaine Joseph (Henri-Ferdinand).

M. le vétérinaire lieutenant Peronnet (Gabriel-André).

Ces officiers sont nommés dans le cadre des officiers de réserve du service vétérinaire, avec le grade qu'ils détenaient dans l'armée active, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active.

Décret du 4 novembre 1948 portant radiation des cadres (armée de terre, réserve).

Par décret en date du 4 novembre 1948, sont rayés des cadres, sur leur demande et à compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires et les officiers d'administration du cadre auxiliaire du service de l'intendance, dont les noms suivent:

1° AU TITRE DE L'ARTICLE 10 DE LA LOI DU 8 JANVIER 1925

(A compter du 1er juin 1946.)

BUREAUX DE L'INTENDANCE

M. Pelletier (Marcel-François), lieutenant d'administration.

(A compter du 18 juin 1947.)

SUBSISTANCES MILITAIRES

M. Moritz (Jean), lieutenant d'administration.

(A compter du 15 mars 1948.)

Attachés à l'intendance.

M. Bonal (Edmond-François-Laurent), attaché de 1re classe à l'intendance.

M. Connan (Jean-Baptiste-Désiré-Marie), attaché de 2e classe à l'intendance.

Capitaines d'administration.

BUREAUX DE L'INTENDANCE

M. Masson (André-Lucien-Camille).

SUBSISTANCES MILITAIRES

M. Riardant (Paul-Louis).

Lieutenants d'administration.

BUREAUX DE L'INTENDANCE

M. Gauthier (Paul-Agile).

SUBSISTANCES MILITAIRES

MM. Houpert (Raymond-Henri).
Coquelet (Gaston-Gustave-Charles-Jules).

(A compter du 26 mars 1948.)

BUREAUX DE L'INTENDANCE

M. Laurent (Jean-Charles-Louis), lieutenant d'administration.

(A compter du 1er octobre 1948.)

Intendants militaires adjoints.

MM. Jeannin (Raymond-Louis).
Bellette (Emile-Paul-Louis-Joseph).

Lieutenant d'administration.

SUBSISTANCES MILITAIRES

M. Chochon (Robert-Clément).

2° AU TITRE DE L'ARTICLE 11 DE LA LOI DU 8 JANVIER 1925

(A compter du 1er juillet 1948.)

SUBSISTANCES MILITAIRES

M. Salaun (Edmond-Louis-Marie), capitaine d'administration.

(*Supplément. — Fin.*)

Décret du 4 novembre 1948 portant promotions dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 4 novembre 1948, sont promus dans la réserve de l'armée de mer:

A. — **Corps des officiers de marine.**

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.

(Pour compter du 31 juillet 1947.)

M. l'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve L'Alexandre (Louis), du port de Lorient.

(Pour compter du 15 mars 1948.)

Les enseignes de vaisseau de 2e classe de réserve:

MM. Peugeot (Guy), du port de Toulon.
Pelvet (Raymond-Marie-Joan-Guillaume), du port de Toulon.

(Pour compter du 15 juillet 1948.)

Les enseignes de vaisseau de 2e classe de réserve:

MM. Bastien (André-Jean), du port de Cherbourg.
Decourchelle (Robert-Jules-Joseph), du port de Rochefort.

B. — **Corps des ingénieurs mécaniciens.**

Au grade d'ingénieurs mécaniciens de 2e classe de réserve.

(Pour compter du 1er décembre 1948.)

Les ingénieurs mécaniciens de 3e classe de réserve:

MM. Roodt (Guy), du port de Rochefort.
Aubeau (Jean), du port de Rochefort.
Gouge (Francis-Louis-Marie), du port de Rochefort.
Floch (Yves-Marie), du port de Rochefort.
Armand (Louis-Pierre-Emile), du port de Rochefort.

Décret du 4 novembre 1948 portant nominations dans les corps des officiers de marine et des ingénieurs mécaniciens de la marine.

Par décret en date du 4 novembre 1948:

Sont nommés dans le corps des officiers de marine du cadre actif:

Au grade d'enseigne de vaisseau de 2e classe.

(Pour compter du 1er octobre 1948.)

MM. les aspirants de marine dont les noms suivent:

Le Cloerec (G.-M.), du port de Lorient.
Labarthe (J.-B.), du port de Rochefort.
De Lavergne (D.-L.-P.), du port de Toulon.
De Saint-Quentin (R.-M.-J.), du port de Toulon.
Beudet (J.-F.-G.), du port de Toulon.
Mesnard (R.-J.), du port de Rochefort.
De Bennetot (M.-M.-E.-H.-T.), du port de Toulon.
Liger (D.-C.), du port de Lorient.
Buffe (R.-G.-E.), du port de Toulon.
Le Fevre (F.-J.-M.), du port de Lorient.
Corbier (C.-E.-A.), du port de Cherbourg.
Combes (M.-L.-P.), du port de Toulon.
Segnet (D.-H.-R.), du port de Toulon.
De Gromard (G.-M.-L.), du port de Toulon.
Serres (P.-L.-E.), du port de Toulon.
De Lafond (A.), du port de Toulon.
Bluet (G.), du port de Toulon.
Accary (L.-P.), du port de Toulon.
Boudot (J.-J.), du port de Toulon.
Cahuac (C.-J.-H.), du port de Toulon.
Neve (C.-M.), du port de Toulon.
Basse (P.-M.-A.), du port de Toulon.
Gregoire (A.-C.-L.), du port de Toulon.
Fabre (J.-P.-L.), du port de Toulon.
Loizillon (J.-M.), du port de Lorient.
De Fenoyl (J.-G.-M.-G.), du port de Toulon.
De Tailly (C.-M.-A.), du port de Toulon.
Hainguerlot (B.-G.-E.), du port de Brest.
Bonifacio (C.-R.-E.), du port de Toulon.
Jaboulay (R.-J.-A.), du port de Toulon.
Petit (J.-P.-M.-P.), du port de Toulon.
Chausi (J.), du port de Toulon.
Potez (M.-P.-A.), du port de Lorient.
De Bourgoing (F.-A.-M.-J.), du port de Toulon.
De Veyrac (O.-G.-B.), du port de Toulon.
Roche (J.-H.-M.), du port de Lorient.
Bodenez (G.), du port de Brest.
Audic (L.-B.-M.), du port de Lorient.
Couetoux (J.-L.-M.-M.), du port de Lorient.
De Veyrac (O.-G.-B.), du port de Toulon.
Margueritte (G.-H.), du port de Toulon.
Barbier (H.), du port de Toulon.
Large (M.L.-J.), du port de Toulon.
De Chazeaux (J.-J.-M.), du port de Toulon.
Vidon (M.-E.-M.), du port de Toulon.
Frit (A.-C.), du port de Toulon.
Delorme (A.-M.-M.), du port de Toulon.
Barthes (G.-M.-L.), du port de Lorient.
Boillot (B.), du port de Toulon.
Delorme (L.-R.), du port de Toulon.
Croise (M.-A.), du port de Cherbourg.
Gagliardi (C.-M.-R.), du port de Cherbourg.
Jaffres (C.), du port de Brest.
Breton (P.-M.-R.), du port de Toulon.
Carmagnol (P.-A.), du port de Bizerte.
De la Londe (G.-T.-M.-T.), du port de Lorient.
Goxe (B.-A.), du port de Rochefort.
De Clarens (P.-L.-M.-J.), du port de Toulon.
Landois (S.-M.-H.), du port de Lorient.
Brunet (J.-R.), du port de Toulon.
Lanteaume (P.-L.-A.), du port de Toulon.
De Fourgerolle (H.-M.-J.-J.), du port de Lorient.
Contour (C.-L.), du port de Bizerte.
Aubron (D.), du port de Toulon.
Demare (M.), du port de Lorient.
De Kerros (G.-J.-M.), du port de Brest.
Milliard (F.-D.-Y.-M.), du port de Toulon.
Potier (P.-L.-J.-M.), du port de Brest.
Lenoir (Y.-M.-P.-A.), du port de Toulon.
Malatre (B.-H.), du port de Toulon.
Redoulez (J.-M.-V.), du port de Lorient.
Rousseau (P.-J.-G.), du port de Lorient.
Dautry (L.-J.), du port de Toulon.
Neau (J.-A.-L.), du port de Toulon.
D'Hauthuille (P.-M.-F.-A.), du port de Toulon.
De Touchet (M.-G.-A.-R.), du port de Cherbourg.
Robert (A.-A.), du port de Toulon.
Souquet (G.-A.-L.), du port de Toulon.
De Villepin (G.-P.-M.-B.), du port de Toulon.
De Torcy (H.-J.), du port de Toulon.
Sarrouy (G.-L.-F.), du port de Toulon.
Durand (J.-J.-M.), du port de Toulon.
Derode (P.-L.), du port de Toulon.

Sont nommés dans le corps des ingénieurs mécaniciens de la marine:

Au grade d'ingénieur mécanicien de 3e classe.

(Pour compter du 1er octobre 1948.)

MM. les aspirants mécaniciens dont les noms suivent:

Landre (R.-J.), du port de Toulon.
Bouvier (M.), du port de Cherbourg.
Despres (A.), du port de Toulon.
Petitet (J.-P.-M.-J.), du port de Toulon.
Pauron (Y.-G.-D.), du port de Toulon.
Broutin (X.-C.), du port de Cherbourg.
Michel (A.-H.-J.), du port de Toulon.
Thomas (J.-L.), du port de Toulon.
Livrozet (R.-A.), du port de Toulon.
Pinson (G.), du port de Toulon.
Dubois (J.), du port de Toulon.
Hamelin (B.-Y.), du port de Toulon.
Vaillant (R.-F.), du port de Brest.

Décret du 4 novembre 1948 portant acceptation de la démission d'un officier de marine.

Par décret en date du 4 novembre 1948, l'offre de démission de son grade présentée par M. le lieutenant de vaisseau Guiberteau (Yannick-Henri), du port de Toulon, est acceptée à compter du 1er novembre 1948.

Cet officier est nommé avec son grade dans la réserve de l'armée de mer, à compter de la date de sa radiation des contrôles.

Décret du 4 novembre 1948 portant acceptation de la démission d'un ingénieur mécanicien de la marine.

Par décret en date du 4 novembre 1948, l'offre de démission de son grade présentée par M. l'ingénieur mécanicien de 2e classe Ilie (Marcel), du port de Toulon, est acceptée à compter du lendemain de la notification qui lui sera faite du présent décret.

Cet officier est nommé avec son grade dans la réserve de l'armée de mer, à compter de la date de sa radiation des contrôles.

Décret portant attribution de commandements.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 octobre 1948, page 10102, 3e colonne, Capitaines de frégate, au lieu de: « Nicolas Barrelon (J.-J.), de la frégate *La Découverte* et de l'école d'écoute », lire: « Nicolas Barrelon (J.-J.), de la frégate *La Découverte* ».

(Le reste sans changement.)

Administration centrale de la guerre.

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. le commis administratif Soulages (Paulin), du département des forces armées « guerre », est détaché dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de Meurthe-et-Moselle, à Nancy, pour la période du 1er avril 1946 au 1er août 1947 (régularisation).

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Borderon (Louis), commis administratif principal du département de la défense nationale « guerre », est détaché dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de la Vienne, à Poitiers, pour la période du 1er février 1947 au 31 juillet 1947 (régularisation).

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Brebion (Marcel), commis administratif principal du département de la défense nationale « guerre », est détaché dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de Seine-et-Marne, à Melun, pour la période du 13 octobre 1946 au 30 avril 1948 (régularisation).

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Calmels (Léon), commis administratif principal du département de la défense nationale « guerre », est détaché pour la période du 1er avril 1946 au 1er juin 1947 dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de la Gironde, à Bordeaux (régularisation).

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Chocraux (André), commis administratif principal du département de la défense nationale « guerre », est détaché, pour la période du 1er janvier 1947 au 31 mars 1948, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général du Nord, à Lille (régularisation).

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Cousineau (André-Joseph), commis administratif principal du département de la défense nationale « guerre », est détaché, pour la période du 23 septembre 1946 au 1er juin 1947, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général des Vosges, à Epinal (régularisation).

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Gagnaire (Joseph), commis administratif principal du département de la défense nationale « guerre », est détaché, pour la période du 1er avril 1946 au 30 avril 1948 inclus, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de la Charente-Maritime, à la Rochelle (régularisation).

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Genty (Marcel), commis administratif du département de la défense nationale « guerre », est détaché, pour la période du 1er mars 1946 au 1er mars 1947, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de Meurthe-et-Moselle, à Nancy (régularisation).

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Campo (Jean), commis administratif principal du département de la défense nationale « guerre », est détaché, pour la période du 1er avril 1946 au 30 avril 1948 inclus, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de la Gironde, à Bordeaux (régularisation).

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Thermed (Pierre), commis administratif principal du département des forces armées « guerre », est détaché pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, auprès du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (direction de l'aéronautique des Antilles) en qualité de comptable.

Par arrêté du 4 novembre 1948, Mme Fontaine (Renée), née Poujols, aide-commis administratif du département de la défense nationale (guerre), est détachée dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de la Meuse, à Bar-le-Duc, pour la période du 1er avril 1946 au 30 avril 1948 (régularisation).

Par arrêté du 4 novembre 1948, Mme Mikaelis, née Pouchoulin (Reine), commis administratif principal du département de la défense nationale (guerre), est détachée, pour la période du 1er avril 1946 au 30 avril 1948 inclus, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de la Meuse, à Bar-le-Duc (régularisation).

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Junca (Tristan), commis administratif principal du département de la défense nationale (guerre), est détaché dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de Seine-et-Marne, à Melun, pour la période du 1er avril 1946 au 14 avril 1948.

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Lafargue (Pierre), commis administratif principal du département de la défense nationale (guerre), est détaché dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de la Gironde, à Bordeaux, pour la période du 1er avril 1946 au 1er juin 1947 (régularisation).

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Lhuillier (Charles-Joseph), commis administratif principal du département de la défense nationale (guerre), est détaché dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de Meurthe-et-Moselle, à Nancy, pour la période du 1er avril 1946 au 1er août 1947 (régularisation).

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Rio (Pierre), commis administratif principal du département de la défense nationale (guerre), est détaché, pour la période du 1er janvier 1947 au 1er juin 1947, dans les services de la direction départementale du ravitaillement du Morbihan, à Vannes (régularisation).

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Triquenaux (Lucien), commis administratif du département de la défense nationale (guerre), est détaché, pour la période du 15 avril 1946 au 1er juillet 1947, en qualité d'employé de bureau, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de l'Aisne, à Laon (régularisation).

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Villain (Sylvain), commis administratif principal, du département de la défense nationale (guerre), est détaché, pour la période du 1er avril 1946 au 31 mai 1948 inclus, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général du Loiret, à Orléans (régularisation).

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Zamponi (Jacques), commis administratif principal du département de la défense nationale (guerre), est détaché, pour la période du 1er janvier 1947 au 1er juin 1947, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général du Nord, à Lille (régularisation).

Par arrêté du 4 novembre 1948, Mme Pontenx, née Larrieu (Jeanne), agent de bureau de 3e classe du cadre complémentaire du département de la défense nationale (guerre), est détachée, pour la période du 1er juillet 1945 au 8 mai 1948 inclus, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général des Landes, à Mont-de-Marsan (régularisation).

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Olivier (Louis), commis administratif du département des armées (guerre), est détaché, pour la période du 1er avril 1946 au 1er février 1948, en qualité d'employé de bureau, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général d'Eure-et-Loir, à Chartres (régularisation).

Administration centrale de l'air.

Par arrêté en date du 16 octobre 1948, M. Boot (Francis) est nommé secrétaire d'administration stagiaire (secrétaire rédacteur) dans les cadres du personnel de l'administration centrale, à compter du 8 octobre 1948.

Par arrêté en date du 27 octobre 1948, Mlle Souligoux (Madeleine), commis d'ordre et de comptabilité de 2e classe, est mise en disponibilité, sur sa demande, pour une durée de trois mois, à compter du 16 octobre 1948.

Par arrêté en date du 27 octobre 1948, Mlle Guillon (Nicole), commis d'ordre et de comptabilité de 2e classe, est mise en disponibilité, sur sa demande, pour une durée de trois mois, à compter du 11 octobre 1948.

Radiations des contrôles de l'école militaire interarmes.

Par décision du 27 octobre 1948, M. Grenouilleau (Jean), élève à l'école spéciale militaire interarmes, est, sur sa demande, rayé de la liste de classement pour l'accès au grade de stagiaire des affaires militaires musulmanes de l'armée active.

Par décision du 30 octobre 1948, M. Bountol (Henri), admis à l'école spéciale militaire interarmes, au titre de saint-cyrien de la promotion 1947, est, sur sa demande, rayé des contrôles de sa promotion et perd son titre de saint-cyrien. Il suivra le sort de sa classe.

Par décision du 2 novembre 1948:

M. Dutruc (Louis-Emile), admis à l'école spéciale militaire interarmes au titre Saint-Cyr (promotion 1947), est, sur sa demande, rayé des contrôles de sa promotion et perd son titre de saint-cyrien.

Le sergent-chef Pradelle (Jean), admis à la 8e série de l'école spéciale militaire interarmes au titre des corps de troupe et ajourné à la 10e série, est, sur sa demande, rayé des contrôles de l'école spéciale militaire interarmes.

Le maréchal des logis Pilhon (Robert), admis simultanément à la 10e série de l'école spéciale militaire interarmes au titre des corps de troupe et à l'école militaire d'administration, ayant opté pour cette dernière école, est rayé des contrôles de l'école spéciale militaire interarmes.

Nomination au grade d'aspirant de réserve des élèves officiers de réserve de la classe 1947/2 ayant satisfait aux examens de sortie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1948:

Page 10192:

TROUPES METROPOLITAINES

Artillerie.

Ajouter: « Fouche (Maurice) ».

Page 10193:

TROUPES COLONIALES

Services généraux et particuliers de l'armée.

SERVICES DES MATÉRIELS ET BATIMENTS

Rayer: « Fouche (Maurice) ».

Liste d'admission à l'école d'état-major en 1948.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 octobre 1948:

Infanterie.

Page 10394, 2e colonne, 29e ligne:

Au lieu de: « Lieutenant Poirier (Lucien-Georges-Albert) », lire: « Capitaine Poirier (Lucien-Georges-Albert) ».

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Décret du 5 novembre 1948 portant nomination d'un directeur adjoint à la caisse nationale de sécurité sociale.

Par décret en date du 5 novembre 1948, M. Barbe, administrateur civil de classe exceptionnelle, chargé des fonctions de sous-directeur à la caisse nationale de sécurité sociale, est nommé directeur adjoint à ladite caisse, à compter du 1er janvier 1948.

Décret n° 48-1537 relatif à la situation des agents en fonctions dans les services des assurances sociales d'Alsace et de Lorraine à la date du 30 juin 1946.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er octobre 1948:

Page 9617, 3e colonne, article 5, après le deuxième paragraphe, ajouter:

« Un emploi de commis pourra être attribué à un agent mis à la disposition de la direction régionale de la sécurité sociale de Strasbourg dans les conditions fixées par l'article 4 de la loi du 15 février 1946.

« Les intéressés seront rangés... ».

(Le reste sans changement.)

Page 9618, 1re colonne, 7e et 8e ligne:

Au lieu de:

« Sous-chefs de bureau de l'office général nommés directeurs d'offices supérieurs en application de l'article 6 du décret du 4 septembre 1948 »,

Lire:

« Sous-chefs de bureau de l'office général nommés directeurs d'offices supérieurs en application de l'article 6 du décret du 4 septembre 1948 ».

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 29 octobre 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Des anciens militaires du génie, n° 69-265, à Lyon (Rhône), avec la société mutualiste dite La Forézienne, n° 69-330, à Lyon (Rhône).

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 4 novembre 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite De secours mutuels, n° 2-84, à Craonnelle (Aisne), avec la société mutualiste dite La Fraternelle, n° 2-152, à Craonne (Aisne).

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 4 novembre 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels des femmes, n° 2-259, à Vic-sur-Aisne (Aisne), avec la société mutualiste dite Société de secours mutuels des hommes, n° 2-231, à Vic-sur-Aisne (Aisne).

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 4 novembre 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Persévérance, n° 62-62, à Calais (Pas-de-Calais), avec la société mutualiste dite L'Espérance mixte du calaisis, n° 62-1270, à Calais (Pas-de-Calais).

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 4 novembre 1948, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes d'entreprises ci-après:

Amicale mutualiste des savonneries Rouard, n° 13-1118, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Société mutuelle du personnel de la société coloniale des chaux et ciments Portland, de Marseille, n° 13-1119, à l'Estaque (Bouches-du-Rhône).

Contrôleurs généraux de la sécurité sociale.

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Bridier (Pierre), contrôleur général de la sécurité sociale de 4e classe, est détaché, pour une période de cinq ans au maximum en qualité de directeur régional de la sécurité sociale de 2e catégorie, 4e classe, à compter du 1er janvier 1948, dans les conditions fixées par l'article 99 (§ 1er) de la loi du 19 octobre 1946.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 5 novembre 1948 déclarant d'utilité publique l'acquisition, par l'université de Dijon, d'un terrain destiné à la construction d'une nouvelle faculté des sciences à Dijon, au lieudit Montmuzard.

Par décret en date du 5 novembre 1948, est déclarée d'utilité publique en vue de la construction d'une nouvelle faculté des sciences, l'acquisition, par l'université de Dijon, d'un terrain sis à Dijon, au lieudit Montmuzard, rue de Mirande, n° 122, cadastré section L, nos 91 *p*, 92 *p*, 92 bis *p*, 93 *p*, 93, 95, 95 *bis*, 96 *p*, 97, 98, 99 *p*, 100 *p*, 101, 102, 103 et 104 *p*, d'une superficie totale de 3 ha 40 et appartenant aux consorts Deroussy.

Docteurs « honoris causa ».

Par arrêté en date du 29 octobre 1948, est approuvée une délibération du conseil de l'université de Caen conférant le titre de docteur *honoris causa*, à:

MM. le général Eisenhower, président de la « Columbia University ».

Charles Morgan, homme de lettres britannique.

Van Straelen, directeur du musée royal d'histoire naturelle de Bruxelles.

Meylan, docteur de l'université de Lausanne.

Bruchesi, vice-ministre de la province de Québec.

Direction de l'éducation physique.

Par arrêté du 4 novembre 1948, les dispositions de l'arrêté n° 1235 EP/3P du 19 novembre 1946 portant détachement, pour cinq ans, à compter du 1er octobre 1946, de M. Andry (Robert), maître d'éducation physique de 1re classe, cadre supérieur, 2e catégorie, auprès du ministère de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française, sont modifiées comme suit:

M. Andry est détaché en Afrique équatoriale française du 1er octobre 1946 au 14 décembre 1947;

A Madagascar, du 15 décembre 1947 au 30 septembre 1951.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 29 octobre 1948, les candidats dont les noms suivent sont déclarés définitivement admis au concours de rédacteurs du secrétariat de l'académie de Paris:

1. M. Bonnefoy. — 2. M. Blanchard.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Julien (André), professeur agrégé d'histoire, est maintenu à la disposition du ministre de la France d'outre-mer du 1er octobre 1947 au 31 mars 1948, en vue d'exercer les fonctions de professeur à l'école nationale de la France d'outre-mer.

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Bouix (Maurice), professeur agrégé de mathématiques, est maintenu à la disposition du recteur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer les fonctions de chercheur au centre national d'études des télécommunications.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Lacherelz (Michel), instituteur hors classe, du département du Pas-de-Calais, est mis, à compter du 1er février 1945 au 30 juin 1948, à la disposition du ministre de l'intérieur pour exercer ses fonctions au service social départemental du Nord.

Par arrêté du 4 novembre 1948, sont mis à la disposition du directeur de l'enseignement technique, pendant une période de cinq ans, pour exercer, dans des centres d'apprentissage de l'académie de Poitiers, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT D'ORIGINE	LIEU D'AFFECTATION	DATE D'EFFET du détachement.
Avril, née Lallu (Suzanne)	Loiret	C. A. 45, rue de la Tranche, Saint-Symphorien (Indre-et-Loire)	1er mars 1947.
Pallon, née Maixandeau (Madeleine)	Vienne	C. A. 25, rue de la Tranche, Saint-Symphorien	1er mars 1947.
Consteix, née Rebours (Rose)	Vienne	C. A. 30, rue François-Perrin, Limoges	1er novembre 1946.
Bouhaud (Roger)	Charente-Maritime	C. A. annexé au C. T. de Pons (Charente-Maritime)	27 septembre 1946.
Forestier (Henri)	Charente-Maritime	C. A. annexé au C. T. de Pons (Charente-Maritime)	29 avril 1946.
Guillotot (André)	Charente-Maritime	C. A. annexé au C. T. de Pons (Charente-Maritime)	1er octobre 1946.
Leburg, née Guion (Marcelle)	Haute-Vienne	C. A. annexé au C. T. 30, rue François-Perrin, Limoges	1er novembre 1946.
Mettetal (Suzanne)	Pas-de-Calais	C. A. annexé au C. T. rue Renaudot, Poitiers	1er novembre 1946.
Praud (Denis)	Charente-Maritime	C. A. annexé au collège Vieuljeux, la Rochelle	1er octobre 1947.
Raffoux, née Gagnon (Lucienne)	Deux-Sèvres	C. A. annexé au C. T. rue Renaudot, Poitiers	1er octobre 1946.
Roget (Lucien)	Indre	C. A. Albert-Soleil, Châteauroux (Indre)	1er octobre 1946.
Verdon, née Liénard (Suzanne)	Pas-de-Calais	C. A. annexé à l'école Arnos-Barbot, la Rochelle	1er octobre 1946.
Viaud (Simone)	Charente-Maritime	C. A. 8 *bis*, rue Victor-Hugo, Rochefort-sur-Mer	1er octobre 1946.
Portier (Odette)	Vendée	C. A. féminin de Fontenay-le-Comte	1er octobre 1946.
Tessier, née Epaud (Reine)	Vendée	C. A. de Fontenay-le-Comte	1er octobre 1946.

Complément à la liste des candidats autorisés à prendre part aux épreuve du concours d'agrégation des facultés de droit.

Par arrêté en date du 22 octobre 1948, la liste des candidats autorisés par les arrêtés des 25 et 30 septembre 1948 (articles 1er) à prendre part aux épreuves du concours d'agrégation des facultés de droit, ouvert par l'arrêté interministériel du 5 août 1948, est complétée ainsi qu'il suit:

SECTION DU DROIT PUBLIC

Académie de Paris.

MM. Aubert (Jacques), Esmein (Maurice), Nguyen Quoc Dinh, Tedeschi (Paul), Virally (Michel).

Académie de Bordeaux.

M. Ferrière (Georges).

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

MM. Barret (François), Duberge (Jean), Ropner (Pierre).

Est rapporté l'article 2 de l'arrêté du 25 septembre 1948.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Relèvement des taxes perçues au profit de la chambre de commerce de Marseille sur les navires en stationnement dans le port de la Ciotat.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce;

Vu la loi du 23 février 1941 concernant la perception des péages dans les ports maritimes et le décret du 26 avril 1941 pris pour l'application de cette loi;

Vu l'arrêté interministériel du 12 août 1942 instituant au profit de la chambre de commerce de Marseille des taxes sur les navires en stationnement dans le port de la Ciotat, pour le financement de la contribution de cette chambre de commerce aux dépenses de dérochement et de dragage de ce port;

Vu la délibération du 24 janvier 1947 par laquelle la chambre de commerce de Marseille a sollicité le relèvement desdites taxes de stationnement pour lui permettre d'assurer le payement du solde de cette contribution;

Vu le dossier de l'enquête locale et notamment l'avis, en date du 19 mai 1948, de la commission permanente d'enquête du port de la Ciotat;

Vu l'avis, en date du 21 septembre 1948, du ministre des finances et des affaires économiques,

Arrêtent:

Article unique. — A l'expiration d'un délai de trente jours à dater de l'insertion du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française, les taxes instituées au profit de la chambre de commerce de Marseille, par l'arrêté interministériel du 12 août 1942 sur les navires en stationnement dans le port de la Ciotat, sont majorées de 500 p. 100.

Fait à Paris, le 2 novembre 1948.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

GEORGES BRIAND,

Le secrétaire d'Etat au commerce,

JULES-JULIEN.

Taxe sur la valeur du poisson débarqué perçue au port de Guilvinec au profit de la chambre de commerce de Quimper.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce;

Vu la loi du 23 février 1941 concernant la perception de taxes locales de péages dans les ports maritimes de commerce et le décret du 26 avril 1941 pris pour l'application de cette loi;

Vu le décret du 1er septembre 1928, modifié par le décret du 22 octobre 1929, instituant au port de Guilvinec-Lechiagat, au profit de la commune de Guilvinec, une taxe de 2 p. 100 sur la valeur du poisson débarqué, et affectant le produit de cette taxe au payement de la participation financière de cette commune aux travaux de construction d'un môle-abri, rive Lechiagat;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1947 qui a substitué, à dater du 1er avril 1947, la chambre de commerce de Quimper à la commune de Guilvinec pour la gestion de la taxe susvisée et a affecté le produit de ce péage au payement de la contribution de la chambre de commerce aux travaux de prolongement du môle-abri du port de Guilvinec, rive Lechagat, approuvés par décisions ministérielles des 13 novembre 1940 et 28 février 1941;

Vu la décision ministérielle du 6 août 1947 prenant en considération les travaux d'amélioration du port de Guilvinec comportant la construction d'un quai de 198 m de longueur avec terre-plein en arrière de 60 m de profondeur moyenne, l'exécution de dragages et de dérochages à la cote (— 2,50) en avant de ce quai et la construction d'une cale de 92 m de longueur et de 4 m de largeur (rive Lechiagat);

Vu la délibération du 12 novembre 1946 par laquelle la chambre de commerce de Quimper a demandé le relèvement de 2 à 4 p. 100 du taux de la taxe dont il s'agit et l'affectation du produit de cette taxe au payement de sa participation financière aux travaux dont il s'agit;

Vu le dossier de l'enquête ouverte sur cette demande et, notamment, l'avis de la commission permanente d'enquête du port de Guilvinec du 12 novembre 1946;

Vu l'avis du ministre des finances et des affaires économiques du 21 septembre 1948,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions des décrets des 1er septembre 1928 et 22 octobre 1929 et de l'arrêté du 19 novembre 1947 relatifs à la taxe sur la valeur du poisson débarqué perçue au port de Guilvinec, sont modifiées ainsi qu'il suit.

Art. 2. — Il sera perçu au port de Guilvinec, au profit de la chambre de commerce de Quimper, une taxe de péage sur le poisson, y compris les crustacés et les mollusques, débarqué par tout navire de mer, quels que soient la nationalité et le port d'armement de ce navire, sur le littoral des communes de Guilvinec et de Treffiagat, compris entre la cale et l'abri du canot de sauvetage de Guilvinec et la pointe de Lechiagat.

Le taux de ce péage est fixé à 4 p. 100 de la valeur du poisson débarqué.

Cette taxe est due, à raison de 2 p. 100 de la valeur du poisson débarqué, par les marins vendeurs de poisson, et de 2 p. 100 de la valeur du poisson débarqué, par les acheteurs.

Est exempté de la taxe le poisson attribué à chaque marin de l'équipage pour sa consommation personnelle.

S'il n'y a pas de vente au débarquement, la taxe est due par le réceptionnaire du poisson ou ses représentants.

Art. 3. — Ledit péage sera recouvré par l'administration des douanes, à qui incombera la direction du service.

La perception sera effectuée par un personnel auxiliaire assermenté, présenté par la chambre de commerce et commissionné à temps par le directeur des douanes. Ces agents auxiliaires appelés « agents de surveillance et de perception » seront sous les ordres du directeur des douanes et pourront être licenciés par lui. Ils seront chargés de la perception dans les conditions ci-après indiquées et d'une manière générale, du contrôle des ventes du poisson débarqué dans toute la zone de perception.

La perception aura lieu:

1° Chez les usiniers et mareyeurs figurant sur une liste établie par la commission consultative prévue à l'article 5, qui devront retenir la fraction de la taxe due par les vendeurs et seront tenus pour responsables du payement de la totalité de la taxe.

Les agents de perception liquideront périodiquement sur la déclaration des usiniers et mareyeurs le montant des sommes dues et délivreront des ordres de versements payables à la caisse du receveur des douanes; ils pourront se faire représenter la comptabilité des usiniers et mareyeurs;

2° Dans les criées, pour les ventes effectuées dans ces établissements par les soins d'un agent de perception comptable qui sera astreint au dépôt d'un cautionnement qui sera fixé par le ministre des finances;

3° Directement sur les vendeurs et acheteurs qui opéreraient ailleurs qu'aux criées ou que chez les usiniers et mareyeurs ci-dessus visés. Ces vendeurs et acheteurs seront tenus de faire immédiatement la déclaration de leurs opérations à l'un des agents de perception qui leur délivrera une fiche indiquant le montant des droits à payer. Ces droits devront être acquittés par les vendeurs, au bureau de l'agent comptable dans le délai maximum de huit jours. Toutefois, ils devront être acquittés immédiatement entre les mains de l'agent liquidateur lorsque ce dernier aura été habilité à encaisser les sommes dues pour le compte et sous la responsabilité de l'agent de perception comptable. Les sommes ainsi encaissées seront versées, en fin de journée, par les agents intéressés, dans la caisse de l'agent de perception comptable.

Dans les cas prévus aux deux derniers paragraphes, l'acheteur et le vendeur seront tenus pour solidairement responsables du payement de la totalité de la taxe.

La centralisation des opérations de caisse et de comptabilité sera assurée par le receveur des douanes de la circonscription.

Art. 4. — Les modalités de détail de ces opérations ainsi que le nombre et le statut des agents de surveillance et de perception seront arrêtés par le préfet, sur la proposition du directeur des douanes après avis de la commission consultative.

En vue d'assurer le contrôle effectif des opérations de perception, le directeur des douanes pourra faire procéder, par des agents des douanes, à toutes vérifications qu'il jugerait nécessaires, notamment dans les écritures des redevables.

L'ensemble des frais de perception, y compris les émoluments des agents de surveillance et de perception, sera supporté par la chambre de commerce de Quimper qui y fera face au moyen de prélèvements sur le produit du péage considéré. Ces émoluments sont assignés payables à la caisse du receveur des douanes.

Art. 5. — Il sera institué au port de Guilvinec-Lechiagat une commission consultative qui sera chargée d'exprimer son avis sur les difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'application du règlement prévu aux articles 3 et 4 et de proposer toutes mesures dont la mise à exécution lui apparaîtrait désirable.

Cette commission comprendra:

Le président de la chambre de commerce de Quimper;

L'ingénieur des ponts et chaussées du service maritime, chargé du port de Guilvinec-Lechiagat;

L'administrateur de l'inscription maritime du quartier de Guilvinec;

Un représentant de chacune des municipalités de Guilvince et de Treffiagat, désigné par le conseil municipal de la commune;

Deux représentants des marins-pêcheurs, désignés sur la proposition de l'administration de l'inscription maritime de Guilvinec;

Deux représentants des mareyeurs et usiniers, désignés sur présentation de la chambre de commerce de Quimper;

Un représentant des consommateurs, désigné par le préfet du Finistère.

Ces cinq derniers membres sont nommés pour trois ans par arrêté préfectoral. Leur mandat peut être renouvelé. Ils cessent leurs

fonctions lorsqu'ils perdent la qualité à raison de laquelle ils ont été désignés.

Le préfet nomme le président de la commission consultative.

Le directeur des douanes, ou son délégué, a entrée aux séances de la commission, avec voix délibérative.

Art. 6. — Le produit de la taxe sur la valeur du poisson débarqué, perçue au port de Guilvinec-Lechiagat au profit de la chambre de commerce de Quimper, est affecté tant aux obligations régulièrement contractées par la chambre de commerce de Quimper en vertu de textes antérieurs qu'aux nouvelles obligations assumées par cette compagnie au titre des travaux d'amélioration du port de Guilvinec, pris en considération par décision ministérielle du 6 août 1947, et, en particulier, au service des emprunts qu'elle serait autorisée à contracter pour assurer sa participation à ces travaux.

Cette taxe continuera à être perçue tout le temps nécessaire pour permettre à la chambre de commerce de Quimper de faire face à ses obligations, sans toutefois pouvoir excéder le délai nécessaire pour l'amortissement desdits emprunts.

Art. 7. — Dans les trois premiers mois de chaque année, la chambre de commerce de Quimper adressera au ministre de l'industrie et du commerce, au ministre des finances et des affaires économiques et au directeur des douanes un compte rendu détaillé des recettes perçues dans le port de Guilvinec-Lechiagat, des frais de perception dans l'année précédente et de l'emploi qu'il a été fait de ces recettes, ainsi que le rappel de ces indications pour les années antérieures.

Art. 8. — Le présent arrêté prendra effet trente jours après son insertion au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 novembre 1948.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
JULES-JULIEN.

Interdiction du survol du département de la Seine aux aérones effectuant certains exercices d'entraînement en vol.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de la défense nationale et le ministre de la guerre,

Vu la loi du 31 mai 1924, modifiée par la loi du 16 mai 1930 et relative à la navigation aérienne;

Vu le décret du 21 août 1947 réglementant la circulation aérienne au-dessus des territoires de la France et de l'Union française;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1948 relatif au survol de Paris,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les vols d'entraînement comportant des pannes volontaires d'organes essentiels à la sécurité du vol ou des manœuvres tendant à réduire les qualités de vol d'un aéronef sont interdits au-dessus du département de la Seine.

Art. 2. — Les contrevenants sont passibles, outre des sanctions pénales prévues aux articles 62 et 67 de la loi du 31 mai 1924, de sanctions disciplinaires comportant, pour le personnel civil, le retrait de la licence de pilote.

Art. 3. — Le présent arrêté entrera en vigueur le 10 novembre 1948.

Fait à Paris, le 3 novembre 1948.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ BOULLOCHE.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
FRANÇOIS COLLAVERI.

Tableau d'avancement des inspecteurs principaux des transports pour le grade de contrôleur général.

Par arrêté du 5 novembre 1948, le tableau d'avancement des inspecteurs principaux des transports pour le grade de contrôleur général a été fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1948:

MM. Vrinat (déjà inscrit en 1945, 1946, 1947).
Teule (déjà inscrit en 1946 et 1947).
Verot.
Benzimbra (au titre du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale).

Médaille d'honneur des chemins de fer.

Par arrêté du 18 octobre 1948, la médaille d'honneur en vermeil des chemins de fer a été décernée, à titre exceptionnel, pour le motif suivant à M. Rousseau (Louis), mécanicien de route: le 4 août 1944, a été grièvement blessé en service, au cours d'un mitraillage en gare de Luçon.

Par arrêté du 18 octobre 1948, la médaille d'honneur en argent des chemins de fer a été décernée à titre exceptionnel pour le motif suivant à M. Rodier (Paul), chef de train: le 28 mars 1944 a été grièvement blessé en service lors du mitraillage par avion de la ligne de Dijon à Ivry-Cussy.

Par arrêté en date du 18 octobre 1948, la médaille d'honneur en argent des chemins de fer a été décernée à titre posthume pour les motifs suivants, à:

M. Urgel (Elie), chauffeur: le 1er février 1941 a été pris entre sa locomotive et la pile du portail de sortie de la remise des machines. Est décédé des suites de ses blessures.

M. Ribière (André), chauffeur: le 6 janvier 1943 par suite du déraillement de la locomotive dont il assurait la chauffe, a été projeté à terre et écrasé par un wagon.

M. Mosbeau (Georges), mécanicien principal: le 6 janvier 1943 par suite du déraillement de la locomotive a été grièvement brûlé. Est décédé des suites de ses blessures.

M. Bonis (Henri), mécanicien: le 21 juillet 1944 par suite du déraillement de la locomotive qu'il conduisait a été grièvement brûlé. Est décédé des suites de ses blessures.

M. Huerineau (Eugène), chauffeur de route: tué en service le 4 août 1944 au cours d'un mitraillage en gare de Luçon.

M. Jully (Paulin), chauffeur: le 6 octobre 1947 a été serré entre les tampons de la machine et d'un wagon en procédant à leur attelage. Est décédé des suites de cet accident.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Mouture à façon et transformation des céréales secondaires et obligations des personnes et sociétés se livrant à des opérations portant sur les céréales secondaires et leurs produits dérivés.

Le ministre de l'agriculture, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement,

Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire métropolitain, ensemble les ordonnances subséquentes par l'effet desquelles sont provisoirement maintenus en application les actes dits lois:

Du 17 novembre 1940 sur l'organisation de l'office national interprofessionnel des céréales;

Du 18 mars 1941 sur les conditions de livraison, de payement et de stockage du maïs, et notamment l'article 5 (alinéa 2) de ladite loi;

Du 5 juillet 1941 sur l'organisation du marché des céréales secondaires et produits dérivés, et notamment les articles 12 et 14 de ladite loi;

Du 17 décembre 1941, complétée et modifiée par les textes subséquents et concernant la répression des infractions en matière de blé, céréales, farine et pain;

Vu le décret du 10 août 1941 relatif au commerce des céréales secondaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Toute personne ou société qui reçoit, utilise ou délivre pour les besoins de sa profession des céréales secondaires ou des produits provenant de leur transformation, est tenue de souscrire, un mois avant le commencement des opérations, à la recette buraliste des contributions indirectes dont dépend chacune de ses exploitations, une déclaration d'existence énonçant:

a) Ses nom, prénoms, profession et adresse complète et, s'il s'agit d'une société ou d'un établissement, sa raison sociale ou sa désignation exacte;

b) La situation, la nature et la puissance d'écrasement ou la capacité de production, par vingt-quatre heures, du moulin ou des appareils qu'elle se propose éventuellement d'exploiter.

Les personnes exploitant plusieurs établissements doivent, en outre, faire connaître le siège de l'établissement principal, ou, s'il s'agit d'une société, l'adresse du siège social.

Tout changement survenu dans la personne de l'exploitant, soit par suite de cessation, soit par cause de cession, toute modification apportée à la forme ou à la désignation de la société ou de l'établissement ou affectant la nature, l'installation ou la puissance de production de l'entreprise, doivent faire l'objet de la part de l'exploitant et éventuellement du cessionnaire, d'une déclaration spéciale souscrite dans les huit jours au bureau qui aura reçu la déclaration prévue au premier alinéa du présent article.

Art. 2. — Les exploitants visés à l'article 1er du présent arrêté doivent, dans chaque établissement, tenir un registre spécial, coté et paraphé par le chef local du service des contributions indirectes, dont le modèle est fixé par l'administration et sur lequel ils inscrivent:

1° Au fur et à mesure de leur réalisation:

a) Les réceptions de céréales et produits dérivés, avec la mention, pour chacune d'elles, de la date d'entrée, de la nature des céréales ou produits, de la quantité reçue, des nom, profession et adresse de l'expéditeur, ainsi que la nature et l'analyse des pièces justificatives de l'introduction des céréales ou produits dérivés dans leur établissement;

b) Les sorties de céréales et produits dérivés, avec la mention, pour chacune d'elles, de la date, de la nature des céréales ou produits, de la quantité enlevée, des nom, profession et adresse du destinataire, ainsi que la nature et l'analyse des titres de mouvement ayant accompagné les céréales ou produits transportés;

c) Les opérations de mise en œuvre éventuellement réalisées, avec la mention, pour chacune d'elles, de la nature et la date des opérations ainsi que la nature et la quantité des céréales utilisées et des produits obtenus;

2° En fin de mois, les quantités de céréales et produits dérivés en stocks dans leurs magasins.

Art. 3. — Sont assujettis, en ce qui concerne leur circulation, au régime du titre de mouvement tel qu'il est défini par l'article 16 de l'acte dit loi du 5 juillet 1941, les produits dérivés des céréales secondaires, quels que soient leur nature et leur conditionnement.

Art. 4. — Les agriculteurs peuvent livrer leurs céréales secondaires à des moutureurs, des moutureurs mélangeurs et des fabricants d'aliments du bétail, pour restitution, soit en nature, soit après incorporation à d'autres produits sous forme de moutures mélanges ou d'aliments composés, d'équilibre répon-

dant les uns et les autres aux normes réglementaires régissant la fabrication des aliments du bétail.

Ces opérations devront satisfaire aux conditions prescrites par le présent arrêté.

Art. 5. — Sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière de taxes sur le chiffre d'affaires est assimilée à la mouture à façon pour l'application des dispositions de l'article 5 du décret du 10 août 1911, la fabrication à façon d'aliments composés pour le bétail effectuée pour le compte des producteurs agricoles.

Mention spéciale de ces opérations devra être faite par les moutureurs, moutureurs mélangeurs et fabricants intéressés sur le registre visé par le présent arrêté.

Art. 6. — Demeurent en dehors du champ d'application du présent arrêté, les brasseurs et malteurs dont les obligations, en ce qui concerne la mise en œuvre des céréales secondaires, restent fixées par l'arrêté interministériel du 23 février 1948.

Art. 7. — Les agents de l'administration des contributions indirectes, de l'office national interprofessionnel des céréales et de la direction générale du contrôle et des enquêtes économiques habilités pour exercer le contrôle des établissements visés aux articles précédents, peuvent effectuer toutes investigations dans les magasins et les ateliers et se faire présenter, outre le registre visé au présent arrêté, tous documents comptables relatifs aux transactions portant sur les céréales et les produits obtenus à partir de celles-ci.

Art. 8. — Les infractions aux dispositions ci-dessus sont passibles des sanctions prévues par l'acte dit loi du 17 décembre 1941.

Art. 9. — Le directeur général des impôts, le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales, le directeur général du contrôle et des enquêtes économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 octobre 1948.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ DE LESTRADE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement,
YVON COUDÉ DU FORESTO.

Taux des retenues à effectuer pour le financement du fonds de progrès agricole « Chicorée à café ».

Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 30 juin 1945 relative aux prix des denrées agricoles;

Vu le décret du 16 janvier 1947 instituant un fonds collectif d'équipement rural et un fonds national de progrès agricole;

Vu l'arrêté du 2 mars 1948 relatif au prix des racines de chicorée à café de la récolte 1948,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les taux des retenues à effectuer aux différents stades de la production de la chicorée à café, destinées à financer les programmes de perfectionnement des techniques agricoles et de la qualité de ce produit, sont fixés ainsi qu'il suit pour la campagne 1948-1949:

Pour les planteurs: 0,20 p. 100 du prix de la tonne de racines vertes.

Pour les sécheurs: 25 F par tonne de cossettes sèches.

Pour les torréfacteurs: 10 F par tonne de chicorée torréfiée.

Les sommes en provenance de ces retenues seront versées au fonds national de progrès agricole, pour être utilisées suivant les prescriptions du décret du 16 janvier 1947.

Art. 2. — Le directeur de la production agricole au ministère de l'agriculture, le directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques au secrétariat d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 octobre 1948.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Conditions d'attribution de certaines indemnités au personnel des écoles d'agriculture.

Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret n° 45-931 du 4 mai 1945 validant et modifiant l'acte dit décret du 17 janvier 1942 relatif au fonctionnement financier des établissements d'enseignement agricole dotés de la personnalité civile;

Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes, par l'effet duquel est maintenu provisoirement en application l'acte dit arrêté du 17 janvier 1942 fixant les règles de comptabilité applicables aux établissements d'enseignement agricole dotés de la personnalité civile;

Vu l'arrêté du 5 juin 1947, modifié par l'arrêté du 24 mars 1948 fixant les conditions d'attribution de certaines indemnités au personnel des écoles d'agriculture;

Vu l'arrêté du 30 octobre 1948 portant nomination de l'agent comptable de l'école d'agriculture de Château-Salins (Moselle),

Arrêtent:

Art. 1er. — Les articles 1er et 2 de l'arrêté susvisé du 5 juin 1947, modifié par l'arrêté du 24 mars 1948, sont complétés ainsi qu'il suit:

« *Art.* 1er. — . . . . . .

« Ecole d'agriculture de Château-Salins (Moselle) (à partir du 1er novembre 1948): 43.400 F.

« *Art.* 2. — . . . . . .

« Ecole d'agriculture de Château-Salins (Moselle) (à partir du 1er novembre 1948): 28.000 francs ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 novembre 1948.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et par délégation:
Le directeur du cabinet,
BERNARD VILLERS.

Régime des sons et issues.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 3 août 1944 relative à la mobilisation, à la vente et à la circulation des denrées agricoles;

Vu l'ordonnance du 30 juin 1945, relative à la constatation, à la poursuite et à la répression des infractions à la législation économique;

Vu l'arrêté du 21 octobre 1947 fixant le régime des sons et issues;

Sur proposition du directeur de la production agricole,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté susvisé du 21 octobre 1947 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes.

Art. 2. — Dans tous les départements, les sons et issues de blé et de céréales secondaires produits dans les plus importantes minoteries, semouleries et amidonneries sont affectés à la couverture des besoins nationaux.

Les entreprises dont il s'agit seront désignées par le ministre de l'agriculture qui leur notifiera les instructions utiles par l'intermédiaire des chefs de sections départementales de l'office national interprofessionnel des céréales.

Art. 3. — Dans un département donné, les sons et issues produits dans les minoteries, semouleries et amidonneries autres que celles visées à l'article 2, peuvent être mis à la disposition du conseil agricole départemental par arrêté du ministre de l'agriculture pris sur proposition du préfet.

Art. 4. — Les minoteries, semouleries et amidonneries visées à l'article 2 sont tenues de fournir mensuellement la déclaration de leur stock, de leur production et de leurs sorties de sons et issues au chef de la section départementale de l'office national interprofessionnel des céréales.

Art. 5. — Le directeur de la production agricole et le directeur général de l'office national interprofessionnel sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 novembre 1948.

PIERRE PFLIMLIN.

Génie rural.

Par arrêté du 14 novembre 1948, M. Juliitte (Pierre), ingénieur en chef du génie rural, est mis en service détaché pour cinq ans, à compter du 1er juillet 1946, au ministère des affaires étrangères (commissariat aux affaires allemandes et autrichiennes), pour occuper l'emploi de chef de cabinet du gouverneur militaire de Rhénanie-Hesse-Nassau, avec le rang d'administrateur de 3e classe dans le cadre temporaire dudit commissariat.

Par arrêté du 4 novembre 1943, M. Millour (Albert-Francis-Auguste), ingénieur adjoint des travaux ruraux de 2e classe, est mis en service détaché pour un an, à compter du 1er janvier 1949, en qualité de sous-directeur de la caisse régionale de crédit agricole de la Meuse.

Par arrêté du 4 novembre 1948:

M. Millet (Auguste), ingénieur adjoint des travaux ruraux, est placé en service détaché au ministère de la France d'outre-mer, pour une période de deux ans cinq mois, à compter du 1er septembre 1946, soit jusqu'au 1er février 1949, aux fins d'occuper les emplois ci-après:

a) Du 1er septembre 1946 au 31 janvier 1947 inclus, aux établissements français de l'Inde, l'emploi d'ingénieur adjoint de 3e classe des travaux publics des colonies;

b) Du 1er février 1947 au 31 janvier 1949 inclus, en Afrique équatoriale française, l'emploi d'ingénieur adjoint de 1re classe ayant quatre ans de services de l'agriculture aux colonies.

L'arrêté ministériel du 26 août 1946 prononçant la mise en service détaché de deux fonctionnaires du corps du génie rural, et notamment M. Millet, pour trois ans, à compter du 1er septembre 1946, au ministère de la France d'outre-mer pour y occuper les fonctions d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Inde française, est annulé en ce qui concerne le susnommé.

Institut national agronomique et école nationale d'agriculture de Rennes.

Par arrêtés en date des 13 octobre 1948 et 18 octobre 1948 MM. Bergmann (Denis), assistant stagiaire de science économique à l'institut national agronomique, et Habib (Jacques), assistant stagiaire de génie rural à l'école nationale d'agriculture de Rennes, ont été titularisés dans leur emploi à dater du 1er octobre 1948.

Liste des élèves diplômées de l'école nationale d'enseignement ménager agricole de Coëtlogon-Rennes.

Le diplôme de professeur d'enseignement ménager agricole a été décerné aux élèves ayant terminé leur seconde année d'études à l'école nationale d'enseignement ménager agricole de Coëtlogon-Rennes, dont les noms suivent :

Mlles Falcoz-Badet.	Mlles Rivet.
Volat.	Faucoult.
Bergez.	Geneste.
Valmalle.	Dufan.
Bernard.	Lantelme.
Enguiale.	Agnoux.
Lescole.	Caubet.
Lacoste.	Perdrizet.
Vince.	Meric.
Benquet.	Perret.
Germain.	Pretre.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 6 novembre 1948 modifiant, en ce qui concerne la Côte française des Somalis, le décret du 25 septembre 1948 fixant la date des élections au Conseil de la République dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948 relative à l'élection des conseillers de la République ;

Vu le décret n° 48-1478 du 24 septembre 1948 portant règlement d'administration publique fixant les conditions d'application de la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948 susvisée, et notamment son article 80 ;

Vu le décret du 25 septembre 1948 fixant la date des élections au Conseil de la République dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle,

Décrète :

Art. 1er. — La date des élections au Conseil de la République est reportée, en ce qui concerne la Côte française des Somalis, au 19 décembre 1948.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de la Côte française des Somalis et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 6 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Cabinet du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 1948 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Arrête :

Article unique. — L'article 2 de l'arrêté du 16 septembre susvisé est complété comme suit :

« Le présent arrêté prendra effet à compter du 12 septembre 1948 et sera publié au *Journal officiel* de la République française. »

(Le reste sans changement.)

Fait à Paris, le 29 octobre 1948.

TONY RÉVILLON.

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 27 octobre 1948, Mme Decostier (Lise), agent de bureau de 1re classe du cadre complémentaire, précédemment détachée auprès du haut commissariat de France en Afrique occidentale française, est réintégrée à l'administration centrale de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 27 octobre 1948, l'arrêté n° 1779 du 30 décembre 1947 portant mise à la retraite de Mme Bargas (Marie-Jeanne), chef de groupe de 1re classe à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est rapporté pour compter du 30 décembre 1947.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 octobre 1948, l'arrêté n° 1781 du 30 décembre 1947 portant mise à la retraite de Mlle Peretti della Rocca (Renée), commis principal hors classe de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est rapporté à compter du 1er janvier 1948.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 septembre 1948, Mme Dumouza (Odette), secrétaire d'administration de 1re classe de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est admise à faire valoir ses droits à la retraite pour invalidité, à compter du 27 juillet 1948.

Par arrêté du 4 novembre 1948, Mlle Bourdeau (Rose), commis d'ordre et de comptabilité de 1re classe de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est placée, pour compter du 1er juillet 1948, dans la position de service détaché, pour une période de cinq ans au maximum, pour servir en qualité de secrétaire dans les services du Conseil de la République.

Par arrêté du 4 novembre 1948, Mlle Delalande (Hélène), sténodactylographe de 2e classe de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est détachée à la délégation de l'Afrique occidentale française à Paris, pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 1948, en qualité de sténodactylographe.

Administrateurs adjoints des colonies.

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Taillardat (Albert), administrateur adjoint de 2e classe des colonies, est placé dans la position de service détaché auprès de la présidence du conseil, pendant une période de trois ans, à compter du 1er avril 1948, pour servir à la direction générale du service de documentation extérieure et de contre-espionnage.

Agriculture aux colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 novembre 1948, M. Lombard (Pierre), ingénieur de 2e classe des services de l'agriculture aux colonies, a été maintenu, pour une nouvelle période de deux ans, à compter du 1er décembre 1948, dans la position de congé hors cadres et sans solde, en vue de servir à l'office du Niger.

Les retenues de 6 p. 100 auxquelles est astreint M. Lombard au profit de la caisse intercoloniale des retraites et la contribution de 14 p. 100 à laquelle est tenu envers le même organisme l'office du Niger, seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Attachés de parquet dans les territoires d'outre-mer.

Par arrêté du 16 septembre 1948, M. Chapelain (Alfred) est nommé attaché au parquet du procureur de la République près le tribunal supérieur d'appel du Cameroun (poste créé).

Eaux et forêts de l'Indochine.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 novembre 1948 :

I. — M. Benas (Jean), inspecteur de 1re classe du cadre local des eaux et forêts de l'Indochine, a été maintenu dans la position de congé hors cadres et sans solde pour une période d'un an, à compter du 13 août 1948, pour servir à l'institut du coton et des textiles exotiques.

II. — Les retenues auxquelles a été astreint M. Benas au profit de la caisse intercoloniale de retraites, et la contribution à laquelle a été tenu envers le même organisme l'institut de recherches du coton et des textiles exotiques seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Médecins africains.

Par arrêté du 29 octobre 1948, M. le médecin africain de 2e classe Mbengue (Timothée-Joseph), en service au Cameroun, est rétrogradé à la 3e classe de son grade, à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

Transmissions coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 novembre 1948, a été acceptée, pour compter du 1er octobre 1948, la démission de son emploi offerte par M. Lacroix (Louis), sous-chef de poste stagiaire des transmissions coloniales.

Vétérinaires de l'Indochine.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 novembre 1948, a été et demeure rapporté l'acte dit arrêté du 3 juin 1941 relevant de ses fonctions M. Bouffanais (Alban), vétérinaire inspecteur principal des services vétérinaire, zootechnique, et des épizooties en Indochine.

Certificat de fin d'études de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.

Par arrêté du 3 novembre 1948, l'article 1er de l'arrêté n° 41 du 18 septembre 1948 a été complété comme suit:

Sous-section de pédologie.

« M. Bazan (Sébastien) ».

(Le reste sans changement.)

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret n° 48-1711 du 5 novembre 1948 portant modification des limites des quartiers d'inscription maritime du Havre, de Rouen et de Caen.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la marine marchande et du ministre de la défense nationale,

Vu la loi du 13 décembre 1932 relative au recrutement de l'armée de mer et à l'organisation de ses réserves, et notamment ses articles 2 et 4;

Vu le décret du 15 février 1882 portant fixation des limites des quartiers du littoral;

Vu le décret du 26 mars 1920 modifiant les limites des quartiers du Havre, de Rouen et de Honfleur;

Vu le décret du 18 avril 1924 supprimant le quartier maritime de Honfleur,

Décrète:

Art. 1er. — La limite des quartiers d'inscription maritime du Havre et de Rouen est fixée, sur la rive droite de la Seine, à la ligne de séparation des communes de Tancarville et de Saint-Jean-de-Folleville.

Art. 2. — La limite des quartiers d'inscription maritime de Rouen et de Caen est fixée, sur la rive gauche de la Seine à la ligne de séparation des communes de Quillebeuf et de Marais-Vernier.

Art. 3. — Le ministre de la marine marchande et le ministre de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet du 1er novembre 1948 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la marine marchande,
ANDRÉ COLIN.

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JOANNÈS DUPRAZ.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 29 octobre 1948 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABBIATI (Egidio), Arcene (Italie), 01-09-02. — 13841×40—69.

ADAMIAN (Souren), Bakou (Russie), 01-10-98 — 20485×37—75.

ADAMIAN, née HOBE, Moscou (Russie), 21-03-06. — 20185×37—75.

ADAN (Joseph), Mazarron (Espagne), 22-07-07 — 31901×47—30.

ADLER (Tina), Vienne (Autriche), 31-05-24. — 8121×47—75.

AKANIAN (Bedros), Adana (Turquie), 26-04-21 — 35926×47—13.

ALBERTOS (Antoine), Candette (Espagne), 08-06-13. — 32054×47—11.

ALBI (Pascal), Bagno di Ripoli (Italie), 30-01-05. — 41324×45—74.

ALLEGRANTI, née BIANCONI, Pistoia (Italie), 11-02-98. — 35169×47—06.

ALLEGRANTI (Ernesto), Pistoia (Italie), 25-05-96. — 35469×47—06.

ALMOSNINO (Mario), Salonique (Grèce), 19-07-09. — 6470×40—75.

ALMOSNINO, née BENVENISTE, Kurnanovo (Serbie), 16-12-12. — 6470×40—75.

ALSINA, née MARTORELL, Santa Barbara (Espagne), 06-03-04. — 31688×47—66.

AMICI, née RONINO, Lesegno (Italie), 13-01-07. — 31980×47—06.

AMICI (Olivier), Milan (Italie), 13-08-04. — 31980×47—06.

AMIRALIS (Jean), Comi Tinos (Grèce), 06-06-21. — 15999×47—92.

AMOROSO (Simon), Recalmuto (Italie), 20-02-24. — 35810×47—04.

ANDREEFF (Eugène), Sébastopol (Russie), 10-06-20. — 31689×47—33.

ANDREOLETTI (Paul), Bergamo (Italie), 17-01-22. — 36916×47—13.

ANDRICH (Giovanni), Forno dit Canale (Italie), 24-06-00. — 29776×47—69.

ANDRICH, née COGGIO, Roccasecca (Italie), 10-10-11. — 29776×47—69.

ANDUJAR (Josefa), Almeria (Espagne), 01-05-26. — 29980×47—92.

APELBAUM (Mendel), Varsovie (Pologne), 22-02-08. — 4085×48—75.

APRA (Charles), Lausanne (Suisse), 26-04-11. — 17949×40—69.

ARNAUDO (Charles), Demonte (Italie), 19-06-19. — 31812×47—06.

ARNAUDO (Denis), Dolceaqua (Italie), 22-01-12. — 35880×47—06.

AVYN (Sylver), Gulleghem (Belgique), 18-09-13. — 36357×47—60.

AZOUBEL (Samuel), Smyrne (Turquie), 25-05-98. — 36341×45—75.

AZOUBEL, née HASSID, Salonique (Grèce), 07-01-00. — 36341×45—75.

BACHKINE (Pierre), Frolow (Russie), 05-04-94. — 3724×37—78.

BADOCH (Emilio), Preganziol (Italie), 07-09-17. — 36119×47—82.

BALDI (Pasquale), Galluzzo (Italie), 03-03-00. — 16526×40—77.

BALDINGER (Mallias), Cracovie (Pologne), 06-04-10. — 37514×45—75.

BALESTRACCI (Enrico), Filattieri (Italie), 04-07-00. — 36686×47—06.

BALIAN (Malcolm), Smyrne (Turquie), 28-11-07. — 7361×47—75.

BALIGUIAN (Vahan), Sivas (Turquie), 19-02-03. — 35708×47—13.

BALIGUIAN, née TABIPIAN, Eski Chehir (Turquie), 20-08-15. — 35708×47—13.

BALSAM (Samuel), Radomysl (Pologne), 01-01-95. — 29705×47—75.

BALSAM, née HOFMAN, Stanislawow (Pologne), 25-01-98. — 29705×47—75.

BARBE (Maurice), Arleux (Nord), 24-05-01. — 7302×22—54.

BARBIERI (Dante), Calendasco (Italie), 06-06-21 .— 35828×47—13.

BARONI (Roméo), Isola Della Scala (Italie), 20-03-07. — 33969×47—55.

BARRA (Alfred), Sanfront (Italie), 27-01-23. — 35856×47—13.

BARRINI (Silvio), Caltignaga (Italie), 15-02-00. — 14784×40—77.

BARTON (Rudolf), Neutitschen (Tchécoslovaquie), 19-08-01. — 32845×33—01.

BARTON, née JORDAN, Domdidier (Suisse), 31-05-02. — 32845×33—01.

BASCUNANA (Antonio), Vera (Espagne), 13-02-17. — 21652×36—13.

BASCUANA, née MARTINEZ, La Union (Espagne), 02-05-21. — 21652×36—13.

BASSO, née TESOLAT, San Vito (Italie), 16-10-11. — 35858×47—24.

BASSO (Ermenegildo), Portogruaro (Italie), 22-10-08. — 35858×47—24.

BAUDART (Hubert), Leuze (Belgique), 10-09-00. — 35859×47—59.

BECKER (Gérard), Basse-Yutz (Moselle), 25-12-12. — 29961×47—57.

BEGNIS (Guilio), Lenna (Italie), 08-10-24. — 400799×46—83.

BELLAGAMBA (Henri), Santa Croce Sull Arno (Italie), 29-10-06. — 35587×47—13.

BELLANTONIO (Ettore), Naples (Italie), 21-06-27. — 32353×47—75.

BELLES (Agut), née MARZA, Vall de Alba (Espagne), 10-07-04. — 31932×47—13.

BELLONI (Alfredo), Vigevano (Italie), 25-07-06. — 32471×47—13.

BELMONTE, née NAVARRO, Mojacar (Espagne), 07-05-98. — 31762×47—13.

BELMONTE (Bartolome), Mojacar (Espagne), 09-04-90. — 31762×47—13.

BELTRAMELLI (Dominique), Cassiglio (Italie), 15-12-26. — 31801×47—10.

BENEDETTI (Benedetto), Montecatini (Italie), 12-10-10. — 31351×47—13.

BENLIAN, née BENLIAN, Broun Kichla (Asie Mineure), 28-02-10. — 31503×47—13.

BENLIAN (Hovaguinl), Yozgat (Asie Mineure), 28-04-05. — 31503×47—13.

BENVENUTTO (Jean), Dignano (Italie), 08-11-26. — 31455×47—11.

BERGE (Sebastian), Termens (Espagne), 07-01-01. — 31615×47—09.

BERGHEIMER (Siegfried), Breisach (Allemagne), 21-01-01. — 21121×47—75.

BERN (Abraham), Blaschki (Pologne), 03-10-96. — 33857×47—69.

BERN, née DIAMENT, Sieradz (Pologne), 10-08-97. — 33857×47—69.

BERRETTONI, née NOTARI, Pistoia (Italie), 20-06-93. — 11452×33—06.

BERRETTONI (Alberi), Lastra Signa (Italie), 06-05-91. — 11452×33—06.

BERTOCCHI (Edouard), Darfo (Italie), 26-10-00. — 26385×46—88.

BERTOCCHI, née DAMIOLA, Cividate (Italie), 21-11-96. — 26385×46—88.

BERTOLA (Virgilio), Sossano (Italie), 18-12-08. — 24647×47—11.

BERTOLINI (Angelo), Reggio Emilia (Italie), 08-08-08. — 31125×47—83.

BEZZYWOTIN (Ghislaine), Charleroi (Belgique), 19-10-25. — 33341×47—62.

BIANCHI (Umberto), Campi Bizenzio (Italie), 04-09-25. — 35558×47—13.

BIER, née BERNDT, L'Hôpital (Moselle), 10-08-08. — 26821×48—57.

BIERLA (Simon), Wolicanowa (Pologne), 15-10-01. — 41566×45—62.

BIERLA, née JAGIELKA, Klenka (Pologne), 03-12-09. — 41566×45—62.

BIFFI (Luigi), Calusco d'Adda (Italie), 28-11-13. — 36179×47—33.

BILANCERI (Léo), Santa Maria Monte (Italie), 25-11-25. — 26299×47—13.

BLOT (Lucien), Peruwelz (Belgique), 16-02-98. — 35557×47—59.

BLOUMELS, née TOURQUELTAUB, Wlotslawsk (Pologne), 10-02-89. — 36247×47—75.

BLUWAL, née LEDERER, Varsovie (Pologne), 28-09-01. — 32586×47—75.

BOBAN (Pietro), Quarto Praetoria (Italie), 06-06-11. — 11574×40—77.

BOCCHINI (Ettore), Marostica (Italie), 17-12-00. — 36920×34—83.

BOFFA (Jean), Monaco (Principauté de), 11-08-02. — 11464×36—06.

BOGAERTS (Marie), Hever (Belgique), 07-06-02. — 28062×36—89.

BOJARSKI (Jean), Jaroslaw (Pologne), 23-04-26. — 26512×48—57.

BOLA (Gertrude), Katernberg (Allemagne), 03-04-21. — 33551×47—75.

BOLA (Mario), Bubiasco (Italie), 08-07-15. — 31889×47—31.

BOLOGNA (Philomène), Porto-Maurizio (Italie), 16-05-95. — 77×29—06.

BONAZZA (Fiore), Bondo-Bréguzzo (Italie), 22-06-03. — 36178×47—21.

BONDIOLA (Antoine), Roaschia (Italie), 26-05-98. — 10742×32—06.

BONDIOLA, née AIME, Roaschia (Italie), 01-06-08. — 10742×32—06.

BONNY (Gustave), Steene (Belgique), 26-11-03. — 35619×47—59.

BORDEAUX, née LONDNER, Bendin (Pologne), 10-05-95. — 35041×36—75.

BORGHINO (Secondo), Paesano (Italie), 30-08-15. — 35898×47—13.

BORGHINO (Giacomo), Sanfroni (Italie), 16-02-03. — 35016×47—13.

BORGHINO, née BORGHINO, Sanfront (Italie), 03-07-06. — 35016×47—13.

BORTOLAMI (Aristide), Padoue (Italie), 07-05-07. — 32435×47—75.

BOSCHI (Laurent), Cesena (Italie), 10-08-03. — 15310×36—69.

BOUILLIEZ (Georges), le Nouvion-en-Thiérache (Aisne), 12-06-90. — 2593×12—59.

BOUILLIEZ, née FILLIEUX, Rousies (Nord), 25-02-92. — 2593×12—59.

BOURDOUXHE (Huberl), Liège (Belgique), 12-07-89. — 27251×47—75.

BOUVART (Charles), Autreppe (Belgique), 21-06-95. — 36509×47—02.

BOVE (Michèle), Corato (Italie), 06-01-16. — 31811×47—21.

BOVE, née FERRANTE, Corato (Italie), 05-01-24. — 31814×47—21.

BOYON, née FRIEDEN, Gostingen (Luxembourg), 29-06-88. — 35297×47—57.

BRAVIN, née SAVOLDELLI, Rovetta-Con-Fino (Italie), 28-09-02. — 35910×47—63.

BRAVIN (Attilio), Polcenigo (Italie), 29-07-04. — 35910×47—63.

BREM (Boruch), Lask (Pologne), 26-05-09. — 21912×47—75.

BRENNA (Baptiste), Tavernerio (Italie), 04-01-90. — 35296×47—57.

BRILL (Moritz), Bacau (Roumanie), 22-11-14. — 32101×47—75.

BRUNELLA (Ferdinando), Leggiuno (Italie), 30-04-89. — 26898×47—25.

BRUNELLA, née RODARI, Leggiuno (Italie), 19-11-94. — 26898×47—25.

BRUNO (Mattéo), Valloriate (Italie), 12-07-13. — 30962×47—83.

BRUNWASSER (Volf), Bogdan (Tchécoslovaquie), 15-04-03. — 8641×36—57.

BRUNWASSER, née HILEROWICZ, Varsovie (Pologne), 10-09-97. — 8641×36—57.

BRUSCHI (Guido), Calestano (Italie), 03-11-12. — 27188×47—20.

BRUSCHI (Giuseppe), Calestano (Italie), 13-11-23. — 27189×47—20.

BUISINE (Joseph), Neuve-Eglise (Belgique), 21-01-05. — 35660×47—59.

BURAK (Szloma), Vohyn (Pologne), 25-05-95. — 16887×31—75.

BUSATO (Umberto), Arsiero (Italie), 15-12-06. 35847×47—75.

BUSATO, née MARCON, Fagagna (Italie), 23-10-11. — 35347×47—75.

CABRILLO-PRESMANES (Frederico), Santander (Espagne), 24-07-26. — 31355×47—75.

CAFFARO-ALLERA (Pierre), Lessolo (Italie), 10-08-98. — 35718×47—75.

CAFFARO-ALLERA, née DAGA, Alghero (Italie), 31-08-03. — 35718×47—75.

CAIATI, née TERZULLI, Corato (Italie), 20-10-07. — 35886×47—38.

CAIATI (Luigi), Corato (Italie), 11-05-05. — 35886×47—38.

CALATAYUD (Louis), Fuente-la-Higuera (Espagne), 13-05-21. — 27206×47—85.

CALDART (Giovanni), Rivamonte (Italie), 18-05-29. — 11816×48—63.

CAMIA (Adriana), Port-Maurice (Italie), 26-01-14. — 33873×47—06.

CAMPOS (Pedro), Mazaret (Espagne), 03-06-00. — 31003×47—75.

CANALE-CLAPETTO (Jean), Quincinetto (Italie), 28-12-12. — 27055×48—38.

CANALE-CLAPETTO, née DEMARCHI, Arsie (Italie), 01-09-20. — 27055×48—38.

CANDERLE (Girolamo), Villaverla (Italie), 29-09-08. — 35887×47—75.

CANE (François), Magliano-Alfieri (Italie), 13-10-93. — 5813×39—83.

CANE, née SIBONA, Magliano-Alfieri (Italie), 02-08-98. — 5813×39—83.

CANTOS (Robert), Almansa (Espagne), 20-05-02. — 47953×45—12.

CANTOS née NAVALON, Enguera (Espagne), 03-07-04. — 47953×45—12.

CAPELLO (Joseph), Carmagnola (Italie), 03-02-05. — 31351×36—06.

CARBONELL (Fernand), Molina de Segura (Espagne), 23-11-24. — 30423×47—11.

CARICCHIO (Nicola), Trecchina (Italie), 09-12-12. — 35870×47—21.

CARILLO, née MARTINEZ, Hondon Meves (Espagne), 27-07-00. — 25379×47—13.

CARILLO (Emilio), La Romana (Espagne), 02-01-00. — 25379×47—13.

CARION, née RYMARCZYK, Lobozew (Pologne), 02-09-11. — 29232×47—59.

CARLIG (Eligio), Savogna (Italie), 04-03-13. — 26881×48—92.

CARRARO (Giovanni), Camposampiero (Italie), 15-09-14. — 28960×47—32.

CARRARO, née PASQUA, Mareno di Piave (Italie), 20-01-20. — 28960×47—32.

CASANOVAS, née MARTIN, Palamos (Espagne), 25-12-02. — 27080×47—66.

CASANOVAS (François), Palamos (Espagne), 06-02-02. — 27086×47—66.

CASEROTTO (Fiorello), Prade (Italie), 29-11-98. — 31713×47—01.

CASEROTTO, née CICONA, Wolfurt (Autriche), 07-02-99. — 31713×47—01.

CASTEUR, née VANDENBERGHE, Saint-Genois (Belgique), 04-04-87. — 32233×47—59.

CATINUS (Robert), Marbais (Belgique), 01-09-22. — 35787×47—80.

CAVALLINI (Vincent), Naples (Italie), 16-09-12. — 34819×47—06.

CECCHET (Elise), Feltre (Italie), 04-07-22. — 28578×47—63.

CEPERO (Pedro), Barcelone (Espagne), 25-06-93. — 32541×47—75.

CERUTTI, née CHIAROT, Azzano (Italie), 30-09-95. — 36756×47—75.

CERUTTI (Victor), Intrat (Italie), 02-06-97. — 36756×47—75.

CHEVROLET (René), Montbéliard (Doubs), 22-06-03. — 28574×24—70.

CHIAPELLI, née SANTINI, Pistoia (Italie), 18-06-99 — 32814×47—11.

CHIAPPELLI (Guido), Pistoia (Italie), 09-11-95. — 32814×47—11.

CHILLON (Lucinio), Yezdemarban (Espagne), 02-02-06. — 31742×47—75.

CHLAKHOFF (Nicolas), Kouban (Russie), 10-05-01. — 15880×46—75.

CHOUQUER, née DERRICO, Rocca (Italie), 16-03-13. — 35736×47—73.

CHFILIOTOFF (Nicolas), Erivan (Caucase), 26-01-00. — 21105×47—75.

CIAMPOLINI (Emilio), Pisa (Italie), 11-05-03. — 36367×47—13.

CIBORSKI (Jean), Jozwin (Pologne), 17-05-20. — 26335×48—71.

CINELLI (Marias), Zevemberg (Autriche), 30-12-06. — 11251×46—78.

CIONGOLI (Roberto), Naples (Italie), 26-06-02. — 28597×47—78.

CIONI (Vittorio), Calcinaia (Italie), 27-06-93. — 36448×47—13.

CIONI, née MARTINELLI, Cascina (Italie), 26-11-95. — 36448×47—13.

CIRIBILLI (Gennoro), Pietralunga (Italie), 30-05-04. — 32451×47—06.

CIRIBILLI née CHIATTI, Citta di Castello (Italie), 31-03-07. — 32454×47—00.

CISOTTO (Alfred), Grezzana Verone (Italie), 07-10-21. — 11797×47—71.

COHEN, née COHEN, Smyrne (Turquie), 00-00-05. — 27073×47—75.

COLTRIOLI (Noël), San Angelo in Vado (Italie), 05-08-01. — 11263×32—06.

COMAZZI (Joseph), Moyeuvre Grande (Moselle), 15-08-04. — 27562×38—57.

COMAZZI, née PETTINELLI, Pistoia (Italie), 19-07-10. — 27562×38—57.

CONSALES, née CARUSO, Bizerte (Tunisie), 07-09-09. — 36398×47—93.

CONSALES (Corrado), Pachino (Italie), 12-10-97. — 36398×47—93.

CONSIGLIETTI (Francesco), Peccioli (Italie), 23-10-97. — 31559×47—71.

CONSIGLIETTI, née PELLEGRINI, Castelnuovo (Italie), 21-11-01. — 31559×47—71.

COPPA, née ANTONIOTTI, Pralungo (Italie), 17-06-08. — 32453×47—38.

COPPA (Idilio), Pralungo (Italie), 02-02-03. — 32453×47—38.

COPPIS (Francesco), Ronco Canavese (Italie), 07-05-06. — 11619×47—75.

CORBELLI (Antonio), Cantiano (Italie), 29-05-16. — 35406×47—57.

CORBELLI, née VITALI, Cantiano (Italie), 23-02-23. — 35406×47—57.

CORRADINI (Gino), Traversetolo (Italie), 26-10-08. — 31433×47—54.

COSTA (Dominique), Sainte-Marie-aux-Chênes (Moselle), 21-02-07. — 26569×48—57.

COSTA (Antoine), Magione (Italie), 26-03-01. — 31821×36—06.

COSTA (Louis), Arras (Pas-de-Calais), 15-09-24 — 31490×47—62.

COTESCO (Sybille), Tecuci (Roumanie), 01-09-19. — 30121×47—75.

COUSINET, née NALDI, Mordano (Italie), 07-12-22. — 32445×47—07.

CUGIER (Jean), Gelsenkirchen (Allemagne), 30-06-01. — 7481×37—59.

CZEHER (Jules), Budapest (Hongrie), 01-10-01. — 25675×37—75.

CZEHER, née ZASZTAVA, Brentendal (Hongrie), 21-07-00. — 25675×37—75.

CZESTOCHOWSKA, née Fraiman, Czestochowa (Pologne), 01-01-92. — 36762×47—75.

D'ACHILLE (Michel), Tunis, 01-06-08. — 36368×47—13.

D'ANDREIS (Egisto), Codroipo (Italie), 17-12-03. — 36046×47—45.

D'ANDREIS, née MESTRONI, Codroipo (Italie), 19-11-08. — 36046×47—45.

DA COSTA SILVA (Sylvain), Villa Meat (Portugal), 29-08-26. — 26292×47—64.

DACORSI (Camille), Naples (Italie), 09-02-83. — 36769×47—38.

DACORSI, née CARDAROLA, Naples (Italie), 10-04-00. — 36769×47—38.

DALLA ZUANNA (Antonia), Valstagna (Italie), 10-01-25. — 33911×47—38.

DALMASSO (Joseph), Boves (Italie), 05-11-01. — 33788×47—06.

DAMBRA (Salvatore), Barletta (Italie), 27-02-97. — 33350×46—54.

DAMBRA, née LIONETTI, Barletta (Italie), 03-07-97. — 33350×46—54.

DARELLIS (Alexandra), Mytilène (Grèce), 15-12-99. — 35306×47—13.

DE BERNARDI (Jean), Zubiena (Italie), 15-08-86. — 9361×33—72.

DE BERNARDI, née SPINOGLIO, Ottiglio (Italie), 15-02-98. — 9361×33—72.

DE BIASI (Giovanni), Tarzo (Italie), 24-06-21. — 31554×47—81.

DE LUCA (Agostino), Aviano (Italie), 16-05-91. — 30951×47—78.

DE LUCA, née CEROS, Aviano (Italie), 27-07-93. — 30951×47 78.

DE MEULEMEESTER (Alphonse), Thielt (Belgique), 28-02-89. — 27680×34—60.

DE MEULEMEESTER, née VERHELLE, Langemarck (Belgique), 08-08-89. — 27680×34—60.

DE MICHELI, née CAVALLI, Torricella Del Pizzo (Italie), 04-08-97. — 40925×45—57.

DE PREESTER (Walther), Dikkebusch (Belgique), 17-04-16. — 31366×47—59.

De SANTIS (Antonio), Rome (Italie), 26-06-93. — 35976×46—75.

DE SOUSA MOITA (Alexandre), Cabanas (Portugal), 07-04-02. — 19642×40—33.

DE SOUSA MOITA, née LOPES, Cabanas (Portugal), 20-01-02. — 19642×40—33.

DE TROY (Jacques), Uccle (Belgique), 15-03-01. 20145×47—78.

DE VITTORI (Amédée), Montegrino (Italie), 28-05-04. — 31103×47—25.

DEBACKER (Alphonse), Bruges (Belgique), 24-04-89. — 35656×47—59.

DEL COL (Remigio), San Vito Al Tagliamento (Italie), 20-01-23. — 31470×47—31.

DELCAMBRE (Jean), Templeuve (Belgique), 30-11-01. — 4789×40—59.

DELGADO, née CATIVIELA, Anso (Espagne), 18-04-05. — 31652×47—64.

DELGADO (Pierre), Villazopeque (Espagne), 18-01-04. — 31652×47—64.

DELLA BELLA (Guerrino), Tarzo (Italie), 05-04-18. — 35737×47—75.

DELLALIAN (Grégoire), Angora (Turquie), 10-06-08. — 304096×44—84.

DEPLANO (Louis), Lanusci (Italie), 21-04-03. — 30386×36—13.

DEPREEU, née DEBUF, Geluwe (Belgique), 09-11-97. — 27711×47—59.

DEPREEU (Gaston), Beselare (Belgique), 08-05-97. — 27711×47—59.

DESCHUYTER (Jules), Thourout (Belgique), 05-07-98. — 35658×47—59.

DEVIGNE (Albert), Gochenée (Belgique), 03-04-16. — 30093×47—60.

DI CRISTOFANO (Louis), San Vincenzo (Italie), 13-01-21. — 32111×47—13.

DI DUCA (Pierino), Atina (Italie), 03-07-93. — 29482×47—75.

DI GIORGIO (Joseph), Ain Cham Gouli (Tunisie), 14-10-21. — 33909×47—38.

DIDIER (Zelia), Charleroi (Belgique), 20-11-95. — 32500×47—59.

DJENDEREDJIAN (Harstune), Eskichehir (Turquie), 28-02-14. ×47—75.

DOHET (Germain), Vezin (Belgique), 30-01-09. — 32260×47—54.

DOLLE, née DUDOK, Wolka Zuzowoska (Pologne), 10-01-09. — 31632×47—62.

DOMEC (Valero), Laire (Espagne), 11-01-11. — 36206×47—66.

DOROTEA (Arnaldo), Satrio (Italie), 26-09-29. — 32031×47—75.

DULINSKI (Jean), Nowka (Pologne), 12-07-24. — 32952×47—59.

DUMEUNIER (Marcel), Bellecourt (Belgique), 26-08-09. — 35896×47—75.

DUQUENNOY (Gilbert), Havinnes (Belgique), 20-11-04. — 22909×47—29.

DURAND (Clarence), New-York (Etats-Unis), 06-10-15. — 30129×47—77.

EISENKRAFT, née Wolf, Dobczijce (Pologne), 20-10-99. — 31603×47—69.

ERMAN, née BORNSZTEJN, Lublin (Pologne), 04-05-98. — 12477×47—75.

ES (Aloïse), Staden (Belgique), 06-05-89. — 32241×47—80.

ESPINAR (Juan), Alcaracejos Cordoba (Espagne), 23-07-13. — 36596×47—09.

ETMETZOGLOU (Eleftherios), Choroz (Asie Mineure), 30-03-94. — 29521×47—38.

ETMETZOGLOU, née PANDREMMENOJ, Kioutchout (Asie Mineure), 15-01-09. — 29521×47—38.

FABELLO (Fabio), Moretto (Italie), 24-11-11. — 32038×47—75.

FABIS, née ODIZO, Niwka (Pologne), 12-10-22. — 32072×47—59.

FADELLI, née BRUGNERA, Vazzola (Italie), 23-10-15 — 31473×47—32.

FADELLI (Domenico), Pasiano di Pordomone (Italie), 21-04-08. — 31473×47—32.

FAJERMAN (Michel), Janowka (Pologne), 01-03-22. — 35900×47—21.

FAJNSZTAJN, née LEWIN, Siedlce (Pologne), 27-02-09. — 35056×47—75.

FALCO, née GIORDANO, Tenda (Italie), 03-11-11. — 33741×47—13.

FALCO (Joseph), Cartignano (Italie), 13-05-12. — 33741×47—13.

FALKOWSKI, née WROBLEWKA, Zuzela (Pologne), 12-11-02. — 32300×47—21.

FANTIN, née MARTINATO, Rocca d'Arsie (Italie), 14-07-86. — 48920×35—38.

FANTIN (Bernard), Rocca d'Arsie (Italie), 28-07-85. — 48920×35—38.

FARRE (Giovanni), Laerru (Italie), 14-04-10. — 31004×47—31.

FAREZYN (André), Epinay-sur-Seine (Seine), 27-02-01. — 2665×23—75.

FASAN, née GASPARINI, Preganziol (Italie), 24-10-07. — 31633×47—11.

FASAN (Emile), Cinto Caomaggiore (Italie), 31-07-07. — 31633×47—11.

FAURE (Joseph), Escunan (Espagne), 10-03-21. — 36786×47—31.

FELDMAN, née SIODLOWICZ, Wengrow (Pologne), 23-03-00. — 8189×34—75.

FERMANIAN, née MERDJIMEKIAN, Angora (Turquie), 18-01-03. — 35699×47—13.

FERMANIAN (Kirkor), Angora (Turquie), 02-11-90. — 35699×47—13.

FERNANDEZ (Miguel), Melilla (Espagne), 23-01-27. — 20047×47—92.

FERNANDEZ (Manuel), Riba de Moro (Portugal), 24-08-12. — 32345×47—82.

FERNANDEZ (José), Norena (Espagne), 11-12-28. — 35706×47—12.

FERNANDEZ (Jean), Villanueva (Espagne), 02-02-13. — 31601×47—81.

FERNANDEZ, née LORENTE, Corvera (Espagne), 18-07-16. — 31601×47—81.

FERRARA (Pietro), Voghera (Italie), 15-01-15 — 30134×47—69.

FERRERO (Laurent), Revello (Italie), 08-11-10 — 35648×47—13.

FEUSELS (Joseph), Zarren (Belgique), 07-01-02 — 26345×48—62.

FINA (Giacomo), Sanpeyre (Italie), 04-05-14. — 27215×47—75.

FINA, née GHIRARDI, Venasca (Italie), 22-08-20. — 27215×47—75.

FIORANI (Joseph), Pergola (Italie), 01-04-07. — 36519×47—57.

FISCHER (Ignace), Kosice (Slovaquie), 14-09-03 — 261×40—75.

FISCHER, née BAS, Vilno (Pologne), 18-05-10 — 261×40—75.

FONDRIESCHI (Joseph), Salo (Italie), 15-03-25. — 10864×46—08.

FONTANEL (Umberto), Portogruaro (Italie), 10-03-07. — 33023×39—46.

FONTANA (Pierre), Cephalonie (Grèce), 20-07-05. — 47513×45—13.

FORSTER (Albertine), Gmund (Allemagne), 22-05-87. — 32242×47—67.

FOSSATI (Albert), Civezza (Italie), 15-01-22. — 28237×47—13.

FRANCESCHINI (Pierre), Santa Maria a Monte (Italie), 05-06-97. — 27219×47—13.

FRANCESCHINI, née VENTURINI, Marseille (Bouches-du-Rhône), 05-10-02. — 27219×47—13.

FRANCHI (Joseph), Compiano (Italie), 04-03-03. — 16334×48—67.

FRANCHI, née BERTOLI, New-York (U. S. A.), 21-04-10. — 16334×48—67.

FREZZA (Joseph), Casalvieri (Italie), 05-05-18. — 30133×47—69.

FREZZA, née PEREZ, Bilbao (Espagne), 03-05-19. — 30133×47—69.

FRIGERIO, née SALANDIN, Legnago (Italie), 13-08-13. — 36789×47—09.

FRIGERIO (Rinaldo), Cavallasca (Italie), 23-12-06. — 36789×47—09.

FUDYM (Henri), Varsovie (Pologne), 20-06-28 — 18875×47—75.

FULLANA (Jean), Beni Marfull (Espagne), 14-04-98. — 17535×39—91.

FULLANA, née GREGORI, Real de Gandia (Espagne), 23-09-03. — 17535×39—91.

FULOP, née GUTTMAN, Cluj (Roumanie), 04-06-21. — 45395×38—75.

FULOP (Eugène), Monok (Hongrie), 25-10-08 — 45395×38—75

FURGAL (Stanislas), Brzezowska (Pologne), 28-03-16. — 35086×47—57.

FUTERHENDLER (David), Praszka (Pologne), 00-00-94. — 5455×48—75.

FUTERHENDLER, née FEINER, Czestochowa (Pologne), 00-00-96. — 5455×48—75.

GAILLARD (Joseph), Gruyères (Suisse), 22-11-93. — 21294×39—39.

GAILLARD, née CASTELLA, Gruyères (Suisse), 18-06-96. — 21294×39—39.

GALINDO (Antonio), Lorca (Espagne), 16-10-28. — 29736×47—34.

GALLO (Pierre), Monaco, 25-09-09. — 1509×42—97.

GARCIA, née SANCHEZ, Santa Elena (Espagne), 13-05-22. — 35026×47—38.

GARCIA, née MARTINEZ, Requena (Espagne), 19-07-93. — 31073×47—34.

GARCIA (Augustin), Requena (Espagne), 07-05-93. — 31073×47—34.

GARCIA (Francisco), Lubrin (Espagne), 21-08-27. — 30903×47—54.

GARCIA (Juan), Mogarraz (Espagne), 15-06-26. — 31824×47—76.

GARDINI, née BUCHER, Dessenheim (Haut-Rhin), 18-11-91. — 32997×47—68.

GASPAROTTO (Stefano), Azzano Decimo (Italie), 03-08-05. — 43220×45—75.

GENTILI (François), Monaco, 10-04-25. — 32851×47—06.

GHENOVICI (Georgette), Yassy (Roumanie), 25-06-12. — 32433×47—75.

GHEORGHIEV (Georges), Silstra (Bulgarie), 02-02-09. — 33241×47—38.

GHIONE (Irma), Piana Crixia (Italie), 07-05-16. — 30350×47—83.

GIL, née SOLANO, la Union (Espagne), 30-11-08. — 29304×36—38.

GIL (Pierre), El Palmar (Espagne), 14-11-04. — 9306×36—38.

GILLI (Vincenzo), Grugliasco (Italie), 12-04-07. — 31623×47—30.

GIMENEZ (Hippolythe), Huescar (Espagne), 24-05-28. — 31705×47—11.

GINNETTI (Angelo), Raiano (Italie), 22-01-10. — 23898×47—45.

GINNETTI, née SABATINI, Raiano (Italie), 12-05-23. — 23898×47—45.

GIORDANI (Ada), Naples (Italie), 04-05-09. — 32132×47—75.

GIORDANO, née BARTAINA, Robilante (Italie), 04-09-97. — 35227×47—06.

GIORGETTI, née CANDUSSO, Buja (Italie), 12-07-10. — 31104×47—68.

GIORGETTI (Louis), Gazzago Brabbia (Italie), 05-10-06. — 31104×47—68.

GIRARDI (Umberto), Rovere della Luna (Italie), 22-08-12. — 31115×47—81.

GIRAUDO, née OBELLO, Igliano (Italie), 21-12-05. — 7946×38—06.

GIUNZIONI (Gilberto), Monteferino (Italie), 11-05-08. — 31128×47—13.

GIUSEPPIN (Jean), Teglio Venato (Italie), 22-12-05. — 30835×47—52.

GIUSEPPIN, née STELLA, Andreis (Italie), 19-11-11. — 30835×47—52.

GOLDBERG, née BRAUDT, Varsovie (Pologne), 21-01-11. — 32903×47—75.

GOLDENZEIL (Salomon), Pawelitze (Pologne), 02-01-03. — 32225×41—92.

GOLDMAN (Chaim), Zwolen (Pologne), 25-10-05. — 36168×47—75.

GOLDMAN, née GOLDSZTAJN, Zwolen (Pologne), 23-08-08. — 36168×47—75.

GOMEZ (Justo), Saragosse (Espagne), 03-06-88. — 22075×47—54.

GOMEZ (Alfred), Lanteira (Espagne), 07-03-02. — 31751×47—13.

GOMEZ, née CAMPS, Angles (Espagne), 02-05-02. — 31751×47—13.

GONZALES, née CANADAS, Cartagène (Espagne), 20-12-01. — 35387×47—08.

GONZALES (Simon), Turre (Espagne), 02-05-99. — 35387×47—08.

GONZALEZ, née BAO, Nerva (Espagne), 06-02-11. — 35376×47—13.

GONZALEZ (Gines), Bedar (Espagne), 23-04-03. 35376×47—13.

GONZALEZ, née BOLIVAR, Buenes (Espagne), 27-05-17. — 25889×48—30.

GONZALEZ (Marcelino), Aranda de Puero (Espagne), 02-06-06. — 25889×48—30.

GOSA (Paul), Llivia (Espagne), 16-04-87. — 23289×34—66.

GRANDO (Amalia), Arsie (Italie), 30-08-20. — 35948×47—59.

GRIFO (José), Barcelone (Espagne), 22-05-20. — 21438×48—74.

GRIOT (Ernesto), Pinerolo (Italie), 11-07-00. — 31917×47—30.

GROCH (Golda), Siedlce (Pologne), 13-12-99. — 35946×47—75.

GRUBER (Jacques), Schiltigheim (Bas-Rhin), 23-11-03. — 36388×47—02.

GRUNSTEIN (Henri), Constantinople (Turquie), 00-00-00. — 31157×47—75.

GRZEMSKI (Joseph), Ickern (Allemagne), 22-02-21. — 32443×47—59.

GUBERT (Emilio), San Juan de Palamos (Espagne), 28-02-03. — 23173×39—78.

GUGLIELMI (Augustin), Vintimille (Italie), 17-01-03. — 26133×32—06.

GUILLEN (Maria), Lorca (Espagne), 02-12-20. — 33251×47—31.

GUIRAO (Nicolas), Velez Rubio (Espagne), 13-12-27. — 31661×47—11.

GUTVERG (Szulin), Varsovie (Pologne), 02-11-98. — 32052×47—59.

HADJER (Jacob), Smyrne (Turquie), 02-07-11. — 32309×47—75.

HAEST (Pierre), Turnhout (Belgique), 23-05-00. — 32051×47—59.

HAEST, née FRELAT, Warneton (Belgique), 10-01-07. — 32051×47—59.

HAGOPIAN (Georges), Morsine (Asie Mineure), 03-10-00. — 37689×32—75.

HANSSENS (Yvonne), Courtrai (Belgique), 13-04-17. — 32112×47—59.

HANSTEIN (Jakob), Echenheim (Allemagne), 26-01-13. — 21352×40—75.

HARBIS, née PHILIPPOPOULOS, Roinon (Grèce), 13-12-10. — 35816×47—13.

HARBIS (Jean), Vallesti (Grèce), 25-08-04. — 35816×47—13.

HASAERS (Maria), Anvers (Belgique), 17-07-08. — 22825×48—38.

HEC (Joseph), Zoluem (Pologne), 11-10-03. — 35679×47—19.

HEC, née WROBEL, Pissajova (Pologne), 03-05-00. — 35679×47—19.

HECHT (Nathan), Varsovie (Pologne), 02-03-00. — 13707×32—75.

HELFGOTT (Erika), Berlin (Allemagne), 16-08-25. — 35838×47—75.

HELFGOTT, née GOLDFELD, Varsovie (Pologne), 17-08-95. — 35939×47—75.

HELMAN (Marcel), Etterbech (Belgique), 30-05-20. — 29388×47—82.

HERNANDEZ (Bartolome), Lorca (Espagne), 21-09-08. — 30087×47—42.

HERMANN (Marcel), Trèves (Allemagne), 25-04-20. — 11435×48—77.

HERVAS (Rodolfo), Carlet (Espagne), 27-03-06. — 14125×40—75.

HIRSCH (Ernest), Panadra (Roumanie), 21-01-06. — 1124×34—75.

HIRSCH (Arthur), Hostenbach (Sarre), 10-10-08. — 45354×45—57.

HOLUB (Nicolas), Horne Hamry (Tchécoslovaquie), 21-11-27. — 517×48—52.

HUMPICH (Etienne), Gunnigfeld (Allemagne), 30-08-13. — 25769×48—68.

HUMPICH, née TYSIAK, Gelsenkirchen (Allemagne), 01-04-12. — 25769×48—68.

IBORRA, née PAREJA, Baza (Espagne), 12-08-95. — 22925×47—13.

ILIADIS, née CANTAROGLOU, Philadelphie (Turquie), 14-09-05. — 18893×38—75.

ILIADIS (Caralambos), Philadelphie (Turquie), 15-09-91. — 18893×38—75.

INTERLIGATOR (Isaac), Lodz (Pologne), 25-01-25. — 30555×47—75.

INVERNIZZI (Louis), Lecco (Italie), 03-07-03. — 29511×47—75.

IPAS (Antonio), Jasa (Espagne), 30-09-20. — 25066×47—13.

IRELLO, née BELLI, Montone (Italie), 19-05-06. — 4963×36—06.

IRELLO (Yseo), Citta di Castello (Italie), 17-01-03. — 4963×36—06.

JAEGERS (Raoul), Gand (Belgique), 06-05-97. — 9666×34—51.

JAGER, née TRENZ, Calmesweiler (Sarre), 28-04-11. — 35126×47—57.

JAKUBASCHK (Paul), Guben (Allemagne), 26-01-06. — 35199×47—92.

JANASIEWIEZ (Népomucène), Tomaszew (Pologne), 01-01-20. — 22511×47—39.

JOCH (Emile), Zizhov (Tchécoslovaquie), 14-02-04. — 32188×47—75.

JORDANA (Bienvenu), Bastida (Espagne), 14-03-09. — 35798×47—64.

JOURKEVITCH, née PAWIOGON, Chojnowa (Pologne), 00-00-06. — 29692×37—75.

KACZMAREK (Jean), Kray (Allemagne), 23-10-17. — 26952×48—62.

KACZMAREK, née MACIEJEWSKI, Herne (Allemagne), 10-05-20. — 26952×48—62.

KACZMAREK, née MUSIELEWSKI, Pakosch (Pologne), 23-01-09. — 30159×47—78.

KACZMAREK (Joseph), Pakoslaw (Pologne), 10-01-04. — 30159×47—78.

KAHARIAN, née ZAURIKIAN, Arabki (Asie Mineure), 17-05-10 — 35066×47—42.

KAHARIAN (Garabet), Ismad (Arménie), 20-01-03. — 35066×47—42.

KAPLANSKI (Borys), Bialystok (Pologne), 02-07-05. — 30191×29—75.

KAROLEWICZ (Adalbert), Distein (Allemagne), 11-02-08. — 25120×46—86

KAROLEWICZ, née ZIULKOWSKI, Gelsenkirchen (Allemagne), 29-12-12. — 25120×46—86.

KASPARIAN (Haroutian), Sivas (Asie mineure), 21-06-04. — 36819×47—13.

KASPARIAN, née OVSEPIAN, Karphout (Asie Mineure), 10-03-10. — 36819×47—13.

KATCHADOURIAN (Mardiros), Sivas (Turquie), 24-07-01. — 30920×47—13.

KATCHADOURIAN, née MADILIAN, Unia (Turquie), 24-12-11. — 30920×47—13.

KATZ (Joseph), Francfort (Allemagne), 22-11-10. — 4050×48—75.

KAZANDJIAN, née YAILIAN, Kirason (Asie Mineure), 14-05-05. — 34196×47—13.

KAZANDJIAN (Haigazonne), Kartemanni (Asie Mineure), 04-06-04. — 34196×47—13.

KHEBEYAN (Yervant), Erzeroum (Liban), 12-01-11. — 29632×47—75.

KHROULEFF (Alexandre), Kertch (Russie), 15-11-94. — 33720×47—75.

KLEVZE (Anton), Kocevje (Yougoslavie), 07-08-22. — 31697×47—09.

KLIENTOVSKY (Vladimir), Aïn Draham (Tunisie), 28-02-21. — 3934×40—38.

KLIENTOVSKY, née RIABYCHEFF, Plovdif (Bulgarie), 30-06-23. — 3934×40—38.

KNIGHT (Thomas), Warrington (Grande-Bretagne), 15-11-03. — 2524×30—75.

KOPELIANOFF (Erhime), Kiew (Russie), 01-01-89. — 30573×47—71.

KORPYS, née KRAWCZYK, Hedwigsdorf (Pologne), 23-12-06. — 26248×48—62.

KORPYS (Stanislas), Doruchow (Pologne), 23-10-98. — 26248×48—62.

KOWALSKI (Wladyslaw), Witkowice (Pologne), 14-06-20. — 30893×47—86.

KOWALSKI, née KOTLAREGK, Radomsko (Pologne), 26-06-22. — 30893×47—86.

KOZAK, née RUBIN, Brzeziny (Pologne), 27-03-11. — 32341×47—75.

KRAJNA (Joseph), Chocicza (Pologne), 18-03-20. — 35197×47—62.

KRAJNA, née GOLA, Buk (Allemagne), 06-09-21. — 35197×47—62.

KRAUZE (Antoine), Gniszow (Pologne), 17-01-21. — 35337×47—57.

KRAWCZYK, née POBIEGA, Milowice (Pologne), 24-09-16. — 34660×47—62.

KROCHMALNIK (Léo), Vienne (Autriche), 23-10-23. — 32576×47—75.

KRYGIER (François), Otorowo (Pologne), 18-11-19. — 35777×47—03.

KUDERSKY (Stephan), Barop (Allemagne), 11-12-08. — 21007 x 38—35.

KUREK (Joseph), Sagsdorf (Allemagne), 17-11-20. — 30561 x 47—57.

KUSINSKI, née WOLAK, Ruda Kameralna (Pologne), 05-11-08. — 35958 x 47—80.

KUSINSKI (Ladislas), Joscfow (Pologne), 10-06-04. — 35958 x 47—80.

KUTCHUKIAN (Noubar), Constantinople (Turquie), 11-08-09. — 7952 x 47—75.

LABENDA (Ladislas), Bruckausen (Allemagne), 15-05-03. — 26590 x 48—62.

LACALIE (José), Biel (Espagne), 28-09-23. — 25355 x 47—64.

LADWIG (Gauthier), Hambourg (Allemagne), 30-06-08. — 8153 x 48—67.

LADWIG, née WEITZEL, Saarlautern (Allemagne), 19-11-04. — 8153 x 48—67.

LADWIG (Joséphine), Sarrelouis (Allemagne), 11-12-24. — 23102 x 47—67.

LAPLANA (Mariano), Pomar de Cinca (Espagne), 08-01-02. — 15264 x 35—11.

LAPLANA, née LLAQUET, Saint-Cristobal (Espagne), 10-11-05. — 15264 x 35—11.

LAUDON, née LANDES, Podkamien (Pologne), 03-11-07. — 23247 x 47—31.

LAUX (François), Rimlingen (Allemagne), 03-02-01. — 26822 x 48—57.

LECZYNSKI, née CZAPLEWSKA, Ickern (Allemagne), 24-09-17. — 26661 x 48—62.

LECZYNSKI (Jean), Plock (Pologne), 02-02-18. — 26661 x 48—62.

LEDER, née GOZDZIK, Czamanin (Pologne), 02-05-06. — 4415 x 48—75.

LEFFBVRE, née RUTKOWSKI, Langenbochum (Allemagne), 10-02-17. — 36166 x 47—59.

LEGRAND, née LORENT, Grand-Rieu (Belgique), 07-03-12. — 30268 x 47—59.

LEI RAVELLO (Libertario), Roasio (Italie), 31-05-07. — 26643 x 47—38.

LEIBOVICI, née MANCZYK, Gabin (Pologne), 22-02-00. — 31051 x 47—79.

LEJEUNE (Jean), Bruxelles (Belgique), 22-12-20. — 32142 x 47—75.

LENKINSKI (Mendel), Widawa (Pologne), 03-01-07. — 20463 x 48—75.

LEPEVER (Frederik), Bruxelles (Belgique), 05-02-14. — 35157 x 47—59.

LETOVANEC (Joseph), Velki (Slovaquie), 10-10-21. — 5898 x 40—08.

LETOVANEC, née WALIGORA, Dortmund (Allemagne), 22-01-21. — 5898 x 40—08.

LEWIN (Wolf), Varsovie (Pologne), 08-02-99. — 28561 x 47—69.

LIPINSKY (Stanislas), Lubartow (Pologne), 19-02-91. — 16656 x 32—78.

LIPINSKY, née FENENBOCK, Varsovie (Pologne), 16-04-04. — 16656 x 32—78.

LISNER (Chain), Leczyca (Pologne), 12-12-07. — 30929 x 47—75.

LOCATELLI (Luigi), Santa Omobono Imagna (Italie), 15-12-91. — 35817 x 47—75.

LOCATELLI, née CARRARA, Bedulita (Italie), 18-09-96. — 35817 x 47—75.

LOPEZ, née LOPEZ, Tariego (Espagne), 11-08-10. — 32302 x 47—11.

LOPEZ (Mariano), Arroyo (Espagne), 02-02-03. — 32302 x 47—11.

LOPEZ (José), Lorca (Espagne), 05-06-27. — 32510 x 47—34.

LOPEZ (Francisco), Palomares (Espagne), 15-12-00. — 31493 x 47—75.

LOPEZ, née LORENZO, Castronuno (Espagne), 05-08-05. — 31493 x 47—75.

LORBER, née HAIKINS, Riga (Lettonie), 18-05-04. — 12098 x 48—76.

LORBER (Jacob), Chelm (Pologne), 17-10-96. — 12098 x 48—76.

LORINC (Joseph), Fule (Hongrie), 02-02-02. — 32291 x 47—69.

LOVISA (Silvio), Thions (Italie), 21-09-10. — 25074 x 39—78.

LUDENA (Vincent), Almusales (Espagne), 20-02-03. — 30476 x 57—30.

LUN TSE LING (Just), Sanghai (Chine), 16-06-11. — 32082 x 47—38.

LUNATI (Bruno), Volpago del Mintelio (Italie), 02-08-21. — 30716 x 47—31.

LUSZTIG (Marguerite), Budapest (Hongrie), 03-01-11. — 24993 x 47—68.

MACARI, née DUCA, Casalattico (Italie), 06-06-91. — 32746 x 24—69.

MACHINA (François), Borgo San Dalmasso (Italie), 02-11-14. — 36488 x 47—06.

MACIEJEWSKI (Stephane), Szczypiorna (Pologne), 16-02-21. — 28972 x 46—08.

MACKOWIAK (Alexandre), Bottrop (Allemagne), 10-07-10. — 26713 x 48—59.

MACOR (Remigio), Moruzzo (Italie), 08-09-11. 31013 x 47—11.

MAKAR (Tarasius), Hubicze (Pologne), 01-09-23. — 35117 x 47—57.

MALDERA (Savino), Corato (Italie), 07-03-08. — 31761 x 47—38.

MALDERA, née LEO, Corato (Italie), 22-10-10. — 31764 x 47—38.

MALIAN, née PAPAZIAN, Kady Keuy (Turquie), 26-07-11. — 28184 x 47—78.

MALIAN (Arthur), Tiflis (Caucase), 20-04-02. — 28184 x 47—78.

MALINI (Joseph), Wiechs (Allemagne), 11-09-24. — 35567 x 47—57.

MALTEMPI (Giuseppe), Antegnate (Italie), 04-04-99. — 36337 x 47—75.

MANCIONE (Cristophe), Naples (Italie), 14-11-01. — 46531 x 38—83.

MANDREA (Théodore), Rizziconi (Italie), 21-10-09. — 15531 x 40—83.

MANDREA, née MURDICA, Rizziconi (Italie), 07-10-08. — 15531 x 40—83.

MANGIONE, née TANDOI, Corato (Italie), 02-06-06. — 32334 x 47—38.

MANGIONE (Salvator), Corato (Italie), 22-01-98. — 32334 x 47—38.

MANTO (Fernando), Paesana (Italie), 27-01-29. — 31133 x 47—84.

MARANZANA, née CALLIGARO, Buia (Italie), 30-06-93. — 31538 x 47—54.

MARAÑZANA (Giombatta), Buia (Italie), 20-07-89. — 34538 x 47—54.

MARCATO (Norma), Borgoricco (Italie), 15-12-25. — 4576 x 48—75.

MARCINIAK, née KRUPA, Koryczyn (Pologne), 08-10-17. — 26420 x 47—63.

MARDINIAN (Garabed), Amassia (Turquie), 27-08-25. — 32379 x 47—75.

MAROLO (Dominico), Monteo Roero (Italie), 15-08-23. — 35876 x 47—16.

MAROLO (Augusto), Monteo Roero (Italie), 17-08-15. — 31612 x 47—16.

MARTINI, née ROSSI, Volpago (Italie), 05-11-04. — 7942 x 47—47.

MARTIN (Emilio), Esliva (Espagne), 23-01-97. — 31103 x 47—11.

MARTINEZ (Manuel), Yeste (Espagne), 02-09-14. — 36227 x 47—76.

MARTIN, née PASTERNAK, Lotowna (Pologne), 13-01-20. — 35496 x 47—03.

MARTINEZ (Angel), Velez Blanquo (Espagne), 01-12-01. — 36226 x 47—31.

MARTINEZ (Teodoro), Velez Blanco (Espagne), 01-04-99. — 33828 x 47—75.

MARTINELLI (Enrico), Lusevera (Italie), 15-06-25. — 31533 x 47—89.

MARTINELLO, née TONELLO, Tranquilla (Castillo), 03-05-02. — 31551 x 47—24.

MARTIN (Nicasio), Sestao (Espagne), 28-12-02. — 31345 x 47—11.

MARTIN (Luigi), Chions (Italie), 16-06-28. — 31495 x 47—47.

MARTINEZ (Pedro), Chirivel (Espagne), 13-03-26. — 30553 x 47—11.

MARTIN (Charles), Bruxelles (Belgique), 20-03-12. — 33508 x 46—75.

MARX (Jeanne), Sarreguemines (Moselle), 27-02-94. — 32026 x 47—57.

MARZI (Gino), Cadelbosco Sopra (Italie), 16-06-02. — 33511 x 47—38.

MARZI, née USAN, Novenia Vicentina (Italie), 22-07-05. — 33511 x 47—38.

MARZOUVANLIAN (Asvi), Kutahia (Turquie), 08-08-04. — 36277 x 47—13.

MARZOUVANLIAN, née ARAKELIAN, Kutahia (Turquie), 15-11-15. — 36277 x 47—13.

MASI (Albert), Bari (Italie), 14-05-09. — 33949 x 47—75.

MASLAK (Jean), Tovacov (Tchécoslovaquie), 27-06-26. — 30683 x 47—08.

MASSAROTTO (Alfonso), Istrana (Italie), 30-12-02. — 31719 x 47—38.

MASSAROTTO, née MANZINI, San Benedetto Po (Italie), 30-08-02. — 31719 x 47—38.

MATEO (Antoine), Fuensanta (Espagne), 05-09-19. — 32081 x 47—66.

MATEO (Henri), Dolorès (Espagne), 19-03-21. — 31903 x 47—11.

MATUSZEWSKI (Thadé), Borbeck (Allemagne), 05-01-09. — 26333 x 48—62.

MATUSZEWSKI, née WILK, Erkenschwick (Allemagne), 10-03-15. — 26333 x 48—62.

MAUCCI (Jules), Mulazzo (Italie), 20-06-93. — 34696 x 39—42.

MAVILIAN (Roupen), Nigde (Turquie), 15-01-97. — 27814 x 47—45.

MAVILIAN, née SIMON, Biesa (Espagne), 18-03-04. — 27814 x 47—45.

MAZAEV (Michailo), Krest (Russie), 12-08-98. — 35276 x 47—75.

MELIKIAN, née TOMBALIAN, Angora (Turquie), 03-02-06. — 36267 x 47—13.

MELIKIAN (Moucheghi), Bithis (Turquie), 26-05-03. — 36267 x 47—13.

MENARA, née PETERLIN, Laghi (Italie), 19-08-97. — 10908 x 47—47

MENARA (Frederico), Laghi (Italie), 16-05-93. — 10908 x 47—47.

MENARDI (Aldo), Spinetta Cuneo (Italie), 04-01-23. — 36096 x 47—13.

MENEGON, née PIERONI, Capannori (Italie), 17-08-26. — 26504 x 47—20.

MENEGON (Silvio), Comeglians (Italie), 13-03-24. — 26504 x 47—20.

MENGOLLI (Dorino), Chiavenna (Italie), 18-04-18. — 31944 x 47—73.

MERAYO (Higinio), Bembibre del Bierzo (Espagne), 04-10-13. — 36217 x 47—31.

MERLOTTI (Antoine), Castano Primo (Italie), 24-01-08. — 35367 x 47—57.

MERTENS (Charles), Bruxelles (Belgique), 22-07-05. — 36429 x 47—59.

MEZGER (Wilhem), Denkendorf (Allemagne), 01-10-05. — 30901 x 47—92.

MIGHIRDITCHIAN (Guchmes), Nallouhan (Turquie), 17-03-09. — 48423 x 38—71.

MIGLIORETTI (Louis), Masserano (Italie), 23-10-93. — 2879 x 39—44.

MILANOWSKI (Stanislas), Zegroniko (Pologne), 27-04-99. — 23086 x 47—82.

MILANOWSKI, née BORSCH, Herne (Allemagne), 11-11-08 — 23086 x 47—82.

MIOTTI (Jacques), Basiliano (Italie), 02-10-03. — 31212 x 47—75.

MIOTTI, née SABBADINI, Basiliano (Italie), 17-10-04 — 31212 x 47—75.

MIOLI (Ferdinand), Audun-le-Tiche (Moselle), 14-01-14. — 36308 x 47—75.

MOLIGNONI, née FINO, Melle (Italie), 20-02-98. — 30532 x 47—75.

MOLINA (Ginès), Lumbreras (Espagne), 10-03-25. — 31723 x 47—11.

MOLINS (Ana), Barcelone (Espagne), 20-04-93. — 35819 x 47—33.

MONTESI, née RAGNOTTI, Pergola (Italie), 09-09-06. — 14847×38—57.

MONTESI (Enrico), Pergola (Italie), 23-11-99. — 14847×38—57.

MONZANI (Luigi), Capriate San Gervasio (Italie), 04-10-07. — 35909×47—54.

MORALES (Clara), villa Général Mitre (Argentine), 07-03-23. — 25328×47—92.

MORENO (Antonio), Baza (Espagne), 07-06-29. — [illegible]×47—31.

MORGENSZTERN, née RUBIN, Weldzirz (Pologne), 05-10-96. — 29501×47—59.

MORICO (Anselmo), Castel del Monte (Italie), 01-04-16. — 32979×47—59.

MOURADIAN (Khatchik), Bardizag (Turquie), 18-07-97. — 30730×47—68.

MOURADIAN, née AVIAN, Ismid (Turquie), 02-10-05. — 30730×47—68.

MOUTCHIEFF (Dimitry), Rostow (Russie), 18-12-02. — 26899×46—71.

MOUTCHIEFF, née MAGNITSKY, Brest-Litowsk (Russie), 20-12-10. — 26899×46—71.

MULLAERT (Yves), Bruges (Belgique), 29-10-20. — 30213×47—70.

MUSTACCHIA (Rose), Tunis, 13-01-26. — 14989×47—91.

NAHABEDIAN (Sarkis), Palou (Asie Mineure), 05-10-06. — 12482×37—13.

NAHABEDIAN, née PARIGHIAN, Kharpout (Asie Mineure), 05-11-06. — 12482×37—13.

NAHAS (Louis), au Caire (Egypte), 06-11-26. — 29721×47—75.

NAPOLETANO (Adfredo), Naples (Italie), 02-03-07. — 34750×47—13.

NEGRO (Firmino), Pralungo (Italie), 30-05-08. — 27107×47—38.

NEGRO, née COPPA, Pralungo (Italie), 14-02-11. — 27107×47—38.

NERGUIZIAN (D'kran), Marache (Asie Mineure), 05-01-06. — 30328×47—38.

NERGUIZIAN, née NERGHIZIAN, Ourfa (Asie Mineure), 00-00-07. — 30328×47—38.

NERI (Donato), Gavarano (Italie), 03-04-03. — 27035×47—20.

NERI (François), San Agata (Italie), 27-07-97. — 22603×36—54.

NERI, née BIONDI, Audun-le-Tiche (Moselle), 27-12-00. — 22603×36—54.

NICOGHOSSIAN (Torosse), Sivri Hissar (Asie Mineure), 04-01-12. — 7350×38—13.

OCEPEK (François), Potok (Yougoslavie), 24-08-03. — 20725×33—57.

OCHEDZAN, née DZIUBA, Przywory (Pologne), 15-09-05. — 22506×47—59.

OCHEDZAN (Walenty), Sokolniki (Pologne), 17-11-02. — 22506×47—59.

OLIVIERI (Marius), Taggia (Italie), 08-06-05. — 30821×47—06.

ONGARO (Mario), Isola di Malo (Italie), 15-09-99. — 31173×47—75.

ORGEAS, née ROCHE, Mollières (Italie), 02-06-06. — 30061×47—73.

ORGEAS (Modeste), Solomiac (Italie), 21-08-04. — 30061×47—73.

ORTIZ (Eugenio), Nijar (Espagne), 25-08-12. — 35490×47—92.

ORTLEPP (Paul), Eisenach (Allemagne), 29-09-11. — 4824×30—68.

OWIECZKA (Max), Mniszkow (Pologne), 24-06-01. — 31576×47—75.

OWIECZKA, née SIROTA, Bykow (Pologne), 23-11-05. — 31576×47—75.

PAJARES (Richard), Fuentiduena (Espagne), 04-04-03. — 7840×35—76.

PALACI (Joseph), Villereal (Lot-et-Garonne), 25-08-96. — 17819×17—47.

PANDOLFO (Paul), Rios das Pedras (Brésil), 15-04-01. — 8674×36—57.

PANIZZA (Albin), Borgotaro (Italie), 20-01-91. — 32118×47—13.

PAPAZIAN (Vertanes), Constantinople (Turquie), 21-11-03. — 29727×47—75.

PARISE, née EMPIO, Cadrezatte (Italie), 15-05-12. — 32019×47—75.

PARISE (Bruno), Planezze (Italie), 12-10-07. — 32019×47—75.

PARMEGGIANI (Galileo), Cadigoro (Italie), 18-01-99. — 31270×47—75.

PAROLINI (Guido), Lanzada (Italie), 18-11-11. — 30813×47—68.

PAROLINI (Louis), Lanzada (Italie), 08-05-07. — 32271×47—68.

PAROLIN (Regina), Castelfranco (Italie), 28-08-25. — 31888×47—11.

PASIN (Giovanni), Pieve di Soligo (Italie), 12-10-25. — 33411×47—11.

PASSET (Jean), Pragelato (Italie), 29-04-05. — — 15398×35—78.

PASTORE (Luigi), Borgomanero (Italie), 06-05-88. — 20870×47—38.

PASTORE, née MALGAROLI, Paruzzaro (Italie), 14-01-90. — 20870×47—38.

PEDOT (Candido), Grumes (Italie), 24-08-24. — 35547×47—57.

PEGORARO (Giuseppe), Thienne (Italie), 10-08-89. — 14832×47—24.

PEGORARO, née COLOMBO, Villaverla (Italie), 01-05-91. — 14832×47—24.

PELASSA (Carlo), Moncalieri (Italie), 28-07-10. — 281×47—78.

PELIKANT (Guillaume), Gwozoziec (Pologne), 23-03-07. — 36327×46—04.

PELLEGRINI (Giuseppe), Pise (Italie), 21-10-04. — 31163×34—13.

PERAZZI (Arnold), Giarole (Italie), 23-06-88. — 35377×39—38.

PEREIRA (Fernandez-Manuel), Trute (Portugal), 30-06-11. — 36809×47—24.

PEREZ (Jacinto), Aguaviva (Espagne), 01-01-85. — 35017×47—12.

PEREZ, née CARCELERO, Aguaviva (Espagne), 05-11-84. — 35017×47—12.

PEREZ (José), Burgase (Espagne), 17-11-13. — 36297×47—65.

PEREZ, née MALFADA, Montolla (Italie), 16-10-25. — 19121×48—81.

PEREZ (Francisco), Penajoga (Espagne), 10-09-11. — 19121×48—81.

PERLETTI (Pierre), Borgonovo (Italie), 02-05-02. — 28897×46—75.

PERREAU, née PARISIAN, Salonique (Grèce), 24-03-24. — 36107×47—75.

PERRUCHINI (Jean), Mazzolini (Italie), 10-10-02. — 46917×45—70.

PERRUCHINI, née BELOTTI, Mazzolini (Italie), 26-08-02. — 46917×45—70.

PESENTI (Giosue), Sedrina (Italie), 28-12-92. — 35849×47—13.

PETRUSZKA (Srul), Toporow (Pologne), 04-01-06. — 22468×47—75.

PETRUSZKA, née FINGER, Toporow (Pologne), 26-09-08. — 22468×47—75.

PHILIPPOU, née ANGELOGLOU, Calymnas (Grèce), 29-06-09. — 36856×47—13.

PIAIA (Vittorio), San Tomaso (Italie), 02-11-01. — 36647×47—67.

PIAZZINI, née SIMONETTI, Firenzuola (Italie), 06-06-91. — 15269×47—13.

PIAZZINI (César), Firenzuola (Italie), 04-01-91. — 15269×47—13.

PICANO, née TROCCOLI, Itri (Italie), 15-09-92. — 34209×47—00.

PICANO (Sauveur), Formia (Italie), 25-12-86. — 34209×47—13.

PICATTI (Francesco), Coselle (Italie), 28-01-85. — 32359×47—75.

PICATTI, née FRANCO, Turin (Italie), 17-01-97. — 32359×47—75.

PIETR (François), Riemke (Wesphalie), 24-08-06. — 30113×47—31.

PIETRASIAK (Joseph), Angerminde (Allemagne), 13-08-27. — 31055×47—78.

PIOLI (Jean), Vesta d'Agna (Italie), 04-03-07 — 35766×47—52.

PIOLI, née TOSCHI, Ballone (Italie), 27-02-06. — 35766×47—52.

PIRAS (Salvator), Péronne-les-Binches (Belgique), 16-12-24. — 27606×47—13.

PISTONO (Luigi), Vestigne (Italie), 11-09-15. — 30466×47—38.

PIZZELLA (Anselme), Castellamare di Stabia (Italie), 18-07-29. — 10488×46—13.

PLUZNY (Joseph), Lodz (Pologne), 12-08-26. — 36776×47—75.

PODUBCIK, née SLADEK, Kopcany (Tchécoslovaquie), 22-06-99. — 29141×47—21.

PODUBCIK (Martin), Strani (Tchécoslovaquie), 10-08-93. — 29144×47—21.

PODYMA (Stanislas), Melkof (Allemagne), 20-11-17. — 13077×47—08.

POGGI (Amilcar), la Spezia (Italie), 13-09-90. — 29152×47—06.

POGGI, née RICCO, la Spezia (Italie), 11-08-92. — 29152×47—06.

POLESE (Domenico), Fontanafredda (Italie), 27-03-91. — 30733×47—47.

POLESE, née ZAGO, Ceggia (Italie), 18-04-96. — 30733×47—47.

POLOSECKI (Jules), Lomazi (Pologne), 15-06-09. — 22347×40—14.

PONTES, née DE SOUZA, Loule (Portugal), 10-08-02. — 31621×47—75.

PONTES (François), Loule (Portugal), 20-01-00. — 31621×47—75.

PORCERO (Jacques), Angiogna (Italie), 15-12-92. — 16386×47—05.

PORZIO (Giuseppe), Roasenda (Italie), 16-02-04. — 30604×47—75.

POSTADJIAN (Artaki), Sivri Hissar (Asie Mineure), 15-11-19. — 13123×47—75.

POURNIK (Ephraïm), Ismail (Bessarabie), 07-02-90. — 36579×47—75.

PREISS (Félix), Jagielnica (Pologne), 24-08-10. — 19798×48—75.

PROMETTI (Giovanni), Bergamo (Italie), 01-05-06. — 36499×47—31.

PROTTI (Marcel), Differdange (Luxembourg), 07-04-05. — 28213×47—54.

QUEMADA (Bernardo), San Sebastian (Espagne), 13-06-26. — 32091×47—75.

RADAS (Marko), Mrastovo (Yougoslavie), 01-01-23. — 31670×47—52.

RAMOS (Jean), Cuevas (Espagne), 02-06-19. — 31724×47—11.

RASQUIN (Jules), Grand-Asche (Belgique), 25-12-22. — 32217×47—66.

RAUSA (Archange), Armirino (Italie), 13-11-02. — 31703×47—93.

RAVASIO, née SALA, Ossanesga (Italie), 06-01-01. — 35317×47—75.

RAVASIO (Geremia), Paladina (Italie), 07-12-97. — 35317×47—75.

REIS (Joao), Fundao (Portugal), 06 07 06. — 19000×47—23.

REMIGI, née GAZZINI, Mori (Italie), 23-08-24. — 35546×47—47.

REMIGI (Demetrio), Porcia (Italie), 24-09-19. — 35546×47—47.

REMIGI, née BERTO, San Biagio (Italie), 04-07-21. — 31945×47—47.

REMIGI (Joseph), Porcia (Italie), 23-07-09. — 31945×47—47.

REQUENA (Eloy), Lietor (Espagne), 21-12-07. — 35569×47—34.

REQUENA, née GIL, Lietor (Espagne), 16-04-12. — 35569×47—34.

RESTELLI (Pierre), Rodero (Italie), 14-04-29. — 6152×48—25.

RESTELLI (Aquilino), Rodero (Italie), 14-04-29. — 7791×48—25.

RITTERSHOFER (Hélène), Strasbourg (Bas-Rhin), 20-02-06. — 32163×32—67.

RIVA (Jean), Ponte Canavese (Italie), 19-12-03. — 12347×33—83.

RIZZON (Antoine), Cismon del Grappa (Italie), 12-08-08. — 26256 x 48—38.

RODRIGUEZ (Félicien), Nava de Arevalo (Espagne), 20-10-23. — 24536 x 48—08.

RODRIGUEZ (Nicolas), Coria (Espagne), 10-09-95. — 28096 x 47—33.

RODRIGUEZ, née SANCHEZ, Coria (Espagne), 05-01-98. — 28096 x 47—33.

RODRIGUE (Giuseppe), Andrinople (Turquie), 15-03-14. — 17226 x 46—95.

RODRIGUEZ, née IVALDI, Vercelli (Italie), 17-03-09. — 31424 x 47—13.

RODRIGUEZ (Juan), Cuevas (Espagne), 08-01-10. — 31424 x 47—13.

ROLLA (Léon), Recklinghausen (Allemagne), 10-04-21. — 31834 x 47—59.

ROMERO (François), Pontones (Espagne), 22-08-22. — 31734 x 47—11.

ROSENBERG (Ludovic), Simleul (Roumanie), 15-01-08. — 36537 x 38—75.

ROSENFELD, née Vulfarts, Liefraja (Lettonie), 06-03-08. — 31550 x 47—75.

ROSENFELD (Constantin), Simolensk (Russie), 28-05-08. — 31550 x 47—75.

ROSOLIN (Alfred), Preganziol (Italie), 17-12-20. — 31628 x 47—24.

ROSSETTI (Joseph), Plaisance (Italie), 27-08-19. — 30335 x 47—31.

ROSSO (Antoine), Osoppo (Italie), 19-07-08. — 13435 x 40—13.

ROSSO, née COSANI, Osoppo (Italie), 04-11-10. — 13435 x 40—13.

ROTONDO (Francesco), Roccadevandro (Italie), 19-07-07. — 49035 x 45—12.

ROULPH (Pierre), Pontechianale (Italie), 26-05-94. — 29689 x 38—84.

ROVIRA, née BROTO, Perpignan (Pyrénées-Orientales), 21-03-89. — 31758 x 47—66.

ROZENBAUM (Israël), Lodz (Pologne), 25-08-05. — 29935 x 47—75.

ROZENBLUM (Moszek), Kolebul (Pologne), 21-05-04. — 29258 x 47—75.

ROZENBLUM, née AJZENBERG, Maciejewicz (Pologne), 15-01-06. — 29258 x 47—75.

ROZENBAUM, née ALTMAN, Krasnik (Pologne), 01-03-06. — 29935 x 47—75.

RUBIO (Alfred), Cuidad (Espagne), 02-03-03. — 11894 x 48—51.

RUFF, née REICH, Szickzo (Hongrie), 23-07-10. — 32339 x 47—75.

RUFF (Sandor), Budapest (Hongrie), 04-07-98. — 32339 x 47—75.

RUFFINO (Félix), Coazze (Italie), 07-09-16. — 36637 x 47—30.

RUIZ (David), Sucina (Espagne), 29-12-98. — 1921 x 46—38.

RUIZ, née RUIZ, Cartagène (Espagne), 17-03-03. — 1921 x 46—38.

RUTILI (François), Spoleto (Italie), 16-08-88. — 22760 x 38—57.

RUTILI, née TACCHI, Spoleto (Italie), 07-08-94. — 22760 x 38—57.

RUZZENE (Eugenio), Verona (Italie), 18-01-24. — 21797 x 47—15.

SAAL (Engelbert), Grossrosseln (Sarre), 22-02-27. — 35096 x 47—57.

SABAT (Enrique), Las Corts (Espagne), 07-04-94. — 36879 x 47—30.

SABBADINI (Sante), Precenicco (Italie), 20-03-13. — 30070 x 47—54.

SABSAI (Mathieu), Kherson (Russie), 16-03-96. — 6910 x 37—75.

SACHER (Edouard), Radesow (Tchécoslovaquie), 08-07-03. — 30673 x 47—68.

SAHAKIAN (Ghazaras), Cesaree (Turquie), 06-01-14. — 42179 x 45—13.

SAKTREGER, née SZAPIRA, Varsovie (Pologne), 21-06-98. — 31962 x 47—75.

SALEMBIER (Aurèle), Belleghem (Belgique), 19-11-06. — 49128 x 45—59.

SALVADORI (Floravente), Bolone (Italie), 04-10-01. — 36216 x 47—39.

SALVADORI, née BONADENI, Almenno (Italie), 29-07-03. — 36216 x 47—39.

SALVI (Louis), Vinneuf (Yonne), 13-05-03. — 28819 x 24—77.

SANCHEZ (Salvador), Malaga (Espagne), 16-06-22. — 35487 x 47—63.

SANCHEZ (Francisco), Almeria (Espagne), 09-08-26. — 35968 x 47—92.

SANFELIX (Miguel), Belgida (Espagne), 02-12-17. — 19931 x 47—92.

SANJOAQUIN (Manuel), Ricla (Espagne), 28-11-03. — 28519 x 33—07.

SARKISSIAN, née KENDOYAN, Tchansanjok (Turquie), 25-03-04. — 36559 x 47—13.

SBIRRAZZUOLI (Joseph), Tuoro (Italie), 19-06-10. — 16636 x 40—83.

SBIRRAZZUOLI, née VIGLIONE, Roccaforte (Italie), 20-05-12. — 16636 x 40—83

SBRALETTA, née FABIANI, Bevagna (Italie), 12-12-06. — 36806 x 47—57.

SCHACHMANN (Bela), Belgrade (Yougoslavie), 16-08-06. — 3643 x 38—38.

SCHMIDT (Gottfroy), Allmendshoffen (Allemagne), 22-02-12. — 30787 x 47—68.

Schneider (François), Fôves (Moselle), 24-12-02. — 25234 x 25—57.

SCHOPS (Léon), Huls (Allemagne), 09-05-11. — 19300 x 47—59.

SCHOPS, née KOSKA, Steele (Allemagne), 09-10-11. — 19300 x 47—59.

SCHVETZ (Jacob), Katchavatoe (Russie), 15-05-92. — 18474 x 35—69.

SCHVETZ, née CHAPOCHNIK, Teplik (Russie), 11-05-96. — 18474 x 35—69.

SCUBLA (Ernest), Attimis (Italie), 19-01-12. — 31836 x 47—71.

SCUDELARI (Girolamo), Tremosine (Italie), 03-07-30. — 23121 x 48—36.

SEDEVCIC, née VALANTIC, Gargaro (Italie), 08-01-93. — 19446 x 47—57.

SEGOVIA (Juste), Lanzahita (Espagne), 02-11-01. — 33451 x 47—51.

SEGOVIA, née CORRUCHANO, Lantajita (Espagne), 23-11-03. — 33451 x 47—51.

SEMERDJIAN (Ohannes), Brousse (Asie-Mineure), 09-03-20. — 31040 x 47—75.

SEMERDJIAN, née KARADJIAN, Souleune (Asie Mineure), 00-00-23. — 31040 x 47—75.

SERAPIGLIA (Donato), Sora (Italie), 15-02-00. — 31381 x 39—78.

SERIKOFF (Grégoire), Kharkoff (Russie), 25-01-03. — 35969 x 47—42.

SERIKOFF, née MABILLARD, Chalais (Suisse), 08-12-14. — 35969 x 47—42.

SERRANO, née ALIAGA, Librilla (Espagne), 29-04-08. — 31902 x 47—30.

SERRANO (José), Cuevas (Espagne), 10-03-05. — 31902 x 47—30.

SETRAKIAN, née GARABEDIAN, Keghi (Asie Mineure), 00-00-09. — 4497 x 47—42.

SETRAKIAN (Krikor), Keghi-Erzeroum (Asie Mineure), 00-00-01. — 4497 x 47—42.

SEVDAYAN (Abraham), Magnesie (Turquie), 08-04-04. — 7171 x 47—75.

SIGURO (Enso), San-Martino (Italie), 08-12-27. — 30971 x 47—75.

SIDEROPOULOS (Philippe), Kelveric (Turquie), 12-05-93. — 48076 x 36—77.

SIDEROPOULOS, née KOTTAS, Menemen (Turquie), 08-09-95. — 48076 x 36—77.

SIGAL (Henri), Daraban (Roumanie), 02-02-99. — 29561 x 47—06.

SILNY (Jan), Kazimierow (Pologne), 23-03-21. — 31542 x 47—52.

SIMONET (Juan), Alaro (Espagne), 05-11-18. — 35986 x 47—15.

SIMONI (Aldo), Migliarina (Italie), 30-07-20. — 28672 x 47—54.

SLOIM (Emile), Botosani (Roumanie), 00-00-92. — 19255 x 46—75.

SLOIM, née SPITER, Odoberli (Roumanie), 04-08-98. — 19255 x 46—75.

SMOJVER (Guido), Fiume (Italie), 15-06-21. — 29560 x 47—25.

SNELLA (Edwin), Schmidthorst (Allemagne), 14-08-09. — 26155 x 48—62.

SNELLA, née IDZIKOWSKI, Kossowo (Pologne), 16-01-12. — 26155 x 48—62.

SOBCZAK (Bronislas), Lowiczek (Pologne), 20-12-06. — 28769 x 47—44.

SOLTYS (Michel), Kupoze (Pologne), 22-11-03. — 31832 x 47—76.

SOTIRIOU (Irène), Calymnos (Grèce), 28-10-14. — 36236 x 47—13.

SREDNICKI, née GURMAN, Varsovie (Pologne), 14-01-09. — 36106 x 47—75.

STAHN (Edouard), Strasbourg (Bas-Rhin), 23-09-06. — 32811 x 47—67.

STAMFORT (Arthur), Stemmen (Allemagne), 19-09-04. — 22363 x 37—75.

STAMFORT, née POPS, Leipzig (Allemagne), 12-07-10. — 22363 x 37—75

STANZANI (Robert), Albeuve (Suisse), 27-04-03. — 28771 x 47—75.

STARCZEWSKI (Edouard), Gerthe (Allemagne), 24-02-15. — 26961 x 48—62.

STARCZEWSKI, née PATELSKI, Buer Hassel, 14-06-18. — 26961 x 48—62.

STASIAK (Joseph), Kowale (Pologne), 28-02-13. — 35676 x 47—77.

STASIAK, née LESNIAK, Dameroun (Allemagne), 09-12-17. — 35676 x 47—77.

STEFANI (Maria), Ronco Canale San Boro (Italie), 09-01-18. — 8714 x 46—38.

STEFANI (Alfredo), Prato Carnico (Italie), 22-08-01. — 31924 x 47—76.

STORTI (Martino), Trissino (Italie), 05-08-14. — 36709 x 47—47.

STOS (Joseph), Katy (Pologne), 08-11-11. — 35857 x 47—87.

STOS, née GIBKA, Jawor (Pologne), 19-07-15. — 35857 x 47—87.

STRUGALA (Casimir), Wanne (Allemagne), 20-02-18. — 26333 x 48—62.

STUHLBACH (Baruch), Przemysl (Pologne), 14-10-99. — 25531 x 47—38.

STUMPF (Emerence), Assamstadt (Allemagne), 17-09-92. — 36736 x 47—67.

SUTKOWSKI (Casimir), Boguschin (Pologne), 20-02-11. — 26707 x 48—59

SUTKOWSKI, née KUPCZYK, Zygmuntow (Pologne), 03-10-20. — 26707 x 48—59.

SUTT, née GUZICKI, Hamborn (Allemagne), 18-12-12. — 37207 x 35—62.

SUTT (Stanislas), Krotoszyn (Pologne), 02-04-01. — 37207 x 35—62.

SZCZERBA (Etienne), Lacko (Pologne), 01-06-01 — 30111 x 47—75.

SZCZERBA, née HUDYMA, Burkanow (Pologne), 18-10-01. — 30111 x 47—75.

SZTAJN (Chaïm), Bychawa (Pologne), 13-01-97. — 11421 x 48—75.

SZTAJN, née SOBOL, Krosnik (Pologne), 06-11-04. — 11421 x 48—75.

TAIS (Bruno), Martiniana Po (Italie), 17-07-27. — 36826 x 47—13.

TAKLENDER (Emile), Lublin (Pologne), 12-01-07. — 16036 x 31—75.

TAKLENDER, née GORDONAS, Wilna (Pologne), 14-08-13. — 16036 x 31—75.

TAMBELLA (Emilio), Cuvio (Italie), 30-09-00. — 35678 x 47—90.

TAMBELLA, née DEL FABBRO, Osoppo (Italie), 28-01-01. — 35678 x 47—90.

TARJUS, née KOSTYK, Kamionky (Pologne), 30-09-22. — 32423 x 47—02.

TARRASO (Jean), Albaida (Espagne), 01-06-03. — 36197×47—66.

TATARIS, née AIZIMIDAKIS, Smyrne (Turquie), 15-05-09. — 28880×47 75.

TATARIS (André), Smyrne (Turquie), 01-10-99. — 28880×47—75.

TCHATALIAN (David), Sivri Hissar (Turquie), 02-11-97. — 22852×40—72.

TCHATALIAN, née KARAYAN, Istamboul (Turquie), 02-07-09. — 22852×43—72.

TCHETYRKINE (Georges), Vladimirskoe (Russie), 18-04-01. — 53162×38—63.

TETAR (Fernando), Buenos Ayres (Argentine), 24-11-90. — 15706×47—13.

THOMAS (Alice), Bucarest (Roumanie), 09-10-09. — 4160×48—87.

TIBA (Sassan), Téhéran (Perse), 22-12-04. — 31253×47—75.

TIRAMANI (Maria), Morfasso (Italie), 11-02-20. — 31954×47—75.

TOLSAU (Emilie), Esterri de Aneu (Espagne), 23-02-11. — 3919×40—31.

TOMAS (Consuelo), Santiago (Espagne), 12-09-02. — 31665×47—11.

TOMAS, née GUILLEN, Carthagène (Espagne), 29-11-02. — 31665×47—11.

TOME (Marc), Balaguer (Espagne), 18-03-28. — 30853×47—81.

TONEGUZZO (Mario), Cordovado (Italie), 06-08-20. — 26278×48—62.

TONET (Pierre), Revine Lago (Italie), 03-10-87. — 31221×47—13.

TONIAL, née BESSEGA, Sarone de Caneva (Italie,) 16-11-05. — 31051×47—78.

TONIAL (Giovanni), Caneva (Italie), 20-12-03. — 31051×47—78.

TORKOMIAN (Onnik), Aflon Kara (Asie Mineure), 07-12-08. — 23221×48—78.

TOROSSIAN (Sahak), Andrinople (Turquie), 01-01-00. — 21937×47—79.

TOROSSI (Jean), Sedegliano (Italie), 02-01-08. — 33929×46—27.

TORRES (José), Barasona (Espagne), 24-12-99. — 35578×47—13.

TORRES (Gines), Mazarron (Espagne), 15-09-04. — 36056×47—83.

TORRES, née ALVAREZ, Zaratan (Espagne), 23-03-05. — 35578×47—13.

TORSOLI (Yvo), San Remo (Italie), 04-08-25. — 30786×47—31.

TOSONI, née BORTOLASSI, Lestano di Sequalo (Italie), 26-12-03. — 35877×47—46.

TOSONI (Gio), Clauzetto (Italie), 01-11-02. — 35877×47—46.

TRABATTONI (Eligio), Saregno (Italie), 27-09-92. — 407×37—75.

TRABATTONI, née DELL ORTO, Seregno (Italie), 05-09-00. — 407×37—75.

TRACHTENBERG (Juda), Lublin (Pologne), 17-01-96. — 36909×47—75.

TRENTO (Guido), Campo San Martino (Italie), 19-06-22. — 33811×47—24.

TRENTO, née AGONI, Campo San Martino (Italie), 24-04-25. — 33811×47—24.

TROMBETTA (Armando), Isola del Liri (Italie), 20-05-25. — 36458×47—69.

ISALIKIAN (Dickran), Arabkir (Asie Mineure), 00-00-91. — 31736×47—13.

ISALIKIAN, née STEPANIAN, Ouchak (Turquie), 00-00-96. — 31736×47—13.

TUBARO (Raimondo), Pozzuolo del Friuli (Italie), 12-09-04. — 34710×47—38.

TUFENKDJIAN, née MIRIDJIAN, Tokat (Asie Mineure), 05-05-11. — 30053×47—13.

TUFENKDJIAN (Garabed), Ak Chekir (Asie Mineure), 00-00-04. — 30053×47—13.

ULATOWSKI (Antoine), Recklinghausen (Allemagne), 09-05-22. — 41562×45—62.

ULATOWSKI, née MOTALA, Galewo (Pologne), 17-06-22. — 41562×45—62.

ULEZALKA (Moszek), Zloczew (Pologne), 07-03-07. — 4613×47—75.

VALERO (Antoine), Orihuela (Espagne), 28-02-28. — 29951×47—30.

VAN HERPE (Emile), Moen (Belgique), 13-05-04. — 32024×47—59.

VAN HOOF (Lucien), Duffel (Belgique), 11-07-23. — 32942×47—69.

VAN POUCKE (André), Oostcamp (Belgique), 11-11-00. — 33889×47—60.

VAN POUCKE, née NEYRINK, Ichtegen (Belgique), 25-08-06. — 33889×47—60.

VANDERHEYDEN (Joseph), Courcelles (Belgique), 19-12-05. — 35776×47—59.

VANHAELEN (Huguette), Woluwe-Saint-Lambert (Belgique), 06-09-24. — 9326×48—69.

VANKEYMEULEN (Franciscus), Gand (Belgique), 19-01-89. — 26350×48—62.

VELICHI, née TAUZOWICZ, Bedzin (Pologne), 11-08-07. — 28703×47—75.

VELICHI (Sander), Stolniceni (Roumanie), 05-06-05. — 28703×47—75.

VERRECCHIA, née TODISCO, Vallerotonda (Italie), 10-03-91. — 8890×33—75.

VERSCHAEVE (Cyriel), Ghistelles (Belgique), 21-08-10. — 51506×36—62.

VERSOLATO (Floravanti), Rivignano (Italie), 11-01-02. — 30721×47—31.

VERSOLATO, née FASAN, Morsano (Italie), 17-12-07. — 30721×47—31.

VIKELAS (Nicolas), Constantinople (Turquie), 12-01-95. — 16051×29—78.

VILCHEO (José), Bela Grenada (Espagne), 14-03-15. — 30150×47—70.

VINAS (Vicente), Jabarrella (Espagne), 27-10-08. — 36256×47—64.

VISINTAINER (Giovanni), Ospedaletto (Italie), 06-07-96. — 31383×47—14.

VOLA (Dalmazzo), Roccavione (Italie), 11-06-10. — 31922×47—30.

VOLA, née GIORDANO, Nice (Alpes-Maritimes), 24-06-12. — 31922×47—30.

WACHSKERZ (Heinz), Berlin (Allemagne), 19-10-23. — 29058×47—75.

WAJCMAN (Hélène), Bruxelles (Belgique), 24-12-24. — 32473×47—75.

WASILEWSKI (Constantin), Jankowcy (Pologne), 01-07-02. — 36109×47—62.

WASILEWSKI, née PIETRUCIK, Rakow (Pologne), 16-05-07. — 36109×47—62.

WAWRUCH (Casimir), Surpason (Pologne), 01-11-25. — 33360×47—24.

WEGLOWSKI, née SAIK, Romaniwka (Pologne), 14-03-01. — 31752×47—02.

WEGLOWSKI (Adam), Werynia (Pologne), 31-12-98. — 31752×47—02.

WEISSBERG, née KLAJNMAN, Lodz (Pologne), 15-12-05. — 32382×47—75.

WIBAUT (Henri), Lamain (Belgique), 06-08-99. — 29284×47—59.

WICHER, née WAJNTAL, Varsovie (Pologne), 04-07-06. — 16190×48—75.

WICHER (Abraham), Karczew (Pologne), 12-09-00. — 16190×48—75.

WINCELBERGER, née WINZELBERGER, Kosice (Sloven), 23-10-27. — 19660×47—69.

WINCELBERGER (Chaim), Nowy-Sacz (Pologne), 26-01-12. — 19660×47—69.

WISLOSKI (Jean), Serednica (Pologne), 29-07-01. — 31631×47—52.

WISLOSKI, née ZARCIAK, Serednica (Pologne), 12-07-05. — 31631×47—52.

WITKOWSKI (Wladislaw), Kalisz (Pologne), 08-10-22. — 33751×47—57.

WITTEK (Jean), Rotthausen (Allemagne), 01-03-12. — 26753×48—62.

WITTEK, née NOWACKI, Recklinghausen (Allemagne), 17-10-18. — 26753×48—62.

WLODARCZYK (Stanislas), Sarnki (Pologne), 26-09-28. — 26221×48—62.

WYSOCKI (Stanislas), Holsterhausen (Allemagne), 11-10-07. — 25726×48—62.

WYSOCKI, née SMALA, Rauxel (Allemagne), 05-05-13. — 25726×48—62.

XELURAS, née CAMPAERI, Calymnos (Frèce), 01-01-01. — 26312×47—13.

XELURAS (Nicolas), Calymnos (Grèce), 04-12-94. — 26312×47—13.

YEFESSE, née JAKAR, Constantinople (Turquie), 01-08-09. — 35667×47—75.

YOLOJOGLOU (Constantin), Constantinople (Turquie), 15-03-00. — 26296×37—75.

YOLDJOGLOU, née MICROPOULOS, Arravissa, 23-10-06. — 26296×37—75.

YUYUDJIAN (Georges), Angora (Turquie), 24-04-94. — 27904×47—76.

ZAJAC (Jean), Buchoice (Pologne), 29-05-25. — 31545×47—51.

ZANOLIN (Santo), Aviano (Italie), 31-10-95. — 28326×46—31.

ZANOLIN, née ODERIO, Caravino (Italie), 04-06-96. — 28326×46—31.

ZANOTTI, née FERRINI, Santino (Italie), 03-06-94. — 35806×47—12.

ZANOVELLO (Santo), Pernumia (Italie), 02-11-99. — 29655×47—79.

ZANOVELLO, née NARDIN, Padoue (Italie), 15-05-02. — 29655×47—79.

ZANUTTO (Mario), St. Daniele (Italie), 19-12-12. — 30361×47—12.

ZARLOWSKI (Eugène), Dobrow (Pologne), 12-07-22. — 34098×47—55.

ZAVAGNO (Antonio), Spilimbergo (Italie), 08-07-01. — 35447×47—59.

ZAVAGNO, née VOLPATTI, St. Giorgio (Italie), 18-06-02. — 35447×47—59.

ZELI (Angelo), Vergobbio (Italie), 06-10-17. — 29036×47—32.

ZOSI (Guy), Brissago (Italie), 21-09-02. — 18026×40—51.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

BERGE, née VIVES, Merens (Ariège), 20-06-06 — 31645×47—09.

CINELLI, née JUVIGNY, Clichy (Seine), 15-01-07. — 11351×46—78.

CORTESI, née JACQUEMARD, Arbois (Jura), 04-03-96. — 1891×07—78.

DE COEN, née AUBIAT, Auzeville (Meuse), 27-01-91. — 31234×47—75.

DE TROY, née LEFEVRE, le Havre (Seine-Inférieure), 19.08-07. — 20145×47—78.

DERACKERE, née YSEBAERT, Roubaix (Nord), 11.02-84. — 30123×47—62.

CLERICI, née SAUNIER, Constantine, 01-02-08, — 10999×34—93.

FAGUE, née BAJULAZ, Chamonix (Haute-Savoie), 08-05-96. — 48943×35—74.

FARREZYN, née GIRONS, le Croisic (Loire-Inférieure), 31.07-03. — 2665×23—75.

FORMEL, née GREVISSE, Saulxures (Vosges), 23-02-70. — 30917×47—88.

GOMEZ, née BARBERAN, Lacrouzette (Tarn), 23-12-03. — 22075×47—34.

HECHT, née BERGER, Londres (Angleterre), 15-03-05. — 13707×32—75.

LEI RAVELLO, née BOUTIN, Epinouze (Drôme), 08-03-11. — 26613×47—38.

LUDENA, née GARCIA, Hoya Gonzalo (Espagne), 13-09-05. — 30476×37—30.

MANCIONE, née KERCOFF, Moscou (Russie) 30-05-04. — 46531×38—83.

MAUCCI, née GIOVANACCI, Issoire (Puy-de-Dôme), 01-07-00. — 34696×39—42.

MIGLIORETTI, née GAUTIER, Isse (Loire-Inférieure), 05-05-03. — 2879×39—44.

MOLITOR, née MOUQUET, Arques-la-Bataille (Seine-Inférieure), 05-03-76. — 21853×47—78.

ORSINI, née ORSINI, Saint-Celerin (Sarthe), 18-12-94. — 31224×47—75.

PERAZZI, née PASCAL, Rencurel (Isère), 16-10-95. — 35377×39—38.

PIERARD, née CARTRON, Migre (Charente-Maritime), 25-09-85. — 30165×47—75.

QUARTIER, née VAUCELLE, Ville-aux-Dames (Indre-et-Loire), 12-05-99. — 29527×47—62.

RIBERA, née SOLDANO, Marseille (Bouches-du-Rhône), 09-11-67. — 13399×47—13.

VAN HERPE, née LETIENNE, Coutiches (Nord), 08-11-06. — 32021×47—59.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

ALMOSNINO (Claude), Grisy-Suisnes (Seine-et-Marne), 21-01-40. — 6170×40—75.

AMICI (Lucien), Marsaglia (Italie), 06-08-28. — 31980×47—06.

ANDRICH (Eliane), Lyon (Rhône), 05-06-41. — 29776×47—69.

BASSO (Guiseppe), Bergerac (Dordogne), 28-06-34. — 35858×47—24.

BASSO (Carlino), Cunèges (Dordogne), 09-09-36. — 35858×47—24.

BERTOCCHI (Angelo), Cividate (Italie), 15-12-28. — 26385×16—88.

BIERLA (Stanislawa), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 29-10-45 — 41566×45—62.

BORGHINO (Jeannine), Aix (Bouches-du-Rhône), 10-09-41. — 35016×47—13.

BORGHINO (Marie), Aix (Bouches-du-Rhône), 16-01-44. — 35016×47—13.

BOVE (Lucienne), Dijon (Côte-d'Or), 12-03-12. — 31814×47—21.

CARILLO (Emilio), Novelda (Espagne), 15-01-29. — 25379×47—13.

CARRARO (Adolfo), Montréal (Gers), 11-10-11. — 28960×47—32.

CARRARO (Yves), Castelnau-d'Auzan (Gers), 21-05-43. — 28960×47—32.

CASEROTTO (Olga), Saint-Denis-en-Bugey (Ain), 26-05-29. — 31713×47—01.

CASEROTTO (Graziella), Belley (Ain), 18-02-32. — 31713×47—01.

CIONI (Giovanni), Calcinaia (Italie), 16-07-28. — 36148×47—13.

CIONI (Jeanne), Fontvieille (Bouches-du-Rhône), 29-11-35. — 36148×47—13.

CIONI (Eliane), Fontvieille (Bouches-du-Rhône), 22-01-39. — 36148×47—13.

COMAZZI (Raymond), Moyeuvre (Moselle), 31-08-29. — 27562×38—57.

COMAZZI (Anne), Clouange (Moselle), 17-10-32. — 27562×38—57.

COMAZZI (Joseph), Clouange (Moselle), 10-01-38. — 27562×38—57.

COMAZZI (Henri), Beuvange (Moselle), 19-11-42. — 27562×38—57.

COMAZZI (Françoise), Clouange (Moselle), 22-02-31. — 27562×38—57.

COPPA (Nelly), Andorno (Italie), 02-01-28. — 32453×47—38.

CORBELLI (Jean), Hayange (Moselle), 25-01-46. — 35106×17—57.

D'ANDREIS (Armand), Codroipo (Italie), 01-10-30. — 36046×47—45.

D'ANDREIS (Bruno), Orléans (Loiret), 18-11-34. — 36046×47—45.

D'ANDREIS (Ginette), Orléans (Loiret), 25-01-38. — 36046×47—45.

D'ANDREIS (Giorgio), Orléans (Loiret), 25-01-41. — 36046×47—45.

DACORSI (Eliane), Eydens (Isère), 19-09-42. — 36769×47—38.

DACORSI (Rita), Naples (Italie), 19-12-31. — 36769×47—38.

DACORSI (Vincenza), Eydens (Isère), 04-05-33. — 36769×47—38.

DACORSI (Philippe), Eydens (Isère), 10-12-35. — 36769×47—38.

DACORSI (Jean), Eydens (Isère), 17-03-38. — 36769×47—38.

DACORSI (Marie), Eydens (Isère), 06-08-10. — 36769×47—38.

DELGADO (Madeleine), Ramous (Basses-Pyrénées), 18-02-33. — 31652×77—64.

DEPREEU (Nicole), Lille (Nord), 15-09-34. — 27711×47—59.

Eisenkraft (Edith), Wiesbaden (Allemagne), 18-04-29. — 31603×47—69.

FADELLI (Alain), Mirande (Gers), 01-03-43. — 31473×47—32.

FERNANDEZ (Arvor), Labastide (Tarn), 01-11-34. — 31601×47—81.

FERNANDEZ (Ebernia), Labastide (Tarn), 09-05-36. — 31601×47—81.

FERNANDEZ (Michel), Castres (Tarn). — 03-03-40. — 31601×47—81.

FINA (Jacqueline), Paris (14e), 29-01-44. — 27215×47—75.

FINA (Madeleine), Paris (14e), 17-05-40. — 27215×47—75.

FRANCHI (Anne), Compiano (Italie), 09-10-34. — 16334×48—67.

FRANCHI (Eliana), Compiano (Italie), 14-01-37. — 16334×48—67.

FRANCHI (Nella), Compiano (Italie), 30-11-31. — 16334×48—67.

FRANCHI (René), Compiano (Italie), 20-09-39. — 16334×48—67.

FRANCHI (Georges), Strasbourg (Bas-Rhin), 01-08-43. — 16334×48—67.

FULOP (Françoise), Lacaune (Tarn), 23-06-43. — 45395×38—75.

FULOP (Jean), Paris (9e), 06-09-46. — 45395×38—75.

GAILLARD (Jean), Besançon (Doubs), 19-10-33. — 21294×39—39.

GAILLARD (Juliette), Besançon (Doubs), 01-08-29. — 21294×39—39.

GAILLARD (Marie), Besançon (Doubs), 27-12-31. — 21294×39—39.

GONZALEZ (Marcel), Alès (Gard), 16-09 47. — 25889×48—30.

GONZALEZ (Marie-Louise), Alès (Gard), 11-02-40. — 25889×48—30.

HUMPICH (Edouard), Kingersheim (Haut-Rhin), 04-04-41. — 25769×48—68.

JAGER (Astrid), Creutzwald (Moselle), 22-06-36 — 35126×47—57.

JAGER (Sonja), Creutzwald (Moselle), 02-06-39 — 35126×47—57.

JAGER (Ingeborg), Creutzwald (Moselle), 27-01-42. — 35126×47—57.

KAHARIAN (Marie), Saint-Etienne (Loire), 20-12-15. — 35066×47—42.

KAHARIAN (Danielle), Saint-Etienne (Loire), 15-12-43. — 35066×47—42.

KLIENTOVSKY (Katia), Grenoble (Isère), 05-01-47. — 3931×49—38.

KORPYS (Joséphine), Lens (Pas-de-Calais), 23-02-38. — 26248×48—62.

KOWALSKI (Jeanne), Audun-le-Tiche (Moselle), 11-11-12. — 30893×47—86.

KRAJNA (Lucie), Liévin (Pas-de-Calais), 15-09-45. — 35107×47—62.

KRAJNA (Christiane), Liévin (Pas-de-Calais), 06-11-46. — 35107×47—62.

KRAWCZYK (Stéphanie), Liévin (Pas-de-Calais), 23-06-43. — 34660×47—62.

KRAWCZYK (Jean), Liévin (Pas-de-Calais), 25-05-45. — 34660×47—62.

KUSINSKI (Czeslas), Dancourt (Somme), 20-05-38. — 35958×47—80.

KUSINSKI (Hendryk), Dancourt (Somme), 16-11-43. — 35958×47—80.

LADWIG (Jean), Bischwiller (Bas-Rhin), 25-03-47. — 8153×48—67.

LADWIG (Doris), Bischwiller (Bas-Rhin), 06-09-44. — 23102×47—67.

LADWIG (Georges), Bischwiller (Bas-Rhin), 07-06-39. — 8153×48—67.

LADWIG (Walter), Bischwiller (Bas-Rhin), 26-06-38. — 8153×48—67.

LECZYNSKI (Bernard), Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais), 03-07-40. — 26661×48—62.

LECZYNSKI (Eugène), Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais), 23-09-46. — 26661×48—62.

LETOVANEC (Joseph), Dortmund (Allemagne), 26-03-11. — 5898×40—08.

LOCATELLI (Armando), Bedulita (Italie), 21-01-30. — 35817×47—75.

LOCATELLI (Sylviane), Paris (12e), 12-03-40. — 35817×47—75.

LOPEZ (Josiane), Saint-Couat-d'Aude (Aude), 20-01-40. — 32302×47—11.

LOPEZ (René), Saint-Couat-d'Aude (Aude), 28-09-38. — 32302×47—11

LOPEZ (Marcel), Saint-Couat-d'Aude (Aude), 05-10-35. — 32302×47—11.

LOPEZ (Paul), Saint-Couat-d'Aude (Aude), 05-11-33. — 32302×47—11

LOPEZ (Robert), Saint-Couat-d'Aude (Aude), 02-08-32. — 32302×47—11.

LORBER (Irène), Pau (Basses-Pyrénées), 16-07-42 — 12098×48—76.

MACIEJEWSKI (Jacques), Fromelennes (Ardennes), 09-06-45. — 28972×46—08.

MALDERA (Anna), Grenoble (Isère), 12-07-45. — 31761×47—38.

MALDERA (Joseph), Grenoble (Isère), 21-03-47. — 31761×47—38.

MARANZANA (Marie-Yolande), Jeandelaincourt, 21-01-28. — 31538×47—54.

MARANZANA (Denise), Jeandelaincourt, 15-05-31. — 31538×47—54.

MARTINI (Tarcisio), Volpago (Italie), 07-10-29. — 7912×47—47.

MARTINI (Chelia), Rouquette (Dordogne), 25-10-31. — 7912×47—47.

MARTINI (Joseph), Rouquette (Dordogne), 13-05-36 — 7912×47—47.

MARTINI (Antoinette), Rouquette (Dordogne), 15-02-38. — 7912×47—47.

MARTINI (Jean), Saint-Jean-de-Duras (Lot-et-Garonne), 22-06-42 — 7912×47—47.

MARTINEZ (Emilienne), Ingrannes (Loiret), 02-09-29. — 33828×47—45.

MARTINEZ (Louis), Ingrannes (Loiret), 15-10-33. — 33828×47—45.

MARTINEZ (Antonia), Ingrannes (Loiret), 16-02-41. — 33828×47—45.

MARTINEZ (André), Ingrannes (Loiret), 21-10-37. — 33828×47—45.

MENARA (Simone), Clairac (Lot-et-Garonne), 18-05-35. — 10908×47—47.

MENARA (Robert), Clairac (Lot-et-Garonne), 17-02-42. — 10908×47—47

MENEGON (Joseph), Ajaccio (Corse), 16-08-47. — 26504×47—20.

MILANOWSKI (Nathalie), Auberchicourt (Nord), 03-06-30. — 23086×47-82.

MIOTTI (Yvonne), Paris (12e), 18-06-29. — 31212×47—75.

MIOTTI (Marie), Paris, 29-11-46. — 31212×47—75.

MOUTCHIEFF (Hélène), Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 15-11-32. — 26899×46—71.

NEGRO (Rosina), Pralungo (Italie), 17-06-31. — 27107×47—38.

ONGARO (Jacques), Ormesson (Seine-et-Oise), 18-05-35. — 31173×47—75.

ORGEAS (Georges), Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie), 19-12-29. — 30061×47—73.

PEGORARO (Alice), Caldogno (Italie), 24-09-28. — 11832×47—24.

PEGORARO (Pierrot), Caldogno (Italie), 07-05-31. — 11832×47—24.

PEGORARO (Antoine), Domme (Dordogne), 09-07-33. — 11832×47—24.

PEREZ (Anna), Naples (Italie), 26-07-44. — 19121×48—81.

PEREZ (Joséphine), Blaye-les-Mines (Tarn), 01-09-47. — 19121×48—81.

PERRUCHINI (Vincent), Gray (Haute-Saône), 22-01-42. — 46917×45—70.

PERRUCHINI (Colette), Gray (Haute-Saône), 12-06-40. — 46917×45—70.

PERRUCHINI (Angèle), Chargey-les-Gray (Haute-Saône), 26-10-31. — 46917×45—70.

PERRUCHINI (Germaine), Mazzolini (Italie), 11-05-30. — 46917×45—70.

PIETR (Marie), Saint-Quentin (Aisne), 24-09-32. — 30113×47—31.

PIOLI (Lina), Neuilly-l'Evêque (Haute-Marne), 05-06-37. — 35766×47—52.

PIOLI (Ginette), Chaumont (Haute-Marne), 25-07-40. — 35766×47—52.

PODUBCIK (Anna), Balot (Côte-d'Or), 07-01-36. — 29111×47—21.

POLESE (Serzio), Montignac (Lot-et-Garonne), 03-11-29. — 30733×47—47.

RODRIGUEZ (Francisca), Coria (Espagne), 10-06-29. — 28096×47—33.

RODRIGUEZ (Nicolas), Blaye (Gironde), 22-08-36. — 28096×47—33.

RODRIGUEZ (Martin), Blaye (Gironde), 02-07-41. — 28096×47—33.

ROSSO (Jacqueline), Rognac (Bouches-du-Rhône), 27-04-47. — 13435×40—13.

SALVADORI (Vincent), Beynost (Ain), 13-10-31. — 36216×47—39.

SALVADORI (César), Dagneux (Ain), 30-08-33. — 36216×47—39.

SCHOPS (Léon), Sin-le-Noble (Nord), 27-10-37. — 19300×47—59.

SEGOVIA (Aurélia), la Maisondieu (Nièvre), 09-12-27. — 33451×47—51.

SEGOVIA (Carmen), Clairy-Saulchoix (Somme) 22-08-29. — 33451×47—51.

SEGOVIA (Thérèse), Tauxières (Marne), 31-10-30. — 33451×47—51.

SEGOVIA (David), Chigny-les-Roses (Marne), 04-04-32. — 33451×47—51.

SEGOVIA (Joseph), Chigny-les-Roses (Marne), 13-01-34. — 33451×47—51.

SEGOVIA (Marie), Chigny-les-Roses (Marne), 21-04-39. — 33451×47—51.

SEGOVIA (Michel), Chigny-les-Roses (Marne), 23-07-45. — 33451×47—51.

SERIKOFF (Dolorès), Albertville (Savoie), 03-10-38. — 35969×47—42.

SERIKOFF (Ivan), Saint-Etienne, (Loire) 15-07-46. — 35969×47—42.

SLOIM (Léa), Paris (12e), 02-12-27. — 19255×46—75.

SNELLA (Daniel), Dourges (Pas-de-Calais, 13-06-45. — 26455×48—62.

STARCZEWSKI (Annie), Marles-les-Mines, 06-05-46. — 26961×48—62.

STASIAK (Stanislas), Russy-Bemont (Oise), 17-05-40 — 35675×47—77.

STASIAK (Lodia), Pierrefonds (Oise), 04-08-44. — 35676×47—77.

STOS (Michel), Vieux-Reng (Nord), 30-10-45. — 35857×47—87.

STOS (Stanis), Bachant (Nord), 12-12-43. — 35857×47—87.

SUTKOWSKI (Léon), Flines (Nord), 30-04-39. — 26707×48—59.

SUTKOWSKI (Christiane), Flines (Nord), 21-02-46. — 26707×48—59.

SZTAJN (Annte), Lausanne (Suisse), 24-01-44. — 11421×48—75.

TATARIS (Catherine), Paris, 08-05-47. — 28880×47—75

TOSONI (Ines), Lestano di Sequalo (Italie), 28-09-31. — 35877×47—46.

TRABATTONI (Francesco), Seregno (Italie), 04-09-29. — 407×37—75.

TRABATTONI (Alexandre), Turin (Italie), 24-04-31. — 407×37—75.

TRABATTONI (Irma), Paris (12e), 03-06-32. — 407×37—75.

TRABATTONI (Gisèle), Paris (11e), 04-01-37. — 407×37—75.

TRABATTONI (René), Paris (11e), 09-05-40. — 407×37—75.

TRENTO (Gérard), Bourrou (Dordogne), 25-01-45. — 33811×47—24.

TRENTO (Jeannot), Bourrou (Dordogne), 04-12-46. — 33811×47—24.

TSALIKIAN (Verquinée), Athènes (Grèce), 15-08-28. — 31736×47—13.

VAN POUCKE (Marie-Thérèse), Roy-Boissy, 29-04-32. — 33889×47—60.

VAN POUCKE (Edouard), Roy-Boissy (Oise), 07-07-34. — 33889×47—60.

VAN POUCKE (Jacques), Roy-Boissy (Oise), 25-07-35. — 33889×47—60.

VAN POUCKE (Daniel), Roy-Boissy (Oise), 05-10-42. — 33889×47—60.

VAN POUCKE (Louis), Roy-Boissy (Oise), 17-04-37. — 33889×47—60.

VERSOLATO (Sante), Montech (Tarn-et-Garonne), 26-01-33. — 30721×47—31.

VERSOLATO (Robert), Ondes (Haute-Garonne), 27-01-33. — 30721×47—31.

VERSOLATO (Henri), Ondes (Haute-Garonne), 03-12-43. — 30721×47—31.

WASILEWSKI (Marian), Jankowcy (Pologne), 10-03-28. — 36409×47—62.

WASILEWSKI (Czeslaw), Libercourt (Pas-de-Calais), 19-07-37. — 36409×47—62.

WASILEWSKI (Sabine), Libercourt (Pas-de-Calais), 03-03-40. — 36409×47—62.

WEGLOWSKI (Bronislaw), Saint-Quentin (Aisne), 18-10-28. — 31752×47—02.

WEGLOWSKI (Ghislaine), Saint-Martin-Rivière (Aisne), 15-11-30. — 31752×47—02.

WEGLOWSKI (Jeannine), Becquigny (Aisne), 15-11-38. — 31752×47—02.

WEGLOWSKI (Marie), Recquigny (Aisne), 11-03-41. — 31752×47—02.

WITTEK (Danielle), Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais), 16-07-42. — 26753×48—62.

WITTEK (Gérard), Liévin (Pas-de-Calais), 09-09-46. — 26753×48—62.

WYSOCKI (Elisabeth), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 06-01-32. — 25726×48—62.

WYSOCKI (Irène), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 01-08-33. — 25726×48—62.

WYSOCKI (Hilda), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 28-02-38. — 25726×48—62.

ZANOVELLO (Claude), Sedan (Ardennes), 23-09-31. — 29655×47—79.

ZANOVELLO (Wanda), Menges (Ardennes), 24-04-40. — 29655×47—79.

ZANOVELLO (Serge), Sedan (Ardennes), 12-08-30. — 29655×47—79

ZAVAGNO (Lieto), Baisieux (Nord), 15-01-29 — 35147×47—59.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 octobre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Décret du 25 octobre 1948 rapportant sept décrets portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60, 62, 78 (§ 2) et 111 du code de la nationalité française;

Vu les décrets des 25 octobre 1947, 19 novembre 1947, 28 février 1948, 4 juin 1948, 9 juillet 1948, 13 août 1948, 27 août 1948 portant naturalisation;

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Les décrets ci-après sont rapportés en tant qu'ils naturalisaient:

1° *Décret du 25 octobre 1947.*
(*Journal officiel* du 16 novembre 1947.)

PORTA (Michel-Ollegio) (Italie), 23-12-70. — 1—13.

2° *Décret du 19 novembre 1947.*
(*Journal officiel* du 23 novembre 1947.)

KNAPP (Jean), étudiant, né le 6 mai 1926 à Cluj (Roumanie), demeurant à Paris.

3° *Décret du 28 février 1948.*
(*Journal officiel* du 28 mars 1948.)

CARBONELL (Antoine), Valencia (Espagne), 01-06-13. — 13.

4° *Décret du 9 juillet 1948.*
(*Journal officiel* du 18 juillet 1948.)

BENSOUSSAN (Judas), Andrinople (Turquie), 14-11-02. — 06.

5° *Décret du 13 août 1948.*
(*Journal officiel* du 29 août 1948.)

LUKA (Sotir), Kosove (Albanie), 13-12-21. — 75.

6° *Décret du 27 août 1948.*
(*Journal officiel* du 5 septembre 1948.)

FOGNINI (Alfred), Mees (Basses-Alpes), 26-06-42. — 04.

FOGNINI, née BEGNIS, San Martino (Italie), 19-10-08. — 04.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 octobre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

RECTIFICATIFS AU *JOURNAL OFFICIEL*

Rectificatif au décret de naturalisation du 15 octobre 1947 (*Journal officiel* du 19 octobre 1947): page 10369, 2e colonne, au lieu de: « Iniguez (Saturnino), mineur, né le 7 avril 1899... et Castan (Eloire), sa femme, née le 26 janvier 1897 », lire: « Iniguez... et Castan (Elvire), sa femme, née le 26 janvier 1907 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 21 février 1948 (*Journal officiel* du 14 mars 1948): page 2619, 2e colonne, au lieu de: « Jonas (Zeiwiel), Maryampol (Pologne) », lire: « Jonas (Zeinwel) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 6 avril 1948 (*Journal officiel* du 18 avril 1948): page 3832, 1re colonne, au lieu de: « Sniadover (Mayer), confectionneur, né le 15 août 1895 », lire: « Sniadover (Mayer), confectionneur, né le 15 août 1892 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 2 juin 1948 (*Journal officiel* du 18 juillet 1948): page 7053, 1re colonne, au lieu de: « Weis (Manès), Brzozow (Pologne) », lire: « Weiss (Manès) ».

Rectificatifs au décret de naturalisation du 15 juin 1948 (*Journal officiel* du 11 juillet 1948:

Page 6787, 1re colonne, au lieu de: « Abdesdam Ben (Tunis) », lire: « Abdesselam ben Abdallah (Tunis) ».

Page 6789, 1re colonne, au lieu de: « Di Delio, née Ravetti, Bielle (Italie), 05-05-92 », lire: « Di Delfio, née Ravetti, Bielle (Italie), 12-05-92 ».

Page 6790, 3e colonne, au lieu de: « Kalaidjian, veuve Balickian, Marack (Asie Mineure) », lire: « Kalaidjian, veuve Balikian, Marach ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 30 juin 1947 (*Journal officiel* du 6 juillet 1947): page 6356, 3e colonne, au lieu de: « Kouchakdjian (Caloust), cordonnier, né le 18 novembre 1908 à Sevan (Asie Mineure)..., et Kazandjian (Archagouhie), sa femme, née le 1er août 1913 à Sevan (Arménie) », lire (les deux fois): « à Sevan (Arménie) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 9 juillet 1948 (*Journal officiel* du 18 juillet 1948): page 7055, 3e colonne, au lieu de: « Barkoff (Alexandre), Moscou (Russie) », lire: « Babkoff ».

Rectificatifs au décret de naturalisation du 16 juillet 1948 (*Journal officiel* du 25 juillet 1948):

Page 7303, 2e colonne, au lieu de: « Haussler (Towya), Przislup (Pologne) », lire: « Hausler (Towyja), Przyslup ».

Page 7305, 1re colonne, au lieu de: « Mistri, née Galli, Verbania (Italie) », lire: « Galli (Annette), Verbania ».

Rectificatifs au décret de naturalisation du 19 juillet 1948 (*Journal officiel* du 25 juillet 1948):

Page 7311, 1re colonne, au lieu de: « Aliago (Pedro), Velez Rubio..., Aliago, née Diaz », lire: « Aliaga » (les deux fois).

Page 7312, 2e colonne, au lieu de: « Czitron (Paul), Targu (Roumanie) », lire: « Czitrom (Paul), Targu-Mures (Roumanie) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 30 juillet 1948 (*Journal officiel* du 22 août 1948): page 8292, 2e colonne, au lieu de: « Mirowsky, née Rzond (Varsovie)... et Mirowsky (Hirez) (Varsovie) », lire: « Mikowsky » (les deux fois).

Rectificatif au décret de naturalisation du 6 août 1948 (*Journal officiel* du 29 août 1948): page 8336, 1re colonne, au lieu de: « Bowley, née Ruffier, Paris », lire: « Bowley, née Ruffier-Meray, Paris ».

Rectificatifs au décret de naturalisation du 13 août 1948 (*Journal officiel* du 29 août 1948):

Page 8513, 2e colonne, au lieu de: « Deflippi, née Macchia, Marseille », lire: « Macchia, née Deflippi »; au lieu de: « Youssoufian (Nahâm), Constantinople », lire: « Youssoufian (Vaham), etc. ».

Rectificatifs au décret de naturalisation du 20 août 1948 (*Journal officiel* du 5 septembre 1948):

Page 8796, 3e colonne, article 1er, supprimer: « Barant, veuve Charmillot, Saint-Lye-la-Forêt, 05-09-73. — 28717×47—45 ».

Même page, même colonne, au lieu de: « Battistini (Adelelmo) », lire: « Battisti ».

Page 8798, 1re colonne, article 1er, supprimer: « Falaschi (Serge), Santa Maria (Italie), 09-09-33. — 22082×34—30 ».

Page 8801, 2e colonne, article 2, avant: « Battisti née Carret », ajouter: « Barant, veuve Charmillot, Saint-Lye-la-Forêt (Loiret), 05-09-73. — 28717×47—45 ».

Page 8802, 1re colonne, article 3, après: « Dogounkoff (Georges) », ajouter: « Falaschi (Serge), Santa Maria (Italie), 09-09-33. — 22082×34—30 ».

Ministère de la justice.

Suspension temporaire de fonctions.

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil d'Arbois, statuant en matière disciplinaire, à l'audience publique du 4 novembre 1948, après débats et délibéré en la chambre du conseil, ledit jugement enregistré, il appert que le sieur de Ravel d'Esclapon (Pierre-Raymond-Marie-Alphonse), né à Paris (18e) le 3 juillet 1909, huissier près le tribunal de première instance d'Arbois, à la résidence de Salins-les-Bains, y demeurant et domicilié, poursuivi, conformément aux articles 1er et 2, et suivants de la loi du 10 mars 1898, et à l'ordonnance du 28 juin 1945, pour des faits qui constituent des manquements professionnels graves aux règles et devoirs de sa charge, a été frappé de la peine de suspension pour une durée de trois mois et condamné aux dépens. L'huissier Barbe, d'Arbois, a été commis pour accomplir, à titre d'administrateur pendant ladite période de trois mois, tous actes professionnels relevant, à titre obligatoire, du ministère de l'huissier Pierre de Ravel d'Esclapon.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Avis de concours pour l'emploi de secrétaire des débats du Conseil de la République.

Un concours pour le recrutement de secrétaires des débats du Conseil de la République, chargés de la rédaction des comptes rendus analytiques des séances, aura lieu le samedi 27 novembre 1948.

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront faire parvenir, avant le 21 novembre 1948, au secrétariat général de la présidence du Conseil de la République, leur demande accompagnée des pièces suivantes:

1° Un extrait récent de leur acte de naissance;

2° Un extrait récent de leur casier judiciaire;

3° Un certificat de bonne vie et mœurs;

4° Une note manuscrite indiquant leur situation de famille;

5° Une copie de leurs titres universitaires;

6° Une note manuscrite indiquant leurs autres titres, leurs travaux et emplois antérieurs;

7° Un certificat médical délivré par le médecin chef du Conseil de la République qui recevra à son cabinet, 15 *bis*, rue de Vaugirard: *a*) les candidats de Paris, tous les jours de quinze heures trente à seize heures trente (à l'exception des samedis, dimanches et lundis); *b*) les candidats de province, le vendredi 26 novembre, de quinze heures trente à dix-huit heures trente;

8° Une pièce établissant qu'ils ont satisfait définitivement aux lois de recrutement (état signalétique et des services ou certificat de réforme).

Les candidats devront être Français et âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus au 27 novembre 1948, cette limite d'âge étant augmentée d'une durée égale à celle de leurs services militaires légaux et de guerre, plus un an par enfant à charge. Ils devront, en outre, être pourvus d'un diplôme de licence ou de l'un des diplômes figurant à l'article 3 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 (école normale supérieure, école polytechnique, école des sciences politiques, hautes études commerciales, etc.).

De plus, ils devront déclarer sur l'honneur qu'ils ne tombent pas sous le coup des dispositions des ordonnances du 27 juin 1944 sur l'épuration administrative et du 26 août 1944 sur l'indignité nationale ou, qu'en tout état de cause, ils n'ont pas été frappés par l'un ou l'autre de ces textes.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui se présenteront au secrétariat général de la présidence du Conseil de la République, palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (métro Odéon), tous les jours de quinze heures trente à dix-huit heures trente.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux utilisateurs d'alcool de rétrocession.

Conformément à la décision du ministre des finances et des affaires économiques en date du 3 novembre 1948, le contingentement et la répartition des alcools de rétrocession destinés aux usages visés ci-dessous, sont suspendus à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté du 29 octobre 1948, fixant les prix de cession des alcools de l'Etat:

a) Usages visés à l'alinéa 1er de l'article 1er dudit arrêté, à savoir:

Fabrication en vue de la consommation intérieure des apéritifs autorisés, vins de liqueurs, mistelles et produits similaires, spiritueux, eaux-de-vie de fantaisie, vins de caractère non exclusivement médicamenteux, vins doux naturels, vins mousseux, extraits, teintures, alcoolats et produits similaires;

b) Usages visés à l'alinéa 2° de l'article 1er dudit arrêté, à savoir:

Fabrication des vinaigres pour la consommation intérieure;

c) Usages visés à l'alinéa 5° de l'article 1er dudit arrêté, à savoir:

Usages autres que ceux visés aux alinéas précédents et comportant payement du droit de consommation.

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision F. 112, du 3 novembre 1948, concernant les fécules de manioc ou de pommes de terre.

Le répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels,

Vu les arrêtés des 4 décembre 1940, 20 janvier 1943, 19 juin 1944, 21 juillet, 19 octobre et 3 novembre 1945 portant création de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels, nommant le répartiteur chef de cette section et fixant sa compétence;

Vu la loi du 26 avril 1946 portant dissolution des comités d'organisation et des offices professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels, modifiée par la loi du 7 octobre 1946 et par les lois des 9 avril 1947, 3 septembre 1947, 31 mars 1948, 11 août 1948 et 15 septembre 1948;

Vu la décision F. 61 du 15 février 1947 portant modification et codification de la réglementation édictée par le répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels,

Décide :

Art. 1er. — La liste des produits « contrôlés » annexée à la décision F. 61 susvisée est ainsi modifiée:

Au lieu de: « Fécules pour usages industriels », lire désormais: « Fécules pour usages industriels, à l'exclusion des fécules de manioc et des fécules de pommes de terre ».

Les fécules de manioc ou de pommes de terre sont donc « produits libres ».

Art. 2. — La présente décision ne dispense pas les fabricants et les importateurs de fécules de manioc ou de pommes de terre de répondre, comme par le passé, aux questionnaires statistiques qui leur sont envoyés en application de l'arrêté du 15 novembre 1947 paru au *Journal officiel* du 19 novembre 1947.

Art. 3. — Toute infraction aux prescriptions de la présente décision exposera son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 4. — La présente décision entrera en vigueur à la date de son insertion au *Journal officiel* de la République française.

Le directeur des industries chimiques, répartiteur chef de la section de la chimie,

NOMY.

Décision F. 112 du 3 novembre 1948 concernant la farine de manioc.

Le répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels,

Vu les arrêtés des 4 décembre 1940, 20 janvier 1943, 19 juin 1944, 21 juillet, 19 octobre et 3 novembre 1945, portant création de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels, nommant le répartiteur chef de cette section et fixant sa compétence;

Vu la loi du 26 avril 1946 portant dissolution des comités d'organisation et des offices professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels, modifiée par la loi du 7 octobre 1946 et par les lois des 9 avril et 3 septembre 1947, 31 mars, 14 août et 15 septembre 1948;

Vu la décision F. 61 du 15 février 1947 portant modification et codification de la réglementation édictée par le répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels,

Décide:

Art. 1er. — La liste des produits « contrôlés » annexée à la décision F. 61 susvisée, est ainsi modifiée:

Au lieu de: « Farines pour usages industriels », lire désormais: « Farines pour usages industriels, à l'exclusion de la farine de manioc ».

La farine de manioc est donc « libre » selon l'article 10 de la décision F. 61.

Art. 2. — La présente décision ne dispense pas les fabricants et les importateurs de farine de manioc de répondre, comme par le passé, aux questionnaires statistiques qui leur sont envoyés, en application de l'arrêté du 15 novembre 1947 paru au *Journal officiel* du 19 novembre 1947.

Art. 3. — Toute infraction aux prescriptions de la présente décision exposera son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 4. — La présente décision entrera en vigueur à la date de son insertion au *Journal officiel* de la République française.

Le directeur des industries chimiques répartiteur chef de la section de la chimie,

NOMY.

Décision F. 111 du 3 novembre 1948 concernant l'amidon gonflant.

Le répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels,

Vu les arrêtés des 4 décembre 1940, 20 janvier 1943, 19 juin 1944, 21 juillet, 19 octobre et 3 novembre 1945 portant création de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels, nommant le répartiteur chef de cette section et fixant sa compétence;

Vu la loi du 26 avril 1946 portant dissolution des comités d'organisation et des offices professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels, modifiée par la loi du 7 octobre 1946 et par les lois des 9 avril et 3 septembre 1947, 31 mars, 14 août et 15 septembre 1948;

Vu la décision F. 61 du 15 février 1947 portant modification et codification de la réglementation édictée par le répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels,

Décide:

Art. 1er. — La liste des produits « contrôlés » annexée à la décision F. 61 susvisée, est ainsi modifiée:

Au lieu de: « Amidons transformés pour usages industriels », lire désormais: « Amidons transformés pour usages industriels, à l'exclusion de l'amidon gonflant ».

Art. 2. — La liste des produits « réglementés » annexés à la décision F. 61 susvisée, est ainsi complétée:

« Amidon gonflant ».

Art. 3. — Ce produit est en conséquence soumis aux dispositions des articles 8 et 9 de la décision F. 61.

Art. 4. — La présente décision ne dispense pas les fabricants et importateurs d'amidon gonflant de fournir, comme par le passé, les renseignements statistiques exigés en application des dispositions de l'arrêté du 15 novembre 1947 paru au *Journal officiel* du 19 novembre 1947.

Art. 5. — Toute infraction aux prescriptions de la présente décision exposera son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 6. — La présente décision entrera en vigueur à la date de son insertion au *Journal officiel* de la République française.

Le directeur des industries chimiques, répartiteur chef de la section de la chimie,

NOMY.

Décision F. 115, du 3 novembre 1948, concernant les soufres travaillés pour usages industriels, les soufres travaillés pour usages agricoles, les soufres de récupération, les soufres noirs.

Le répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels,

Vu les arrêtés des 4 décembre 1940, 20 janvier 1943, 19 juin 1944, 21 juillet, 19 octobre et 3 novembre 1945, portant création de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels, nommant le répartiteur chef de cette section et fixant sa compétence;

Vu la loi du 26 avril 1946 portant dissolution des comités d'organisation et des offices professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels, modifiée par la loi du 7 octobre 1946 et par les lois des 9 avril et 3 septembre 1947, 31 mars, 14 août et 15 septembre 1948;

Vu la décision F. 61 du 15 février 1947 portant modification et codification de la réglementation édictée par le répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels,

Décide:

Art. 1er. — Les soufres travaillés pour usages industriels, les soufres travaillés pour usages agricoles, les soufres de récupération, les soufres noirs, sont retirés à la fois, suivant leurs usages de la liste des produits « contrôlés » et de celle des produits « réglementés », annexées à la décision F. 61 susvisée, et sont « libres » au regard de ladite décision suivant son article 10.

Art. 2. — Les produits visés à l'article ci-dessus devenus ainsi libres, ne sont plus soumis aux dispositions de l'article 28 de ladite décision.

Art. 3. — La présente décision ne dispense pas les fabricants de soufres travaillés de fournir, comme par le passé, les renseignements statistiques exigés en application des dispositions de l'arrêté du 15 novembre 1947 paru au *Journal officiel* du 19 novembre 1947.

Art. 4. — Toute infraction aux prescriptions de la présente décision exposera son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 5. — La présente décision entrera en vigueur à la date de son insertion au *Journal officiel* de la République française.

Le directeur des industries chimiques, répartiteur chef de la section de la chimie,

NOMY.

Décision n° 29 du 6 novembre 1948 du directeur répartiteur de l'électricité relative à la réduction de la consommation de l'électricité.

Le directeur répartiteur de l'électricité,

Vu la décision n° 28 du 28 octobre 1948 relative à la réduction de la consommation de l'électricité;

Décide:

Article unique. — Par dérogation aux dispositions des articles 1er et 2 de la décision n° 28 du 28 octobre 1948, l'utilisation de l'énergie électrique est autorisée pour l'éclairage des enseignes et motifs lumineux et des vitrines le jour férié du jeudi 11 novembre 1948.

Le directeur répartiteur de l'électricité,

VARLET.

Décision H. 167 du répartiteur chef de la section du cuir et des pelleteries de l'office central de répartition des produits industriels rendant obligatoire la mise en ventes publiques de tous les cuirs et peaux bruts de bovins, veaux et équidés et modifiant la décision H. 161.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 novembre 1948, page 10773, 1re colonne, article 1er, 5e ligne, après: « équarrisseurs métropolitains... », ajouter les mots suivants: « Ne peut être effectuée par les producteurs ou leurs mandataires (vendeurs publics...) ».

Ministère de la marine marchande.

Avis de concours pour l'accès au grade d'officier d'administration de 2e classe de l'inscription maritime.

Un concours pour cinq places d'officier d'administration de 2e classe de l'inscription maritime s'ouvrira le 12 janvier 1949 au siège de chaque direction de l'inscription maritime et à Fort-de-France. Sont seuls admis à prendre part au concours les agents administratifs principaux, agents administratifs, agents administratifs adjoints de l'inscription maritime réunissant quatre ans de services administratifs depuis leur nomination à l'emploi d'agent administratif stagiaire de l'inscription maritime.

La liste des inscriptions sera close le 28 décembre 1948.

Le présent avis annule l'avis de concours précédent publié au *Journal officiel* du 20 octobre 1948 (p. 10248).

Paris. — Imp. des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
Pierre CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.013.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Spécialités Alimentaires Bourguignonnes

Société anonyme au capital de [illegible] de francs.
Siège social: [illegible], quai Nicolas-Rolin, Beaune.
Registre du commerce: Dijon, n° [illegible].

Obligations de 5.000 F [illegible] émises en 1945.

Troisième amortissement au 1er décembre 1948.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée au moment de l'émission, la société a procédé aux rachats en Bourse des 20 obligations devant être amorties le 1er décembre 1948.

Il ne reste aucun titre à rembourser sur les amortissements antérieurs.

Obligations de 5.000 F à 4 1/2 0/0 émises en 1946.

Deuxième amortissement au 1er décembre 1948.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée au moment de l'émission, la société a procédé aux rachats en Bourse des 20 obligations devant être amorties le 1er décembre 1948.

Il ne reste aucun titre à rembourser sur l'amortissement antérieur.

Grande Quincaillerie générale [illegible] S. A.

Au capital de [illegible] de francs.
Siège social à SAINT-DIÉ (Vosges).
R. C. n° [illegible].

Obligations 4 1/2 0/0 1943 de 5.000 F.

Tirage du 20 octobre 1948.

Liste des numéros sortis par série de 5 au cinquième tirage et remboursables le 1er novembre 1948.

316	317	318	319	320	676	677	678
679	680	751	752	753	754	755	841
842	843	844	845	1.021	1.022	1.023	1.024
1.025	1.301	1.302	1.303	1.304	1.305	1.436	1.437
1.438	1.439	1.440	1.821	1.822	1.823	1.824	1.825

Il reste à rembourser sur les tirages précédents les numéros d'obligations suivants:

491 à 495 — 846 à 850 — 916 à 920 — 1936 à 1.940 — 1.961 à 1.965.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES Aciéries de Blanc-Misseron

à QUIÉVRECHAIN (Nord).

Société anonyme au capital de 31.200.000 F.
R. C.: Valenciennes 582, Seine 215605 B.

Numéros des obligations 5 0/0 de l'emprunt de 7 millions de francs, année 1911, sorties au tirage du 15 octobre 1948.

[illegible]

Ces obligations sont remboursables à partir du 1er février 1949, coupon n° [illegible] attaché, par 2.000 F et ne porteront plus intérêts à compter de cette date.

Le remboursement de ces titres s'effectuera aux banques ci-après désignées:

La Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie, à Paris, Valenciennes et agences;
Le Crédit lyonnais, à Valenciennes et agences;
Le Crédit du Nord, à Valenciennes et agences;
La Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Valenciennes et agences;
L'Union européenne industrielle et financière, 4 et 6, rue Gaillon, à Paris (2e);
MM. de Neuflize, Schlumberger et Cie, rue [illegible], n° [illegible], à Paris ([illegible]).

Numéros des obligations sorties aux tirages précédents et restant à rembourser.

Emprunt 5 0/0 de 4 millions de francs (année 1902).

Par 500 F, coupon n° [illegible] attaché.
[illegible]

Emprunt 4 1/2 0/0 de 3 millions de francs (année 1906).

Par 500 F, coupon n° [illegible] attaché.
[illegible]

Par 500 F, coupon n° [illegible] attaché.
[illegible]

Par 500 F, coupon n° [illegible] attaché.
[illegible]

Par 500 F, coupon n° 37 attaché.
[illegible]

Par 500 F, coupon n° 38 attaché.
[illegible]

Par 500 F, coupon n° 41 attaché.
[illegible]

Par 500 F, coupon n° 44 attaché.
[illegible]

Par 500 F, coupon n° 45 attaché.
[illegible]

Par 500 F, coupon n° 47 attaché.
[illegible]

Par 500 F, coupon n° 50 attaché.
[illegible]

Par 500 F, titre sans coupon.
[illegible]

Emprunt 5 0/0 de 7 millions de francs (année 1911).

Par 2.000 F, coupon n° 6 attaché.
[illegible]

Par 2.000 F, coupon n° 9 attaché.
[illegible]

Par 2.000 F, coupon n° 10 attaché.
[illegible]

Par 2.000 F, coupon n° 12 attaché.
[illegible]

Par 500 F, coupon n° 11 attaché.
[illegible]

IMPRIMERIE TOULOISE

Société anonyme au capital de 2.500.000 F.
Siège social: [illegible], rue du Général-Foy, à TOUL (Meurthe-et-Moselle).
R. C.: Toul 2971.

Liste des [illegible] obligations [illegible] 0/0 1927 sorties au tirage du 15 octobre 1948 pour être remboursées au 1er janvier 1949.

[illegible]

Liste des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

Amortissement 1943 (10e tirage).
[illegible]

Amortissement 1944 (11e tirage).
[illegible]

Amortissement 1945 (12e tirage).
[illegible]

Amortissement 1946 (13e tirage).
[illegible]

Amortissement 1947 (14e tirage).
[illegible]

Amortissement 1948 (15e tirage).
[illegible]

Vu la décision F. 61 du 15 février 1947 portant modification et codification de la réglementation édictée par le répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels,

Décide.

Art. 1er. — La liste des produits « contrôlés » annexée à la décision F. 61 susvisée est ainsi modifiée:

Au lieu de: « Fécules pour usages industriels », lire désormais: « Fécules pour usages industriels, à l'exclusion des fécules de manioc et des fécules de pommes de terre ».

Les fécules de manioc ou de pommes de terre sont donc « produits libres ».

Art. 2. — La présente décision ne dispense pas les fabricants et les importateurs de fécules de manioc ou de pommes de terre de répondre, comme par le passé, aux questionnaires statistiques qui leur sont envoyés en application de l'arrêté du 15 novembre 1947 paru au *Journal officiel* du 19 novembre 1947.

Art. 3. — Toute infraction aux prescriptions de la présente décision exposera son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 4. — La présente décision entrera en vigueur à la date de son insertion au *Journal officiel* de la République française.

Le directeur des industries chimiques, répartiteur chef de la section de la chimie,

ROBIN.

Décision F. 113 du 3 novembre 1948 concernant la farine de manioc.

Le répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels,

Vu les arrêtés des 4 décembre 1940, 20 janvier 1943, 19 juin 1944, 21 juillet, 19 octobre et 3 novembre 1945, portant création de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels, nommant le répartiteur chef de cette section et fixant sa compétence;

Vu la loi du 26 avril 1946 portant dissolution des comités d'organisation et des offices professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels, modifiée par la loi du 7 octobre 1946 et par les lois des 9 avril et 3 septembre 1947, 31 mars, 14 août et 15 septembre 1948;

Vu la décision F. 61 du 15 février 1947 portant modification et codification de la réglementation édictée par le répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels,

Décide:

Art. 1er. — La liste des produits « contrôlés » annexée à la décision F. 61 susvisée, est ainsi modifiée:

Au lieu de: « Farines pour usages industriels », lire désormais: « Farines pour usages industriels, à l'exclusion de la farine de manioc ».

La farine de manioc est donc « libre » selon l'article 10 de la décision F. 61.

Art. 2. — La présente décision ne dispense pas les fabricants et les importateurs de farine de manioc de répondre, comme par le passé, aux questionnaires statistiques qui leur sont envoyés, en application de l'arrêté du 15 novembre 1947 paru au *Journal officiel* du 19 novembre 1947.

Art. 3. — Toute infraction aux prescriptions de la présente décision exposera son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 4. — La présente décision entrera en vigueur à la date de son insertion au *Journal officiel* de la République française.

Le directeur des industries chimiques répartiteur chef de la section de la chimie,

ROBIN.

Décision F. 114 du 3 novembre 1948 concernant l'amidon gonflant.

Le répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels,

Vu les arrêtés des 4 décembre 1940, 20 janvier 1943, 19 juin 1944, 21 juillet, 19 octobre et 3 novembre 1945 portant création de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels, nommant le répartiteur chef de cette section et fixant sa compétence;

Vu la loi du 26 avril 1946 portant dissolution des comités d'organisation et des offices professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels, modifiée par la loi du 7 octobre 1946 et par les lois des 9 avril et 3 septembre 1947, 31 mars, 14 août et 15 septembre 1948;

Vu la décision F. 61 du 15 février 1947 portant modification et codification de la réglementation édictée par le répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels,

Décide:

Art. 1er. — La liste des produits « contrôlés » annexée à la décision F. 61 susvisée, est ainsi modifiée:

Au lieu de: « Amidons transformés pour usages industriels », lire désormais: « Amidons transformés pour usages industriels, à l'exclusion de l'amidon gonflant ».

Art. 2. — La liste des produits « réglementés » annexés à la décision F. 61 susvisée, est ainsi complétée:

« Amidon gonflant ».

Art. 3. — Ce produit est en conséquence soumis aux dispositions des articles 8 et 9 de la décision F. 61.

Art. 4. — La présente décision ne dispense pas les fabricants et importateurs d'amidon gonflant de fournir, comme par le passé, les renseignements statistiques exigés en application des dispositions de l'arrêté du 15 novembre 1947 paru au *Journal officiel* du 19 novembre 1947.

Art. 5. — Toute infraction aux prescriptions de la présente décision exposera son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 6. — La présente décision entrera en vigueur à la date de son insertion au *Journal officiel* de la République française.

Le directeur des industries chimiques, répartiteur chef de la section de la chimie,

ROBIN.

Décision F 115, du 3 novembre 1948, concernant les soufres travaillés pour usages industriels, les soufres travaillés pour usages agricoles, les soufres de récupération, les soufres noirs.

Le répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels,

Vu les arrêtés des 4 décembre 1940, 20 janvier 1943, 19 juin 1944, 21 juillet, 19 octobre et 3 novembre 1945, portant création de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels, nommant le répartiteur chef de cette section et fixant sa compétence;

Vu la loi du 26 avril 1946 portant dissolution des comités d'organisation et des offices professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels, modifiée par la loi du 7 octobre 1946 et par les lois des 9 avril et 3 septembre 1947, 31 mars, 14 août et 15 septembre 1948;

Vu la décision F 61 du 15 février 1947 portant modification et codification de la réglementation édictée par le répartiteur chef de la section de la chimie de l'office central de répartition des produits industriels,

Décide:

Art. 1er. — Les soufres travaillés pour usages industriels, les soufres travaillés pour usages agricoles, les soufres de récupération, les soufres noirs, sont retirés à la fois, suivant leurs usages de la liste des produits « contrôlés » et de celle des produits « réglementés », annexées à la décision F 61 susvisée, et sont « libres » au regard de ladite décision suivant son article 10.

Art. 2. — Les produits visés à l'article ci-dessus devenus ainsi libres, ne sont plus soumis aux dispositions de l'article 38 de ladite décision.

Art. 3. — La présente décision ne dispense pas les fabricants de soufres travaillés de fournir, comme par le passé, les renseignements statistiques exigés en application des dispositions de l'arrêté du 15 novembre 1947 paru au *Journal officiel* du 19 novembre 1947.

Art. 4. — Toute infraction aux prescriptions de la présente décision exposera son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 5. — La présente décision entrera en vigueur à la date de son insertion au *Journal officiel* de la République française.

Le directeur des industries chimiques, répartiteur chef de la section de la chimie,

ROBIN.

Décision n° 39, du 6 novembre 1948, du directeur répartiteur de l'électricité relative à la réduction de la consommation de l'électricité.

Le directeur répartiteur de l'électricité,

Vu la décision n° 36 du 28 octobre 1948 relative à la réduction de la consommation de l'électricité,

Décide:

Article unique. — Par dérogation aux dispositions des articles 1er et 2 de la décision n° 36 du 28 octobre 1948, l'utilisation de l'énergie électrique est autorisée pour l'éclairage des enseignes et motifs lumineux et des vitrines le jour férié du jeudi 11 novembre 1948.

Le directeur répartiteur de l'électricité,

VARLET.

Décision I. 167 du répartiteur chef de la section du cuir et des peleteries de l'office central de répartition des produits industriels rendant obligatoire la mise en ventes publiques de tous les cuirs et peaux bruts de bovins, veaux et équidés et modifiant la décision I. 161.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 novembre 1948: page 10773, 1re colonne, article 1er, 5e ligne, après: « équarrissage métropolitains... », ajouter les mots suivants: « Ne peut être effectuée par les producteurs ou leurs mandataires (vendeurs publics...) ».

Ministère de la marine marchande.

Avis de concours pour l'accès au grade d'officier d'administration de 2e classe de l'inscription maritime.

Un concours pour cinq places d'officier d'administration de 2e classe de l'inscription maritime s'ouvrira le 12 janvier 1949 au siège de chaque direction de l'inscription maritime et à Fort-de-France. Sont seuls admis à prendre part au concours les agents administratifs principaux, agents administratifs, agents administratifs adjoints de l'inscription maritime réunissant quatre ans de services administratifs depuis leur nomination à l'emploi d'agent administratif stagiaire de l'inscription maritime.

La liste des inscriptions sera close le 28 décembre 1948.

Le présent avis annule l'avis de concours précédent publié au *Journal officiel* du 20 octobre 1948 (p. 10248).

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, directeur des Journaux officiels, PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Spécialités Alimentaires Bourguignonnes

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 95.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 48, QUAI NICOLAS-ROLLIN, DIJON
Registre du commerce: Dijon, n° 13872.

Obligations de 5.000 F à 4 0/0 émises en 1945.

Troisième amortissement du 1er décembre 1948.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé aux rachats en Bourses des 30 obligations devant être amorties le 1er décembre 1948.

Il ne reste aucun titre à rembourser sur les amortissements antérieurs.

Obligations de 5.000 F à 4 1/2 0/0 émises en 1946.

Deuxième amortissement du 1er décembre 1948.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé aux rachats en Bourses des 30 obligations devant être amorties le 1er décembre 1948.

Il ne reste aucun titre à rembourser sur l'amortissement antérieur.

Grande Quincaillerie générale Andrez-Brajon S.A.

AU CAPITAL DE 18.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A SAINT-DIE (VOSGES)
R. C.: n° 4231.

Obligations 4 1/2 0 0 1943 de 1.000 F.

Tirage du 20 octobre 1948.

Liste des numéros sortis par série de 5 au cinquième tirage et remboursables le 1er novembre 1948.

316 317 318 319 320 676 677 678
679 680 751 752 753 754 755 841
842 843 844 845 1.021 1.022 1.023 1.024
1.025 1.301 1.302 1.303 1.304 1.305 1.436 1.437
1.438 1.439 1.440 1.821 1.822 1.823 1.824 1.825

Il reste à rembourser sur les tirages précédents les numéros d'obligations suivants:

491 à 495 — 846 à 850 — 916 à 920 — 1936 à 1.940 — 1.981 à 1.985.

SOCIETE FRANÇAISE
DES
Aciéries de Blanc-Misseron

A QUIEVRECHAIN (NORD)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 31.200.000 F
R. C.: Valenciennes 512; Seine 215609 B.

Numéros des obligations 5 0/0 de l'emprunt de 7 millions de francs, année 1941, sorties au tirage du 15 octobre 1948.

1 65 108 125 156 165 191 198
247 255 347 369 497 503 531 542
545 564 656 680 731 747 767 867
889 994 999 1.023 1.082 1.184 1.314 1.384
1.392 1.429 1.518 1.525 1.610 1.639 1.644 1.670
1.671 1.672 1.788 1.836 1.837 1.907 2.003 2.048
2.092 2.270 2.294 2.314 2.344 2.470 2.487 2.491
2.516 2.553 2.593 2.648 2.794 2.807 2.886 3.043
3.124 3.157 3.190 3220 3.225 2.299 3.327

Ces obligations sont remboursables à partir du 1er février 1949, coupon n° 16 attaché, par 2.000 F et ne porteront plus intérêts à compter de cette date.

Le remboursement de ces titres s'effectuera aux banques ci-après désignées:

La Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie, à Paris, Valenciennes et agences;
Le Crédit lyonnais, à Valenciennes et agences;
Le Crédit du Nord, à Valenciennes et agences;
La Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Valenciennes et agences;
L'Union européenne industrielle et financière, 4 et 6, rue Gaillon, à Paris (2e);
MM. de Neuflize, Schlumberger et Cie, rue La Fayette, n° 31, à Paris (9e).

Numéros des obligations sorties aux tirages précédents et restant à rembourser.

Emprunt 5 0/0 de 1 million de francs (année 1912).

Par 500 F, coupon n° 54 attaché.
1.634

Emprunt 6 1/2 0/0 de 2 millions de francs (année 1921).

Par 500 F, coupon n° 25 attaché.
1.069 1.969

Par 500 F, coupon n° 29 attaché.
1.031

Par 500 F, coupon n° 35 attaché.
3.906

Par 500 F, coupon n° 37 attaché.
2.598

Par 500 F, coupon n° 39 attaché.
223 409 1.030 1.270 3.718

Par 500 F, coupon n° 41 attaché.
80 461 2.591 3.270 3.271 3.324 3.352 3.522

Par 500 F, coupon n° 43 attaché.
219 463 702 1.029 1.208 2.124 2.264 2.298 3.147 3.269 3.436 3.439 3.831 3.930

Par 500 F, coupon n° 45 attaché.
122 459 462 2.826 2.936 3.316 3.413 3.686 3.687 3.830 3.833

Par 500 F, coupon n° 47 attaché.
405 792 1.176 1.324 2.233 2.827 3.274 3.587 3.589 3.939

Par 500 F, coupon n° 50 attaché.
152 464 694 1.412 2.265 2.326 2.675 2.822 3.183 3.185 3.583 3.717 3.958 3.978

Par 500 F, titre sans coupon.
10 11 30 466 467 793 1.563 2.251
2.312 2.313 2.597 2.599 2.817 3.209 3.308 3.325
3.447 3.480 3.540 3.826 3.829 3.968 3.969 3.979

Emprunt 5 0/0 de 7 millions de francs (année 1941).

Par 2.000 F, coupon n° 6 attaché.
2.829

Par 2.000 F, coupon n° 9 attaché.
1.087 1.154 1.243 1.244

Par 2.000 F, coupon n° 10 attaché.
576 902 2.119 2.729 2.987 3.351

Par 2.000 F, coupon n° 12 attaché.
130 179 510 673 718 840 1.098 1.099
1.190 1.624 1.851 2.236 2.415 2.540 2.601 2.956
2.957 3.018 3.233

Par 500 F, coupon n° 14 attaché.
55 316 318 439 580 773 861 1.073
1.291 1.293 1.294 1.348 1.482 1.489 1.793 1.805
1.815 1.918 1.972 2.012 2.026 2.312 2.402 2.414
2.510 2.511 2.603 2.606 2.608 2.627 2.664 2.891
2.970 2.988 3.014 3.050 3.091 3.102 3.110 3.264
3.331 3.339 3.487 3.499

IMPRIMERIE TOULOISE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.400.000 F
SIÈGE SOCIAL: 18, RUE DU GÉNÉRAL-FOY,
A TOUL (MEURTHE-ET-MOSELLE)
R. C.: Toul 2274.

Liste des 47 obligations 7 0/0 1927 sorties au tirage du 15 octobre 1948 pour être remboursées au 1er janvier 1949.

5 12 17 18 66 68 92 96 102 117
120 142 200 210 214 224 246 270 272 280
281 288 297 313 342 348 373 395 402 420
423 463 477 487 508 509 532 555 560 592
631 657 665 672 692 695 700.

Liste des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

Amortissement 1943 (10e tirage).
161

Amortissement 1944 (11e tirage).
162 163

Amortissement 1945 (12e tirage).
63 83 167 470

Amortissement 1946 (13e tirage).
197 212 429

Amortissement 1947 (14e tirage).
39 87 143 164 191 208 247 530 541 604

Amortissement 1948 (15e tirage).
2 33 38 45 75 85 132 147 150 230
233 234 241 322 353 379 390 421 421 449
535 548 598 620 625 686.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947, art. 19.)

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 9e sous-section, en date du 21 décembre 1946, le nommé Ney (Désiré-René), né le 18 décembre 1896 à Paris (18e) de Jean et de Marie Winkel, assureur conseil, 150, rue de Charenton, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 4e sous-section, en date du 19 décembre 1946, le nommé Vachet (Maxime), né le 8 septembre 1902 à Paris, d'Emile et de Penot (Augusta), directeur de sociétés, 2, villa Ornano, à Paris (18e), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 4e sous-section, en date du 19 décembre 1946, le nommé Duhamel (Georges-Maurice), né le 1er mai 1901 à Paris, fils d'Emile et de Pauline Briguard, industriel à Paris, 48, rue Piat, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir pour faits nuisibles à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 2 janvier 1947, la nommée Cabourdin (Lucienne), femme Knoeppfler, née à Arces (Yonne) le 13 avril 1924, couturière, domiciliée à Bressac (Maine-et-Loire), a été condamnée à la peine de la confiscation générale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 12e sous-section, en date du 26 décembre 1946, le nommé Oberle (André-Marcel), né le 17 mars 1924 à Tours (Indre-et-Loire) de père non déclaré et de mère inconnue, menuisier, demeurant à Peniguon (Indre-et-Loire), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e sous-section, en date du 23 décembre 1946, le nommé Guimier (Roger), né le 27 avril 1909 à Neuville-Pont-Pierre (Indre-et-Loire), fils de Guimier (Camille), boulanger, 40, rue du Roi-de-Sicile, à Paris, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 2 janvier 1947, le nommé Ramphiades (Prodrane), né à Istanbul (Turquie) le 18 décembre 1892, conseil juridique, de nationalité turque, 17, avenue Victor-Hugo, Paris (16e), a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la Cour de justice de la Seine, 9e sous-section, en date du 2 janvier 1947, le nommé Chambade (Jean), né à Paris (6e) le 12 avril 1920, garçon de café, 2, rue Paul-Bert, à Montrouge (Seine), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 4e sous-section, en date du 2 janvier 1947, le nommé Barbosa (Manoel), né à Santiago (Portugal) le 27 février 1907, entrepreneur, à Vaux-sur-Seine, 332, Grande-Rue, a été condamné à la peine de l'indignité nationale et à la confiscation générale des biens pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 4e sous-section, en date du 4 janvier 1947, le nommé Guerillot (Pierre-Julien-Auguste), né à Paris (19e) le 14 juin 1896, passementier, 305, rue de Belleville, à Paris, a été condamné à la peine de la confiscation de tous ses biens présents pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 3 janvier 1947, le nommé Bats (Gabriel) dit Gaby, né à Riondes-Landes (Landes) le 14 mars 1907, garçon de café, 12, rue Saint-Isaure, Paris (18e), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 4e sous-section, en date du 3 janvier 1947, le nommé Chaigneau (Ludovic-Louis), né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) le 13 avril 1898, industriel, 3, rue Lucien-Guitry, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens présents pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 1re sous-section, en date du 6 janvier 1947, le nommé Caro (Roland-Marius), né à Paris (14e) le 6 juillet 1908, masseur médical, 12, rue des Géraniums, Monte-Carlo, a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 4 janvier 1947, la nommée Zinnenkopf (Marie-Jeanne), femme Negroni, née à Strasbourg (Bas-Rhin) le 21 janvier 1909, commerçante, 16, rue de Rivoli, Paris (4e), a été condamnée à la peine de la confiscation totale des biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 4 janvier 1947, le nommé Negroni (Vittorio), né à Padoue (Italie) le 20 mars 1894, commissionnaire, italien, 16, rue de Rivoli, Paris (4e), a été condamné à la peine de la confiscation totale de ses biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 11e sous-section, en date du 6 janvier 1947, le nommé Delfortrie (Jean-Louis), retraité, né à Tergnier (Aisne) le 31 août 1894, 6, cité du Labyrinthe, Paris (20e), a été condamné à la peine de la confiscation totale de ses biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 11e sous-section, en date du 6 janvier 1947, la nommée Augelet (Claire), femme Dutoit, née à Montreuil-sous-Bois (Seine) le 12 août 1909, tricoteuse, 6, cité du Labyrinthe, Paris (20e), a été condamnée à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e sous-section, en date du 6 janvier 1947, le nommé Philippe (Lucien), né à Saint-Julien-des-Joncherets (Eure-et-Loir) le 18 août 1920, demeurant dans la même localité, a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par jugement du tribunal militaire de Metz, constitué en cour martiale, en date du 13 octobre 1948, le nommé Brauner (Charles), né le 20 mars 1886 à Wissembourg (Bas-Rhin), de Joseph et de Martin (Elisabeth), demeurant à Strasbourg, 5, rue de Verdun, a été condamné à la confiscation des biens présents et à venir, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 11e sous-section, en date du 13 février 1947, le nommé Cathelain (Henri), *alias* Lambert (Jacques), né à Paris (15e) le 19 mars 1916, de Pierre et de Francine Maury, sous-officier de carrière, demeurant 50, rue de Strasbourg, à Vincennes (Seine), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 12e sous-section, en date du 13 février 1947, le nommé Fischer (Auguste-Eugène), né le 24 novembre 1909 à Gerstalsheim (Bas-Rhin), d'Edouard et de Marie-Salomé Jehl, pâtissier, 26, rue Brilier, à Nogent-sur-Marne (Seine), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e sous-section, en date du 12 février 1947, le nommé Weinberg (Albert), dit Prout, né à Metz (Moselle) le 29 juin 1907, de Maurice et d'Etelle Carpe, entrepreneur, 2, rue Auger, Montrouge (Seine), a été condamné à la peine de la confiscation de la moitié des biens présents et à venir, pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 14 février 1947, le nommé Teulade (Jules), né le 20 octobre 1870 à Magnac-Laval (Haute-Vienne), de Jules-Louis et de Cerveau (Marie-Louise), charpentier, demeurant à Carrières (Seine-et-Oise), 18, rue des Vignes, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 14 février 1947, le nommé Lassale (Marcel-François), né le 1er juin 1902 à Paris (9e), de François et de Jeanne Rouquier, ex-inspecteur de police, 12, rue Guenot, Paris (11e), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 13 février 1947, le nommé Le Can (Jean-Gabriel), né le 22 avril 1901, à Sainte-Coulou (Ille-et-Vilaine), de P et de Marguerite Lerois, entrepreneur de travaux publics, 250 *bis*, boulevard Saint-Germain, Paris (7e), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 1re sous-section, en date du 17 février 1947, le nommé Andrieu (Fernand-Albert), né le 13 septembre 1901 à Cahors (Lot), de Joseph et de Delphine Constant, dessinateur, demeurant à Paris, 2, rue de Condé, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e sous-section, en date du 15 février 1948, le nommé Montagut (Louis-Pierre), né à Thiais (Seine) le 26 mars 1898, de Pierre et de Marguerite Apcher, négociant, demeurant à la Varenne-Saint-Hilaire, 62, boulevard de la Marne, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 4e sous-section, en date du 14 février 1947, le nommé Doublet (Robert-Georges-Félicien), né le 25 janvier 1906 à Meaux, d'Albert et d'Angélique Carpentier, courtier, à Levallois, 121, rue Anatole-France, a été condamné à la peine de la confiscation de tous ses biens présents et à venir, pour actes nuisibles à la défense nationale

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 7e sous-section, en date du 24 février 1947, le nommé Mathieux (Pierre), né le 7 mai 1917 à Enghien (Seine-et-Oise), d'Albert et de Hamelin (Andrée), acteur, ayant résidé à Paris, 51, rue de Naples, a été condamné, par contumace, à la peine de la confiscation générale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 11e sous-section, en date du 22 février 1947, le nommé Lhomme (Julien-Léon-Charles), né à Eistien (Bas-Rhin) le 25 février 1903, fils d'Emile et de Philippine Milly, hôtelier, 11 et 13, rue Couverte, à Montereau (Seine-et-Marne), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 12e sous-section, en date du 22 février 1947, le nommé Beaumé (Lucien), né le 8 mai 1918 à Paris, de père non déclaré et de Germaine Beaumé, peintre en carrosserie, demeurant à Nanterre, 142, avenue Georges-Clemenceau, a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 27 février 1947, le nommé Miridjanian (Michel), né le 29 septembre 1915 à Ordou (Iran), fils de Maxud et de Laktivonia (Anna), restaurateur, 14, boulevard Carnot, à Bourg-la-Reine (Seine), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 12e sous-section, en date du 27 février 1947, le nommé Goudeaille (Gaston-Gilbert-Etienne), né le 11 juin 1920 à Paris, de Benoit-Etienne et d'Elise Buend, employé, demeurant à Nogent-sur-Marne, 146, Grande-Rue, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e sous-section, en date du 25 février 1947, le nommé Idriss (Michel) dit Michel, né le 7 janvier 1920 à Touyo (Afrique équatoriale française), de père non déclaré et Azan-Mira Idriss, demeurant à Paris, 45, rue Richer, a été condamné, par contumace, à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e chambre civique, en date du 1er mars 1946, le nommé Buchard (Gustave), né le 13 décembre 1901 à Paris (11e), dessinateur, demeurant à Saint-Denis (Seine), sans domicile connu, a été condamné, par contumace, à la peine de la confiscation des biens présents et à venir, interdiction de séjour en Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, dégradation nationale, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 4e chambre civique, en date du 1er mars 1946, le nommé Dantier (Roger), né le 13 décembre 1895 à Paris (16e), manœuvre, sans domicile connu, a été condamné, par contumace, à la peine de la confiscation des biens présents et à venir, interdiction de séjour en Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne pendant cinq ans, dégradation nationale, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e chambre civique, en date du 1er mars 1946, le nommé Hammer (Jean-Baptiste), né le 11 octobre 1913 à Saint-Denis, comptable, demeurant à Saint-Denis (Seine), 3, rue Cartillon, a été condamné à la peine de la confiscation des biens présents et à venir, interdiction de séjour en Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, dégradation nationale, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e chambre civique, en date du 5 mars 1946, le nommé Prunenec (Paul-Joseph-François), né le 29 octobre 1918 à Mont-Dol (Ille-et-Vilaine), demeurant 10, boulevard Arago, Paris (13e), a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à mille francs, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 1re chambre civique, en date du 4 mars 1946, le nommé Pierlovisi (Alexis), né le 11 septembre 1893 à Ajaccio, restaurateur, demeurant à Paris (9e), 35, rue Victor-Massé, a été condamné à la peine de dix ans de dégradation nationale, confiscation du tiers des biens présents, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e chambre civique, en date du 4 mars 1946, le nommé Landgraf (Georges-Maurice-Emile), né le 6 juin 1909 à Paris (11e), demeurant 29, rue de Belfort, à Maisons-Alfort (Suisse), a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à mille francs pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 1er février 1947, le nommé Labarre (Maurice-Auguste), né le 8 mars 1875 à Paris (5e), fils de Jean-Charles-Georges et Quebault (Florence-Alexandrine), représentant de commerce, 1, rue du Débarcadère, Paris (17e), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir pour actes nuisibles à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 9e sous-section, en date du 31 janvier 1947, le nommé Sporket (Auguste), né à Wupperbal-Elberfeld (Rhénanie) (Allemagne) (naturalisé français depuis 1934) le 14 octobre 1906, forgeron, 50, rue de Villegranges, Paris (20e), a été condamné à la peine de la confiscation des biens présents (à concurrence de la saisie des versements effectués au titre de la L. V. F.) pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 30 janvier 1947, le nommé Prevot (Roger), né à Paris (19e) le 13 mars 1909, comptable, 70, rue de Meaux, Paris (19e), a été condamné par contumace, à la peine de la confiscation de ses biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e sous-section, en date du 4 février 1947, le nommé Chicon (Marcel-Georges), né le 29 mars 1911 à Commentry (Allier), fils de Joseph-Antoine et Laligue (Juliette), ingénieur des arts et métiers, 13, rue Michel-Chasles, Paris (12e), a été condamné à la peine de la confiscation de la moitié des biens présents et à venir pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 1re sous-section, en date du 3 février 1947, le nommé Knipping (Max-Edmond-Huberl), né le 24 octobre 1892 à Reims (Marne), fils d'Hubert et de Marie-Victorine Hollmann, ingénieur, demeurant à Paris, 64, rue de Monceau, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 6e sous-section, en date du 3 février 1947, le nommé Leonard (Lucien-Jean-Baptiste), né le 31 janvier 1888 à Bordeaux (Gironde) de Urbain et de Jeanne Juary, gérant d'immeubles, demeurant à Paris, 112, avenue de Suffren, a été condamné à la peine de la confiscation des biens biens meubles présents à concurrence de cent mille francs pour actes nuisibles à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 7 février 1947, la nommée Rota (Marie-Madeleine), épouse Juliani, née le 17 janvier 1908 à Paris (10e), fille de Jean et d'Elisabeth Cocarini, demeurant 52, rue Petit, Paris, a été condamnée à la peine de la confiscation de la moitié des biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 6 février 1947, la nommée Joineau (Juliette-Renée), *alias* Delgado, née à Lyon (Rhône) le 19 mars 1902, sans profession, de Léon-Eugène et d'Anne-Marie-Louise Babet, demeurant 25, avenue de Suresnes, chez Mme Carasloinus, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise), a été condamnée à la peine de la confiscation totale de ses biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par décision de la cour de justice de la Seine, 3e sous-section, en date du 4 février 1947, le nommé Bonatto (Dominique), né le 15 février 1902 à Fresaneto, Turin (Italie), fils de Marlin et de Bonatto (Marcelle-Dominique), vitrier, 5, square Got, Paris (20e), a été condamné à la peine de la confiscation de la moitié de ses biens présents et à venir pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 4e sous-section, en date du 12 février 1947, le nommé Cipolat (Alfred), né à Aviano, Udine (Italie) le 31 août 1903, fils d'Oswald et de Madeleine Mellina, entrepreneur de maçonnerie, 5 *bis*, rue Pasteur, à Bezons (Seine-et-Oise), a été condamné à la peine de la confiscation de la moitié de ses biens présents et à venir pour actes nuisibles à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 11e sous-section, en date du 10 février 1947, le nommé Cocard (André-Auguste), né le 19 juin 1920 à Nantes (Loire-Inférieure), fils d'André et de Marie Defontaine, artiste, 1, rue du Bac, à Suresnes (Seine), a été condamné à la peine de la confiscation totale de ses biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 7 février 1947, le nommé Visconti (Alfredo), né le 22 octobre 1896 à Nozza (Italie) de Gaspard et d'Henriette Rizzi, commerçant, demeurant 14, passage des Fours-à-Chaux, Paris (19e), a été condamné à la peine de la confiscation de la moitié de ses biens présents et à venir pour actes nuisibles à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 30 janvier 1947, la nommée Beaupere (Suzanne-Simone), épouse Marbœuf, née le 18 janvier 1909 à Charleroi (Belgique), sans profession, 6, rue Copernic, Paris (16e), a été condamnée à la peine de la confiscation totale de ses biens présents pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 4e sous-section, en date du 30 janvier 1947, le nommé Toussaint (Gilbert), né le 3 janvier 1917 à Troyes (Aube), boulanger à Mondoubleau (Loir-et-Cher), a été condamné à la peine de la confiscation générale de ses biens présents pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 9e sous-section, en date du 30 janvier 1947, la nommée Lengrand (Germaine-Clémentine-Georgette), née à Paris (3e) le 22 novembre 1901, secrétaire comptable, 157, rue La Fayette, Paris, a été condamnée à la peine de la confiscation totale de ses biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 29 janvier 1947, le nommé Boulon (Jean-Alfred), né le 10 octobre 1901 à Thuilat (Allier), ex-inspecteur principal adjoint à la B. S. 2, demeurant à Nogent-sur-Marne (Seine), 27, rue Edmond-Vitry, a été condamné à la peine de la confiscation totale de ses biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 4e sous-section, en date du 29 janvier 1947, le nommé Naegele (Maurice-Lucien), né à Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 29 avril 1914, ingénieur, 9, avenue Bugeaud, Paris (16e), a été condamné à la peine de la confiscation totale de ses biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 7e sous-section, en date du 28 janvier 1947, le nommé Belle (Léon), né à Lagny (Marne) le 24 avril 1876, journaliste, 10, rue de l'Arbalète, Meaux (Seine-et-Marne), a été condamné à la peine de la confiscation totale de ses biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 1re sous-section, en date du 27 janvier 1947, le nommé Vallery-Radot (Robert), né le 31 juillet 1885 aux Alleux, près d'Avallon (Yonne), homme de lettres, 22 *bis*, avenue de Wagram, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 1re sous-section, en date du 27 janvier 1947, le nommé Marquis-Rivière (Jean-Marie-Paul), né à Paris (5e) le 31 juillet 1903, journaliste, 21, quai aux Fleurs, chez Mme de La Villarvière, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e sous-section, en date du 27 janvier 1947, le nommé Bonnier (Alfred-Eugène), né à Lille (Nord) le 8 juin 1893, 43, rue Victor-Hugo, Courbevoie, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 1re sous-section, en date du 27 janvier 1947, le nommé Ressegnier (Raymond), né à Taouvit (Maroc) le 22 mai 1915, à Vichy (Allier), sans autre indication, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 25 janvier 1947, la nommée Default (Henriette), femme Baranton, divorcée Loiseau, née à Paris (10e) le 5 juillet 1916, 9, rue de Metz, à Drancy (Seine), a été condamnée à la peine de la confiscation totale des biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 25 janvier 1947, le nommé Baranton (Robert), né à Pantin (Seine) le 19 août 1906, brocanteur, 40, rue de Sévigné, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 24 janvier 1947, la nommée Miego (Lucie-Julie), femme Buguet, née à Paris (5e) le 24 novembre 1898, concierge, 53, rue Blanche, Paris, a été condamnée à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 6e sous-section, en date du 23 janvier 1947, le nommé de Guiry (Bernard-Marie-Joseph), né à Sarliac (Dordogne) le 22 mars 1880, commerçant en tissus, 80, rue Réaumur, Paris, a été condamné à la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 9e sous-section, en date du 23 janvier 1947, le nommé Margrit (Roger-Christian), né à Paris (13e) le 10 juillet 1922, chauffeur mécanicien, 20, rue Maréchal-Maunoury, Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e sous-section, en date du 21 janvier 1947, le nommé Fedoroff (Serge) dit Fedo, né à Vibegst (U. R. S. S.) le 31 décembre 1895, industriel, 7, allée Marie-Laurent, Paris (20e), a été condamné à la peine de la confiscation à concurrence de trois millions deux cent dix mille francs pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e sous-section, en date du 21 janvier 1947, le nommé Petit (Marcel-Marc-Lucien), né à Paris (14e) le 26 octobre 1897, représentant, 5, boulevard Bureau, Levallois-Perret (Seine), a été condamné à la peine de la confiscation totale de ses biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 1e sous-section, en date du 18 janvier 1947, le nommé Crouzet (Guillaume-Pierre), dit Guy, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 27 janvier 1901, homme de lettres, 25, rue Gay-Lussac, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation des biens présents pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 2 mars 1946, le nommé Dumas (Georges-Maurice), 8, rue des Cloys, Paris (18e), a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, quinze ans d'interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e chambre civique, en date du 2 mars 1946, le nommé Maci (Fernand-Marcel), né le 8 décembre 1883 à Champagnolles (Jura), demeurant à Paris, 27, rue Desnouettes, Paris (15e), a été condamné par contumace à la peine de la confiscation des biens présents et à venir, interdiction de séjour en Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et Jura, dégradation nationale pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 4e chambre civique, en date du 1er mars 1946, le nommé Olivieri (Louis), né le 19 janvier 1900 à Marseille (Bouches-du-Rhône), sans domicile connu, a été condamné par contumace à la peine de la confiscation des biens présents et à venir, interdiction de séjour en Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne pendant cinq ans, dégradation nationale, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 17 janvier 1947, le nommé Sansfaute (Maurice), né à Paris (12e), le 13 juin 1911, ex-inspecteur de police, 12, rue de Sidi-Brahim, Paris (12e), a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 9e sous-section, en date du 17 janvier 1947, le nommé Risset (Serge-Fernand), né le 29 mars 1915 à Orléans (Loiret), commerçant, 27, rue Gallieni, Palaiseau (Seine-et-Oise), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 9e sous-section, en date du 17 janvier 1947, le nommé Rousseaux (Paul-Lucien), né à Paris (4e), le 16 février 1917, manœuvre, 26, rue du Pont-Louis-Philippe, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 9e sous-section, en date du 16 janvier 1947, le nommé Merigot (Armand), né le 20 juin 1902 à Paris (15e), manœuvre, 35, rue Constance, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation des biens présents pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 6e sous-section, en date du 15 janvier 1947, le nommé Ginot (Bonaventure-Louis-Marie-Rober), né à Poitiers (Vienne), le 5 octobre 1893, industriel, 22, avenue de Saxe, Paris (7e), a été condamné à la peine de la confiscation de la moitié de ses biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e sous-section, en date du 15 janvier 1947, le nommé Rumpf (Jean-Charles), né à Graz, le 18 avril 1896, négociant céramiste, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris (10e), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 1re sous-section, en date du 13 janvier 1947, le nommé Lagardère (Jean-Marie-Pierre), né le 15 août 1896 à Bordeaux (Gironde), comptable, 39, avenue de La Motte-Picquet, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 14e sous-section, en date du 13 janvier 1947, le nommé Miridjanian (Maxoud), né à Samaldi (Iran), le 30 avril 1882, ex-restaurateur, ayant été domicilié 8, rue de Maubeuge, Paris, a été condamné par contumace à la peine de la confiscation totale de ses biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 11 janvier 1947, le nommé Soupe (Hilaire), né à Plouches (Orne) le 19 juin 1889, ex-maire de Montreuil-sous-Bois (Seine), ouvrier métallurgiste, a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 9e sous-section, en date du 11 janvier 1947, le nommé Massoulard (Eugène-Ludovic), né à Toulon (Var) le 27 décembre 1890, intendant, 38, avenue Ledru-Rollin, à Paris, a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 9e sous-section, en date du 11 janvier 1947, le nommé Mistaudy (André), né à Paris (11e) le 27 novembre 1899, commerçant, 18, impasse des Couronnes, Paris (11e), a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 10 janvier 1947, le nommé Gamory-Dubourdeau (Paul), né le 29 janvier 1885 à Ploudalmezeau (Finistère), intendant militaire en retraite, 7, square Villaret-de-Joyeux, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 9e sous-section, en date du 9 janvier 1947, le nommé Cartier (Marius-Fortuné-Joseph), né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 14 février 1881, chimiste parfumeur, 30, rue Jean-Goujon, à Paris (8e), actuellement à Vence (Alpes-Maritimes), agence Azoro-Office, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8 sous-section, en date du 9 janvier 1947, la nommée Giraudo (Louise-Fortunée), née à Boves (Italie) le 21 mai 1909, vendeuse en parfumerie, demeurant à Vence (Alpes-Maritimes), agence Azoro-Office, a été condamnée à la peine de la confiscation totale des biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 9e sous-section, en date du 9 janvier 1947, le nommé Pigot (Numa-Georges), né à Paris (14e) le 29 octobre 1905, journaliste, 24, rue Taine, Paris (12e), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 9e sous-section, en date du 9 janvier 1947, le nommé Albaret (Ernest-Henri), né à Paris (20e) le 16 octobre 1897, radio technicien, 20, rue d'Elyanes, Paris (20e), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 9 janvier 1947, le nommé Vis (Geert), né à Amsterdam (Pays-Bas) le 1er avril 1919, industriel, hollandais, 226, rue de Rivoli, Paris (2e), a été condamné par contumace à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 4e sous-section, en date du 9 janvier 1947, le nommé Guyot (Robert-Joseph), né à Miribel (Ain) le 17 février 1901, gérant de société, demeurant à Neuilly-Plaisance (Seine-et-Marne), 7, boulevard Gallieni, a été condamné à la peine de la confiscation des biens présents pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 22 novembre 1946, le nommé Gonella (Bruno), né le 19 octobre 1913, à Lausanne (Suisse), fils de Vincent et d'Oslim (Marceline), peintre en bâtiment, 46, rue Richer, Paris, a été condamné à la confiscation totale des biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 11e sous-section, en date du 21 octobre 1946, le nommé Gangloff (Emile), né à Bischeim (Bas-Rhin) le 4 août 1907, ouvrier, 46, rue du Faubourg-Saint-Martin, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 1re sous-section, en date du 19 octobre 1946, le nommé Adam (Hugues-Jules-Eugène), né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 15 juillet 1918, représentant, 215 *bis*, boulevard Saint-Germain, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 19 octobre 1946, le nommé Antonietti (Auguste), né à Rimasco (Italie) le 25 avril 1892, entrepreneur de maçonnerie, 10, rue des Boulets, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation de la moitié de ses biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 12e sous-section, en date du 18 octobre 1946, le nommé Quadri (François), né à Saint-Hippolyte (Doubs) le 29 juillet 1903, chauffeur, 29, rue de l'Exposition, Paris (7e), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 12e sous-section, en date du 18 octobre 1945, le nommé Lagarde (Edmond), né à Bordeaux (Gironde) le 10 août 1901, mécanicien chauffeur, demeurant 16, rue Augereau, Paris (7e), a été condamné à la peine de la confiscation générale de ses biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 6e sous-section, en date du 16 octobre 1946, le nommé Lorenzelli (Henri-Gervais), né à Pontremoli (Italie) le 29 mars 1902, dernier domicile connu sentier Saint-Simon, Villejuif (Seine), a été condamné, par contumace, à la peine de la confiscation générale de ses biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 11e sous-section, en date du 14 octobre 1946, le nommé Lopatka (Moszek), dit Maurice, né à Varsovie (Pologne) le 7 juin 1893, chapelier, 27, rue Ramponneau, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation totale de ses biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 10e sous-section, en date du 14 octobre 1946, le nommé Tissier (Robert-Ernest-Gustave), né à Paris (15e) le 26 décembre 1901, expert comptable, demeurant à Couhon (Seine-et-Oise), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 12e sous-section, en date du 12 octobre 1946, le nommé Goguillot (Roland-Michel), né le 13 septembre 1919 à Paris (8e), étudiant, 2, villa Violet, à Paris (15e), a été condamné à la peine de la confiscation générale de ses biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice, 8e sous-section départementale de la Seine, en date du 23 septembre 1948, le nommé Wagner (Charles), né le 19 septembre 1915 à Karlsruhe (Allemagne), fils de Joseph et de Weyer (Marie), comptable, Français, rue des Cottages, à Strasbourg-Neudorf (Haut-Rhin), a été condamné, pour intelligences avec l'ennemi, à la peine de la confiscation totale de ses biens présents et à venir.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 14e sous-section, en date du 23 octobre 1946, la nommée Talchi (Marie), épouse Guillaume, née à Monte San Biago (Italie) le 18 juin 1914, 27, rue Brulée, Reims (Marne), a été condamnée, par contumace, à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 14e sous-section, en date du 23 octobre 1946, le nommé Guillaume (Lucien-Léopold), né à Verzemay (Marne) le 28 octobre 1913, linotypiste, 27, rue Brulée, Reims (Marne), a été condamné, par contumace, à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 11 octobre 1946, le nommé Dupuy (Jean-François-Joseph), né à Feugerolles (Lot-et-Garonne), agent commercial, 19, rue des Fermiers, Paris (17e), a été condamné à la peine de la confiscation de la moitié de ses biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 9e sous-section, en date du 11 octobre 1946, la Société française de publication, d'édition et de littérature théâtrale, dont le siège était 20, avenue Rapp, à Paris, puis 18, rue de Thorigny, Paris (directeur général: Leturc (Jean), représentant la société, a été condamnée à la peine de la confiscation générale de son patrimoine, à la confiscation spéciale des instruments ayant servi à l'infraction pour impression, publication d'articles en faveur de la collaboration avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 11 octobre 1946, le nommé Puaud (Edgard), né à Orléans (Loiret) le 29 octobre 1889, dernier domicile connu: 12, place Malesherbes, Paris, a été condamné, par contumace, à la peine de la confiscation générale de ses biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 12e sous-section, en date du 10 octobre 1946, le nommé Durand (Henri), né à Paris (6e) le 13 mars 1896, ex-inspecteur de police, demeurant 50, rue Chance-Milly, à Clichy (Seine), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 12e sous-section, en date du 10 octobre 1946, le nommé Dousset (Marcel), né à Paris (14e) le 22 octobre 1907, ex-employé de la marine marchande, 7, rue de Vouillé, Paris, a été condamné, par contumace, à la peine de la confiscation des biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 6 avril 1946, le nommé Le Du (Yves-Marie), né le 5 mars 1889 au Havre, charpentier, demeurant 41, rue des Poissonniers, Paris (18e), a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, quinze années d'interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e chambre civique, en date du 6 avril 1946, la nommée Boulard (Marie-Thérèse), femme Rivoal, née le 6 juillet 1892 à Montivilliers (Seine-Inférieure), sans domicile connu, a été condamnée, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, troisième chambre civique en date du 4 avril 1946, le nommé Alexandre (Robert), né le 18 décembre 1921 à Paris (10e), cuisinier, sans domicile connu, a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, sixième chambre civique, en date du 1er avril 1946, le nommé Laret (Lucien-Justin-Antoine), né le 25 février 1877 à Roux (Belgique), expert comptable, demeurant 15, rue Chevreul, à Paris, a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens présents, vingt ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, quatrième chambre civique, en date du 22 mars 1946, le nommé Cassaro (Salvator), né le 15 août 1885 à Alexandrie (Italie), français par naturalisation, sans domicile connu, a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, troisième chambre civique, en date du 21 mars 1946, la nommée Mouget (Germaine-Marie-Victoria), femme Miniconi, née le 18 août 1894 à Verson (Calvados), sans profession, demeurant à Paris, 44, rue Volta, a été condamnée, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, deuxième chambre civique, en date du 19 mars 1946, le nommé Martelly (Roger), né le 3 août 1919 à Antibes (Alpes-Maritimes), sans domicile connu, a été condamné, par

contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à deux mille francs, vingt ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, cinquième chambre civique, en date du 30 mars 1948, le nommé Canon (Henri), né le 20 décembre 1903 à Paris, commerçant, demeurant 15, rue Albouy, à Paris, a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, cinq ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 29 mars 1946, le nommé Becheler (Jean-Paul), né le 30 novembre 1891 à Paris (20e), sans profession, demeurant à Paris, 9, rue Henri-Heine (16e), a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, cinq ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 28 mars 1946, le nommé Thirion (Lucien), né le 13 novembre 1924 à Paris (10e), boucher, demeurant 11 *bis*, rue Rouvet, à Paris, a été condamné à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, cinq ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 15 mars 1946, le nommé Michonneau (Louis), né le 21 août 1911 à l'Ile-d'Elle (Vendée), demeurant 44, rue Gaultier, à Courbevoie (Seine), a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, cinq ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 15 mars 1946, le nommé Rochaut (Robert), né le 8 mars 1924 à Paris (10e), sans domicile connu, a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, cinq ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 15 mars 1946, le nommé Boissel (Alfred), né le 28 mars 1902 à Saint-Ambroix (Gard), commerçant, demeurant 6, rue Gustave-Coublier, à Paris (10e), a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, cinq ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 15 mars 1946, le nommé Bonestève (Roger), né le 2 juin 1917 à Lyon (Rhône), demeurant 41, 43, boulevard de Montmorency, à Paris, a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, cinq ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 15 mars 1946, le nommé Broteau (Jean-Edmond), né le 10 août 1922 à Paris (12e), demeurant 6, rue Moreau, à Paris, a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, cinq ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 15 mars 1946, le nommé Dalibard (René), né le 24 juin 1916 à Loué (Sarthe), demeurant 17, rue Mathis, à Paris (19e), a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, cinq ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e chambre civique, en date du 14 mars 1946, la nommée Bergerot (Léone), née le 15 novembre 1918, aux Bordes (Saône-et-Loire), manutentionnaire, demeurant 44, rue de la République, à Saint-Mandé (Seine), a été condamnée par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 14 mars 1946, le nommé Deriso (Georges), né le 16 juin 1879 à Neuilly-sur-Seine, industriel, demeurant 20, rue Marcel-Roger, à Gennevilliers (Seine), a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, cinq ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e chambre civique, en date du 12 mars 1946, le nommé Seguin (Fernand), né le 3 septembre 1895 à Paris (5e), directeur d'entreprise, demeurant à Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe), 7 *bis*, avenue Victor-Hugo, a été condamné à la peine de dix ans de dégradation nationale, confiscation des biens réduite à vingt mille francs, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e chambre civique, en date du 12 mars 1946, le nommé Thiry (Raymond), né le 6 avril 1920, à Montoie (Ardennes), sans domicile connu, a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à dix mille francs, vingt ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e chambre civique, en date du 12 mars 1946, le nommé Pestre (Auguste), né le 10 juillet 1899 à la Mure (Isère), demeurant à Paris, 16, rue Laplace, a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, vingt ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 6e chambre civique, en date du 11 mars 1946, le nommé Savalle (Jean-Antoine-Christian), né le 23 décembre 1919 à Paris (7e), directeur commercial, demeurant 9, rue Jean-Ferrandi, à Paris (6e), a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, vingt ans d'interdiction de séjour, confiscation des biens présents, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e chambre civique, en date du 9 mars 1946, le nommé Moreau (Jean-Marie), né le 24 mars 1921 à Neuilly-sur-Seine (Seine), sans domicile connu, a été condamné, par contumace, à la dégradation nationale, confiscation totale des biens, interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e chambre civique, en date du 9 mars 1946, la nommée Patte (Jeanine), femme Vatier, née le 8 août 1922 à Epinay-sur-Seine (Seine), sans domicile connu, a été condamnée, par contumace, à la dégradation nationale, confiscation totale des biens, interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e chambre civique, en date du 9 mars 1946, le nommé Billet (Lucien-Alexandre), né le 23 février 1898 à Arcis-Soutart (Marne), sans domicile connu, a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 8 mars 1946, le nommé Broutat (Lucien), né le 24 juillet 1902 à la Roche-en-Breuil (Côte-d'Or), sans domicile connu, a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens, interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 8 mars 1946, le nommé Anderle (Paul), né le 30 août 1899 à Ezy (Eure), demeurant, 3, rue Chaintin, à domicile connu, a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, quinze ans d'interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e chambre civique, en date du 7 mars 1946, le nommé Absil (Emile-Victor), né le 12 mars 1876 à Charleville (Ardennes), sculpteur, demeurant à Malakoff, 32, rue Savier (Seine), a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e chambre civique, en date du 7 mars 1946, la nommée Sautour (Colette), née le 22 mai 1921 à Angoulême (Charente-Maritime), sans domicile connu, a été condamnée, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens, interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 7 mars 1946, le nommé Le Nain (Paul), né le 5 août 1912 à Paris (18e), sans domicile connu, a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e chambre civique, en date du 5 mars 1946, la nommée Debril (Dolly), femme Douvier, née le 18 avril 1923 à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), secrétaire, demeurant 11, rue Borel, à Bondy (Seine), a été condamnée, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduits à mille francs pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 7e sous-section, en date du 18 novembre 1946, le nommé Rebatet (Lucien), dit François Vinneuil, né le 15 novembre 1903 à Moras (Drôme), demeurant 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Neuilly-sur-Seine (Seine), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 7e sous-section, en date du 18 novembre 1946, le nommé Jeantet (Claude), né le 12 juillet 1902 à Pomponne (Seine-et-Marne), fils de Félicien et de Marguerite Chavin, journaliste, demeurant à Paris, 54, rue Ampère, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 7e sous-section, en date du 18 novembre 1946, le nommé Cousteau (Pierre-Antoine), né le 18 mars 1906 à Paris, fils de Daniel et de Duranthon (Elisabeth), journaliste, 48, avenue de La Motte-Picquet, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 21 novembre 1946, le nommé Pernot (Louis-Alexandre-Jacques), né le 19 février 1923 à Paris (17e), fils de Louis Cherer (Flora), employé au commissariat aux affaires juives, 36, rue Chardon-Lagache, Paris, a été condamné par contumace à la peine de la confiscation des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 21 novembre 1946, le nommé Ledoux (Pierre-René), né le 28 octobre 1913 à Laon (Aisne), fils de Léon-Henri et de Didier (Renée), sous-officier de carrière, 14, square d'Alboni, à Paris (16e), a été condamné par contumace à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 11e sous-section, en date du 19 novembre 1946, le nommé Forgues (Léon-Joseph-Julien), né le 3 juillet 1903 à Layrac, de Joseph-François et de Penetrou (Marie-Clotilde), 116, rue Saint-Maur, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e sous-section, en date du 18 novembre 1946, le nommé Quinten (Ernest-René), né à Sarrebrück le 9 juin 1907, fils de Jean et de Gertrude Ceul, négociant en appareils sanitaires, 72, boulevard Richard-Lenoir, Paris (11e), a été condamné à la peine de la confiscation de la moitié des biens présents et à venir, pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 15 novembre 1946, le nommé Maggi (Marino), né le 19 décembre 1909 à Aveona (Italie), fils de Cesare et de Bassonechini (Rosa), manœuvre, 2 *bis*, rue de Palestine, à Paris (19e), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 11e sous-section, en date du 16 novembre 1946, le nommé Coquillaud (Robert), dit Le Vigan, né à Paris (18e) le 7 janvier 1900, fils d'Alexandre et de Grollet (Charlotte), artiste dramatique, 12, avenue Junot, à Paris, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 15 novembre 1946, le nommé Bigot (Lucien-Marie-Joseph), né le 19 mars 1896 à Saint-Omer-en-Champagne, fils de Lucien et de Jany (Marie), directeur d'entreprises, Français, 7, avenue Poincaré, à Paris (16e), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 13 novembre 1946, le nommé Fayet (Roger-Maurice), né le 17 mai 1918 à Melun (Seine-et-Marne), fils de Louis et de Louise Sininge, 33, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, souffleur de verre, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens, pour actes nuisibles à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 13 novembre 1946, le nommé Jolibois (Marcel-Albert), né le 25 décembre 1899 à Neufchâteau (Vosges) d'Eugène et de Lemoine (Marie-Louise), expert comptable, 71, rue de Dunkerque, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation de la moitié des biens présents et à venir pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 13 novembre 1946, le nommé Briant (Henri), né le 28 octobre 1890 à Paris, fils d'Yves et de Sidonie Bouvier, industriel, 28, quai d'Orléans, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation des biens présents et à venir à concurrence de la moitié pour actes nuisibles à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 13 novembre 1946, le nommé Pene (Jean), né le 13 octobre 1915 à Paris (13e), fils d'Auguste-Désiré et de Marie-Louise Mallenger, 15, avenue Joffre, à Gournay-sur-Marne (Seine-et-Oise), boulanger, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 13 novembre 1946, le nommé Fabre (Marie-Charles-Germain), né le 11 septembre 1902, à Villefranche-de-Rouergue, fils de Paulin et de Marguerite-Françoise Lajouanie, 12, boulevard des Capucines, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 9e sous-section, en date du 19 novembre 1946, le nommé Dupouy (Jacques-Charles-Alfred), né le 11 octobre 1922 à Neuilly-sur-Seine, fils de Gaston et de Françoise-Mélanie Rouni, photographe, 20, rue Frédéric-Passy, à Neuilly (Seine), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 9e sous-section, en date du 14 novembre 1946, le nommé Pesson (Jacques-Charles-François), né le 27 août 1924 à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), de père inconnu et de Pâquerette-Evadine-Odile Pesson, garagiste, 171, avenue de Neuilly, à Neuilly, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 14e sous-section, en date du 12 novembre 1946, le nommé Vannier (Jean-Marcel), né le 18 juin 1897 à Paris, de Jean et d'Alexandrine Chauveau, jardinier, demeurant à Coupvray (Seine-et-Marne), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e sous-section, en date du 12 novembre 1946, le nommé Cavo (Luigi), dit Louis, né à Gênes (Italie), le 11 septembre 1899, entrepreneur de travaux publics, fils de Jacques et d'Adélaïde Pexiva, demeurant à Boulogne-Billancourt (Seine), 121, avenue Victor-Hugo, a été condamné, par contumace, à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir pour actes nuisibles à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 12e sous-section départementale, en date du 9 novembre 1946, le nommé Imbert (Michel-Jean), né le 11 septembre 1923 à Paris (11e), fils de Jean-Baptiste et de Yolande Lamart, 21, rue Saint-Augustin, à Paris, a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 9 novembre 1946, le nommé Douillet (Robert-Louis-Emile), né le 16 novembre 1907 au Bourget (Seine), fils d'Emile-Louis et de Bouchage (Louise-Henriette), ex-inspecteur au commissariat général aux affaires juives, 50, boulevard Pasteur à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 11e sous-section, en date du 8 novembre 1946, le nommé Drujon (Lucien-Narcisse-Victor), né à Troyes (Aube), le 17 août 1883, fils d'Augustin et d'Eugénie Creux, entrepreneur d'électricité, 59, rue Chardon-Lagache, à Paris, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 6 février 1947, le nommé Pultz (Alexandre), né le 29 décembre 1912 à Ypest (Hongrie), fils de Joseph et de Revelyak (Pauline), ébéniste, 82, rue de Charenton, Paris (12e), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 9e sous-section, en date du 8 novembre 1946, le nommé Ryding (Richard-Antoine), né le 8 mars 1912 à Nice (Alpes-Maritimes), fils de William et de Françoise Bois, employé de bureau, 15, rue de Groffulhe, Boulogne-sur-Seine, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 4e sous-section, en date du 8 novembre 1946, le nommé Conrath (Nicolas), né le 4 juillet 1908 à Basbellain (Luxembourg), fils de Mathias et de Joséphine Delgen, directeur commercial, 30, rue du Château, Charenton (Seine), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir pour actes nuisibles à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 9e sous-section, en date du 7 novembre 1946, le nommé Balenghien (Etienne-Léon-Emile), né le 7 décembre 1900 à Tourcoing (Nord), fils d'Emile et de Marie-Juliette Leconte, ingénieur, 3, rue de Provence, à Paris, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 7 novembre 1946, le nommé Pompidou (Frédéric), né le 13 avril 1895 à Saint-Julien-de-Toussac (Cantal), fils de Granet et de Radet (Anasthasie), libraire, 28, rue Guénégaud, à Paris (6e), a été condamné à la peine de la confiscation des biens limitée à la somme de quinze mille francs pour actes nuisibles à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 8e sous-section, en date du 7 novembre 1946, le nommé Grenier de La Sauzay (François-Léon), né le 20 janvier 1913 à Moulins (Allier), fils de Pierre-Louis et de Magdeleine Toutlée, employé d'assurances, 11, rue de la Félicité, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation des biens, limitée à 250.000 francs, pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section départementale, en date du 7 novembre 1946, le nommé Van Derveeken (Camille), né le 10 août 1911 à Brewbogen (Belgique), fils de Frantz et d'Elisabeth Cheysells, demeurant à Paris, 238, rue du Faubourg-Saint-Honoré, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 1re sous-section, en date du 5 novembre 1946, le nommé Lenoir (Georges-Eugène), né le 4 janvier 1912 à la Roche-Bernard (Morbihan), fils de Georges-Auguste et de Lépine (Marie), électricien, 158, route Stratégique, Montrouge (Seine), a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 10e sous-section, en date du 4 novembre 1946, le nommé Dussi (Pholi), né à Argyrogastro (Albanie) le 6 janvier 1880, de Spiridou et Boziqué (Hélène), maître d'hôtel, 41, rue des Eco-

les, à Paris, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 6e sous-section, en date du 4 novembre 1946, le nommé Gendrot (Alfred), dit Jean Drault, né le 4 janvier 1866 à Tremblay-le-Vicomte (Eure-et-Loir), d'Olivier et d'Adèle de Merle, journaliste, demeurant à Dreux, 5, rue Albert-Samain, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens présents et à venir, pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e sous-section, en date du 31 octobre 1946, le nommé Leleu Marcel), né à Eerainville (Seine-Inférieure) le 6 avril 1902, représentant industriel, 20, rue Sportisse, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation totale de ses biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 4e sous-section, en date du 29 octobre 1946, le nommé Marongin (Emile), né à Terralba (Italie) le 16 janvier 1919, naturalisé Français, 6, rue Keppler, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e sous-section, en date du 28 octobre 1946, la nommée Haessner (Simone-Germaine), femme Witta, née à Paris (9e) le 21 février 1908, commerçante, 35, avenue de l'Opéra, Paris (2e), a été condamnée à la peine de la confiscation des trois quarts de ses biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e sous-section, en date du 28 octobre 1946, le nommé Witta (Eugène), né à Granges (Suisse) le 11 septembre 1897, architecte, 35, avenue de l'Opéra, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation des trois quarts de ses biens pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e sous-section, en date du 26 octobre 1946, le nommé Gallé (André-Fernand), né à Boulogne-sur-Seine le 14 novembre 1901, industriel à Paris, a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens, pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 12e sous-section, en date du 26 octobre 1946, le nommé Detours (Pierre-Jean), né à Caillau (Aude) le 14 juin 1897, 23, route de Montréal, Carcassonne, a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 4e sous-section, en date du 26 octobre 1946, le nommé Hamon (Joseph), né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 5 septembre 1903, industriel, 9, boulevard de Dixmude, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 12e sous-section, en date du 25 octobre 1946, le nommé Vuilliez (Lucien), né le 21 juin 1916 à Saint-Boniface, province de Manitoba (Canada), bûcheron, demeurant à Lavancia (Jura), Français, a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 11e sous-section, en date du 25 octobre 1946, le nommé Janvier (Alphonse-Marie), né à Tours (Indre-et-Loire) le 5 février 1890, libraire, 4, rue Théodore-de-Banville, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens pour intelligences avec l'ennemi.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 4e sous-section, en date du 25 octobre 1946, le nommé Strobel (Robert-Eugène), né à Paris (14e) le 30 juillet 1911, mécanicien, 62, rue de Menens, à Bougival (Seine-et-Oise), a été condamné à la peine de la confiscation des biens, à concurrence de deux cent mille francs, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 4e sous-section, en date du 24 octobre 1946, le nommé Walchmann (Johannès), 76, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e), a été condamné à la peine de la confiscation générale des biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e sous-section, en date du 24 octobre 1946, le nommé Santa (Alfred-Jacques), né à Crevola-d'Ossola (Italie), le 1er juin 1901, entrepreneur de travaux publics, 37, boulevard Poniatowsky, Paris, a été condamné à la peine de la confiscation totale des biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 6e chambre civique, en date du 10 juillet 1946, le nommé Genly (Lucien), né le 13 décembre 1894 à Breil-les-Eaux (Côte-d'Or), demeurant 32, rue Saint-Paul, à Paris (3e), a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens présents, vingt ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 6 avril 1946, la nommée Briau (Jeanne-Marie-Renée), née le 9 juillet 1888 à la Roche-sur-Yon (Vendée), demeurant 21, rue Gustave-Eiffel, à Levallois-Perret (Seine), a été condamnée, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, dix ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 6 avril 1946, la nommée Pourcher (Carmen-Denise), divorcée Gallet, née le 10 août 1908 à Sougy (Loiret), demeurant à Paris (1er), 141, rue Saint-Honoré, a été condamnée, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, cinq ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 12 juillet 1946, le nommé Ostis (Eugène-François), né le 28 décembre 1915 à Boulogne-sur-Seine (Seine), demeurant 9, rue Saint-Sébastien, à Paris (11e), a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à mille francs, cinq ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 11 juillet 1946, le nommé Vernier (Edmond-Jean), né à Paris, le 3 juillet 1896, directeur d'usine, demeurant à Maillebois (Eure-et-Loir), a été condamné à la peine de quinze ans de dégradation nationale, confiscation des biens à concurrence de quinze mille francs, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e chambre civique, en date du 10 juillet 1946, le nommé Durand (Roger), né le 11 janvier 1924, à Paris (14e), demeurant 112, rue de Turenne, à Paris (3e), a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à mille francs, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e chambre civique, en date du 16 juillet 1946, le nommé Germain (Raymond), né le 21 août 1909 à Paris (20e), demeurant à Chennevières-sur-Marne sans autre indication, a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à mille francs, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e chambre civique, en date du 13 juillet 1946, le nommé Malezet (Roland-François-Régis), né le 1er mars 1917 à Paris (19e), sans domicile connu, a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e chambre civique, en date du 13 juillet 1946, la nommée Brisson (Monique-Marie-Madeleine), femme Malezet, née le 6 octobre 1922 à Saint-Mandé (Seine), sans domicile connu, a été condamnée, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 6e chambre civique, en date du 17 juillet 1946, le nommé Ancey (Xavier), né le 23 août 1920 à Louviers (Eure), chimiste, demeurant 162 *bis*, rue Général-de-Gaulle, à Nogent-sur-Marne (Seine), a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens présents, vingt ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 1re chambre civique, en date du 17 juillet 1946, la nommée Cahier (Mercédés), veuve Deloncle, née le 10 février 1898 à Paris (14e), demeurant à Paris (16e), 7, rue Lesueur, a été condamnée à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens présents et à venir pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e chambre civique, en date du 17 juillet 1946, le nommé Franchet (Henri-Edmond), né le 21 mai 1917 à Paris (20e), instituteur, demeurant 93, avenue de la République, à Paris, a été condamné à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à cinquante mille francs pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 5 décembre 1946, le nommé Hechinger (Camille), né le 21 mars 1899 à Merxheim (Haut-Rhin), restaurateur, demeurant 95, boulevard de Magenta, à Paris (10e), a été condamné à la peine de quinze ans de dégradation nationale, confiscation des biens à concurrence de six cent mille francs pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 1re chambre civique, en date du 4 décembre 1946, le nommé Bonnery (Emile), né le 18 mars 1893 à Paris (6e), conseil juridique, demeurant à Paris (17e), 28, rue Legendre, a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, vingt ans d'interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e chambre civique, en date du 4 décembre 1946, le nommé Ehrhardt (Gaston-Georges-Robert), né le 25 décembre 1885 à Béziers (Hérault), caissier, demeurant 3, square Got, à Paris (20e), a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à mille francs pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e chambre civique, en date du 3 décembre 1946, le nommé Page (Antonin-Raymond), né le 15 juin 1924 à Saint-Ouen (Seine), demeurant 8, rue des Lombards, à Paris (3e), a été condamné par contumace à la peine de cinq ans de dégradation nationale, confiscation des biens réduite à mille francs pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 1re chambre civique, en date du 30 novembre 1946, le nommé Gkiesa (Armand), né le 22 juillet 1907 à Paris (6e), demeurant 42, boulevard Masséna, à Paris, a été condamné à la peine de cinq ans de dégradation nationale, confiscation des biens à concurrence de cent cinquante mille francs pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 1re chambre civique, en date du 30 novembre 1946, le nommé Rougeron (Jules-Jean), né le 12 juillet 1903 à Paris (9e), peintre, demeurant 14, rue Houdon, à Paris, a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e chambre civique, en date du 30 novembre 1946, le nommé Lechat (Robert-Jules), né le 25 janvier 1920 à Orléans (Loiret), sans domicile connu, a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, cinquième chambre civique, en date du 28 novembre 1946, le nommé Modiano (Raphaël), né le 19 novembre 1913 à Paris (9e), demeurant 6, rue Vivienne, à Paris (2e), a été condamné à la peine de quinze ans de dégradation nationale, confiscation des biens à concurrence de dix mille francs, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, deuxième chambre civique, en date du 25 novembre 1946, le nommé Besson (Fernand), né le 17 octobre 1909 à Oradour (Cantal), demeurant 18, rue des Cloys, à Paris, a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à mille francs, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, sixième chambre civique, en date du 25 novembre 1946, le nommé Heiligenstein (Emile-Henri), né le 9 février 1909 à Paris, camionneur, demeurant 8 *bis*, rue de Candale, à Pantin (Seine), a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens présents, vingt ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, cinquième chambre civique, en date du 22 novembre 1946, la nommée Collombat (Ginette), née le 30 juin 1924 à Paris (10e), sans domicile connu, a été condamnée par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à mille francs, cinq ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, cinquième chambre civique, en date du 22 novembre 1946, le nommé Guersent (Emile-Paul-Louis), né le 1er septembre 1901 à Rouen (Seine-Inférieure), demeurant 17, rue Bezout, à Paris (14e), a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, troisième chambre civique, en date du 21 novembre 1946, le nommé Paradis (Raymond), né le 23 décembre 1911 à Saint-Denis (Seine), manœuvre, ayant demeuré 45, rue Jean-Jaurès, à Saint-Denis (Seine), a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 1re chambre civique, en date du 21 novembre 1946, le nommé Mallegi (Paul-Hippolyte-Jean), né le 10 septembre 1895 à Lille (Nord), démarcheur, demeurant 40 *bis*, rue d'Alsace, à Courbevoie (Seine), a été condamné à la peine de cinq ans de dégradation nationale, confiscation des biens réduite à mille francs pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 21 novembre 1946, la nommée Vache (Marguerite-Eugénie), femme Urbain, née le 9 juillet 1890 à Paris (17e), demeurant à Paris (18e), 2, rue Gustave-Rouanet, a été condamnée par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à mille francs, cinq ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 21 novembre 1946, le nommé Chaussarie (Pierre-Charles), né le 7 septembre 1920 à Tarbes (Hautes-Pyrénées), sans domicile connu, a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à mille francs, cinq ans d'interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e chambre civique, en date du 20 novembre 1946, le nommé Huguin (Camille-Lucien), né le 10 juin 1920 à Septeuil (Seine-et-Oise), menuisier, demeurant 15, avenue Jean-Jaurès, à Paris (19e), a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à mille francs pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e chambre civique, en date du 19 novembre 1946, le nommé Meyer (Roger), né le 20 août 1923 à Paris (14e), demeurant 56, avenue Aubert, à Vincennes (Seine), a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à mille francs pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 6e chambre civique, en date du 19 novembre 1946, le nommé Meyer (André-Charles), né le 8 mai 1920 à Paris (20e), metteur au point, demeurant 70, boulevard Davoud, à Paris, a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens présents, vingt ans d'interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 6e chambre civique, en date du 19 novembre 1946, le nommé Ferrini (Jacques), né le 13 avril 1923 à Paris, garçon de restaurant, demeurant 11, rue de l'Etoile, à Paris (16e), a été condamné à la peine de vingt ans de dégradation nationale, somme de quatorze mille huit cent trente-deux francs acquise au Trésor, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 4e chambre civique, en date du 16 novembre 1946, le nommé Tournat (Guy-André), né le 28 août 1920 à Paris (13e), demeurant 83, rue des Entrepreneurs, Paris (15e), a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 16 novembre 1946, la nommée du Burosse (Marie-Louise), femme de Lafaye, née le 15 juillet 1892 à Gellick (Belgique), demeurant 4, rue Piacini, à Paris, a été condamnée à la peine de dix ans de dégradation nationale, confiscation des biens à concurrence de cinq mille francs, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 15 novembre 1946, le nommé Dumont (André), demeurant 11, rue Toullier, à Paris, a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à mille francs, cinq ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 14 novembre 1946, le nommé Mahaut (David), alias Fouchard (André-Jacques), né le 6 mai 1923 à Paris (10e), demeurant 92, rue de la Réunion, à Paris (20e), a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à mille francs, interdiction de séjour, pour indignité nationale.

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 15 octobre 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Schmitt (Wendelin), de nationalité allemande, ayant demeuré à Nilvange, 54 *a*, rue Joffre, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 octobre 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Scharf (Konrad), de nationalité allemande, ayant demeuré à Nilvange, 40, rue Joffre, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 octobre 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Stamm (Eugène), de nationalité allemande, ayant demeuré à Nilvange, 1, rue de la Gare, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 octobre 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Kramm (Wilhem-Joseph), de nationalité allemande, ayant demeuré à Florange, 108, Grand-Rue, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 octobre 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Seebach (Georges), de nationalité allemande, ayant demeuré à Florange, 20, rue Pépin-le-Bref, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 octobre 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Gyrkens (François), de nationalité allemande, ayant demeuré à Uckange, 39, cité de Budange, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 14 octobre 1948 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à Michels (Bernhard), 58, Grand' rue, Haguenau (Bas-Rhin), séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 1er octobre 1948.

Par ordonnance en date du 13 octobre 1948, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Rohmer (Lucien), née Hiemer (Geneviève), de nationalité allemande, à Epfach (Bavière), 5, quai Dessaix, à Strasbourg, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 13 octobre 1948, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Heitz (Henri-Emile), de nationalité allemande, 24, rue Jean-Jacques-Rousseau, Strasbourg, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 6 octobre 1948, le président du tribunal civil de Langres a ordonné la mainlevée du séquestre mis sur les biens appartenant au sieur André Demay, médecin à Voisey, par ordonnance du 27 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 6 octobre 1948, le président du tribunal civil de Langres a ordonné la mainlevée du séquestre mis sur les biens du sieur Lucien Fraysse, demeurant à Grenant, par ordonnance du 27 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 23 septembre 1948, le président du tribunal civil de Nantes a donné mainlevée du séquestre apposé le 12 novembre 1945 sur les biens de Leroux (Henri), dit Calotte, cultivateur à Bergon-en-Missillac (Loire-Inférieure).

Par ordonnance en date du 23 septembre 1948, le président du tribunal civil de Nantes a donné mainlevée du séquestre apposé le 20 septembre 1945 sur les biens de Langlais (Raymond), commerçant en porcs et veaux, au Glanet-en-Héric (Loire-Inférieure).

Par ordonnance en date du 8 février 1946, le président du tribunal de première instance de Montdidier (Somme), a prononcé la mainlevée du séquestre sous lequel, par ordonnance en date du 15 septembre 1944, ont été placé les biens, droits et intérêts de la société le journal Le Santerre, dont le siège social est à Montdidier et dont avait été nommée l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Somme pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 mai 1947, le président du tribunal de première instance de Montdidier (Somme), a prononcé la mainlevée du séquestre sous lequel, par ordonnance en date du 8 novembre 1945, ont été placé les biens, les droits et intérêts du sieur Charlier, grossiste en pommes de terre, à Pierrepont-sur-Avre, gérant du comptoir des achats directs, sis à Contoire-Hamel et dont avait été nommée l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Somme, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 31 octobre 1947, le président du tribunal de première instance d'Amiens a prononcé la mainlevée du séquestre placé sur les biens de Martin (Raymond), 20, rue Lavallard, à Amiens et notamment le cinéma Caméo, rue des Cordeliers, à Amiens, par ses ordonnances en date des 5 mai et 30 octobre 1945.

Par ordonnance en date du 4 octobre 1945, le président du tribunal de première instance d'Amiens a prononcé la mainlevée du séquestre placé sur les biens des époux Charles Delahousse-Marquant, hôteliers à Londinières (Seine-Inférieure), par son ordonnance en date du 4 mai 1945.

Par ordonnance en date du 12 mai 1948, le président du tribunal civil de Vannes a prononcé la mainlevée de la mesure de séquestre prise le 6 novembre 1944 à l'encontre de Le Buhe (Alphonse), boucher à Vannes, 12, rue Noë.

Par ordonnance en date du 19 mai 1948, le président du tribunal civil de Vannes a prononcé la mainlevée de la mesure de séquestre prise le 26 octobre 1944, à l'encontre de Régis (Dominique) et de Régis (Joachim), entrepreneurs à Saint-Gildas-de-Rhuys.

Par ordonnance en date du 21 mai 1948, le président du tribunal civil de Vannes a prononcé la mainlevée de la mesure de séquestre prise le 10 janvier 1945 à l'encontre de Facchin (Jean-Baptiste), entrepreneur à Lorient, réfugié à Auray, et de Aillerie (Juliette), son épouse.

Par ordonnance en date du 27 mai 1948, le président du tribunal civil de Vannes a prononcé la mainlevée de la mesure de séquestre prise le 6 novembre 1944 à l'encontre de Thomer (Marcel), boucher à Saint-Gildas-de-Rhuys.

Par ordonnance en date du 6 août 1945, le président du tribunal civil de Vannes a prononcé la mainlevée de la mesure de séquestre prise le 10 janvier 1945 à l'encontre de Groleau (Paul), entrepreneur à Vannes, 7, rue de Bernus.

Par ordonnance en date du 22 août 1945, le président du tribunal civil de Vannes a prononcé la mainlevée de la mesure de séquestre prise le 10 janvier 1945 à l'encontre de Haroche (Yves), commerçant à Vannes, 20, rue des Halles.

Par ordonnance en date du 25 février 1946, le président du tribunal civil de Vannes a prononcé la mainlevée de la mesure de séquestre prise le 25 octobre 1944 à l'encontre de Ceria (Libero), entreprneur à Vannes, 47, avenue Wilson.

Par ordonnance en date du 27 mai 1948, le président du tribunal civil de Vannes a prononcé la mainlevée de la mesure de séquestre prise le 27 avril 1945 à l'encontre de Noblet (Prosper), charcutier à Auray, et de Kerherve (Anna), son épouse.

Par ordonnance en date du 14 mai 1948, le président du tribunal civil de Vannes a prononcé la mainlevée de la mesure de séquestre prise le 3 février 1945 à l'encontre de Kasmierczak (Jean), entrepreneur à Sarzeau.

Par ordonnance en date du 13 octobre 1948, le président du tribunal civil de Vannes a prononcé la mainlevée de la mesure de séquestre prise de 25 novembre 1944 à l'encontre de Damilot (Robert) et de Boncour (Juliette), son épouse, propriétaires du cinéma Universel, rue Pasteur, à Vannes.

Par ordonnance en date du 21 août 1948, le président du tribunal civil de Nérac a donné mainlevée de l'ordonnance plaçant sous séquestre les biens droit et intérêts appartenant à Brunet (Marcel), demeurant à Lamontjoie et confiant ces biens à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental.

Par ordonnances rendues le 1er octobre 1948, sur requête du commissaire du Gouvernement près la cour de justice de Lyon, le président du tribunal civil de Bourg a donné mainlevée du séquestre des biens des personne et entreprise ci-après désignées, confié à l'administration de l'enregistrement:

1° Séquestre des biens de M. Martin (Pidèle), demeurant à Génissiat (Ain), ordonné par décision du 3 juillet 1945;

2° Séquestre des biens de *La Croix de l'Ain, Le Semeur Bressan, La Voix du Bugey* (entreprise de presse), 2, avenue Alsace-Lorraine, à Bourg, ordonné par décision du 20 janvier 1945.

En conséquence, l'administration de l'enregistrement a été déchargée de la mission qui lui avait été conflée.

Par ordonnance en date du 11 juin 1947, le président du tribunal civil de Baugé a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 24 mai 1946 sur les biens, droits et intérêts appartenant à la manufacture de vêtements Le Beaufort, à Beaufort-en-Vallée, place du Château, et a déclaré l'administration des domaines déchargée de ses fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 11 juin 1947, le président du tribunal civil de Baugé a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 24 mai 1946 sur les biens, droits et intérêts appartenant aux Textiles de l'Ouest, tissus en gros, place Jeanne-de-Laval, à Beaufort, et a déclaré l'administration des domaines déchargée de ses fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 2 septembre 1947, le président du tribunal civil de Baugé a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 6 août 1945 sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. Trevert (André), domicilié à Baugé, et a déclaré l'administration des domaines déchargée de ses fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 25 mai 1946, le président du tribunal civil de Saumur a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 6 août 1945 sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. Bellœuvre, demeurant à Trèves-Cunault, et a déclaré l'administration des domaines déchargée de ses fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 22 mai 1946, le président du tribunal civil de Saumur a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 6 août 1945 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Bodet (Marcelle), divorcée Bonnin, demeurant à Saumur, 8, route de Varrains, et a déclaré l'administration des domaines déchargée de ses fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance, en date du 7 janvier 1947 le président du tribunal civil de Baugé a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 21 février 1946 sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. Salmon (Louis), fabricant d'huile à Bocé, et a déclaré l'administration des domaines déchargée de ses fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnnance, en date du 11 juin 1947, le président du tribunal civil de Baugé a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 24 mai 1946 sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. Pierre (Jean), demeurant à Beaufort, place Jeanne-de-Laval, et a déclaré l'administration des domaines déchargée de ses fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance, en date du 12 août 1946, le président du tribunal civil de Saumur a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 6 août 1945 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Giroi de la Massuère, demeurant à Saumur, 8, rue Gambetta, et a déclaré l'administration des domaines déchargée de ses fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance, en date du 13 mars 1947, le président du tribunal civil de Saumur a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 6 août 1945 sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. Nidelisse (Pierre), demeurant à Saumur, 15, rue Molière, et a déclaré l'administration des domaines déchargée de ses fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance, en date du 10 mai 1947, le président du tribunal civil de Saumur a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 6 août 1945 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Nidelisse (Huguette), demeurant à Saumur, 15, rue Molière, et a déclaré l'administration des domaines déchargée de ses fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance, en date du 4 février 1948, le président du tribunal civil de Saumur a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 6 août 1945 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Bignet (Jeanne), demeurant au Puy-Notre-Dame, et a déclaré l'administration des domaines déchargée de ses fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 novembre 1946, le président du tribunal civil de Saumur a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 6 août 1945 sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. Rival (Marcel), 25, rue Seigneur, à Saumur, et a déclaré l'administration des domaines déchargée de ses fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 7 avril 1945, le président du tribunal civil de Saumur a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 23 janvier 1945 sur les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Devernay, née Scamps, champignonniste à Varrains, et a déclaré l'administration des domaines déchargée de ses fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 novembre 1947, le président du tribunal civil de Saumur a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 6 août 1945 sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. Barrier, cultivateur à Dampierre, et a déclaré l'administration des domaines déchargée de ses fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 février 1948, le président du tribunal civil de Baugé a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 6 août 1945 sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. Binet (Adolphe), demeurant à Longué, et a déclaré l'administration des domaines déchargée de ses fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 11 juin 1947, le président du tribunal civil de Baugé a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 6 août 1945 sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. Pierre (Joseph), époux Bousselin, demeurant à Longué, et a déclaré l'administration des domaines déchargée de ses fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 20 septembre 1948, le président du tribunal civil de Condom a placé sous séquestre les biens meubles et immeubles appartenant à Mme L'Hoplault, née Sarton (Ernestine), mariée, demeurant à Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher), et confie ces biens à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental à Agen.

Par ordonnance en date du 16 mai 1947, le président du tribunal de première instance d'Amiens a prononcé la mainlevée du séquestre placé sur les biens du journal *Le Messager de la Somme*, à Amiens, par son ordonnance en date du 21 décembre 1944.

Par ordonnance en date du 16 mai 1947, le président du tribunal de première instance d'Amiens a prononcé la mainlevée du séquestre placé sur les biens du *Journal d'Amiens* par son ordonnance en date du 21 décembre 1944.

Par ordonnance en date du 15 février 1946, le président du tribunal de première instance d'Amiens a prononcé la mainlevée du séquestre placé sur les biens de la publication *Le Progrès agricole*, à Amiens, par son ordonnance en date du 1er février 1945.

Par ordonnance en date du 28 juillet 1948, le président du tribunal de première instance d'Amiens a prononcé la mainlevée du séquestre placé sur les biens de Sammartino (Antoine), demeurant à Amiens, 63, boulevard Guyencourt, par son ordonnance en date du 15 février 1945.

Par ordonnance en date du 30 avril 1948, le président du tribunal de première instance d'Amiens a prononcé la mainlevée du séquestre placé sur les biens de Spreux, demeurant à Amiens, 139, rue Saint-Honoré, par son ordonnance en date du 4 mai 1945.

Par ordonnance en date du 4 septembre 1946, le président du tribunal de première instance d'Amiens a prononcé la mainlevée du séquestre placé sur les biens de Legris (Lucien), quincaillier à Amiens, 19, rue Jules-Barni, par son ordonnance en date du 4 mai 1945.

Par ordonnance en date du 20 février 1948, le président du tribunal de première instance d'Amiens a prononcé la mainlevée du séquestre placé sur les biens de l'entreprise Perrazone, 593, rue Saint-Honoré, à Amiens, par son ordonnance en date du 2 octobre 1945.

Par ordonnance en date du 28 mai 1948, le président du tribunal de première instance d'Amiens a prononcé la mainlevée du séquestre placé sur les biens des époux Astier, demeurant à Paris, 10, rue des Prouvaires, par ses ordonnances en date des 18 avril et 2 octobre 1945.

Par ordonnance en date du 14 mai 1948, le président du tribunal de première instance d'Amiens a prononcé la mainlevée du séquestre placé sur les biens des époux Coll-Cahon, négociants en alimentation, 15, place René Goblet, à Amiens, par son ordonnance en date du 23 mars 1945.

Par ordonnance en date du 20 février 1948, le président du tribunal de première instance d'Amiens a prononcé la mainlevée du séquestre placé sur les biens des sieurs André Denis et Louis Ledroux, ainsi que sur ceux de la société Les Ateliers de rectification de Montières, par ses ordonnances en date des 5 mai et 8 octobre 1945.

Par ordonnance en date du 20 février 1948, le président du tribunal de première instance d'Amiens a prononcé la mainlevée du séquestre sur les biens de l'entreprise de Clerck, à Amiens, 3, rue des Francs-Mûriers, par ses ordonnances en date des 5 mai et 9 octobre 1945.

Par ordonnance en date du 20 février 1948, le président du tribunal de première instance d'Amiens a prononcé la mainlevée du séquestre placé sur les biens du sieur Scolari, entrepreneur à Amiens, 2, rue François-Meusnier, par ses ordonnances en date des 25 février et 2 octobre 1945.

Par ordonnance du 12 juin 1948, le président du tribunal civil de Gap a prononcé la mainlevée du séquestre mis par son ordonnance du 3 janvier 1945, rendue en vertu de l'ordonnance du 5 octobre 1944, sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. l'abbé Bertolo (Martin, dit Antoine), de nationalité italienne.

Par ordonnance du 12 juin 1948, le président du tribunal civil de Gap a prononcé la mainlevée du séquestre mis par son ordonnance du 3 janvier 1945, rendue en vertu de l'ordonnance du 5 octobre 1944, sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. Bolla (Carlo), à Turin, de nationalité italienne.

Par ordonnance du 12 juin 1948, le président du tribunal civil de Gap a prononcé la mainlevée du séquestre mis par son ordonnance du 3 janvier 1945, rendue en vertu de l'ordonnance du 5 octobre 1944, sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. Del Beccaro (Arthur), à Turin, de nationalité italienne.

Par ordonnance du 7 juillet 1948, le président du tribunal civil de Briançon a prononcé la mainlevée du séquestre mis par son ordonnance du 11 janvier 1945, rendue en vertu de l'ordonnance du 5 octobre 1944, sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. Aillaud (François), à Cézanne, de nationalité italienne.

Par ordonnance du 7 juillet 1948, le président du tribunal civil de Briançon a prononcé la mainlevée du séquestre mis par son ordonnance du 11 janvier 1945, rendue en vertu de l'ordonnance du 5 octobre 1944, sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. Aillaud (Hector), à Cézanne, de nationalité italienne.

Par ordonnance du 12 juin 1948, le président du tribunal civil de Gap a prononcé la mainlevée du séquestre mis par son ordonnance du 3 janvier 1945, rendue en vertu de l'ordonnance du 5 octobre 1944, sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. Garciel (Jean-Louis-Robert), à Cézanne, de nationalité italienne.

Par ordonnance du 12 juin 1948, le président du tribunal civil de Gap a prononcé la mainlevée du séquestre mis par son ordonnance du 3 janvier 1945, rendue en vertu de l'ordonnance du 5 octobre 1944, sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. Elleon (Pierre), en Italie, de nationalité italienne.

Par ordonnance du 12 juin 1948, le président du tribunal civil de Gap a prononcé la mainlevée du séquestre mis par son ordonnance du 13 mars 1945, rendue en vertu de l'ordonnance du 5 octobre 1944, sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. Prella (Alphonse), en Italie, de nationalité italienne.

Par ordonnance du 24 juillet 1948, le président du tribunal civil de Gap a prononcé la mainlevée du séquestre mis par son ordonnance du 3 janvier 1945, rendue en vertu de l'ordonnance du 5 octobre 1944, sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. Chareun (Jean-Baptiste), à Cézanne, de nationalité italienne.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 16 octobre 1948 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à Mme veuve Oertmann (Louise-Valentine), née Goetars, demeurant à Fribourg (Allemagne), séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 21 septembre 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 22 octobre 1948 a ordonné la levée du séquestre des biens appartenant à Booch (Frédéric), à Wissembourg (Bas-Rhin), séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 12 mars 1947.

PUBLICITÉ

CONCERNANT LES DÉPARTEMENTS

du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

AVIS

Dans la faillite ouverte sur les biens du sieur Gaston Thomas, commerçant à Mulhouse, 63, rue de Galfingue, par jugement du tribunal de première instance de Mulhouse, chambre commerciale, en date du 16 juillet 1948, l'état des créances produites a été déposé au tribunal cantonal de Mulhouse.

Les créanciers peuvent consulter cet état au greffe du tribunal cantonal de Mulhouse, chambre 30, et présenter leurs réclamations et contredits dans la huitaine, audit greffe. (N° 4/18.)

Mulhouse, le 30 octobre 1948.

Tribunal cantonal,

AVIS DIVERS

Union nationale des Caves et Distilleries Coopératives

4, RUE SAINT-ROCH, PARIS (1er)

L'assemblée générale de l'Union nationale des caves et distilleries coopératives se tiendra le 17 décembre 1948, dans les locaux de la C. G. A., 11 *bis*, rue Scribe, à seize heures.

ORDRE DU JOUR

Rapport moral;
Rapport financier;
Questions diverses.

Le directeur général,
R. JOLY.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

7 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. ASSOCIATION-GROUPEMENT D'ACHATS ET DE RÉPARTITION DE DENRÉES POUR LE PERSONNEL DES USINES MANUFACTURES DE SENONES DE MOYENMOUTIER. But: acheter des denrées en gros et les répartir aux personnes, au prix coûtant, augmenté des taxes en vigueur. Siège social: place de l'Hôtel-de-Ville, Moyenmoutier.

8 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de police. CLUB DES UNIQUES. But: créer et entretenir des relations de solidarité et d'amitié entre ses membres; développer la situation de chacun de ses membres par le concours des autres membres et les aider en cas de revers de fortune. Siège social: 11, place de la République, Paris.

13 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. LES CROCS D'ACIER. But: dressage des chiens de défense. Siège social: café Eyssen, rue Saint-Evrard, Bruay-en-Artois.

14 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. UNION DES ARTISANS, COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE JAVRON. But: protection des artisans, commerçants et industriels de Javron, dans le cadre de la législation en cours. Siège social: mairie de Javron.

15 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de la Gironde. ASSOCIATION SPORTIVE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES DU BASSIN D'ARCACHON. But: pratique des sports et resserrer les liens de camaraderie entre ses membres. Siège social: avenue Gambetta, Arcachon.

15 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. AMICALE LAÏQUE DE ROQUEFÈRE. But: formation civique de la jeunesse, activités sociales en faveur des enfants de l'école publique. Siège social: M. Cambon (Lucien), président, Roquefère, commune de Villeneuve-sur-Lot.

15 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. CLUB SPORTIF CHEMINOTS ROCHEFORTAIS. But : propager le sport parmi les cheminots. Siège social: hôtel des Messageries, Rochefort.

15 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION AMICALE DES LOCATAIRES DE LA VILLA DANCOURT. But: défense des intérêts des locataires. Siège social: 78, boulevard Rochechouart, Paris.

16 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE DE TARN-ET-GARONNE. But: coordonner les associations affiliées et les représenter valablement devant les organismes publics. Siège social: bureau de l'évêché, Montauban.

18 octobre 1948. Déclaration à la préfecture d'Oran. UNION SPIRITUELLE UNIVERSELLE. But: travailler pour un idéal de paix et de fraternité au-dessus des divisions religieuses, raciales ou géopolitiques et cultiver les valeurs de l'esprit. Siège social: 12, rue Saint-Hubert, à Oran.

18 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. L'ESSOR, association sportive. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: école de la rue des Tribunaux, à Saint-Omer.

19 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. AMICALE SPORTIVE DE SAINT-JUST. But: encourager la pratique des sports et de l'éducation physique. Siège social: école publique de Saint-Just.

19 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. LE VÉLO-CLUB NOGENTAIS. But: encouragement à la pratique des sports et spécialement du cyclisme sous le contrôle de la fédération française du cyclisme. Siège social: M. Mathieu (Robert), président, 38, rue Vachette, Nogent-sur-Oise.

19 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angely. L'AMICALE POPULAIRE DE COURCELLES, société postscolaire. But: intéresser et aider la jeunesse des écoles publiques ainsi que les anciens élèves dans les activités sportives, artistiques ou culturelles. Siège social: mairie de Courcelles.

20 octobre 1948. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Association du journal LE LIEN. But: gestion du journal des associations prisonniers de guerre de Bretagne. Siège social: baraque 6, Champs-de-Mars, Rennes.

20 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. LA BELLERIVOISE. But: enseignement scolaire et postscolaire de l'éducation physique. Siège social: mairie de Bellerive-sur-Allier.

21 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de l'Oise. U. S. P. T. T., Oise. But: pratique de tous les sports. Siège social: 2, rue Saint-Laurent, Beauvais.

21 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. ASSOCIATION AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES, ANCIENS ÉLÈVES ET AMIS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE CORSEUL. But: défense des intérêts moraux et matériels de l'école. Siège social: école publique de Corseul.

21 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de police. ALLIANCE FÉDÉRALISTE DES FEMMES POUR LA PAIX ET LE RELÈVEMENT MORAL DES PEUPLES. But: grouper toutes les femmes au delà des clans politiques et confessionnels qui désirent travailler au progrès spirituel et au redressement moral des peuples dans le respect de la personne humaine. Siège social: 40, avenue Président-Wilson, à Paris.

21 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. ASSOCIATION DE GESTION DE L'ÉCOLE MÉNAGÈRE RURALE DE GY. But: formation ménagère et agricole de la jeunesse rurale. Siège social: école Jeanne-d'Arc, Gy.

22 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. LES CHASSEURS DE BANNOST. But: réprimer le braconnage et la destruction du gibier en temps prohibé; favoriser la destruction des oiseaux de proie et des bêtes nuisibles. Siège social: mairie de Bannost.

25 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. ASSOCIATION PAROISSIALE D'ÉDUCATION POPULAIRE DE CHARLES-DE-BLOIS D'AURAY. But: promouvoir, soutenir, développer et protéger les œuvres d'enseignement et d'éducation populaire de la paroisse Charles-de-Blois d'Auray. Siège social: rue Georges-le-Poder, à Auray.

25 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de police. COMITÉ NATIONAL ARTISTIQUE DE LA COIFFURE. But: grouper toutes associations artistiques de France et des colonies. Siège social: 37, rue Lucien-Sampaix, à Paris.

27 septembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. La Fédération nationale française des clubs de femmes de carrières libérales et commerciales et de professions diverses change son titre et devient: UNION PROFESSIONNELLE FÉMININE (Fédération française des clubs de femmes de carrières libérales et commerciales et de professions diverses). Siège social: 6, rue Faraday, à Paris.

27 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DES GARDES-MESSIERS DE MONTREUIL. But: amélioration de défense contre les ennemis des cultures. Siège social: mairie de Montreuil.

27 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. ASSOCIATION AMICALE DU PERSONNEL DE POLICE DU DISTRICT DE DOUAI. But: grouper le personnel titulaire et retraité, agents contractuels auxiliaires, ouvriers du district. Siège social: 36, rue de la Cloche, à Douai.

29 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. LES ANCIENS COMBATTANTS DU 31e RÉGIMENT D'ARTILLERIE ont décidé de transférer leur siège social du 30, boulevard de Strasbourg au 4, rue Lieutenant-Colonel-Pélissier, Toulouse.

29 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. FOYER RURAL DE CARAMAN. But: réunir les jeunes gens de la commune dans un but récréatif et éducatif. Siège social: foyer rural, place du Castéla, Caraman.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

15 septembre 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 21 octobre 1948.) SOCIÉTÉ DE TIR, section de Sallaumines. But: pratique du tir. Siège social: café Kudlaczyk, rue Édouard-Vaillant, à Sallaumines.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.